This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 284 634

REESE LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

G. BONET-MAURY

France

Christianisme et Civilisation

AVEC UNE PRÉFACE

DE

M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU

Membre de l'Institut.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1907

France

Christianisme et Civilisation

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Gérard de Groote. *Un précurseur de la réforme au XIVe siècle,* d'après des documents inédits. In-8, 1878 (Fischbacher).

Quæritur e quibus Nederlandicis fontibus hauserit scriptor libri cui titulus est *De Imitatione Christi* (*1384-1464*). In-8, 1878 (Fischbacher).

Des origines du Christianisme unitaire chez les Anglais. Un vol. gr. in-8, 1881 (Fischbacher).

Arnauld de Brescia. *Un réformateur au XIIe siècle.* Gr. in-8 1881 (Fischbacher).

De Opera scholastica fratrum vitæ communis in Nederlandia. In-8, 1889 (Cerf).

G.-A. Bürger et les Origines anglaises de la ballade littéraire en Allemagne. Un vol. in-8, 1890 (Hachette).

Ignace Dœllinger. 1799-1890. Gr. in-8, 1892 (Fischbacher).

Lettres et déclarations de J.-J.-I. Dœllinger au sujet des décrets du Vatican, traduites de l'allemand et précédées d'une introduction. Un vol. in-12, 1893 (A. Colin).

Les Congrès des religions à Chicago en 1893, Un vol. in-12, avec 14 portraits, 1895 (Hachette).

Histoire de la liberté de conscience depuis l'Édit de Nantes jusqu'à juillet 1870. Un vol. in-8 1900 (Alcan).

Les Précurseurs de la Réforme et de la liberté de conscience dans les pays latins du XIIe au XVe siècle. Un vol. in-8, 1904 (Fischbacher).

Edgar Quinet, son œuvre religieuse et son caractère moral. Paris. 1903 (Fischbacher).

L'Islamisme et le Christianisme en Afrique. Paris, 1906. Un vol. in 16, avec carte. (Hachette).

G. BONET-MAURY

France

Christianisme et Civilisation

AVEC UNE PRÉFACE

DE

M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU

Membre de l'Institut.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1907

BR843
B6

RESE

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
CALIFORNIA

PRÉFACE

Pour un Français, il est peu de spectacles plus réconfortants et plus attristants à la fois que celui de l'expansion de la France sur le monde à travers les siècles. Telle sera, je le crains, l'impression des lecteurs de ce livre, devant le tableau de l'œuvre de nos missions chrétiennes par M. Bonet-Maury.

A l'admiration pour les grandes choses accomplies par nos missionnaires dans le passé, un passé tout à la fois bien ancien et tout récent, se mêlera une anxieuse inquiétude pour le présent ou pour l'avenir prochain. Car, ici comme en d'autres domaines, ce qui a fait la force et la grandeur de la France se trouve menacé ou compromis moins par les entreprises hostiles

173682

du dehors que par nos propres fautes et notre propre aveuglement.

Chrétiens ou non, il est malaisé à nos compatriotes d'étudier l'histoire et l'action de nos missionnaires, sans partager pour eux la gratitude que leur témoigne M. Bonet-Maury. Comment la leur refuser, quand on songe à ce qu'ils ont fait pour la propagation de la langue et de l'influence françaises? Si vous cherchez notamment à qui la France doit l'expansion de sa langue en Orient et dans le monde entier, force vous est de reconnaître qu'elle la doit en grande partie à ses missionnaires, à ses religieux. Les missionnaires catholiques ne sont assurément pas les seuls champions de notre langue, mais ne fut-ce que par leur nombre, ils sont les premiers. Les protestants et les juifs ont le droit de se vanter d'être, eux aussi, de bons et loyaux serviteurs de la France et de la langue française à l'étranger. Entre les œuvres protestantes du dehors, j'en citerai une à laquelle M. Bonet-Maury a consacré plusieurs années de sa jeunesse, les églises et les écoles vallonnes de Hollande, un pays où la longue prépondérance de la langue française se trouve aujourd'hui en péril. Quant aux juifs, ils peuvent

se faire gloire des cent et quelques écoles de l'Alliance israélite répandues sur tout le pourtour de la Méditerranée, du Bosphore aux bords du Nil, du Maroc à la Syrie, de la Tunisie à la Macédoine, ces florissantes écoles que dirigent des instituteurs et des institutrices formés à Paris, et qui toutes enseignent le français, si bien qu'en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, l'Alliance israélite universelle est souvent accusée de s'être faite l'instrument de l'expansion de la France.

Mais quelques titres qu'aient à notre reconnaissance les missions ou les écoles protestantes et israélites du dehors, que sont-elles en face des milliers d'écoles et d'établissements de toute sorte des missions catholiques dans le monde entier ? Les services de ces missionnaires, trop souvent méconnus par des yeux aveugles ou volontairement fermés, M. Bonet-Maury les a mis pour tout esprit impartial en pleine lumière. Il nous a rappelé ce dont notre France trop oublieuse ou trop distraite avait parfois perdu le souvenir, la longue et glorieuse contribution des religieux de tout ordre et de toute robe à la grande œuvre de la science

et de la civilisation. A l'heure où l'esprit de secte met à profit les récents événements de la Chine et les erreurs de quelques missionnaires isolés pour contester les services et l'utilité des missions chrétiennes, il nous montre que nos missionnaires n'ont pas été seulement d'admirables propagateurs de notre langue et de notre influence, mais de précieux auxiliaires de la science et de courageux apôtres de la liberté. Dans les riches vallées de la Chine, comme dans les montagnes de la Syrie, dans les repaires des pirates barbaresques autrefois, comme aujourd'hui dans l'épaisse forêt vierge de l'Afrique tropicale, c'est bien en effet, longtemps avant Lavigerie, la cause de la liberté humaine, celle de l'émancipation des esclaves, celle de l'affranchissement de la femme, dont partout nos missionnaires se sont faits les promoteurs, si bien que les deux mondes ont le droit de les considérer comme les pionniers d'une civilisation qui, en son orgueil, oublie trop que ses racines sont chrétiennes.

C'est rapetisser l'œuvre de nos missionnaires que d'en mesurer toute la valeur et tous les résultats au chiffre de leurs prosélytes. Si le

nombre de leurs convertis en Chine, dans l'Inde, en Océanie, en Afrique même, ne paraît pas toujours en proportion de l'ancienneté et de l'héroïsme de leur effort, il faut songer que, par leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs dispensaires, par leurs préceptes et leur exemple même, leur action s'étend bien au delà du cercle trop étroit de leurs catéchumènes.

En Orient notamment, c'est à leurs écoles ouvertes aux enfants de toute religion et de toute race qu'est due en grande partie la renaissance de tant de peuples chrétiens et le réveil de tout le Levant. En Afrique, nos plus glorieuses et peut-être les seules efficaces victoires remportées sur l'esclavage l'ont été par les missionnaires anglais et français, par les émules de Livingston, par les Pères Blancs du Cardinal Lavigerie, les Pères du Saint-Esprit ou des Missions africaines de Lyon, dignes héritiers des Trinitaires ou Mathurins et des Pères de Notre-Dame de la Merci, deux ordres d'origine française, dont M. Bonet-Maury nous rappelle les généreux exploits. De saint Jean de Matha à saint Vincent de Paul et au Cardinal Lavigerie, voilà bien des siècles que des religieux français

se sont voués à cette grande tâche de la rédemption des captifs et de l'abolition de l'esclavage, que avec l'aide de notre Société anti-esclavagiste, ils poursuivent aujourd'hui au cœur même du Soudan, par la fondation de leurs « villages de liberté ».

Œuvres d'enseignement, œuvres d'hospitalisation et d'hygiène, œuvres d'émancipation de l'esclavage, œuvres d'éducation ou de civilisation sous toutes les formes, il serait lamentable, pour la France et pour l'honneur du nom français, que le dévouement de nos missionnaires, en butte aux préjugés de l'ignorance ou aux haines de l'esprit de secte, fût découragé ou paralysé par l'indifférence ou par la légèreté de nos compatriotes. C'est pourtant le péril qui les menace. Un danger nouveau a surgi devant nos missionnaires, un danger nouveau plane sur toutes nos œuvres religieuses du dehors. Après la suppression des Congrégations et la fermeture de leurs noviciats qui privent la plupart de nos missions de leurs moyens habituels de recrutement, est venue la Séparation qui risque de leur enlever la plus grande partie des ressources dont elles vivaient. C'est là une

des conséquences les moins prévues et les plus inquiétantes du nouveau régime fait en France à la religion et aux œuvres chrétiennes. La suppression du budget des cultes, l'appauvrissement du clergé, le besoin de subvenir aux nécessités des églises dépouillées par la loi auront un contre-coup redoutable sur nos missions, sur nos écoles, sur toutes nos œuvres religieuses d'Orient et d'Occident. C'est toute la France du dehors, édifiée lentement au cours des siècles, par les efforts des générations successives, qui risque d'être victime des querelles et des fautes de notre politique intérieure. Puissent la charité chrétienne et le patriotisme français, presque également intéressés à ces grandes œuvres d'expansion religieuse et nationale, être assez clairvoyants et assez généreux pour ne pas les laisser péricliter ou mourir ! Autrement, s'il fallait que ces missions qui ont tant fait pour le renom de la France ancienne, et qui lui valaient hier encore une sorte de primauté mondiale, vinssent à dépérir, avec les restes de notre protectorat catholique déjà en ruines, nous aurions abandonné follement une des plus nobles parts de notre patrimoine national ; le rayonnement

de la France et de la langue française sur le monde en serait étrangement diminué, au bénéfice de rivaux sinon plus généreux et plus chétiens, du moins plus politiques ou plus tolérants.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

FRANCE

CHRISTIANISME ET CIVILISATION

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE I

LES MISSIONS CHRÉTIENNES ET LEUR RÔLE CIVILISATEUR

I

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE DES MISSIONS

On a beaucoup médit des missions et des missionnaires depuis la guerre de Chine et cela dans les camps les plus opposés. C'est ainsi que dans certains milieux politiques antireligieux, on les a rendus responsables des conflits survenus entre les chrétiens indigènes et les autorités chinoises, qui ont provoqué les massacres et amené l'intervention des puissances de l'Europe et des États-Unis. Aussi déclare-t-on bien haut qu'il faut désormais refuser tout appui aux missionnaires et s'efforce-t-on de rompre le pacte séculaire, conclu entre le gouvernement français et le Saint-Siège, en vertu duquel la France exerce le protectorat sur les chrétiens du

Levant et de la Chine et qui, outre de sérieux avantages commerciaux, assure le prestige de notre drapeau dans l'Orient[1]. Un parti plus radical, exagérant des abus et des exactions, commis lors de la dernière campagne et imputables à certains agents politiques, couverts du masque de la religion, et au zèle ardent des néophytes plutôt qu'aux religieux, est allé jusqu'à accuser ceux-ci de s'être livrés, sous couleur d'indemnité due pour le pillage de leurs maisons, à de vrais actes de brigandage dans les villages chinois et d'avoir abusé du concours de nos troupes pour exercer des représailles sanglantes sur des payens innocents[2].

Mais ce n'est pas seulement dans le camp des libres penseurs que les Missions ont des détracteurs, et elles en rencontrent de sérieux parmi les croyants de différente confession. Ceux-ci leur reprochent de tarir, au profit de l' « apostolat des Gentils », les sources de la libéralité des fidèles, en d'autres termes, de dépenser en faveur d'inconnus, de sauvages plus ou moins réfractaires à toute civilisation, des énergies et des ressources, qui pourraient être mieux employées à secourir nos compatriotes, victimes de la misère, et à éduquer ceux qu'on appelle

[1] Voyez dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1903, l'étude de M. Anatole Leroy-Beaulieu sur *le Protectorat catholique et l'influence française au dehors*.

[2] Voyez au *Journal officiel*, la séance du 25 novembre 1901 à la Chambre des députés.

assez dédaigneusement les « payens de l'intérieur ».

Il serait facile de réfuter ces accusations, parties de points si éloignés de l'horizon politique et religieux. Quant aux premiers griefs, feu Mgr Favier, le vaillant évêque de Pékin, a réduit à leur juste valeur ces imputations, si excessives qu'elles ressemblaient à de la calomnie. J'ajouterai, aux arguments qu'il a fait valoir, celui-ci : que les missionnaires catholiques ne sont pas les seuls Européens ayant été en contact avec les Chinois et qu'ils avaient même évangélisé la Chine depuis trois siècles, sans avoir provoqué aucun trouble. Mais, depuis que l'intérieur de cet empire a été ouvert aux étrangers, une foule de traitants et d'industriels de toute sorte y ont pénétré, qui se sont trouvés souvent en conflit d'intérêt et, chose plus grave, qui ont froissé les sentiments les plus légitimes des Chinois. Si tous les missionnaires ne sont pas des saints, il s'en faut de beaucoup que tous les coloniaux soient des anges. Donc, en bonne justice, il faudrait partager entre eux la responsabilité des troubles et examiner, dans chaque espèce, les griefs des indigènes, avant de condamner toute une corporation.

Aux adversaires croyants, on pourrait dire que la Mission étrangère, dans toute église animée d'une vie religieuse intense, est loin de nuire à la Mission intérieure. Ce sont les deux fonctions essentielles, corrélatives, d'une foi vivante et expansive. Sans

l'initiative de saint Paul, le christianisme serait resté confiné en Judée, à l'état de secte juive. Et c'est en vertu du même besoin d'expansion, du même sentiment de solidarité humaine, dont les apôtres primitifs étaient animés, que les missionnaires modernes vont prêcher la « bonne nouvelle » aux quatre coins du globe. Bien plus, par l'instruction religieuse, qu'ils donnent aux peuples sauvages ou à demi-civilisés, ils trempent les ressorts de leur vie morale et préparent l'avènement d'une humanité meilleure, plus laborieuse et plus pacifique. Le jour où il n'y aurait plus de missions étrangères, les Églises seraient bien malades. Rien, en effet, ne sert d'aliment plus tonique à la piété, rien ne stimule davantage le zèle souvent refroidi des fidèles de la mère patrie, que les récits ou les rapports des missionnaires racontant les vertus, parfois les actions héroïques des néophytes payens. Qu'on se rappelle l'enthousiasme que les *Lettres édifiantes et curieuses des Missions étrangères* inspiraient aux catholiques français du XVIIe siècle. Qu'on se souvienne que les « prêtres de la Mission » furent institués par saint Vincent de Paul pour prêcher dans nos campagnes de l'Est, désolées par la guerre, et que c'est par un développement naturel que l'œuvre des Lazaristes s'est étendue aux colonies françaises.

Or, on pourra discuter longtemps sur des questions de principe ; ce qui est indiscutable, ce sont

les faits. Il nous a donc semblé que la meilleure apologie à opposer à ces accusations était de présenter un tableau des œuvres de la Mission étrangère. On reconnaît un arbre à ses fruits. Si les effets de l'apostolat sont bons et salutaires, on sera bien obligé de lui accorder quelque vertu. Sans doute aux yeux du croyant, pour qui toute âme humaine, fût-ce celle d'un Papou, a une valeur infinie, les effets moraux et religieux sont la chose essentielle et nous n'aurons garde de les passer sous silence. Mais, pour écarter tout soupçon d'intérêt de clocher, nous nous placerons ici au point de vue de la science et de la civilisation. Nous passerons d'abord en revue les services rendus par les missionnaires à la géographie, à la météorologie et à la linguistique. Ensuite, nous montrerons en quoi ils ont contribué au développement du caractère moral, des vertus de la famille et de l'adoucissement des mœurs, pour examiner, en terminant, si les missions n'ont pas, dans une large mesure, travaillé à l'affermissement et au prestige de la France et de son empire colonial.

I

La guerre, le prosélytisme religieux et le commerce ont été, de l'aveu de tous les historiens de la géographie [1], les plus puissants mobiles de l'explo-

[1] Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la Géographie*, p. 272.

ration du monde. S'il faut en croire Petermann, le célèbre géographe allemand, les chasseurs passionnés partageraient avec les missionnaires le mérite d'avoir été les pionniers les plus heureux de l'Afrique centrale. N'oublions pas, surtout pour la France, les officiers des armées de terre et de mer qui, depuis La Pérouse et Franklin jusqu'au colonel Flatters et au commandant Lamy, ont fourni leur gros contingent de martyrs à la cause de la science géographique. Mais, même en faisant très large la part qui revient aux officiers, chasseurs et traitants, celle des missionnaires est encore assez belle pour leur faire grand honneur, Ils sont, en effet, en vertu de leur office, mieux placés que personne pour explorer un pays, observer les mœurs de ses habitants. Tandis que le chasseur, le soldat, le résident même, ne font que traverser, tout au plus passer quelques années dans la contrée, le prêtre colonial ou le missionnaire, qui a voué sa vie à la conservation d'une tribu ou d'un peuple, y demeure dix, quinze et parfois vingt années, si le climat ne l'a pas moissonné avant l'âge. Pour peu qu'il ait des notions élémentaires de géométrie et d'astronomie, il peut relever les longitudes et latitudes d'un lieu, mesurer les altitudes au moyen du baromètre et, s'il n'est pas toujours en état de dresser lui-même la carte du pays, il fournit du moins les éléments nécessaires au géographe. On sait d'ailleurs qu'un certain nombre

de missionnaires, surtout des Jésuites, ayant poussé fort loin l'étude des mathématiques, ont été des astronomes éminents, par exemple le P. Ricci, le P. Secchi.

Les hommes du moyen âge ne soupçonnaient, en dehors de l'Europe, que deux continents : l'Asie et l'Afrique. C'est d'abord vers l'Asie, ce berceau du genre humain, que se sont tournés leurs regards curieux. Les croisades, en géographie comme dans d'autres domaines, éveillèrent l'esprit humain, engourdi pour ainsi dire par la laborieuse assimilation des barbares à la civilisation. Au XIIIe siècle, les défenseurs de la chrétienté d'Occident, un pape et un roi de France, préoccupés de refouler les Turcs Seldjoucides, cette nouvelle marée montante de barbares qui menaçaient de submerger l'Europe, imaginèrent, pour cela, de leur susciter des adversaires en Asie même et ils jetèrent les yeux sur les Mongols, dont la renommée terrible était parvenue jusqu'à eux. Or, qui pouvait-on envoyer comme négociateurs dans ces régions lointaines et enveloppées de mystère? Qui serait assez hardi pour entrer en rapport avec ces Khans, qui après chaque bataille ne faisaient point de quartier aux vaincus et élevaient, en mémoire de leur victoire, une pyramide de têtes humaines ? Des moines seuls auraient assez d'abnégation pour risquer leur vie à pareille entreprise. Ce furent des Franciscains.

conduits par Fr. Laurent de Portugal, et des Dominicains, sous la direction de frère Ascelin, qui se chargèrent de cette mission périlleuse. Deux d'entre eux, Giovanni del Pian Carpino (Du Plan Carpin) et Guillaume Rubruquis ont écrit de curieuses relations de leur voyage à la résidence du Grand Khan [1], qu'ils effectuèrent entre les années 1245 et 1254. Au siècle suivant un autre Franciscain, Giovanni di Monte Corvino (1328), se rendant à cette même capitale, traversa la Perse et l'Inde, pour y parvenir. Il eut des successeurs et ce sont ces humbles disciples de saint François et de saint Dominique qui, par leurs récits et informations, ont frayé la voie à toutes les explorations ultérieures de l'Asie centrale au XIXe siècle. Ce sont des Lazaristes, qui se sont illustrés par les voyages les plus hardis et les plus fructueux pour la géographie et l'ethnographie [2]. Qui ne connaît les ouvrages devenus classiques du P. Huc (en 1862), sur la Tartarie, le Thibet et la Chine ? Il a trouvé des émules dignes de lui dans le P. Armand David, un confrère, qui a fait et raconté trois voyages faits au Nord, à l'Ouest et au Centre de la Chine (1864-1876) dont les renseignements ont permis de rectifier les cartes de ces régions ? Enfin, le P. Constant de Deken, missionnaire belge,

[1] Bergerac. *Relation des voyages en Tartarie*, par Rubruquis, Du Plan Carpin. Paris, 1634, n° 120.

[2] *Mémoires de la Société de Géographie de Paris*, tome IV, 1839.

fut le compagnon de M. Bonvalot dans sa mémorable traversée du plateau central et a écrit de son voyage une relation instructive (1894). Les succès obtenus par le Père Ricci (1582-1610) et les missionnaires jésuites en Chine attirèrent sur ce pays l'attention de Louis XIV, qui y envoya une mission française, composée des Pères Bouvet, Leconte, Tachard et Visdelou. Les récits de leur voyage marquent une étape décisive dans la connaissance de l'Empire du Milieu. C'est aussi à des missionnaires catholiques français que sont dues les meilleures descriptions du Thibet et des provinces limitrophes au S.-O. de la Chine[1].

Le Cambodge et la Cochinchine, à leur tour, furent étudiés par notre compatriote, Pigneau de Behaine, évêque d'Adran (1748-1799). C'est lui, incontestablement, qui par son courage et sa persévérance a fondé l'influence française en Indo-Chine : aussi est-ce avec raison que le gouvernement de la troisième république lui a élevé une statue à Saïgon[2] (1902). C'est encore à un missionnaire français, Mgr Pallegoix, qu'on est redevable de la meilleure relation sur le Thaï ou royaume de Siam[3]. Deux Jésuites, les Pères Blank et Pinabelle, ont reconnu les fleuves du Tonkin, pour savoir jusqu'où ils étaient naviga-

[1] P. Desgodins, *la Mission du Thibet de* 1855 *à* 1870, Paris, 1872.
[2] *Les Missions catholiques*, in-4°, 1902, p. 183.
[3] Pallegoix, *le Royaume de Siam*, Paris, 1854, 2 vol.

bles ; le premier a fait la carte des frontières du Tonkin et du Thaï. Quand au Père S. Chevalier, ses beaux travaux hydrographiques, sur le bassin du fleuve Bleu, et les premières feuilles de sa carte au 1/25 000e de la province de Kiang-nan lui ont valu la médaille d'or de la Société de géographie de Paris (1898).

Mais le chef-d'œuvre des missionnaires catholiques français, en Extrême-Orient, est l'observatoire de Zi-ka-wei, fondé par les Pères Jésuites Lelec et Colombel. Cet établissement a deux services, l'une pour l'astronomie, l'autre pour la météorologie. Le Père S. Chevalier et le Père Froc soutiennent dignement les traditions de leur illustre prédécesseur, Mathieu Ricci, qui avait été promu au rang d'astronome en chef du « Fils du Ciel. » La coupole pour les observations sidérales a été installée sur la colline de Zo-sé, par le Père de Beaurepaire, ancien élève de l'École polytechnique, elle est pourvue d'une lunette équatoriale, achetée aux frais des deux municipalités française et anglo-américaine de Chang-Haï. Quant à l'observatoire météorologique, dirigé par le Père Dechevrens, il est aussi pourvu des appareils scientifiques les plus perfectionnés et du météorographe du Père Secchi. Relié par le télégraphe à Chang-Haï et à quarante-deux stations météorologiques, l'observatoire de Zi-ka-wei reçoit deux fois par jour des indications barométriques et autres,

qui lui permettent de dresser une carte météorologique de ces mers dangereuses. Il publie un bulletin mensuel. Mais ces observations n'ont pas un but purement scientifique et au moyen d'un code de signaux, adopté par sir Robert Hart, le directeur général les douanes chinoises, cet établissement depuis 1898 avertit Chang-Haï et les autres ports du Nord de la Chine et de la Mandchourie, de la marche des typhons et des tempêtes venant du Nord [1].

Marchant sur les traces de leurs émules catholiques, les missionnaires russes orthodoxes, dont le quartier général est à Pékin, ont aussi publié des relations de voyage précieuses. Mentionnons, entre autres, le livre de l'archimandrite Palladius, traduit en anglais sous ce titre : *An expedition through Mandchuria, from Peking to Blagovestchensk* (1870). Le protectorat sur la Mandchourie partagé récemment entre la Russie et le Japon, rendra les explorations dans ce pays moins périlleuses et provoquera sans doute de nouvelles études de la part des évangélistes pratoslaves.

Les évangélistes protestants, tard venus dans le champ de la mission payenne, puisqu'ils n'ont guère commencé qu'au XVIIIe siècle, n'ont pas encore pu fournir d'aussi importantes contributions à l'ex-

[1] Piollet, *Histoire des Missions catholiques françaises*, t. III, p. 229.

ploration du globe terrestre. Elles sont relatives surtout à la Palestine et aux régions voisines, à l'Arménie, à la Birmanie, à Sumatra et aux Iles de la Sonde. Citons en première ligne les ouvrages du Révérend Edward Robinson, sur la géographie de la Palestine (1838) et les notes de F.-W. Holland, missionnaire bâlois, sur la Péninsule du Sinaï (1856). Trois sociétés se sont formées pour continuer leurs investigations dans la Terre sainte : une en Angleterre, sous le titre de *Palestine exploration funds* (depuis 1864, trimestriel) ; l'autre, en Allemagne, qui s'appelle *Mittheilungen von dem Palestina Verein* (depuis 1885), et enfin la troisième aux États-Unis : *Palestine Exploration Society* (depuis 1871). Les deux premières, dans leurs bulletins illustrés, ont publié des récits d'explorations géographiques ou de fouilles archéologiques, des estampages d'inscriptions et ont réussi à identifier un grand nombre de localités citées par la Bible avec des villages ou des ruines actuels [1].

A l'autre extrémité de l'Asie, les agents des missions américaines, néerlandaises et allemandes exploraient à l'envi les îles de Bornéo et de Sumatra [2].

[1] L'un des principaux services rendus à la science par les agents de la première Société est l'établissement de la grande carte de Palestine au 1/63 360e en 28 feuilles, dressée par les lieutenants C.-R. Couder et. H.-H. Kitchener, Londres, 1880.

[2] Voyez pour la première les cartes du pays des Dayaks, par les agents de la Mission Rhénane, et pour la seconde, les cartes des missionnaires Van Hasselt, Heine et Nommensen.

Ce sont des missionnaires hollandais, qui ont les premiers exploré la région de « Minehassa » dans l'île Célèbes ; Tomlin a obtenu les éloges de Petermann pour sa description des îles Bali et Samba.

Tel est, pour l'Asie, le bilan des services rendus par les missionnaires à l'exploration de ce continent. Passons maintenant à l'Afrique.

Les missionnaires catholiques y suivirent de près les navigateurs et les conquérant portugais. Ils s'attaquèrent d'abord au Nord-Est, puis à la côte occidentale et aux îles qui flanquent la côte Est, qui sont comme les avant-postes de l'Afrique sur la route des Indes orientales. Le Père Balthazar Tellez a recueilli dans son *Historia general de Ethiopia* (1660) les plus anciennes descriptions de l'Abyssinie, faites par des missionnaires ; quelques-unes remontent au milieu du XVIe siècle. C'est le Père Paëz qui a découvert et décrit les sources de l'Abaïoun (fleuve Bleu). L'exploration de l'Abyssinie a été continuée par des religieux français et italiens ; citons, entre autres, celle du Harrar, par le Père Taurin Cahagne, supérieur des missions catholiques d'Afrique ; celle du pays des Bogos et du Habab, par le Franciscain G. Sapeto ; et, enfin, le voyage au pays des Gallas et des Somalis, et aux îles Seychelles par le Père Léon des Avanchers (1850-1857). C'est un missionnaire italien, devenu cardinal Massaja, qui a donné

la description la plus complète de la Haute-Éthiopie [1].

D'autre part, les Franciscains Carli (de Plaisance), Antonio de Cavazzi et A. Zucchelli ont donné les premières relations exactes sur le Congo (1654-1704). Leurs travaux furent continués par le Père Charles Duparquet, à qui ses belles explorations du Damaraland et des bassins du Counéne et du Zaïre ont valu d'être nommé correspondant de notre Muséum d'Histoire naturelle.

Au Sud-Est, le Père Terœrde et autres missionnaires Jésuites exploraient méthodiquement le bassin inférieur du Zambèze et la côte orientale jusqu'au cap de Bonne-Espérance [2]. Au Nord-Est, c'est sur la région des Lacs et sur Madagascar que les missionnaires français ont porté leurs efforts. Mentionnons les explorations du Père Coulbois sur le Tanganyika, du Père Schynze sur les pays à l'Ouest du Victoria-Nyanza et de Mgr Augouard sur l'Oubanghi [3]. Les Lazaristes au XVIIe siècle, et puis, après une interruption de près de deux siècles, les Jésuites concentraient leurs travaux apostoliques et géographiques sur Madagascar, comme s'ils avaient dès lors pressenti que cette île magnifique et fertile

[1] Voyez *I miei 35 anni di missione nell' alta Ethiopa*. Rome, 1885-1895, in-folio.

[2] Leurs carnets de voyage ont été publiés par le P. Spillman, sous ce titre : *Du Cap au Zambèze*. Fribourg, 1889.

[3] L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à Mgr Augouard le prix quinquennal Garnier pour récompenser ses investigations, 1882.

serait un jour conquise par la France. Le Père Roblet avait donné déjà une carte de Madagascar au 1 000 000e de la première de ces provinces (1894). Les même Jésuites qui, décidément, ont la vocation d'astronomes, ont établi à Ambohidempana un observatoire météorologique, qui a été construit avec le concours pécuniaire de la reine Ranavalo (1889). Le Père Colin, qui le dirige, grâce à des observations recueillies, tant par lui que par ses collaborateurs laïques ou ecclésiastiques sur divers points, a pu depuis dix années, oublier les comptes rendus de l'état météorologique de Madagascar.

Les missionnaires protestants, venus sur le continent noir, près de trois siècles après les Franciscains et les Lazaristes, ont su rattraper le temps perdu par leur activité et grâce aux ressources considérables mises à leur disposition par les Sociétés anglaise, allemande et américaine. Le docteur Philipps, inspecteur de la Société des missions de Londres, secondé par de hardis chasseurs indigènes, explora le premier la région au Nord de la colonie du Cap, le bassin du fleuve Orange et le Transvaal ; mais lui, du moins, en vrai disciple du Christ, allait y chercher autre chose que des mines d'or. C'est lui qui recommanda en 1827 au directeur de la *Société des Missions évangéliques de Paris* le Lessouto, à l'orient de l'État d'Orange[1]. Déjà un autre

[1] *Researches in South Africa.* Londres, 1830.

district de la colonie du Cap avait été peuplé par d'anciens réfugiés huguenots, et appelé le *Coin français*. Cette indication fut précieuse, car comme alors les évangélistes protestants ne pouvaient se rendre dans les colonies françaises, exclusivement réservées par le gouvernement de Charles X aux missions catholiques, ils trouvèrent là un champ d'activité favorable. Ce pays, en effet, grâce à son climat tempéré qui l'a fait surnommer la Suisse africaine, était salubre et propre à l'introduction de cultures françaises. Le pasteur Eugène Casalis et ses dignes collaborateurs, MM. Arbousset et Jacottet, ont, pour leur part, contribué à faire connaître ce pays par leurs rapports. Le premier a publié un livre intitulé : *les Bassoutos, ou vingt-trois ans de séjour et d'observation au Sud de l'Afrique* (1860). A son tour, le Dr Wangemann, inspecteur de la Mission évangélique de Berlin, donnait une description complète du pays des Cafres, dans deux ouvrages très bien documentés [1].

Ce furent aussi des missionnaires allemands, J. Ehrhardt, J. Rebmann et L. Krapf, mais cette fois au service de la Société de Londres, qui explorèrent avec succès le Choa, l'Ouzoumba et la région des Grands lacs. Les deux premiers découvrirent, le 11 mai 1848, les cimes neigeuses de Kenia et du

[1] *Deux ans de voyage au Sud de l'Afrique*, 1868-1872. — *L'Afrique du Sud et ses habitants*. 1881.

Kilimandjaro, et, par des rapports de plus haut intérêt, provoquèrent, de la part de la Société de géographie de Londres l'envoi des capitaines Burton et Speke. Ce dernier a décerné au pasteur Rebmann le titre de « promoteur de la découverte des sources du Nil. » De son côté, Th. Wakefield, missionnaire méthodiste, avait reconnu la région des sources du Nil blanc. Plus au Sud, l'arrière-pays de Zanzibar et le Bas-Zambèze étaient sillonnés par les agents de la Mission des Universités anglaises, entre autres le révérend Mac Donald ; enfin, c'est un pasteur français, feu M. Coillard, qui, depuis quinze ans, a exploré la région du Haut-Zambèze et y a planté le drapeau de la civilisation[1]. La grande île africaine est aussi l'objet des investigations des Anglais et des Norwégiens. John Sibree (de la Mission de Londres) a publié le meilleur ouvrage, après celui de M. Grandidier, sur la géographie et l'ethnographie de Madagascar[2] et nous devons à deux pasteurs norvégiens, MM. Borchgrevink et Lars Dahle, des études de topographie remarquables sur les provinces d'Imerina et du Betsileo.

Mais tous ces travaux, si méritant qu'ils soient, pâlissent devant ceux de David Livingstone. Rien ne saurait mieux démontrer l'utilité des Missions pour la géographie, que l'énoncé de ses découvertes.

[1] Coillard, *Sur le Haut-Zambèze*, Paris, 1898, in-8°.

[2] Madagascar, *Geschichte und Geographie*, Leipzig, 1881.

Rendons d'abord hommage à son beau-père, le révérend Moffat, qui, d'après les critiques les plus compétents, a frayé la voie à Livingstone. Les voyages du révérend Moffat au pays des Namas et des Baïlapis, son long séjour à Kourouman, ses visites à Mosilikatse furent fertiles en résultats ; dans ses rapports souvent accompagnés d'une carte, il a rectifié et complété les renseignements des missionnaires portugais. Quant à son gendre, il faudrait des volumes pour enregistrer toutes ses explorations [1]. Voici les principales. Sa découverte d'un grand fleuve sortant du lac Nyassa (16 septembre 1859) ; la reconnaissance de l'extrémité du lac Tanganyika (1867) et celle du Bangweolo (1868) marquent les étapes de la conquête du continent noir. Et pourtant cet explorateur du génie écrivait modestement dans un de ses rapports : « La fin de l'exploration géographique n'est que le commencement de l'œuvre missionnaire. » Il aurait pu ajouter que la prédication de l'Évangile à ces populations, décimées par la traite et opprimées par des tyrans sanguinaires, était inséparable de la rédemption des esclaves. Personne, on le verra plus loin, n'a dénoncé et combattu plus énergiquement cet abominable trafic de chair humaine.

L'action de Livingstone dans l'Afrique du XIXe siècle

[1] Voyez Rodolphe Reuss, *D. Livingstone, missionnaire, voyageur et philanthrope*, Paris, 1885.

nous rappelle, à beaucoup d'égards, celle de Las Casas[1], l'apôtre et le protecteur des Indiens dans l'Amérique espagnole, trois siècles plus tôt. Tous deux, bien que fils de deux races et ministres de deux églises différentes, savaient que le salut d'une âme immortelle a plus d'importance que la conquête de tous les trésors d'un monde nouveau. Tous deux joignaient à la pitié des grands cœurs pour les opprimés, l'intelligence des vraies conditions de la prospérité coloniale. Tous deux enfin, dénoncés, calomniés et persécutés par les avides traitants et les « conquistadores » impitoyables, et à peine soutenus par leurs souverains, ont été salués du titre de bienfaiteurs de l'humanité par la postérité reconnaissante.

On sait que le projet de chercher à l'Ouest un plus court chemin pour aller aux Indes, présenté par Christophe Colomb au conseil royal de Castille, fut agréé par Isabelle la Catholique, à condition que les habitants des terres nouvelles, s'il en découvrait, fussent agrégés à l'Église. Et Alexandre VI, dans la bulle du 3 mai 1493, par laquelle il traça la ligne de démarcation entre les possessions espagnoles et portugaises du Nouveau Monde, imposa formellement aux deux rois de la Péninsule le devoir d'y faire prêcher l'Évangile. On ne s'étonnera donc pas de voir les missionnaires catholiques, dans le nou-

[1] Voy. G. Appia, *la Mission sanglante et le réparateur*. Étude sur Las Casas, Paris, 1903.

veau comme dans l'ancien monde, s'avancer sur les traces des marins, des soldats et des colons espagnols et portugais.

Et pourtant la plus ancienne relation qu'on ait sur l'Amérique du Sud est d'un ministre protestant.

Voici comment cela s'explique. L'amiral Coligny avait encouragé l'expédition de Villegagnon, qui avait offert de conduire au Brésil une troupe de colons huguenots, dans l'espoir de leur procurer un asile, où ils pourraient exercer leur culte en sûreté (1555). Ce furent ces émigrants, pour cause de liberté de conscience, qui arborèrent les premiers le drapeau de la France sur la terre d'Amérique, et l'île Coligny, où ils avaient bâti un fort sur l'embouchure du Rio de Janeiro et qui subsiste encore, est le monument de cet essai de colonisation. Dès l'année suivante, ils adressèrent à l'amiral et à l'église de Genève des lettres demandant « des ministres et de pieux laïques pour prêcher l'Évangile à eux-mêmes et aux Indiens. » En réponse à cette demande, un deuxième convoi d'émigrants partit en septembre 1556 pour le Brésil, conduit par Ph. de Corguilleray, seigneur du Pont, et emmenant un ministre de vingt-deux ans, le sieur De Léry. Malheureusement, la discorde se mit dans la colonie naissante et le jeune pasteur, après mille tribulations, dut revenir en France au bout de trois ans.

Du moins, son voyage ne fut pas stérile au point de vue géographique et il a consigné ses observations, aussi exactes que naïves, sur les « mœurs et façons de vivre étranges des sauvages brésiliens et sur plusieurs animaux, poissons difformes, arbres, herbes, etc., » dans un livre intitulé : *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, dite Amérique* (La Rochelle, 1578).

Cependant le Brésil, le Pérou, le Mexique se couvraient de villes et devenaient des colonies florissantes, sous l'impulsion des souverains de la Péninsule ibérique. Mais, au fur et à mesure que les villes de la côte et les campagnes se pleuplaient, il fallait procurer aux nouveaux émigrants des territoires à exploiter. De là des colonnes d'exploration, envoyées par les gouvernements espagnol et portugais, dans le « Hinterland » et qui étaient d'ordinaire accompagnées de prêtres. C'est ainsi que, le vice-roi de Quito en ayant dirigé une dans le bassin du fleuve des Amazones (1639), le Père Cristoval d'Acuna, missionnaire portugais qui la suivit, a pu consigner les premières données exactes sur ce fleuve magnifique, dans un ouvrage imprimé deux ans après et qui est devenu rarissime : *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas* (Madrid, 1641). Plus tard, la province de l'Équateur fut visitée par le Franciscain Jodoce Rixi, qui y introduisit la graine de froment et, par là, quintupla la production agri-

cole de ce pays. Après la reprise de la Guyane française sur les Hollandais par d'Estrées, des missionnaires catholiques vinrent s'y établir; le Père Lombard (décembre 1676) fonda une station à l'embouchure de la rivière Kourou, et d'autres se répartirent la vallée de l'Oyapok. Les récits de ces religieux, les Pères Lombard, Pelkprat, Grillet, publiés à Paris, 1857, ont fourni à nos géographes et aussi à nos ingénieurs des mines un contingent précieux d'informations[1].

La géographie de l'Amérique du Nord doit plus encore aux travaux des missionnaires, et surtout, des catholiques français. Les missions des Jésuites au Canada sont les plus connues, parce qu'ils ont eu soin d'envoyer régulièrement à Paris des relations qui furent publiées au fur et à mesure[2]; mais leurs précurseurs, les Récollets, moins brillants qu'eux, ont eu d'autant plus de mérite qu'ils ont fait le travail ingrat de pionniers. Ces moines, qui forment une branche de l'ordre de Saint-François, accompagnèrent Champlain, dès 1615, dans ses voyages d'exploration du fleuve Saint-Laurent. On doit au Père Sagard, Récollet, une description exacte du

[1] L'abbé Durand, *la Guyane française et le Brésil agricole et commercial*, Paris, 1874.

[2] Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable aux Missions des PP. de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France (de 1626 à 1672). Québec, 1858, 3 vol. in-8°.

pays et des mœurs des Hurons et des Iroquois[1]. Le Père Sixte Le Tac, son confrère, a laissé une *Histoire de la Nouvelle France au Canada*, de 1504 à 1632[2]. Mais le plus célèbre est le Père Louis Hennepin, l'apôtre infatigable des Peaux-Rouges, qui suivit Cavelier de La Salle et La Motte dans leur voyage aux chutes du Niagara et dans la vallée du Saint-Laurent, et a composé une curieuse *Description de la Louisiane* (1683).

Les Jésuites, envoyés en 1634 par le duc de Montmorency, président de « la Compagnie des Cent Associés, » supplantèrent les Récollets et établirent leur quartier général à Québec, dans leur maison consacrée à « Notre-Dame des Anges. » Bientôt, sous l'intelligente direction du Père Lejeune, ils étendirent leurs missions sur tout le territoire du Canada. C'est au cours d'un voyage d'évangélisation que le Père Jogues découvrit le lac Georges qui eût mérité de garder son nom, si le pays n'avait pas été conquis par les Anglais. Ce missionnaire, après avoir été pris et atrocement mutilé par les Iroquois, réussit à s'échapper et à parvenir en France, où il fit le récit de ses voyages. Les relations historiques et géographi-

[1] *Grand voyage au pays des Hurons*, Paris, 1632, 2 vol.

[2] Cette relation, écrite à Terre-Neuve, en 1691, a eté rapportée en France, à la maison mère des Récollets, à Versailles, où elle est restée inédite. Puis, elle fut versée aux Archives de Seine-et-Oise, où M. Eug. Réveillaud l'a retrouvée et publiée à Paris, en 1888.

ques du Père Charlevoix (1720) sont une mine d'informations précieuses pour la connaissance du pays des Indiens. Mais l'éclat de tous ces noms est éclipsé par celui du Père Marquette. C'est lui, en effet, qui ayant accompagné Louis Joliet, chargé par le gouverneur du Canada de reconnaître l'existence du grand fleuve, aperçu une première fois par Nicollet et de Soto, eut la gloire de découvrir pour la deuxième fois le Mississipi (1673). Il mourut deux ans après, épuisé de fatigue et de privations, au lieu où se dresse aujourd'hui Chicago, la florissante capitale de l'Ouest américain. Ses restes, pieusement recueillis par des néophytes Indiens, furent ramenés à la chapelle Saint-Ignace, de Michilimackinak, sur le rivage du lac Michigan, où ils furent ensevelis et où ils sont l'objet de la vénération des Américains. La mémoire de ces héroïques pionniers Jésuites n'est pas éteinte là-bas : plusieurs villes : Détroit, Sault-Sainte-Marie, Saint-Ignace portent encore le nom des stations fondées par eux. En 1893, à l'Exposition de Chicago, au fronton de la porte d'entrée, qui donnait sur le lac Michigan, on lisait ces mots : « Aux hommes hardis, qui, au prix de mille dangers, ont découvert le Nouveau Monde et inauguré la civilisation dans ce pays. » Entre les noms des chefs des colonies puritaines, les Roger Williams et les John Eliot, ce n'est pas sans un mouvement d'orgueil patriotique, que j'ai lu les noms des Champlain et

des La Salle, des Pères Hennepin et Marquette[1].

Il y a, au Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, une grande terre désolée qui se perd dans les glaces et les frimas du pôle arctique, au point qu'on ne saurait dire si elle forme une île ou si elle se rattache par un isthme au continent. C'est le Groenland, découvert par des navigateurs islandais, puis colonisé par les Norvégiens, qui y embrassèrent le christianisme et fondèrent des églises (983-1000). Or, par suite de la grande peste qui désola le Nord de l'Europe au XIVe siècle et du peu de profit que les rois de Norvège tiraient de cette colonie, toutes relations cessèrent alors avec la mère patrie. Depuis le XVIe siècle, on fit quelques tentatives pour la retrouver, mais en vain. Il était réservé à un modeste pasteur de deux petites paroisses de Norvège de retrouver le chemin du Groenland. Lisant, un soir d'hiver, un livre latin qui avait paru quelques années avant, la *Groenlandia antiqua*, par Thormodour Torfesen (Copenhague, 1706), où l'auteur avait recueilli tout ce qu'on pouvait trouver de documents sur cette colonie abandonnée et presque oubliée, Hans Egede, pasteur de Waagen et Gimsö, fut ému de pitié, à la pensée que des centaines, peut-être des milliers de ses compatriotes vivaient encore là-bas,

[1] Récemment l'État de Wisconsin, qui fut en grande partie exploré par ce dernier, a fait couler en bronze sa statue qui sera placée au Capitole de Washington.

dans la misère de l'esclavage et retombés dans le paganisme. Cette pensée l'étreignait comme un remords ; après huit années de démarches infructueuses auprès des marchands de Bergen, il se décida à renoncer à sa cure (1718) et se rendit à Copenhague, pour exposer son projet au roi Frédéric IV. Il réussit à le lui faire agréer, à obtenir une subvention du gouvernement et il partit lui-même, le 3 mai 1721 avec la flottille, qui, au bout d'un voyage pénible de huit semaines, retrouva le Groenland. Hans Egede y fonda la première ville « Godhaab » et y évangélisa les Esquimaux pendant quatorze années. Son œuvre fut continuée par son fils Paul, son petit-fils Egede Saaby et par les Moraves[1].

Dans la dernière connue des parties du monde, en Océanie, les missionnaires catholiques et protestants ont tenté de jeter un peu de lumière sur ces archipels aux milliers d'îles, comme enveloppés dans la brume du mystère. Le continent australien a été sillonné par les excursions missionnaires du P. Ullathorne, catholique anglais (depuis 1837-1838) et par l'Américain protestant Georges Taplin. Si les îles Carolines doivent leurs premières investigations à des Jésuites[2], ce sont des Wesleyens qui ont ajouté à la connaissance des îles Fidji. Tandis que le chapelain

[1] Hans Egede, *Description et Histoise générale du Groenland*. Copenhague, 1729, in-4° : trad. française, Genève, 1763, in-8°.

[2] Gobiens, *Histoire des iles Mariannes*, Paris, 1700.

anglican S. Marsden et le Révérend Taylor ont donné les meilleures informations sur la Nouvelle-Zélande et les Maoris[1], les Pères de Picpus et les Pères Maristes, Pompallier, L. Maigret et Mgr Douarre ont attaché leurs noms à l'exploration des îles Marquises, Gambier et à la colonisation de la Nouvelle-Calédonie.

Le révérend John Williams, surnommé à bon droit l'apôtre des mers du Sud, après avoir découvert Rarotonga et évangélisé les îles Hervey, a scellé de son sang sa carrière apostolique, ayant été massacré par les Indiens d'Erromanga (20 novembre 1839). C'est à deux missionnaires, W. Ellis (en 1872) et Arbousset (en 1877), qu'on est redevable des meilleurs précis sur les îles Hawaï (Sandwich) et Taïti[2]. Enfin, en Nouvelle-Guinée, dans cette grande île peuplée d'anthropophages, au Nord de l'Australie, tandis que les missionnaires protestants W. Lawes et J. Chalmers relevaient soigneusement les contours de l'île, les Pères Verius et Couppé pénétraient à l'intérieur, à travers mille dangers, et révélaient aux géographes l'existence du fleuve Païmono, qu'ils baptisèrent du nom de Saint-Joseph (1885-1890). D'après tous ces détails, on voit que l'ardeur exploratrice des missionnaires ne s'est pas ralentie et que

[1] Taylor, *The Ikaa-Maui*, Londres, 1870.

[2] W. Ellis, *Narration of a tour through Hawaï.* — Comp. C. de Varigny, *Sept ans aux îles Sandwich.* — Arbousset. *Tahiti et les îles adjacentes*, Paris. 1867.

l'histoire des découvertes en Océanie est inséparable de celle de leurs travaux apostoliques.

II

Après la géographie et les sciences annexes, c'est la linguistique qui est le plus redevable aux Missions étrangères. Car la connaissance des idiomes, parlés par les peuples les plus divers et l'emploi des signes d'écriture sont les conditions mêmes d'une propagande universelle. Et ce n'est pas seulement des langues littéraires que les missionnaires ont dû apprendre, comme celles des Hindous ou des Chinois, mais lorsqu'ils arrivèrent chez des peuples non civilisés, il leur fallut démêler à grand'peine le chaos des sons étranges qui frappaient leur oreille, en deviner le sens et reconnaître la syntaxe des phrases, puis en fixer les sons par l'écriture et formuler les règles de la grammaire. C'est ainsi que jadis Ulphilas l'apôtre des Goths, et Cyrille, l'apôtre des Slaves, ont composé les alphabets gothique et vieux slavon. Un travail d'invention analogue s'est imposé aux évangélistes des races Polynésiennes, des Peaux-Rouges et des nègres d'Afrique ou de Malaisie, qui n'avaient point de signes d'écriture. Ils ont d'abord essayé de transcrire les mots de la langue indigène en caractères latins ou arabes; mais, comme il y

avait, dans plusieurs de ces idiomes, des sons qui n'existent ni en des langues européennes, ni en arabe, il a fallu soit inventer des signes nouveaux en modifiant les lettres romaines, soit créer des caractères syllabiques. Ainsi le zèle de ces modernes apôtres a obtenu de la Providence, comme un renouvellement du miracle de la Pentecôte, le don des langues. Mais, dira-t-on, le latin, qui est obligatoire pour tout prêtre catholique romain, ne pouvait-il suffire et servir de langue universelle ? Oui, sans doute, il est suffisant pour la liturgie ; mais, il reste le catéchisme, et c'est l'essentiel dans l'œuvre missionnaire. Il faut traduire le *Credo*, le *Pater*, le *Décàlogue* aux indigènes, pour les leur expliquer et faire apprendre par cœur. D'ailleurs, outre l'instruction religieuse il y a encore l'éducation morale et professionnelle, c'est-à-dire l'œuvre civilisatrice, pour laquelle on ne peut se passer de la langue vulgaire.

L'Asie fut le berceau des races indo-européennes et a été de tout temps un grand laboratoire d'idiomes. Les quatre grandes familles linguistiques, qui se partagent ce continent : la chinoise, la touranienne, l'aryenne et la sémitique, ont exercé tour à tour la patience et la sagacité des missionnaires.

Commençons par la première qui, à cause de son type monosyllabique, est de beaucoup la plus difficile et sans doute la plus ancienne. Les Pères Jésuites qui, depuis le XVIe siècle, formèrent à Pékin l'avant-

garde des missions catholiques, ont naturellement appris le chinois; le Père Ricci et ses successeurs, astronomes en chef, s'entretenaient avec l'Empereur et ses ministres en dialecte mandarin. Ils ont établi à Tou-se-Wei une imprimerie orientale, d'où sont sortis le dictionnaire de Perny et le *Cursus litteraturæ Sinicæ*, du Père Zottoli, et ils publient chaque année un recueil de littérature et d'histoire sous le titre : *Variétés sinologiques* (1879-1880).

Les missionnaires protestants, qui ne sont guère arrivés en Chine que vers 1807, ont marché sur leurs traces. Les Allemands Gützlaff (mort en 1851) et le Dr Faber (en 1901), se sont fait une réputation méritée, le premier par sa grammaire et son dictionnaire chinois, et le second par sa belle Introduction à la science des religions chinoises[1] (1879).

Mais tous deux ont été surpassés par le Dr James Legge, missionnaire écossais qui, tout en exerçant son ministère à Hong-Kong, pendant trente années (1843-1873), employa si bien ses loisirs à étudier la langue, les mœurs et les religions chinoises, qu'il devint un sinologue de premier ordre. En 1875, sa belle carrière apostolique reçut une double couronne : il fut appelé comme professeur de chinois à l'Université d'Oxford et notre Académie des Inscriptions lui décerna le prix Stanislas Julien, pour sa traduction

[1] Faber a aussi composé trois livres sur la Théorie de Confucius (1882), celle de Mencius (1883) et celle de Mencius (1887).

des classiques chinois, avec le texte original en regard (Hong-Kong, vingt-huit volumes de 1841 à 1852)[1]. Un baptiste américain, le Dr Fr. Merson (mort en 1874), a étudié la langue et les mœurs des Karens (Bas-Iraouddy) et des habitants du Pégou (Birmanie anglaise), qui parlent des dialectes indo-chinois. Quant à la langue siamoise, elle a été dotée d'un dictionnaire par Mgr Pallegoix, cité plus haut, et la thibétaine doit au Père Desgodins un dictionnaire thibétain-latin-français, sorti des presses des Missions étrangères à Hong-Kong.

On donne le nom de touranienne à cette famille de langues, dont le berceau est l'Asie centrale, mais dont le domaine s'étend du Thibet septentrional jusqu'en Sibérie, et du plateau central de l'Inde au Japon. C'est à cette famille qu'appartiennent les idiomes dravidiens, parlés par les aborigènes de l'Hindoustan, qui, deux mille ans avant notre ère, furent conquis par les Aryas. On doit à Ziegenbalg (mort en 1719), missionnaire allemand dans la colonie danoise de Tranquebar, les premières études sur le malabar et le tamoul[1]. Sa version du Nouveau-Testament en tamoul est encore estimée. L'un de ses successeurs, Schultze, a continué et achevé celle de l'Ancien-Testament, dans le même idiome et

[1] Voyez, par le même, *les Notions des Chinois sur Dieu et les esprits* (1852) et ses conférences sur *le Confucianisme et le Taoïsme comparés au Christianisme*, Londres, 1883.

Fabricius, missionnaire de la même Société, a doté de toute une littérature chrétienne cette langue, parlée aujourd'hui encore par près de 100 millions d'âmes.

Dans la partie de l'Asie, qui est sous la domination ottomane, les Capucins et les Jésuites étaient amenés par le service des Missions étrangères à étudier le turc, l'arabe et le persan. Les premiers avaient établi à Péra (faubourg de Constantinople), les seconds à Smyrne, un séminaire pour l'instruction des futurs agents de propagande. C'est avec leur concours que le grand ministre, qui donna la plus vigoureuse impulsion à notre mouvement colonial, fonda l'institution des *Jeunes de langue*. « Dorénavant, dit un arrêt du Conseil de commerce du 18 novembre 1669, les drogmans et interprètes dans les échelles du Levant, résidant à Constantinople, ne pourront s'immiscer à la fonction de leur emploi, s'ils ne sont Français de nation. » Ainsi parlait Colbert et l'arrêt complémentaire de l'année suivante, décida que « chaque année seront envoyés aux échelles du Levant, six jeunes garçons de neuf à dix ans, qui voudraient volontairement y aller et ceux-ci réunis dans le couvent des Capucins de Constantinople et de Smyrne, pour y être élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine et à la connaissance des langues, en sorte qu'on pût s'en servir avec le temps pour interprètes des dites langues[1]. » Louis XIV envoya

[1] F. Masson, *les Jeunes de langue*, Paris, 1881.

dès lors dans ces deux villes de jeunes Français doués d'aptitudes linguistiques, mais comme les vocations devenaient de plus en plus rares, le roi, après des négociations avec la Compagnie de Jésus, institua au collège Louis-le-Grand douze bourses, pour douze enfants Arméniens et autres Levantins, qu'on élèverait dans la religion catholique et qui seraient destinés à aider nos missionnaires en Orient. L'institution subit une nouvelle modification en 1720 : elle fut laïcisée par Louis XV, qui supprima la destination missionnaire et attribua les bourses à des enfants de huit ans environ, issus de famille française habitant « le royaume ou les échelles du Levant et y exerçant le négoce ou le drogmanat. » En conséquence, un maître de langues turque et arabe fut attaché audit collège. Un préfet des études était spécialement chargé de la « Chambre des enfants ou jeunes de langue », qui jouissait des faveurs de la Cour et du ministre, et fut l'objet de la sollicitude des Pères Jésuites, depuis 1700 jusqu'à 1763, époque de l'abolition de leur ordre en France[1].

Cette école a fourni à la France plusieurs drogmans et orientalistes distingués, par exemple J. Claude Galland (le jeune) et Cardonne (le jeune), qui d'élève devint professeur à ce collège (1757). C'est cette institution qui, transformée par la Révo-

[1] Le P. Holderman, préfet des jeunes de langue, a composé une grammaire de la langue turque, Constantinople, 1830.

lution, a donné naissance à l'École actuelle des langues orientales vivantes.

Les Lazaristes ne restaient pas en arrière des Capucins et des Jésuites : ils fondèrent près de Constantinople le collège de Bebek, où l'on enseignait aux futurs « prêtres de la Mission » les langues orientales. A cette école entrait comme novice, le 25 janvier 1849, un homme de quarante ans, qui devait illustrer la Compagnie. Eugène Boré, né à Angers, ancien disciple et ami de Lamennais, après avoir vu s'évanouir le rêve des fondateurs de l'*Avenir*, était parti pour l'Orient. Chargé d'une mission archéologique par notre Académie des Inscriptions, il commença par des recherches en Arménie et en Perse, puis à Mossoul, et ses travaux lui valurent d'être élu en 1842 membre correspondant, en remplacement de M. de Saulcy. Mais, au contact des Lazaristes, Boré avait senti naître sa vocation de missionnaire et il aurait voulu prendre l'habit. Sur les conseils du Père Leleu, il demeura laïque et contribua à fonder des écoles catholiques françaises à Tauris, à Djoulfa, à Téhéran. Retiré en 1843, dans la maison de Saint Benoist, ordonné prêtre en 1849, puis nommé supérieur, il dirigea l'enseignement des langues orientales au collège de Bebek (1859-1874) et, comme couronnement de sa double carrière d'orientaliste et de missionnaire, fut élu supérieur général des prêtres de la Mission et des Filles de la charité (1874-1878).

Les langues aryennes, qui sont parlées par la population de race blanche de l'Inde ont fait aussi l'objet des études des missionnaires et les ont amenés à poser les bases de la philologie comparée. Le Père Robert de Nobili (1577-1656), qui a passé quarante années de sa vie à évangéliser les indigènes des royaumes de Madoura et de Maïssour, avait appris le bengali, le malabar, le tamoul et le sanscrit. Il avait composé une vie de la Vierge Marie en vers tamouls et on lui a attribué la rédaction de l'*Ezour Védam*[1].

Il était réservé à un autre membre de sa compagnie, le P. Cœurdoux, missionnaire à Pondichéry, de faire une découverte linguistique d'une bien autre portée. L'abbé Barthélemy, l'helléniste bien connu par son *Voyage du jeune Anacharsis*, lui avait écrit, en 1767, pour le prier de composer une grammaire et un dictionnaire de la langue sanscrite. En répondant à l'académicien, le Père jésuite lui posait à son tour une question, le priant de la soumettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « D'où vient, disait-il, que la langue sanskroutane (*sic*) a tant de mots communs avec la langue grecque et surtout avec le latin ? » Et à l'appui, il joignait quatre listes de mots et de flexions grammaticales. Il y avait là une révélation sur la parenté de la langue mère des dialectes hindous avec nos langues de

[1] Mosheim, *Histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 13.

l'Europe, La note du P. Cœurdoux fut lue à l'Académie en 1768 ; mais, comme l'a dit M. Michel Bréal, l'Académie n'avait plus alors de Fréret dans son sein, et, par malheur, la note fut transmise à Anquetil Duperron, qui se méfiait des recherches grammaticales et la laissa dormir dans ses cartons ; elle ne fut publiée qu'après sa mort (1808). Entre temps, William Jones avait lu, dans une séance publique de la Société asiatique de Calcutta, son mémoire affirmant la parenté des langues de l'Europe et de l'Inde[1]. Et voilà comment la gloire de cette découverte, capitale pour l'avenir de la science du langage, et faite par un Français, échappa à la France.

C'est un baptiste anglais, W. Carey missionnaire au Bengale, qui a eu le mérite de composer la première grammaire sanscrite (1806) ; une autre de la langue mahratte (1811) et d'avoir fait la première version de la Bible en bengali (1795-1811). Ces travaux paraîtront d'autant plus extraordinaires, qu'il n'y avait pas été préparé par une éducation classique : la vocation missionnaire s'empara de lui, quand il était cordonnier à Olney. Les missionnaires anglais de la Société de Londres et surtout les Allemands de l'Institut de Bâle, ont continué ces nobles exemples et enrichi les différents dialectes de l'Hin-

[1] F. Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduction française. Introduction par Michel Bréal, Paris, 1866, 2 vol.

doustan de traductions de tout ou partie des Saintes Écritures[1].

La famille des langues sémitiques, qui a aussi son berceau en Asie et comprend notamment l'hébreu, le syriaque et l'arabe, ne pouvait échapper aux investigations des modernes évangélistes. Qui n'a entendu parler de l'Université de Beyrouth, fondée par les Jésuites et qui rend entre autres de si grands services aux études médicales en Syrie ? Les Pères y ont organisé un enseignement des langues orientales, et annexé une bibliothèque riche en manuscrits anciens, et une imprimerie, d'où sortent des éditions de grammaires, dictionnaires, et de classiques arabes et syriaques qui, au dire des hommes compétents, ont une réelle valeur scientifique. Il faut mentionner hors de pair les éditions d'auteurs arabes du P. Cheiko, l'édition de la plus ancienne version syriaque des œuvres de saint Grégoire de Naziance par les PP. Bollig et Gismondi. Enfin, les Dominicains n'ont pas voulu rester en arrière et ils ont fondé en 1890 l'École biblique de Saint-Étienne à Jérusalem. Là, dans un asile de paix, on étudie, sous la direction de savants orientalistes, dont le premier fut Mathieu Lecomte, l'ar-

[1] Quand W. Carey mourut en 1834, les presses de la Mission qu'il dirigeait à Sirampour avaient imprimé l'Écriture Sainte en 40 idiomes hindous différents. Aujourd'hui, par les soins de la Société biblique de Londres, elle est traduite en près de 60 langues différentes.

chéologie biblique et les langues orientales, nécessaires à l'interprétation des textes originaux ou des anciennes versions des Saintes Écritures : l'hébreu, le chaldéen et le syriaque [1]. C'est le lieu de mentionner les travaux du P. Scheil sur les cylindres babyloniens. Son plus beau titre de gloire, est d'avoir déchiffré le Code d'Hammourabi (1902).

Les langues sémitiques forment le trait d'union entre l'Asie et l'Afrique, car elles ont été portées jadis par les conquérants et le sont aujourd'hui par les marchands arabes, dans toutes les parties de l'Afrique, où s'est propagé l'Islam. D'ailleurs, ce sont des idiomes parents que l'on parle en Égypte, en Nubie et en Abyssinie. Commençons par ceux-ci :

Lepsius, le savant égyptologue, a traduit l'Evangile de Saint-Marc en dialecte fadidja pour les Nubiens et d'autres ont transcrit l'antique version copte des Psaumes et des Évangiles en caractères arabes à l'usage des Coptes. Quant à l'Abyssinie, ce sont les missionnaires allemands déjà cités, Isenberg et Krapf, qui ont inauguré les travaux linguistiques en composant une grammaire et un vocabulaire des langues amhara, danakil et galla (1839-1842). Leurs successeurs anglais et américains ont, avec le concours de la Société biblique de Londres, fait

[1] Cette école publie une « Revue internationale des Études bibliques, » très appréciée dans le monde savant.

REGENTS OF THE UNIVERSITY

des versions de la Bible en amhara, des quatre Évangiles en tigré et en falacha et de Saint-Marc, à l'usage des Juifs de Kara (près Metamné).

Mais ce n'est que dans une minime fraction de ce continent qu'on parle des idiomes sémitiques; la presque totalité est peuplée par des noirs, appartenant à cinq grandes races, subdivisées en plusieurs centaines de familles, et parlant 438 langues et 153 dialectes différents. Qu'on ajoute à cela certaines contrées, telle que la Côte de Sierra-Leone et de Liberia, habitées par un ramassis de négres, descendants d'aïeux transportés il y a des siècles comme esclaves en Amérique, qu'on n'a pu rapatrier dans leur tribu d'origine, et qui parlent un dialecte mêlé de vingt patois différents, et l'on se représentera les difficultés inouïes que cet immense clavier de langues présentait aux virtuoses de la Mission. Eh bien! ils ne se sont pas laissés décourager : catholiques et protestants, de toutes nationalités, se sont mis bravement à étudier ces idiomes d'autant plus difficiles, qu'ils étaient à l'état de devenir, qu'il a fallu en préciser les flexions, et que sauf un seul, ils n'avaient point d'alphabet[1]. Les uns ont dû d'abord adapter l'alphabet latin ou arabe à ces langues et, comme on l'a dit, inventer

[1] Le dialecte veh, parlé par un groupe de Soudanais, habitant la Côte de l'Or, est le seul chez lequel on ait trouvé des signes d'écriture. Voir R. N. Cust : *A sketch of the modern languages of Africa*, Londres, 1883, 2 vol. in-8°.

de nouveaux signes phonétiques ou syllabiques pour des sons propres à telle ou telle tribu. Ensuite, ils se sont mis, à l'envi, à traduire les Évangiles, les Psaumes, la liturgie, parfois la Bible entière en langue vulgaire. Aidés, enfin, par la Propagande romaine ou par la Société biblique britannique et étrangère, ils ont fait imprimer et vendre à bon marché ces livres de prières et ces textes sacrés.

En présence du grand nombre des travaux philologiques, composés par des missionnaires sur les langues de l'Afrique, nous renverrons aux *Polyglottæ africaines* du Dr Cust, du Dr Kœller [1] et nous nous contenterons de citer les suivants. Les dialectes des nègres du Congo ont été étudiés par les Pères Autunès, Bonnefoux et Lecomte, dont les travaux ont été imprimés par la typographie des Pères du Saint-Esprit à Counéné (Congo). Ce sont les Pères Jésuites qui ont fait les meilleurs livres sur les idiomes de Madagascar, par exemple la grammaire malgache des Pères Ailloud et Caussèque, et le dictionnaire français-malgache et malgache-français des Pères Malzac, Abinal et Callet. Quant aux versions des Écritures, ce sont surtout les missionnaires protestants qui s'en sont occupés ; la Société biblique britannique et étrangère n'en a pas publié moins de quatre-vingts, et il y en a certainement beaucoup

[1] Voyez la *Polyglotta Africana* du Dr Kœller.

d'autres qui sont encore manuscrites[1]. Nous citerons, entre autres, la Bible entière en sé-souto (langue des Bassoutos), traduite par MM. Arbousset, Casalis et Mabille, la Bible entière en malgache, les quatre Évangiles en mandingue (transcrits en lettres arabes), les Évangiles de saint Marc et saint Jean, en haoussa par le Rév. Robinson (transcrits en arabe), les Évangiles et la Genèse en berbère et en lettres arabes (sous presse), le Nouveau Testament en langue kabyle (transcrit en caractères latins).

Nous serons brefs pour les travaux linguistiques des missionnaires en Amérique et en Océanie, parce que la démonstration de notre thèse doit être à peu près faite pour nos lecteurs et que, d'ailleurs, la population aborigène de ces deux continents décroît si rapidement devant le flot envahisseur des émigrants, de race blanche, qu'on peut prévoir son extinction, sauf dans les pays où se fait le croisement des deux races. Mais l'œuvre des évangélistes n'en est que plus admirable, puisqu'ils ont conscience de ne pas travailler pour un long avenir.

On sait que les langues de l'Amérique du Nord se partagent en deux groupes très différents : celles des Esquimaux, qui habitent le Groenland, le Labrador et l'Alaska et celle des Peaux-Rouges. Le premier a exercé la sagacité de Hans Egede qui

[1] 98e Rapport de la Société biblique britannique et étrangère, Londres, 1902.

retrouva le Groenland. A l'aide de son fils Paul et du morave Albert Top, il a traduit le Nouveau Testament en esquimau-groenlandais, l'œuvre a été continuée par les missionnaires moraves et aujourd'hui une grande partie de l'Ancien Testament est traduite et imprimée. La Bible entière a été traduite, par des Moraves, en esquimau du Labrador et mise en caractères latins.

On sait que John Eliot, l'apôtre des Peaux-Rouges de la Nouvelle-Angleterre, avait traduit (en 1659) le Nouveau Testament dans le dialecte des Indiens campés sur les rives du fleuve Charles; la version fut imprimée à New-Cambridge (1661-1663), mais la tribu à laquelle elle était destinée a aujourd'hui disparu. Piqué d'émulation, le morave D. Zeisberger, qui a consacré cinquante années à l'évangélisation des Peaux-Rouges de l'Ohio et du Susquehannah, a fait un vocabulaire de la langue iroquoise et du dialecte des Indiens Delaware, qui ont été imprimés. Il avait aussi composé une harmonie des Évangiles en delaware, qui est encore inédite.

Ce sont les missionnaires catholiques, surtout des Dominicains (le P. Pedro) et des Spiritains (Brunetti) qui ont étudié les langues du Mexique et de l'Amérique du Sud. La Société biblique de Londres a imprimé tout ou partie de la Bible en vingt-cinq langues américaines; mentionnons, par curiosité, une version de saint Marc dans le patois fran-

çais parlé par les nègres de Saint-Domingue, de Sainte-Lucie, Grenade et la Trinité; celle du Nouveau Testament et surtout de l'Ancien dans le dialecte mic-mac parlé par les Indiens de la Nouvelle-Écosse, et enfin les quatre Évangiles, dans le dialecte des Iroquois de la province de Québec.

En Océanie, ce sont des missionnaires catholiques français, Maristes ou Pères de Picpus, qui se sont distingués dans l'apprentissage de ces langues polynésiennes, aussi variées que difficiles à prononcer. On cite les études du Père Maigret sur le dialecte des Iles Sandwich (Hawaï, 1824-30) et celle de Mgr Janssen et du P. Lemoing sur la grammaire et la langue tahitienne. De son côté, le Rév. S. Coolsma, missionnaire hollandais, étudiait et classait les langues parlées dans l'archipel de la Sonde [1]. Les missionnaires allemands et anglais ne sont pas restés en arrière et ont traduit tout ou partie des Saintes Écritures, et leurs versions ont été ensuite imprimées par les soins et aux frais de la Société biblique de Londres. Elle n'a pas publié moins de quarante-six versions de la Bible, en langues australiennes ou polynésiennes ; parmi lesquelles nous signalerons le Nouveau Testament en « motou » (Nouvelle-Guinée), par le Rév. Law; saint Mathieu, Luc et

[1] Voyez les travaux du P. Maigret, sur le premier dialecte, du P. Dordillon sur le second, et des PP. Lemoing et Janssen sur la grammaire de la langue tahitienne.

les Actes, en « erromanga », pas le Rév. Gordon ; et la Bible entière en langue tahitienne.

Après cet exposé succinct des travaux des missionnaires en géographie et en linguistique, nous espérons que tout lecteur impartial reconnaîtra que ces imitateurs de l'Apôtre des Gentils, sans être tous comme lui de grands théologiens, ne sont du moins ni des ignorants, ni des ennemis du progrès, ainsi que se plaisent à le dire les libres penseurs. Mais, ce serait tomber dans l'extrême opposé que de vouloir faire d'eux des émules de Savorgnan de Brazza ou de Stanley et des collaborateurs assidus de nos sociétés savantes. Ces études de langues ne sont que l'accessoire, et, comme disait Livingstone, « la fin de l'exploration n'est que le commencement de l'œuvre missionnaire », dont le but essentiel est le salut des âmes. Le vrai missionnaire sait qu'il est, avant tout, un messager de paix et de bonne nouvelle, envoyé par Dieu vers ces pauvres idolâtres, en proie à la terreur du sorcier et à l'horreur des guerres perpétuelles entre tribus, et il doit concentrer tous ses efforts sur leur rédemption morale et sociale. En les menant à l'école de Jésus-Christ, il aidera puissamment à l'éducation morale de l'individu, au relèvement et au resserrement du lien conjugal et familial, enfin au progrès de la vie sociale et de l'humanité. C'est ce qu'il nous reste à montrer.

II

L'ŒUVRE MORALE, SOCIALE, ET L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE MONDE

Après avoir exposé les conquêtes scientifiques des Missions chrétiennes, il nous reste à faire connaître leurs œuvres morales et sociales et à dire dans quelle mesure elles ont contribué et contribuent chaque jour à l'affermissement et au développement de notre empire colonial.

Avant tout, les missionnaires relèvent le niveau moral des individus païens, en formant chez eux un nouveau et meilleur type de caractère. Ils font entrer dans ces âmes à demi barbares, enténébrées par les superstitions, un peu de lumière; dans ces blocs de chair, si voisins de la brute, ils sculptent à grand'-peine la statue de l'homme fait à l'image de Dieu. Les rationalistes ou les positivistes, ennemis de toute idée religieuse, nous représentent volontiers les peuples non civilisés comme de grands enfants, innocents, insouciants, menant une vie conforme à la nature, suivant les principes de Jean-Jacques, et décrivent leur état social comme un « Eldorado[1]. » « Pourquoi donc, disent-ils aux missionnaires, trou-

[1] Abbé Raynal, *Histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes,* Paris, 1770.

blez-vous ces enfants de la nature dans leur paradis terrestre, sous prétexte de leur ouvrir l'accès d'un paradis imaginaire? »

C'est être bien mal informé. Sauf trois grandes religions : le mazdéisme, le bouddhisme et l'Islam, qui exercent, dans une certaine mesure, une influence morale sur leurs adeptes, les cultes polythéistes n'ont aucune vertu éducatrice. On en jugera par cette esquisse des mœurs des païens, que je vais tracer d'après les relations de voyageurs indépendants.

Les païens fétichistes sont en général paresseux et imprévoyants comme des enfants; ils travaillent juste assez pour se procurer les aliments au jour le jour. Les hommes chassent et pêchent, tandis qu'ils imposent les plus rudes besognes à leurs esclaves et à leurs femmes. Ils ne savent pas épargner pour les mauvais jours; s'il arrive une mauvaise récolte, tout un peuple se trouve réduit à la famine. Avec cela, ils sont vaniteux et se croient supérieurs aux Européens; cet orgueil même les empêche d'améliorer leur genre de vie. Ajoutez le mensonge et la ruse qui dominent chez les Arabes et les Malais.

Mais ce ne sont encore que des défauts de surface; il y a chez les païens deux vices, qui y font d'autant plus de ravages que leur religion ne sert de rien pour les combattre, l'intempérance et le libertinage. Qui ne sait les effets, meurtriers pour les indigènes, des boissons alcooliques importées par les traitants euro-

péens dans l'Afrique et en Océanie ? Les souverains musulmans sont, grâce à un article du Coran, les plus rigoureux adversaires de l'alcoolisme dans le continent noir. Et, à leur tour, les puissances de l'Europe, qui y avaient des colonies, sont intervenues au Congrès de Bruxelles, pour limiter et contrôler la vente de ces poisons, qui déciment la population.

Dans d'autres pays, d'ancienne civilisation, tels que la Chine, l'Hindoustan et l'Indo-Chine, c'est l'opium qui joue le rôle de substance enivrante et n'est pas moins toxique. On sait quels ravages l'opiomanie produit chez les Chinois : dans la province du Yunnan, limitrophe du Tonkin, il y a 80 pour 100 d'hommes et 50 pour 100 de femmes qui fument ce narcotique abrutissant. Heureusement qu'en Birmanie et au Japon, les gouvernements, soutenus par le clergé bouddhiste, ont interdit la vente de l'opium. Mais, chose honteuse à dire, le gouvernement d'une nation soi-disant chrétienne s'est jusqu'ici refusé à interdire la culture et l'exportation de cette plante narcotique, par le motif que ce commerce rapporte, en moyenne, 75 millions au budget des Indes !

Quant au libertinage, il s'étale sans vergogne dans toute l'Asie païenne depuis l'Inde brahmanique jusqu'au Japon bouddhiste et il sévit encore dans la plupart des îles malayo-polynésiennes, où règnent l'Islam et le fétichisme. Tous ceux qui ont visité Tokio connaissent le « yoschivara», qui se trouve dans un jardin

public de la capitale. Dans l'Hindoustan fleurit la prostitution sacrée, qui, dans l'antiquité, avait rendu célèbres les temples de Vénus dans l'île de Chypre et à Corinthe. Il y a des temples brahmaniques, au service desquels sont attachées des troupes de courtisanes, les *deva-dasi*, et l'on invite ces danseuses aux fêtes de noces et même à des fêtes publiques pour divertir les assistants par leurs ballets[1].

Quand ces vices ne produisent pas la décrépitude et l'extinction rapide de la race, comme chez les Peaux-Rouges, les Polynésiens et les Nègres, ils aboutissent à deux résultats opposés, mais non moins funestes : le suicide ou l'ascétisme outré jusqu'à la torture. Le premier est fréquent chez les fumeurs d'opium, en Chine et en Corée, comme chez nos morphinomanes. Il est même, chez les Hindous, favorisé par le dogme de la métempsycose. Chez cette race, plus idéaliste, le dégoût de la vie terre à terre porte les païens à se mortifier, afin de se rendre capables de boire à la source de la vie divine. Les cilices des moines et les lanières à pointes de fer des flagellants du moyen âge sont des jeux d'enfants, comparés aux supplices raffinés que s'infligent les fakirs hindous et les Aïssaouas musulmans. Mais ce n'est rien encore auprès du raffinement de piété

[1] Il y a 12 000 de ces *deva-dasi* dans la seule province de Madras. Voyez Dennis, *Christian Missions and Social Progress*, Chicago. 1899, 2 vol. in-8°, II, p. 145, notes 1 et 2.

filiale de certains Chinois : que dire de ces fils et de ces filles, qui se coupent des morceaux de chair et en font de la soupe, pour l'offrir en guise de remède à leurs parents malades ? Ces mêmes Chinois, d'ailleurs, abandonnent dans des impasses ou au fond des fossés leurs enfants atteints de maladie incurable ou qu'ils ne peuvent nourrir, et livrent leurs filles aveugles à la prostitution. Et voilà les mœurs de ces païens, que nos libres penseurs nous représentent comme des êtres innocents et comme des anges de douceur, dont les missionnaires viennent gâter la naïveté et troubler le parfait bonheur !

En présence d'êtres moralement aussi dégradés, comment agissent-ils ? Pas autrement que ne feraient des parents sages et pleins de sollicitude pour éduquer des enfants terribles et malicieux. Il n'y a pas, en effet, deux pédagogies, l'une à l'usage des blancs, l'autre pour les hommes de couleur. Les missionnaires commencent par fixer les indigènes, s'ils sont nomades, affranchir les esclaves, instruire les ignorants et éclairer les victimes de la superstition. Puis sachant que le travail est ennoblissant, ils s'efforcent de les habituer à un travail régulier, en stimulant leur apathie, soit par les fruits qu'il leur rapporte, soit par des primes attribuées aux meilleurs ouvrages. Il faut citer, dans cet ordre d'idées, les ateliers d'apprentissage, établis par les Pères du Saint-Esprit à Bagamayo (sur la côte de Zanguebar) et les écoles

professionnelles ouvertes par les Missions protestantes à Lovedale. Ce travail amène peu à peu l'indigène à s'attacher à sa case et à son champ et à respecter la propriété du voisin. On développe ensuite l'amour de la justice et de la vérité, ces deux conditions de la vraie liberté. Tandis que la servitude et l'injustice d'un pouvoir arbitraire poussaient les indigènes au mensonge, à la ruse, souvent au crime, la liberté sous la loi engendre, comme premiers fruits, la véracité et la franchise. Or, ce ne sont là que les deux premières étapes de l'éducation du païen.

Il faut, en troisième lieu, l'exercer à combattre ses convoitises, et à corriger ses passions, qui sont ardentes chez cet adolescent et, pour cela, il faut tremper le ressort de sa conscience ; c'est à quoi la morale chrétienne est d'un service incomparable, car l'Évangile est la grande école d'abnégation. Dans la lutte contre la passion de l'alcool ou de l'opium, les missionnaires font appel, comme auxiliaires, à l'autorité civile ou à la discipline ecclésiastique. S'ils ont l'oreille du gouvernement, ils tâchent d'obtenir l'interdiction de la vente de l'opium et des boissons alcooliques ; par exemple, le mikado, sur leur demande, a prohibé l'importation de l'opium à Formose et Khama, le roi des Bamangvatos (tribu des Betchouanas), devenu chrétien, a supprimé tous les débits d'alcool dans ses États. Sinon, ils encouragent la formation de ligues contre l'alcool et contre l'opium,

dont les membres s'engagent, par un vœu solennel, à s'abstenir de ces poisons délicieux. Et si, malgré tout, les ivrognes ou les opiomanes succombent, on leur refuse les sacrements de l'Église et on fait soigner les plus malades dans des hôpitaux spéciaux[1].

Il est plus difficile de combattre le libertinage et le concubinage, surtout dans les pays musulmans, dont la loi religieuse autorise la polygamie. Aussi les missionnaires commencent-ils par le plus urgent, c'est-à-dire par tenter d'abolir le dévergondage et la prostitution publique. C'est à cela que tendent les efforts d'un groupe d'Hindous et de Japonais, chrétiens ou subissant l'influence des missionnaires. Les premiers ont pris, à Madras en 1895, l'initiative du mouvement de presse et de conférences, connu sous le titre d'*Anti-nautch-movement*, et qui a pour but d'empêcher cette exhibition des courtisanes sacrées dans des fêtes nuptiales et des cérémonies publiques. Ils ont déjà réussi, avec l'aide du vice-roi des Indes britanniques, à les faire interdire dans ces dernières, mais pas encore dans les familles.

Nous apprenons qu'au Japon, où existe un usage analogue et où l'on fait même danser les *djouros* dans les cérémonies de rentrée d'écoles de musique

[1] La ligue contre l'opium, fondée à Chang-Haï, sous la présidence du Révérend H.-C. du Bose, a non seulement favorisé partout des sociétés d'affiliés, mais fondé des hospices pour les fumeurs d'opium dans une douzaine des principales villes de la Chine.

de jeunes filles[1], une sérieuse réaction se produit contre cette coutume, qui accuse une étrange conception de la dignité de la femme. Les chrétiens de ce pays ont été plus heureux encore dans la campagne entreprise depuis 1890 pour abolir la prostitution légale. Ici, c'est l'Union de tempérance des femmes chrétiennes (W. C. T. U.) qui a pris l'initiative du mouvement. En 1895, ces dames obtenaient un premier succès : elles firent, par l'intermédiaire du consul général du Japon à San Francisco, abolir le trafic des *djouros* en Californie. Enfin, en 1897, après avoir présenté sept années de suite au Parlement japonais une pétition tendant à supprimer la réglementation officielle de la débauche, elles virent leurs efforts couronnés par un vote de la Haute Chambre, qui consacra le principe de leur demande.

Ainsi, d'une manière générale, les missionnaires introduisent chez leurs néophytes des règles de propreté et d'hygiène, qui sont plus étroitement liées qu'on ne pense à la question d'ordre et de pureté morale. Quant aux tendances pessimistes ou morbides, qui mènent tant de fois au suicide, ils les combattent par le fait même qu'ils affranchissent les âmes des terreurs de la susperstition ou du joug des passions en leur annonçant la « bonne nouvelle » du pardon, de la consolation et de l'espérance. Par

[1] G. Burghard, *le Japon d'aujourd'hui*, *Revue Bleue*, 21 juillet 1900.

cette éducation morale et religieuse, par ces vertus, qu'ils prêchent en général d'exemple, nos modernes apôtres forment des caractères virils, des hommes parfois remarquables, en tout cas supérieurs à la masse des païens indigènes.

En fait de spécimens, nous n'avons que l'embarras du choix. Pour prévenir le reproche de partialité, nous les emprunterons à des récits de voyageurs laïques. R. L. Stevenson nous dit [1] qu'il rencontra dans les îles Gilbert un Hawaïen, nommé Maka, qui se consacrait avec une grande abnégation à l'évangélisation des indigènes, dans cet archipel situé à 2 000 lieues de sa patrie. « C'était, dit-il, le meilleur type de héros chrétien que j'aie trouvé. Il alliait un caractère sérieux à une ardente énergie, qui brillait dans le feu de son regard. A le voir touchant à peine du bout de son fouet son cheval poussif ou soufflant avec persévérance un feu près de s'éteindre, on prenait de cet homme une leçon de courage et de persévérance. » Or, les ancêtres de ce Maka avaient été sans doute, il y a deux ou trois générations, des cannibales. Quant aux femmes, nous pourrions citer plusieurs de ces dames japonaises dont on vient de parler et des Chinoises, qui, émancipées de la réclusion dégradante où les maintenaient d'antiques traditions et relevées par la foi chrétienne, ont fait preuve des vertus les plus hautes.

[1] R.-L. Stevenson, *In the South Seas*, p. 230.

Mais elles ne paraissent pas encore à la hauteur de cette Ramabaï, fille d'un brahmane, qui naquit dans un ermitage forestier des Ghâts de l'Ouest, où son père s'était retiré avec sa femme (1858), et ne reçut d'abord d'autre livre de lecture que les Védas, dans le texte sanscrit. Elle fut mariée jeune, suivant l'usage hindou ; devenue veuve, au bout de dix-neuf mois, elle compléta son éducation auprès des missionnaires, se fit chrétienne, et voyagea en Angleterre et en Amérique. Depuis, elle s'est fixée à Pouna et, tout en gardant certains traits distinctifs de sa caste, elle a fondé un asile pour veuves et consacré toutes ses forces et son talent de conférencière à faire améliorer la condition des veuves, des pauvres recluses du *zenana* ou à donner des conseils judicieux pour l'éducation des jeunes filles[1].

Par ce que nous avons dit plus haut du dévergondage des mœurs, on peut se faire une idée de la dégradation de la famille païenne. Sauf en Chine, au Japon et en Birmanie, où le foyer domestique a pour ciment le respect des ascendants, le niveau moral de la famille est très bas. Même en Chine, le dédain qu'on a pour les filles[2] et le peu d'autorité dont

[1] Voyez *Pundita Ramabaï Saravasti. The high caste hinduwoman*, Philadelphie, 1887, et aussi Dennis, *ouvrage cité*, II, p. 244 et suivantes.

[2] Dans la province de Fou-Kien, on tue 40 pour 100 des petites filles à leur naissance. En Polynésie, avant l'arrivée des missionnaires, on en faisait disparaître 60 pour 100. Enfin, dans l'Afrique centrale, l'infanticide d'un des jumeaux est de règle.

jouit la mère, excepté lorsqu'elle est veuve, contribuent singulièrement à cet abaissement. Quoi d'étonnant, puisque la femme est privée d'instruction et de toute liberté légitime? Elle est confinée soit dans le harem musulman, ou dans le *zenana* du Nord de l'Inde, soit dans les appartements secrets de la maison chinoise, et là, incapable de lire, à peine capable de faire quelques ouvrages à l'aiguille, elle se livre à des conversations frivoles ou à des intrigues fomentées par la jalousie. Le régime, auquel elle est condamnée depuis des siècles, repose sur une conception utilitaire de son rôle, la reproduction de la race, et accuse la méfiance de l'homme à son égard. « Jour et nuit, dit la loi de Manou, il faut que les femmes soient maintenues dans la dépendance des hommes de la famille et, si elles s'adonnent à des jouissances sensuelles, il faut les soumettre au contrôle d'un seul. Les femmes doivent être gardées avec soin contre leurs mauvaises inclinations, si insignifiantes qu'elles soient; sinon, elles causeront du chagrin à deux familles[1]. »

Que cette dégradation voulue de la femme soit la cause de toutes les misères de la famille et de la société hindoues, c'est ce que Rudyard Kipling a

[1] Un brahmane, répondant à un missionnaire, à la fin du XIXe siècle, formulait la même opinion dans l'antithèse suivante : « Au milieu de la diversité de nos croyances et de nos rites, il y a deux points sur lesquels nous sommes tous d'accord : la sainteté de la vache et la dépravation de la femme. »

très bien vu, dans un de ses romans sur l'Inde : « L'enchevêtrement de maux dont on souffre ici, dit-il, a pour principale cause le traitement dénaturé qu'on fait subir aux femmes. Tant que l'on maintiendra la coutume du mariage des enfants, qu'on interdira les secondes noces aux veuves, et qu'on fera subir aux femmes une réclusion quasi pénitentiaire, en les privant de toute éducation et des égards dus à une créature raisonnable, il est impossible que l'Inde fasse des progrès. La moitié de la société hindoue est dans une sorte de léthargie morale, et c'est justement celle dont on pourrait attendre un élan vers le bien. C'est là, et non pas dans la situation politique, que gît le mal. Les racines mêmes de leur vie morale sont pourries. Les hommes parlent de leurs droits et de leurs privilèges. Eh bien ! j'ai vu les femmes qui ont engendré ces hommes, et je m'écrie : Que Dieu pardonne à ces derniers ! »

Quels principes, en effet, quels sentiments veut-on que des mères, ainsi traitées, inspirent à leurs fils ? La mère païenne, hindoue, chinoise ou soudanaise pourra faire une excellente nourrice ; elle saura défendre son enfant contre les brutalités d'un maître ou les griffes d'un fauve ; elle saura puiser dans son amour un courage héroïque, mais, quant à faire l'éducation intellectuelle ou morale de ses enfants, comment le pourrait-elle ? Elle-même est ignorante, elle n'a nulle conscience de sa mission éducatrice.

C'est à ces misères de la famille païenne que les missionnaires ont essayé de porter remède. Pour ce faire, ils n'ont eu qu'à s'inspirer de l'Évangile, qui a relevé et ennobli l'idéal de la femme, en lui reconnaissant, comme à l'homme, une âme immortelle, et à suivre les traditions de la chevalerie, qui a exalté ce type admirable de la Vierge Marie, tenant dans ses bras le divin enfant, titre de noblesse de la femme !

Voici par quels moyens. Ils ont, avant tout, porté leurs efforts sur l'éducation des jeunes filles. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les dames de Saint-Joseph (de Cluny) d'un côté, et, de l'autre, les femmes missionnaires anglaises ou américaines ont établi en pays musulman, en Syrie et en Hindoustan, en Chine, au Japon et jusque dans les îles lointaines de l'Océanie, des pensionnats de demoiselles indigènes. De la sorte, ces jeunes filles, soustraites de bonne heure aux influences d'un milieu vulgaire, quand il n'est pas déjà vicieux, sont imbues de la morale évangélique ; elles contractent des habitudes d'hygiène et des idées de pureté, qui, même quand elles restent dans la religion de leurs pères, leur servent plus tard de sauvegarde. Tels sont les pensionnats des Filles de la Charité à Constantinople et à Alexandrie, à Beyrouth et à Smyrne, dont nous avons vu de si beaux spécimens d'ouvrage au pavillon des missions catholiques, à l'Exposition de Paris en 1900. Tels sont les collèges

de jeunes filles, ouverts par des Sociétés missionnaires à Scutari (près Constantinople), à Bombay, à Kioto (École Sainte-Agnès).

Une fois adultes, si ces jeunes filles ne se marient pas ou si après leur mariage elles deviennent veuves, on les encourage à former des associations, analogues aux « Enfants de Marie » ou aux Unions chrétiennes de jeunes filles, si fréquentes en pays anglo-saxons. Ces sociétés, tout en les préservant des distractions frivoles et entretenant chez elles un bon esprit, les aident à défendre leurs intérêts et ceux de leur sexe. On a vu tout à l'heure à l'œuvre l'une de ces Unions de femmes chrétiennes au Japon. Aux Indes, les missionnaires ont ouvert récemment à Bombay un *home* spécialement destiné aux femmes hindoues, qui suivent les cours de l'Université. A ce point de vue, Bombay est mieux partagé que Paris et marche sur les traces de l'Université de Chicago. Ces établissements d'instruction ont révélé chez les femmes chinoises et japonaises des aptitudes remarquables pour les sciences naturelles et la médecine. Les Hindoues, en revanche, se distinguent par leurs dons oratoires ou leur talent littéraire. Nous avons signalé plus haut l'action sociale bienfaisante exercée par la pundita Ramabaï; nous mentionnerons encore Mme Krupabaï Satthianadan [1] et

[1] Voyez l'article de Mlle Menant sur une romancière hindoue. *Revue chrétienne*, novembre 1897.

les deux sœurs Sorabji, issues d'une famille parsi et aujourd'hui converties au christianisme. L'une, Cornélie, après avoir pris son grade de licencié en droit à Oxford, s'est fait inscrire comme avocat au barreau de Calcutta ; l'autre, Alice, a obtenu la licence ès sciences. Mais, la plus remarquable est Mme Amandibaï Joshi qui, à peine âgée de dix-huit ans partit pour l'Amérique, et qui, en 1886, obtint, elle la première femme hindoue, le grade de docteur de l'École de médecine pour dames à Philadelphie.

Dans les contrées non civilisées, comme au centre de l'Afrique, il ne suffit pas de relever la condition intellectuelle et morale de la femme, il faut reprendre par la base l'édifice de la famille et resserrer avant tout le lien conjugal, en le faisant consacrer par la religion ou par la loi civile. En effet, d'un foyer familial relâché et divisé il ne peut sortir que des chagrins pour la mère et l'abandon moral pour les enfants. C'est là ce que le cardinal Lavigerie, avec sa grande intelligence des choses coloniales, j'allais dire son génie civilisateur, avait compris de prime abord. Aussi lorsque, à la suite d'une famine et d'une épidémie de choléra, qui décimèrent la population de l'Algérie (1867), il eut recueilli des centaines d'orphelins arabes, leur fit-il donner une instruction agricole, en même temps qu'il leur inculquait les doctrines et la morale chrétiennes. Quand ils furent arrivés à l'âge adulte, il les maria à des

orphelines, élevées dans les mêmes principes et, de ces couples d'Arabes chrétiens, il peupla les villages de Saint-Cyprien des Attafs et de Sainte-Monique [1] (1868). Ces pupilles de l'archevêque d'Alger crûrent et se multiplièrent; entre tous les autres villages, ils se firent remarquer par leur travail, leur moralité, et leur attachement à la France, de sorte que l'assimilation de ces indigènes a dépassé toutes les espérances. A l'autre extrémité de l'Afrique, dans le Zanguebar allemand, les Pères du Saint-Esprit ont fondé le bourg de Bagamayo, avec des ateliers pour les indigènes, et, non loin de là, ils ont peuplé le village de Saint-Joseph, avec des orphelins, rachetés de l'esclavage et éduqués par eux [2].

Récemment, Mgr Leroy, le supérieur de cette congrégation de missionnaires, qui a passé lui-même de longues années dans l'Afrique occidentale, s'est efforcé de consolider le foyer domestique des noirs. Il avait observé que le lien conjugal, chez ces peuples polygames, est des plus éphémères, à cause du droit de répudiation laissé au mari et que, partout, la situation des enfants est précaire. Car, en principe, après le départ de la mère, ils restent au père, comme chef de famille, et doivent être nourris par lui, et risquent fort, surtout les filles, d'être maltraités par

[1] Abbé F. Klein, *le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*. Tours, 1897, in-8.

[2] Voyez P. Piolet, *Missions catholiques françaises*, t. V, p. 486.

les autres épouses qui ont gardé la faveur du maître. D'autre part, les formalités assez compliquées de notre code et surtout l'absence d'état civil, empêchaient en général les indigènes de recourir au mariage civil. Frappé de ces inconvénients et après s'être assuré du concours de nos résidents au Gabon et au Congo, Mgr. Leroy consulta l'éminent et regretté avocat général à la Cour de Cassation, feu M. Arthur Desjardins et, avec son aide, il réussit à organiser une forme de mariage simplifiée, qui permettra désormais à nos protégés de contracter des unions plus stables, au plus grand avantage de la famille.

Mais ce qui, plus que les meilleures lois et les écoles professionnelles les mieux outillées, aide à propager chez les indigènes un idéal familial supérieur, c'est, dans les stations protestantes, le spectacle de la famille du missionnaire. Et ici, nous sommes heureux de céder la parole à l'abbé P. Pisani : « Un type que nous ne connaissons pas, dans nos missions, dit-il, c'est le missionnaire marié et père de famille. On dit souvent qu'une des raisons qui démontrent l'avantage du célibat ecclésiastique, c'est l'impossibilité où l'on serait de trouver des missionnaires parmi les gens mariés. Or, cet argument paraît aujourd'hui contredit par des faits certains : sur 6 000 missionnaires protestants, 2000 sont mariés et, pour la plupart, élèvent dans leurs missions les enfants

qui y sont nés et parmi lesquels, hélas! la mort fait d'impitoyables ravages... Aux cent trente-quatre victimes que les missions protestantes ont perdues, dans les derniers troubles de Chine, il faut ajouter cinquante-deux enfants égorgés avec leurs parents ou, sort plus affreux, réduits peut-être en servitude. Si affligeantes que soient ces considérations, il n'en est pas moins vrai que les femmes de missionnaires enseignent aux païens et aux païennes les devoirs de la femme chrétienne, pour le gouvernement de la maison et l'éducation de la famille[1]. »

Et j'ajouterai que cet exemple de familles chrétiennes, où tous s'entr'aiment et s'entr'aident, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, est nécessaire pour contre-balancer le mauvais effet produit par la conduite d'autres catégories d'Européens. Il arrive, en effet, trop souvent, que les marins et les traitants, les résidents ou les chefs de poste ou de factorerie « vivent à la turque », imitant les mœurs des indigènes et, qui plus est, ne respectant même pas leurs usages et leur enlevant leurs filles, sans en payer le prix. C'est là la cause de bien des rancunes qui, après s'être accumulées, éclatent souvent en révoltes. Au contraire, les indigènes sont sensibles aux exemples de vertu et de

[1] Abbé P. Pisani, *les Missions protestantes à la fin du XIXe siècle*, Paris, 1903, in-12.

dévouement donnés par ces époux missionnaires, qui, loin de se confiner dans un bien-être égoïste, s'intéressent à leur sort et sacrifient leur repos et risquent parfois leur vie pour les soigner eux-mêmes en temps d'épidémie. Malgré leurs préjugés et leur méfiance contre les blancs, leur cœur, — cette faculté identique à travers la diversité des races, — est touché par tant d'abnégation et tant de beauté morale. Et, une fois le cœur pris, la place est conquise et la sainte cause de la famille est gagnée auprès du païen le plus récalcitrant !

On peut, maintenant, se faire une idée assez juste de l'état social du monde païen. Il faut bien en rabattre des tableaux idylliques, que Daniel de Foë, Bernardin de Saint-Pierre et les disciples de Jean-Jacques Rousseau ont tracés de ces bons sauvages. A les entendre, on aurait cru qu'ils menaient une vie paisible, se nourrissant des fruits que la terre, en mère généreuse, leur offrait en abondance, et se reposant, après un facile travail de la journée, en dansant, au clair de lune, des rondes joyeuses ! Combien différente est la réalité ! Elle ressemble à un enfer plutôt qu'à ce paradis terrestre. En Afrique, comme en Océanie, c'est la loi du talion qui gouverne de son sceptre de fer le monde païen. La guerre sans trêve et sans merci, la guerre à mort sévit, en permanence, entre les peuples, entre les tribus et jusqu'entre les clans et les familles enne-

mies. Et, après la victoire, on immole les prisonniers ou bien on les engraisse pendant quelques semaines, pour en faire un repas de cannibales et on réduit les femmes et les enfants en servitude. Voici le témoignage d'un chef Cafre : « Avant que l'Évangile fût annoncé chez nous, nous étions comme des bêtes féroces. Nous ne rêvions que guerre et boucherie. Chacun s'insurgeait contre son voisin, chacun attentait à la vie,de son semblable. » Les guerres féodales du moyen âge et la « vendetta » corse nous donnent une image affaiblie de cet état de choses.

C'est à ces peuples belliqueux et vindicatifs, que les missionnaires chrétiens font entendre les paroles de paix : « Pardonnez les offenses, afin que le Père céleste vous pardonne aussi les vôtres. — Aimez vos ennemis — Bénissez ceux qui vous maudissent. » A la loi du talion, ils opposent la loi du pardon et, joignant l'exemple au précepte, ils se sont souvent entremis, comme arbitres, entre des tribus sur le point d'en venir aux mains et ont réussi à prévenir l'effusion du sang. Par exemple M. Adolphe Jalla, de la mission évangélique de Paris, il y a quelques années, intervint auprès des Ba-Rotsi du Haut Zambèze et réussit à les empêcher de livrer bataille à une tribu ennemie.

Après la guerre et les vendettas de tribus, les deux pires fléaux des nations païennes et de la

société musulmane sont l'esclavage et la traite, d'autant plus qu'elles y sont autorisées par la religion. Il faut dire, pour être juste envers l'islamisme, que ce sont des puissances chrétiennes qui ont créé la traite et l'ont pratiquée, à leur profit, pendant trois siècles et demi. On sait, en effet, que c'est à la fin du xve siècle qu'Henri le Navigateur, infant de Portugal, dirigea sur la côte de l'Or la première expédition, destinée à ramener des travailleurs nègres. A l'exemple des Portugais, Espagnols et Hollandais, Français et Anglais pratiquèrent à l'envi cet abominable trafic, qui ne fut aboli par la France qu'en 1828. L'esclavage le fut à son tour, dans toutes nos colonies en 1848. Le Congrès de Berlin (1885) et la Conférence de Bruxelles (1890) manifestèrent la volonté unanime de l'Europe d'abolir définitivement la traite en Afrique.

Or, malgré ces défenses solennelles, malgré les sanctions attachées à ces édits, malgré la vigilance de la France, de l'Angleterre pour saisir les marchands d'esclaves sur terre ou sur mer, la traite existe encore, forcée sans doute de prendre des voies obliques, de mettre un masque pour tromper la surveillance, mais se pratiquant encore sur une grande échelle. Et la cause de la persistance de ce fléau invétéré est simple : c'est qu'il y a encore des marchés d'esclaves en pays musulman : au Maroc, à Tripoli, à Mascate, en Turquie, en Perse, et faut-il

l'avouer, dans les îles portugaises de San-Thomé et de Principe[1] ? Or, tant qu'il y aura des acheteurs d'esclaves, il se trouvera des vendeurs, pour se pourvoir de marchandise humaine, dans ce grand et inépuisable entrepôt, qui s'appelle le Soudan et le centre oriental de l'Afrique. On connaît les routes suivies par les traitants, qui sont en général des Arabes, mais souvent des métis portugais, plus cruels encore. Un missionnaire, agent de la mission Arnot au centre africain, dans un voyage effectué, en juillet 1902, de Bihé. (*Benguela* oriental) vers l'Ouest, en rencontra à Peho, sur le territoire de l'État libre du Congo : « Il y a ici, écrivait-il le 20 juillet, six caravanes d'esclaves, chacune ayant à sa tête un chef, portant le drapeau portugais et poussant, comme un troupeau, des nègres attachés l'un à l'autre. Non seulement c'est un triste spectacle de voir ces esclaves liés au moyen de courroies de cuir, par escouades de cinq ou six et chacun portant sur son dos des charges d'ivoire ou de caoutchouc ; mais, chose plus affreuse, la variole a éclaté parmi eux et les décime. Les gens de Bihé cachent leurs morts dans le campement, plusieurs de ces derniers portent des blessures de balles reçues pendant l'expédition et une pauvre fille de Bihé est devenue folle, à la suite des horreurs dont elle a été témoin[2]. »

[1] *Anti-Slavery Reporter*, juin et nov. 1902, nov. et déc. 1906.
[2] *Anti-Slavery Reporter*, janvier 1901.

Ce sera l'éternel honneur des missionnaires chrétiens, d'un Las Casas au Mexique, des Quakers en Pensylvanie et des Moraves dans les Antilles danoises, d'avoir les premiers élevé la voix contre ces traitements barbares infligés aux indigènes. Livingstone entre autres, quand il explorait le bassin du Haut-Zambèze, en allant jusqu'à la pointe Sud du lac Nyaṇza, à Mbamé, eut plusieurs fois le courage de briser de sa propre main le joug de ces captifs, au risque de s'exposer à des représailles. Et, jusqu'à son dernier soupir, il n'a cessé de dénoncer, dans ses rapports à la Société de géographie de Londres, cette plaie béante, ce chancre du centre Africain. Le bon combat contre la traite, engagé par lui, a été continué par les missions des Universités anglaises, par M. H. Chatelain dans la région des Lacs et, dans le bassin du Zambèze, par feu M. Coillard, de la Mission évangélique de Paris.

A l'autre extrémité de l'Afrique, le cardinal Lavigerie, après avoir nettoyé de cette lèpre sociale le « hinterland » de l'Algérie et de la Tunisie, fondait sa Compagnie des Pères blancs, pour réprimer la traite plus loin vers le centre. Fort de l'approbation de Léon XIII, et après avoir adressé une lettre éloquente aux souverains de l'Europe, il alla lui-même, nouveau saint Bernard, prêcher dans les capitales la sainte croisade contre les marchands d'esclaves. Ses appels furent entendus et, secondé par les sociétés

anti-esclavagistes de Londres, de Paris et de Rome, il obtint la réunion de la Conférence de Bruxelles (1889). Elle eut pour conséquence l'abolition de l'esclavage à Madagascar (1896) par notre résident général M. Laroche, et à Zanzibar et Pemba, par le sultan, à l'instigation du gouvernement britannique (6 avril 1897).

Ce n'est pas tout d'avoir combattu et à peu près vaincu la traite, d'avoir partout où s'étend l'action militaire de la France, interdit le massacre des captifs de guerre, il fallait encore ouvrir un asile aux esclaves fugitifs, qui ont réussi à échapper à des maîtres durs et impitoyables, et leur procurer des moyens d'existence. C'est à ce besoin que pourvoient les villages de liberté. Nous dirons plus loin[1] comment nos officiers français, les colonels Archinard et Galliéni, fondèrent les premiers de ces refuges dans le Haut-Sénégal et au Soudan (1887-1895). Les missionnaires catholiques continuèrent l'impulsion donnée. On doit aux Pères du Saint-Esprit la fondation des villages de Dinguira et de Makandiambougou près Kita, au Soudan, ceux du Sainte-Anne de Fernan-Vaz et de Sainte-Élisabeth, au Gabon. Ces mêmes religieux ont peuplé les bourgs de Kayes et de Kita (Haut-Sénégal) d'enfants esclaves, rachetés. A leur tour, les Pères Blancs ne

[1] Voir le chapitre IV.

restaient pas en arrière de cette œuvre civilisatrice; ils formaient le village de Segou-Sikoro avec 50 esclaves, délivrés par nos soldats (1896) et ouvraient des ateliers pour les nègres affranchis dans leurs stations de Bouyé, de Kita et de Timbouktou. Auprès d'eux, les « Sœurs blanches » organisaient des refuges similaires pour les négresses[1]. En dernier lieu, deux villages de liberté ont été fondés par les vaillants enfants du cardinal Lavigerie; l'un d'eux a été baptisé du nom de Saint-Henri, en l'honneur du vénéré président de la Société anti-esclavagiste de France, feu Henri-Wallon (1900).

De leur côté, les missions protestantes avaient fondé la colonie de Liberia, pour rapatrier des esclaves affranchis et qui végétaient en Amérique, et l'asile de « Freretown » (près Mombasa), pour des nègres fugitifs.

On sait la façon dont la plupart des rois africains traitent leurs prisonniers de guerre; ils font décapiter tous les hommes valides et les vieillards, ne gardant pour la servitude que les adolescents et les femmes. C'est ce qui a fait dire que l'esclavage était la première atténuation du droit de la guerre, si tant est que la mort ne vaille pas mieux que le sort infligé à ces captifs! Le mépris de la vie humaine

[1] Il faut signaler aussi la *Société de Saint-Pierre Claver*, fondée en 1894 par la comtesse Ledochovska et composée de femmes qui se dévouent au salut des nègres d'Afrique.

est le trait distinctif et commun à toutes les nations non chrétiennes, qu'elles soient plus ou moins civilisées. A ce point de vue, la Chine ne vaut guère mieux que le Vieux Calabar ou le Dahomey. Mais, il y a pis encore. Un grand nombre de tribus sauvages ne se contentent pas de tuer les vaincus, elles les mangent. Que dis-je? Il y en a, comme les Maoris (de la Nouvelle-Guinée). ou certains nègres du Congo (entre le Lualaba et le Lomani). qui les engraissent pendant plusieurs semaines, pour leur faire une chair plus succulente. Le cannibalisme est une pratique très répandue dans le monde païen, depuis l'Amérique centrale, en traversant l'Afrique, jusqu'en Océanie. Lorsque John Williams, évangéliste de la Société de Londres, débarqua pour la première fois à Rarotonga (îles de Tahiti) (1823), il y trouva des anthropophages et, après dix ans de travail, il les avait convertis en chrétiens pacifiques. Ce sont des missionnaires de toute confession, qui ont aboli cette coutume aux Iles Sandwich (Hawaï), et aux Marquises, aux Iles Hervey, à Samoa, aux Nouvelles Hébrides, à la Nouvelle-Guinée. Le pasteur Lengereau, aumônier à Nouméa, qui a résidé quelque temps à Maré, une des îles de l'archipel Loyalty, a raconté [1] comment au bout de trente-quatre ans, par la seule action morale de l'Évangile, on était parvenu à abolir le cannibalisme dans ce même archipel de

[1] Voyez le *Missionary Record*, juin 1894.

Loyalty, où J. Williams avait été massacré et dévoré en 1839. Mais nulle part la métamorphose ne fut plus radicale qu'aux îles Fidji : à Mbaou, l'une de ces îles, la pierre même qui servit aux sacrifices humains a été creusée et est employée aujourd'hui comme fonts de baptême[1]. Au pays des Achantis et au Vieux Calabar, on immolait des centaines d'esclaves, sur la tombe du roi défunt ou à l'époque de certaines fêtes nationales. Les missionnaires ont toujours demandé et obtenu parfois la grâce des victimes, à prix d'argent; c'est à leur instigation que lord Bentink, vice-roi des Indes, a aboli les sacrifices humains, qui étaient en usage chez les Khonds de l'Orissa.

Les procédés bien connus de la justice en Turquie, en Perse ou au Maroc ne donnent qu'une faible idée de la procédure criminelle chez les peuples non civilisés. Elle est, en général, abandonnée à l'arbitraire du chef de la tribu, quand elle ne dépend pas de la fantaisie du sorcier. Dans la plupart des cas, on ne se met guère en peine de découvrir le vrai coupable; on se contente du moindre indice, des présomptions les plus vagues. C'est déjà un petit progrès, lorsque le juge indigène a recours à certaines épreuves, pour le reconnaître, mais ces dernières sont aussi peu rationnelles, que les combats judiciaires au moyen âge. Les Aïnos (Japon) recourent à l'eau, les Khoïs (Hindoustan), à l'huile bouillante ;

[1] Dennis, *ouvrage cité*, II, p. 338.

on force le prévenu à y plonger le bras, quelquefois une partie du corps. S'il en sort intact, il est réputé innocent, sinon, il est convaincu du crime dont on l'accuse. En Afrique, on fait avaler au prévenu une décoction d'un végétal vénéneux, et suivant que le patient se montre réfractaire ou sensible à l'effet du poison, il est acquitté ou condamné. Rien que dans l'île de Madagascar, le Révérend Ellis a évalué à 3 000 par an le chiffre des victimes de cette pratique stupide. Elle a d'ailleurs été abolie par le gouvernement hova, sur les instances des missionnaires anglais, ainsi d'ailleurs que la traite. C'est sur les conseils du pasteur Coillard que le roi Levanika a interdit cette épreuve par le poison chez ses sujets les Ba-Rotsis[1].

Au Congo belge, le roi Léopold a fait nommer une commission pour la protection des indigènes (1896) ; ce comité, composé en grande partie de missionnaires, a pour but d'abolir les sacrifices humains et les épreuves judiciaires. De son côté, le vice-roi des Indes anglaises y a supprimé ou tend à supprimer dans les pays tributaires, par exemple en Birmanie, les *suttis*[2], les tortures préliminaires au jugement et les châtiments barbares. Le Japon, depuis une vingtaine d'années, s'est montré digne de prendre rang parmi les nations civilisées en abolissant les supplices infligés,

[1] Au Vieux Calabar, on se sert de la fève de l'éséré pulvérisée, et à Madagascar, de la racine de tangéna.

[2] On appelle ainsi le bûcher sur lequel les veuves devaient être brûlées, après la mort de leur mari.

au coupable et en améliorant l'état sanitaire des prisons et la condition morale des détenus. Le gouvernement du mikado, sur les avis du Révérend Berry, a autorisé les missionnaires chrétiens à essayer la cure d'âmes sur les criminels ; il a créé, — chose inconnue en Europe, — une école normale de geôliers, a institué le groupement des prisonniers suivant le sexe, l'âge et la nature du délit, et enfin organisé à Okohama un *home* pour les libérés. La prison de Hokkaïdo, de l'aveu d'hommes compétents, peut être citée comme un modèle, même à des réformateurs américains. Au contraire, la Chine et la Corée, où l'influence des missionnaires est à peu près nulle, se sont montrées réfractaires à cette humanisation du régime des prisons.

La malpropreté physique, disions-nous, à propos de l'Hindoustan, est très souvent l'indice de l'impureté morale et de la débauche. D'après cela, ce pays, la Chine et l'Arabie devraient être classés au dernier échelon de la moralité, comme aussi de l'hygiène.

On sait d'ailleurs que la négligence des règles élémentaires de l'hygiène est la principale cause des épidémies de choléra, de peste, et des maladies cutanées, en particulier de la lèpre, qui sévit encore au Nord de l'Inde, en Océanie, à Madagascar. Qu'on ajoute à cela les recettes des médecins indigènes, qui ressemblent beaucoup aux formules de nos charlatans et l'on se figurera dans quel état pitoyable se

trouvent les malades atteints d'affections graves dans ces pays. La plupart succombent ; chez les autres, le mal devient chronique et les malheureux contaminent leur entourage. Ainsi en est-il des ophtalmies en Égypte et en Syrie et de la lèpre en Palestine et en Chine. Quant aux femmes malades, leur situation est pire encore ; car, en vertu du système de réclusion auquel elles sont soumises, aucun médecin ne peut avoir accès jusqu'à elles.

C'est dans ce domaine de l'hygiène et de la médecine que s'est manifesté, de la façon la plus admirable, le génie de la mission chrétienne. Non seulement les évangélistes ont, par leurs avis et par l'exemple de leur propre famille, introduit et propagé les règles de la propreté et de la prophylaxie, mais encore ils ont organisé l'assistance médicale partout où elle faisait défaut[1]. Suivant l'exemple des évêques catholiques et des ordres hospitaliers, au moyen âge, les missionnaires de toutes confessions, Pères Blancs et missionnaires américains, Filles de la Charité et diaconesses de Kaiserswerth ont fondé à l'envi des hôpitaux, établi des dispensaires, recueilli des vieillards infirmes, qui, naguère, en Afrique, étaient abandonnés à la dent des fauves, ou des enfants

[1] On sait que les premiers hôpitaux ont été organisés par les évêques en Orient, sous le nom de *nosocomia*. Des deux plus anciens en France, celui de Lyon fut fondé par saint Sacerdos et celui de Paris par saint Landry, sous le nom d'Hôtel-Dieu (vers 650).

trouvés, dont la plupart sont, en Chine, voués à la mort ou à la prostitution. Ils ont prouvé, par là, le cas que le croyant fait, non pas seulement de la vie du corps, mais de l'âme immortelle qui y est comme enveloppée et doit, à l'école de la douleur et de l'Évangile, développer sa vie divine. Aux missionnaires écossais, américains et allemands revient le mérite d'avoir formé un corps nombreux et bien préparé de doctoresses, d'infirmières et de diaconesses, qui puissent pénétrer dans les harems ou les zenanas et y porter, avec les consolations de l'Évangile, les secours d'un art médical digne de ce nom. Il convient de louer ici lady Dufferin, veuve de l'ancien vice-roi des Indes anglaises, qui a créé, en ce pays, les premiers dispensaires pour femmes.

Mais c'est surtout dans les soins donnés aux lépreux que s'est révélé avec éclat l'esprit de sacrifice, dont je ne dirai pas que la foi chrétienne ait le monopole, mais qu'elle sait enflammer dans les cœurs les plus incultes. Ce sont les Frères Moraves qui en ont pris l'initiative au XIXe siècle. Dès 1822, le Frère Leitner et sa femme ouvraient le premier asile de lépreux en Afrique, à *Hemel en Aarde* (colonie du Cap); ensuite, ils en ont ouvert un autre dans la Guyane hollandaise et, depuis 1881, ils ont pris la direction du célèbre asile de *Jésus-Hilfe* à Jérusalem, fondé une douzaine d'années auparavant par la baronne de Keffenbrink. A Madagascar, Mgr Cazet

et les Pères Jésuites ont établi deux léproseries[1]; la Société des missions de Londres en a également deux, dont l'une a reçu le nom touchant de « Village de l'espérance » (*Ambohimiandrosoa*), et un cinquième asile est administré par les missionnaires norvégiens. Aux Indes anglaises, où il n'y avait pas moins de 119 044 lépreux (recensement de 1891), c'est W. Carey, missionnaire près de Calcutta, qui, après avoir vu brûler vif un lépreux, de peur qu'il ne contaminât ses voisins, conçut le projet d'ouvrir pour eux des asiles (1812).

Dans d'autres provinces de l'Inde, on les enterrait vivants. L'idée de W. Carey fut reprise par les Sociétés de missions allemandes (Mission Gossner), anglaises (Church Missionary Society) et américaines (Presbytériens et Méthodistes épiscopaux), qui établirent des léproseries successivement à Pouroulia (Bengale), Ambala, Chandag (Himalaya). Depuis 1814, c'est la Société fondée par l'initiative d'un Écossais, M. W. C. Bailey, sous le titre de *La mission chez les Lépreux*, qui, en groupant tous les efforts en faveur de ces incurables, a décuplé les ressources et multiplié les asiles. Elle en entretient ou subventionne cinquante, dont quarante-deux aux Indes et en Birmanie, six en Chine et deux au Japon. Bien plus, mettant à profit une récente découverte de la médecine, à savoir que la lèpre n'est pas héré-

[1] P. Piolet, *Les Missions catholiques*, t. V, p. 488.

ditaire, elle a établi quatorze asiles-écoles, pour les enfants de lépreux non contaminés[1].

Mais il faut citer deux héros de ce dévouement aux lépreux. Saint François d'Assise a trouvé un imitateur dans le Père Damien, le consolateur des lépreux, relégués dans l'île Molokai par le gouvernement des îles Hawaï. L'intrépide Picpucien, après les avoir soignés et évangélisés pendant plus de quinze ans, prit la lèpre et mourut après un long martyre. Sa tâche a été reprise, sans hésiter, par les sœurs Franciscaines, qui l'avaient déjà secondé dans son œuvre[2]. Piquée d'émulation par cette charité héroïque, miss Reed, une jeune Américaine, après avoir travaillé plusieurs années à l'œuvre des zenanas, quittait son foyer de l'Ohio et allait s'établir, seule avec une femme de chambre lépreuse, à Pithoagarh, près Chandag, sur un des contreforts méridionaux de l'Himalaya, pour se consacrer à un groupe de lépreux établi tout près de là (1890). Elle avait, certes, fait le sacrifice de sa vie. Eh bien! grâce à une hygiène et une antisepsie rigoureuses, il paraît, d'après ses dernières nouvelles, qu'elle est, au bout de douze ans, sortie indemne de cette périlleuse expérience.

[1] Voyez les résultats de la Conférence sur la lèpre, tenue à Berlin en octobre 1897, dans Dennis, *ouvrage cité*, II, p. 433 et suivantes.

[2] Voyez mon article sur *R. L. Stevenson voyageur*, *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1902.

Après cet exposé des résultats obtenus par les missions chrétiennes de toute confession, dans le domaine des sciences et de la morale, de la famille et des relations internationales, nous espérons que tout lecteur impartial verra tomber la plupart de ses préventions et avouera qu'elles venaient en partie de l'ignorance des faits, en partie du préjugé. Que les missions étrangères, depuis trois ou quatre siècles qu'elles sont organisées, aient rendu des services à la géographie et à la linguistique, combattu et souvent vaincu les fléaux qui désolent l'humanité, et contribué à former des types d'individus plus nobles, des familles plus unies et des relations entre les peuples plus fraternelles, cela paraîtra sans doute démontré.

« Mais, dira-t-on, tout cela n'empêche pas que les missionnaires ne soient des hommes compromettants, des enfants terribles, qui, par leur zèle convertisseur, provoquent des révoltes chez les indigènes, ou bien, par leurs réclamations, à la suite de dommages causés à leurs stations par la réaction violente des païens, entraînent la mère patrie dans des conflits sanglants. En d'autres termes, comme on l'a dit récemment au Parlement, n'oublions pas que « le plus sûr agent de la guerre, c'est le missionnaire[1] ».

Nous concédons, tout d'abord, qu'il y a eu sans doute des imprudences, peut-être même des fautes

[1] Discours de M. Sembat, séance du 29 janvier 1903.

graves commises par certains chefs de mission qui, dans des cas particuliers, étaient plutôt les instruments de la politique du gouvernement de leur pays que les imitateurs des apôtres. Mais ce ne sont là que des exceptions, des abus imputables à la faiblesse humaine, et dont il serait injuste de rendre responsables tous les missionnaires. Il faut se garder de généraliser les faits particuliers et, envisageant les choses de plus haut, nous allons essayer de remonter à la source de ces abus.

Ici, nous rencontrons le problème, très délicat, des rapports des missionnaires avec le gouvernement de leur pays, spécialement dans la politique coloniale. Le principe que ceux-ci ne doivent jamais perdre de vue et qui doit servir de règle à tous leurs actes, c'est qu'ils sont, avant tout, les ambassadeurs de Jésus-Christ, le prince de la paix, et que, partout, ils doivent planer bien au-dessus de tous les partis, de tous les mesquins intérêts de comptoir ou de plate-forme électorale. Cela posé, le missionnaire a deux attitudes à prendre vis-à-vis de son pays. Ou bien il se considérera comme le pionnier d'une entreprise coloniale, comme l'avant-garde du protectorat ou de la conquête, et alors il s'efforcera par tous les moyens d'obtenir pour ses nationaux, dans la région qu'il habite, des avantages pour leur négoce et des privilèges ou immunités judiciaires, et en cas de contestation, il en appellera tout de suite au consul de

son pays. Si le consul ne réussit pas à obtenir gain de cause auprès des autorités indigènes, il provoquera l'intervention de l'amiral ou du général, qui imposera par la force une indemnité pécuniaire, des privilèges pour le missionnaire, ou même une concession de terrain.

Ou bien il s'abstiendra avec soin de toute opération commerciale et de toute intrigue politique, se contentant d'user de son autorité personnelle pour protéger les Européens ; il s'efforcera d'inspirer aux indigènes le respect, l'admiration, l'amour pour son pays, en donnant l'exemple de la vertu, de la loyauté, du désintéressement ; enfin, il leur fera connaître sa langue, les héros de son histoire nationale et les chefs-d'œuvre de sa littérature ; en un mot, il n'usera que d'une influence morale, religieuse, civilisatrice au profit de sa patrie.

De ces deux conduites, on devine sans peine les effets fort différents produits sur les indigènes. La première a des résultats funestes, au point de vue de la paix et de la civilisation. Sans doute elle peut, d'abord, rapporter quelques profits commerciaux et politiques, mais ces avantages sont chèrement achetés au prix d'injustices, de représailles sanglantes, et de rancunes accumulées dans le cœur des païens et qui les rendent désormais sourds à toute prédication chrétienne, parce que, pour eux, elle est devenue synonyme d'immixtion et de conquête étrangère. On

pourrait multiplier les exemples de cette mauvaise méthode : il suffira de citer l'intervention du gouvernement français dans les affaires de Tahiti[1], celle de l'Angleterre et ses alliés à Samoa ou aux Philippines, et celle de l'Empire allemand en Chine, qui commença par l'occupation de Kiaou-Tcheou pour finir par l'assassinat du ministre d'Allemagne et le siège des légations à Pékin[2].

Les effets de la seconde, en revanche, sont bienfaisants et profitent aussi bien à la nation à laquelle appartiennent les missionnaires qu'à l'humanité civilisée. C'est ainsi que les Frères Moraves, par leur dévouement vraiment apostolique et par l'exemple du travail manuel, ont fait aimer l'Allemagne chez les nègres des Antilles, comme chez les Esquimaux du Labrador. Les Pères de Picpus ont, de même, fait aimer la France aux Iles Marquises et aux Iles Sandwich; les frères de Ploërmel en ont fait autant chez les nègres du Sénégal ; les Pères du Saint-Esprit au Congo et au Soudan, et les Pères Blancs, en Algérie et dans l'Afrique équatoriale.

Mais deux sociétés missionnaires, entre toutes, nous semblent avoir su bien concilier leur devoir d'apôtres avec leurs obligations patriotiques : ce sont les agents de la Mission évangélique de Paris, d'une

[1] Voyez l'affaire Pritchard, dans les *Mémoires* de Guizot, t. VII, p. 50.

[2] R. Allier, *les Troubles en Chine et les Missions chrétiennes*, Paris, 1901.

part, et, de l'autre, les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité.

Parmi les premiers, Charles Viénot, mort en 1903, mérite une mention spéciale pour avoir, par un labeur de trente-sept ans, fondé et dirigé les écoles françaises à Tahiti et à Moréa. Lui et ses collègues ont pu faire respecter le nom de Français comme synonyme de loyauté, même dans les pays qui échappaient à notre influence ; d'autres sont en train de faire la conquête pacifique des Malgaches.

Quant aux dignes enfants de saint Vincent de Paul, partout où ils ont exercé leur ministère de charité, d'instruction et d'évangélisation, ils ont contribué au bon renom de la France et maintenu son prestige, sans se mêler aux affaires politiques. J'ai dit, ailleurs, comment, par les rédemptions d'esclaves et par la manière dont ils ont rempli les fonctions consulaires dans les États barbaresques, les Lazaristes avaient préparé les indigènes d'Algérie à accepter la domination, et ceux de Tunis, à accepter le protectorat de la France[1]. Faut-il rappeler qu'ils furent les premiers, avec des marins huguenots, à planter le drapeau de la France près de Fort-Dauphin et qu'ils arrosèrent de leur sang cette terre de Madagascar ? Faut-il énumérer les services qu'ils rendent aux Antilles, en Chine, en Indo-Chine et à la

[1] Voyez le chapitre II sur *les Précurseurs du cardinal Lavigerie*.

Nouvelle-Calédonie, comme prêtres coloniaux, aumôniers du pénitencier, et enfin missionnaires auprès des Canaques? Je signalerai, surtout, leur ministère au Tonkin, où, tout en prêchant l'Évangile aux bouddhistes, ils ont réussi à resserrer les liens qui unissent les Annamites à la France. Ce fait nous a été attesté par un médecin de marine protestant. M. W. de la Quesnerie, mort en 1901, qui avait plusieurs fois résidé dans l'Annam et vu à l'œuvre Mgr Puginier. Et, si cela ne suffisait pas, voici le témoignage d'un autre écrivain militaire : « Le changement de religion, a écrit M. L. de Grandmaison, est le plus important des facteurs de transformation sociale. Un indigène converti par des missionnaires français est aux trois quarts Français, car il a donné à notre civilisation le gage le plus profond d'attachement qui existe. » Ces deux témoins laïques donnent un grand poids à l'assertion de Mgr Puginier, dont Paul Bert, comme gouverneur général, put apprécier le concours dévoué : « Tout païen qui se fait chrétien, a-t-il dit, devient en même temps un ami de la France. Il suit de là que, plus le nombre de chrétiens annamites augmentera, plus la France comptera d'amis dans ce pays. Le nombre des adversaires diminuera dans la même proportion et les révoltes contre notre protectorat ne seront plus à redouter. On ne soupçonne pas l'influence bienfaisante exercée par quelques poignées de chrétiens, perdus au milieu des païens

comme des sentinelles avancées. Ils parlent en bonne part de la France et détruisent une foule de préjugés. »

Qui dira les bénédictions qu'a values au nom de la France le dévouement de nos Sœurs de Charité, soit dans les orphelinats et pensionnats de jeunes filles à Constantinople, à Beyrouth et à Alexandrie, soit dans les hôpitaux d'Égypte ou de Syrie ? Les Sœurs Franciscaines à l'île Molokaï et en Chine, les Sœurs Blanches en Afrique, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny en Océanie, ne sont pas moins dignes d'admiration ; ces dernières, entre autres, ont mérité un bel éloge de l'amiral Courbet.

Visitant un jour, l'école de jeunes filles de Saint-Louis, à Nouméa, tenue par elles, il accepta l'offre de la supérieure de faire faire la dictée à la première classe, et voici le texte qu'il improvisa : « Lorsque les missionnaires, dit-il, arrivèrent à la Nouvelle-Calédonie, il a fallu toute la persévérance et l'énergie que donne la confiance en Dieu pour leur faire affronter des périls continuels. Quelques-uns y ont perdu la vie, mais ils ont emporté en mourant la ferme espérance du triomphe de la civilisation chrétienne, que nous constatons aujourd'hui avec bonheur. » Il y eut plusieurs copies sans faute de jeunes filles indigènes. L'amiral, se tournant alors vers ses officiers, s'écria : « Que le député qui vient de dé-

clarer à la Chambre que nos missionnaires n'enseignent pas le français vienne donc visiter leurs écoles, avant d'en parler ! » — On croirait ces lignes écrites d'hier, en réponse aux accusations d'autres députés, tout aussi mal informés.

Après cet hommage rendu par le héros de Fou-Tchéou aux écoles de nos missionnaires en Extrême-Orient, nous n'ajouterons plus que deux mots. Il est évident que la plupart des préjugés qui règnent contre les Missions étrangères sont nés de l'ignorance ou du parti pris. Les fautes commises par quelques-uns, et que nous n'avons pas dissimulées, — que le colonial qui est sans reproche leur jette le premier la pierre ! — ne sont qu'une quantité négligeable, auprès des services éclatants rendus par eux à la cause de la science, des bonnes mœurs et de l'humanité. Et nous avons le droit de dire, en retournant le mot cité plus hant : « Le plus sûr agent de civilisation, c'est le missionnaire ! »

Il y a plus : entre missionnaires et marins, entre résidents et négociants qui poursuivent là-bas, par delà les mers, à l'ombre du drapeau tricolore, le même but civilisateur, bien que par des voies différentes, l'entente est facile, elle se fait toujours d'ailleurs à l'heure du danger. Ils n'ont qu'à se souvenir de la France, cette patrie de saint Vincent de Paul, d'Oberlin et de sœur Rosalie, et à se dire qu'elle n'a jamais été plus forte que lorsqu'elle était unie,

ni plus glorieuse que lorsqu'elle faisait rayonner sur le monde, par les arts de la paix, son clair génie, fait de justice, de sympathie pour les opprimés, et de générosité !

CHAPITRE II

LES PRÉCURSEURS FRANÇAIS DU CARDINAL LAVIGERIE DANS L'AFRIQUE MUSULMANE

La prise d'Alger, la conquête de l'Algérie et la réduction de la Tunisie sous le protectorat de la France, enfin les œuvres civilisatrices du cardinal Lavigerie, ont été la revanche éclatante d'une longue série d'avanies, d'insultes et de persécutions, subies par les chrétiens dans l'Afrique musulmane. Pendant six siècles et plus, des milliers d'Européens, des centaines de prêtres ou de moines, pris sur des navires de commerce, enlevés sur les rivages ou dans les îles de la Méditerranée, ou bien victimes de leur zèle apostolique, ont été emmenés en captivité, livrés à toutes les horreurs de l'esclavage ou, s'ils tentaient de s'échapper, condamnés à mourir dans des supplices atroces. Je ne sais ce qu'il y a de plus étonnant dans cette domination séculaire de la Méditerranée par les États barbaresques : ou de l'audace de cette poignée de bandits et de pirates; ou de l'impuissance des nations européennes, payant à ces corsaires un tribut annuel qui se montait à

plusieurs millions de livres et leur sacrifiant des milliers de vies humaines. C'est là une des pages les plus sombres de l'histoire de la civilisation en Occident, parce qu'elle offre le navrant spectacle de la force brutale primant le droit des gens et du fanatisme l'emportant sur l'humanité.

Heureusement pour l'honneur de l'Europe, des souverains, des princes de l'Église et des religieux se sont rencontrés qui ont interrompu le cours des triomphes du Coran sur l'Évangile et manifesté la vigueur des nations chrétiennes. Aux noms du cardinal Ximenès et de Charles-Quint, du cardinal de Richelieu et de Louis XIV répondent, à travers les siècles, ceux du roi de France Charles X et du cardinal Lavigerie. Les premiers ont déployé de grandes forces militaires pour réduire Alger et Tunis ; mais toute leur force est venue se briser contre ces repaires de pirates, protégés par les tempêtes de la Méditerranée et par la stérilité du désert. Les derniers, mieux servis par les circonstances, ont enfin réussi à planter le drapeau français et la croix sur la terre d'Afrique.

Tout le monde connaît les œuvres du cardinal Lavigerie. qui assurent à son nom une place d'honneur parmi les bienfaiteurs de l'humanité[1]. On sait qu'à peine établi sur le siège épiscopal d'Alger, il

[1] Voyez *le Cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, par l'abbé Félix Klein ; Paris, 1893.

s'est mis à construire des églises, à ouvrir des orphelinats pour les enfants arabes, à fonder des collèges et des séminaires. Mais bientôt son grand cœur s'est senti à l'étroit dans ce vaste diocèse. Répondant aux appels de l'héroïque Livingstone et de Léon XIII, dont l'âme vraiment apostolique était remplie de tristesse à la pensée de tant de créatures réduites en esclavage, Mgr Lavigerie a entrepris dans toute l'Europe occidentale ces campagnes contre la traite des noirs et contre l'esclavage, qui ont abouti à l'acte général de la conférence de Bruxelles (juillet 1890) et au Congrès anti-esclavagiste de Paris (septembre 1890). Enfin joignant l'exemple à la parole, il institua la congrégation des missionnaires d'Alger, qui, sous le nom de « Pères blancs », ont entrepris l'évangélisation des Musulmans depuis l'Algérie jusqu'à l'Ouganda et à la région des Grands-Lacs.

Mais, il ne faudrait pas croire que de Ximenès à Richelieu, et de Richelieu à Lavigerie, la chrétienté d'Europe n'ait rien fait pour les esclaves d'Afrique. L'intrépide cardinal et ses Pères blancs ont eu des précurseurs pacifiques, qui ont plus contribué à faire respecter le nom de chrétien, que les *armadas* de Charles-Quint ou les flottes de Louis XIV. Ses vrais précurseurs furent saint Vincent de Paul, les vicaires et les consuls Lazaristes et leurs obscurs avant-courriers : les Trinitaires et les Pères de Notre-Dame de la Mercy,

PRESS LIBRARY OF THE UNIVERSITY

qui, depuis le XIIIe siècle, ont arrosé cette terre d'Afrique de leurs sueurs, de leurs larmes, et souvent de leur sang. Je voudrais, dans les pages qui suivent, rendre justice à ces modestes religieux et montrer quel rôle capital ils ont joué dans l'histoire de la deuxième civilisation de l'Afrique, œuvre si humaine et si française à la fois, qui a duré des siècles et dont nous commençons seulement à recueillir les fruits. Mais il faut d'abord jeter un coup d'œil sur la situation des États barbaresques au XVe siècle.

I

Deux causes amenèrent, à cette époque, une recrudescence du fanatisme musulman : d'abord les victoires des rois chrétiens d'Espagne sur les derniers rois arabes de la péninsule, suivies de l'expulsion définitive des Maures, qui se réfugièrent en masse en Afrique et y portèrent la haine du nom chrétien ; et puis, surtout, la prise de Constantinople par les Turcs. Ce succès, en effet, en exaltant outre mesure l'orgueil des musulmans, leur donna l'espoir d'une revanche et ouvrit une ère nouvelle de vexations intolérables contre les Européens. La prise d'Alger et de Tlemcen par Barberousse (1516-17) marque le paroxysme de cette action furieuse de l'Islam contre la chrétienté.

Quelle fortune singulière que celle de Baba-

Aroudji[1]! Fils d'un renégat sicilien, né à Mételin, à treize ans il apprend le métier de pirate, groupe autour de lui, par son audace et sa générosité, une bande d'aventuriers, et à quarante ans se fait couronner roi d'Alger! Il ne jouit pas d'ailleurs longtemps de sa conquête et mourut trois ans après, dans un combat contre les Espagnols, aux environs de Tlemcen (1518).

Son frère, Khaïr-ed-din, surnommé aussi Barberousse, lui succéda et comprit de suite qu'il ne lui était pas possible de se maintenir seul à Alger, entre l'Espagne menaçante et les tribus arabes de l'intérieur, frémissantes sous le joug. Il fit donc hommage de son royaume au sultan Selim Ier, qui l'accepta, en lui confiant le titre de *beglier beg* et lui envoyant un renfort de six cents soldats turcs. Ainsi se forma mi-partie avec des soldats ou *janissaires*[2], mi-partie avec de hardis marins ou *reïs*, l'*odjak* d'Alger, qui, durant trois siècles, répandit la terreur sur tous les rivages de la Méditerranée. Chose étrange, cette milice turque fut organisée par les Barberousse sur le modèle d'un ordre militaire chrétien, celui des chevaliers de Rhodes. Les membres de l'*odjak* étaient astreints au célibat, ils recevaient tous, quel que fût leur grade, une solde égale et une égale part de butin dans les prises. La régence d'Alger eut

[1] Surnommé Barberousse, à cause de la couleur de sa barbe,

[2] La milice d'Alger comptait, en 1638, 22 000 hommes.

d'abord à sa tête un pacha, nommé par le sultan de Constantinople et investi de pouvoirs limités ; il était assisté de quatre ministres ou secrétaires d'État, qui formaient le *Divan* et se réunissaient chaque semaine. Mais un ramassis de brigands ne peut garder longtemps un gouvernement régulier; la violence appelle l'anarchie. Aussi, au XVIIe siècle, la milice d'Alger, supportant impatiemment l'autorité des pachas, plus avides de butin que capables de gouverner, s'en débarrassa peu à peu entièrement et mit à sa tête un chef élu par le suffrage des *reïs* et des janissaires, et investi d'un pouvoir absolu, appelé *Dey*. Ce *Dey*, qui n'était plus que le vassal nominal de la Sublime Porte, siégeait dans son palais de la Jemina assis sur une peau de lion ou de tigre, symbole frappant de la féroce tyrannie que l'*odjak* exerçait sur les populations arabe et maure, berbère et juive. Il disposait d'une flotte de soixante-quinze à quatre-vingts galères, armées chacune de vingt-cinq à quarante canons et manœuvrées par des esclaves chrétiens.

La capitale, Alger (Al-Djezaïr-ben-Mezghama) bâtie au Xe siècle, sur les ruines de la ville romaine d'Icosium, était, déjà deux ou trois siècles après, une ville très peuplée et dont les bazars étaient fréquentés par les marchands du Mâgreb[1]. Assise sur le penchant d'une colline qui forme un amphithéâtre des-

[1] Alger avait, au XVIe siècle, une population de 100 000 à 120 000 âmes, dont 10 000 Juifs.

cendant jusqu'à la mer, avec ses murailles de 14 mètres de haut, flanquées de tours crénelées et garnies de crocs en fer pour y suspendre les condamnés à mort, ses six portes bardées de fer et qu'on fermait sans rémission au coucher du soleil, son arsenal dit *topane*, ses six *caseries* ou casernes de janissaires, ses cent mosquées, ses cent vingt-cinq fontaines, ses quinze mille maisons blanches, avec leurs toits en terrasse, du haut desquels les *reïs* pouvaient contempler à l'aise leur domaine maritime, son *badistan*, ou marché aux esclaves, ses bagnes où les esclaves étaient entassés pêle-mêle, puis le fort de l'Empereur, construit à la place où avait été la tente de Charles-Quint et sur lequel flottait maintenant l'étendard vert semé d'étoiles d'or, enfin le môle, qui s'avançant à 300 mètres en mer, formait un port capable d'abriter plusieurs centaines de navires, avec tout cela Alger offrait l'aspect d'une ville superbe et menaçante.

Les tristes exploits accomplis par Barberousse et les reïs d'Alger aux dépens des nations de l'Europe, trouvèrent des imitateurs; bientôt des milices ou oligarchies militaires semblables se constituèrent à Tunis (1574), à Tripoli, à Salé (Maroc). Tunis ou Thunes le cédait à peine à Alger pour sa puissance militaire, — l'odjak comptait cinq mille janissaires et deux ou trois milliers de reïs, — et pour son activité commerciale.

C'est, écrivait Capmany vers 1785, une fort grande et belle ville extrêmement riche. Elle a plus de cent mille habitants. On y voit de belles maisons, de magnifiques mosquées et des maisons fortes. Sur une petite hauteur se trouve le palais, dit Al-Kazar. Dans l'arsenal sont toujours dix galères, et le fort n'est jamais sans en avoir au moins une armée. Je ne connais pas, ainsi termine le narrateur espagnol, de plus beau pays que les environs de Tunis. Il y a là au moins trois cents tours ou pavillons, chacun avec son domaine à l'entour.

Bien que la présence d'un noyau de chrétiens indigènes, groupés près de la porte d'El-Manera, et parmi lesquels s'était recrutée la garde royale des rois berbères, imposât quelques ménagements à la régence de Tunis vis-à-vis des chrétiens, l'influence mauvaise des reïs d'Alger prévalut la plupart du temps et décida les Tunisiens à joindre leurs galères à celles d'Alger, pour fondre sur les navires ou les rivages d'Europe; le voisinage des côtes de Sicile et de Naples rendait ces corsaires de Tunis d'autant plus redoutables.

Salé était aussi devenue un repaire de forbans de mer, et le centre d'une principauté musulmane vivant de leurs rapines[1]. Peuplée en grande partie par des Maures expulsés d'Espagne, elle se distinguait par son fanatisme, mais paraît être toujours restée indé-

[1] Salé ou Vieux-Salé, ville du Maroc, à l'embouchure de l'Oued-Regrag, à 165 kilomètres O. de Fez, est la *Sala* des Romains. La France y établit, en 1630, un consulat, qui fut supprimé dans la suite.

pendante des Turcs. Enfin Tripoli, après avoir été prise par les Espagnols (1510) et avoir été confiée par eux à la garde des chevaliers de Rhodes, tomba définitivement aux mains des Turcs en 1551. Le corsaire Dragut, suivant l'exemple de Khaïr-eddin, en fit hommage au sultan de Constantinople, mais, en fait, y constitua un *odjak* autonome.

Tels étaient au xve siècle les quatre États barbaresques, indépendants quant à leur gouvernement, mais unis par la communauté de religion et de haine contre le nom chrétien. En fait, ils continuèrent la « guerre sainte » sur la Méditerranée, dans les îles, dans l'océan Atlantique et jusque dans la Manche, après que les souverains arabes eurent été rejetés hors d'Europe.

II

On n'a que l'embarras du choix quand on veut se faire une idée des dommages et des souffrances que les pirates de Barbarie faisaient subir aux populations chrétiennes : nous possédons les récits de plusieurs captifs célèbres, par exemple du chevalier d'Aranda et de saint Vincent de Paul, de Cervantès, et de Du Chastelet des Bois, et les chroniques de voyage des religieux qui se consacrèrent à leur rédemption.

A peine le prisonnier était-il amené à bord du

navire ennemi que les corsaires, par mille flatteries, essayaient d'obtenir des informations détaillées sur son pays d'origine, sa famille et ses ressources, sa profession ou son métier: ils s'efforçaient ainsi d'évaluer le chiffre de la rançon qu'on pouvait tirer de lui. Si l'on s'apercevait que le captif avait menti, on le faisait rouer de coups de bâton ou flageller avec des cordes à nœuds. Une fois débarqué au port d'attache du corsaire, on conduisait l'esclave au marché public[1], et on le remettait à un courtier chargé de le vendre... Mais ici, laissons la parole à un esclave dont on ne récusera pas, je pense, la sincérité.

Il y a deux ans, écrit saint Vincent de Paul[2], étant allé à Marseille recouvrer une créance de 300 écus et retournant par mer de cette ville à Narbonne, je fus fait prisonnier par trois brigantins turcs, qui, après nous avoir grossièrement pansés et enchaînés, nous emmenèrent en Barbarie, tanière et caverne de voleurs, sans aveu du Grand Turc; où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite sur un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul de France.

Leur procédure, à notre vente, fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin avec un bonnet et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou

[1] Il s'appelait à Alger le *badistan*.

[2] Lettre à M. de Commet, datée d'Avignon, le 24 juillet 1607.

six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étaient pas mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche, pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, puis lutter pour voir la force d'un chacun et mille autres sortes de brutalités,... et finalement, je fus vendu à un vieux médecin spagirique.

Après la vente aux particuliers, sur le produit de laquelle le pacha et plus tard le bey ou dey prélevaient un huitième, on employait les esclaves suivant leur sexe, leur âge et leurs aptitudes. Les jeunes femmes étaient enfermées dans le harem, et Dieu sait quels outrages, et, en cas de résistance, quelles violences elles avaient à subir ; les vieilles servaient de domestiques. Les hommes étaient en général logés dans les *bagnes*[1], sortes de prisons publiques où on les renfermait quinze à vingt par chambrée, dans des salles basses et voûtées, dont les fenêtres étaient grillées. Il y avait à Alger six bagnes, dont trois étaient pourvus de chapelle.

Puis on les triait sur le volet. Les plus vieux, les débiles ou les infirmes étaient les moins malheureux, car on les occupait soit à garder le bétail aux

[1] Le mot bagne, dérivé de l'italien *bagni* (bains), désignait originairement les petites chambres qui entouraient une grande salle voûtée. Il y eut jusqu'à 3000 captifs entassés dans un bagne.

champs, soit à crépir la maison, à nettoyer les latrines ou à aller vendre de l'eau et des fruits par la ville. Il y avait d'ailleurs quelques bons maîtres, mais c'était le petit nombre. Quant aux captifs les plus vigoureux, on leur faisait labourer la terre, transporter et scier les pierres de taille, et surtout ramer sur les galères. On sait par les mémoires de Jean Marteilhe ce que les galériens avaient à souffrir sur les galères du roi de France; cela ne donne qu'une faible idée du sort des captifs enchaînés sur les galères des Turcs d'Algérie.

Et ces traitements n'étaient rien à côté des souffrances morales qu'on leur infligeait. Après chaque capture d'un équipage européen, les Turcs triaient les plus jeunes et les plus adroits et, les amadouant par des promesses séduisantes, s'efforçaient de les convertir à la religion de Mahomet. Quelques patrons allèrent jusqu'à offrir la main de leur fille, avec la liberté, à un captif, s'il consentait à abjurer. Pour l'ordinaire, on menait ces jeunes gens à la taverne, on les faisait boire avec excès, et on profitait de leur ivresse pour les affubler d'un turban et leur faire prononcer la moindre parole ou donner le moindre signe d'adhésion à l'islamisme. S'ils cédaient, on adoucissait aussitôt leur sort et on leur confiait des emplois d'écrivains ou de comptables. Mais en cas de résistance, ou bien si, une fois dégrisés, ils rétractaient leur abjuration, on les livrait aux tortures

les plus cruelles. Témoin ce mousse de Saint-Tropez, dont le Père Dan nous a conservé l'histoire (1633). Guillaume Sauvéir n'avait que 15 ans : après avoir essayé en vain toutes les séductions pour le convertir à l'islam, les Turcs le suspendirent par les pieds et lui administrèrent la bastonnade, en le sommant d'abjurer. Comme il s'y refusait, on lui arracha les ongles des orteils et on lui coula de la cire fondue sur la plante des pieds, sans pouvoir vaincre la résistance du jeune martyr.

Quant aux esclaves employés sur les galères ou dans les *maceries*, ils étaient privés de tout secours spirituel. Tous n'étant pas des héros, comme Sauvéir, un bon tiers reniait le christianisme pour obtenir un adoucissement à leurs maux; les autres, — c'était le plus grand nombre, — le déshonoraient par leur inconduite. Le restant, poussé à bout par l'excès de la souffrance, essayait d'échapper à cet enfer par le suicide ou par l'évasion. Mais malheur au fugitif qu'on rattrapait! Le Père Dan n'a pas relevé moins de vingt-deux genres de supplices auxquels il pouvait être condamné ! Le pal ou le feu lent sur un bûcher étaient les plus ordinaires; l'un des plus atroces peut-être était celui des *gauches*, qui consistait à enfoncer dans le corps de l'esclave de gros hameçons de fer et puis à le suspendre contre les murailles, où on le laissait mourir de soif et d'épuisement.

Voici, d'après le Père Dan la statistique des dommages infligés par les corsaires à l'Europe chrétienne. Depuis un quart de siècle, écrivait-il en 1635, « ils ont capturé 600 vaisseaux et la valeur de leurs prises se monte à 20 millions de livres; » ce qui donne pour un siècle 2400 vaisseaux et 80 millions de livres. Quant aux pertes en hommes, il évalue à plus d'un million le nombre de chrétiens mis à la chaîne depuis 1600. En 1635, date de son voyage, il compte qu'il y avait en Barbarie 36000 esclaves, pris sur les navires ou enlevés à terre.

III

La chrétienté ne pouvait rester sourde à l'appel de tant et de si intéressantes victimes. Mais comment leur porter secours? Deux moyens se présentaient : la force des armes et la diplomatie. Ils avaient été appliqués tour à tour par le cardinal Ximénès et Charles-Quint, de la part de l'Espagne; par Richelieu et Louis XIV, au nom de la France. Nous n'avons pas à faire ici le récit de ces expéditions militaires, ni celui de nos relations diplomatiques avec les régences d'Alger et de Tunis; ce travail a été fait ailleurs, et de très bonne source[1].

[1] H. de Grammont, *Relations de la France avec Alger au XVIIe siècle*; Alger 1879. — Eug. Plantet, *Correspondance des deys d'Alger*

Il nous sera permis du moins d'en constater les vains résultats : ou ces coups de force échouèrent ; ou, après un premier moment d'effroi, ils ne firent qu'exaspérer la cruauté des Algériens ; et quant aux traités conclus avec eux, ils ne furent jamais sérieusement observés. Bien plus efficace fut, à notre avis, l'action de la charité chrétienne.

Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques avaient toujours compté au premier rang de leurs devoirs celui de visiter les prisonniers et de racheter les captifs, et après l'invasion des Barbares, les occasions ne manquèrent pas d'exercer ce noble privilège. Mais, lorsque, au XIIIe siècle les guerres contre les Sarrasins prirent un caractère de plus en plus acharné, ce furent des ordres religieux qui se consacrèrent spécialement à cette œuvre : les Trinitaires ou Mathurins, et les religieux de Notre-Dame de la Mercy[1].

Jean de Matha, le fondateur de l'ordre des Trinitaires, était né à Faucon, en Provence, le 24 juin 1160. Ses parents, qui étaient de petite noblesse et fondaient sur lui de grandes espérances, l'envoyèrent étudier à Paris, où il fut ordonné prêtre

et des beys de Tunis avec la cour de France ; Paris, 1889-1893 (4 vol. in-8°).

[1] Les Franciscains, les Dominicains et les Alfaqueques s'occupèrent aussi de racheter des esclaves ; mais, pour les deux premiers ordres, ce n'était pas leur office propre, et quant au dernier, c'était un ordre espagnol moitié religieux, moitié militaire ; ils sortent donc des cadres que nous nous sommes tracés.

et reçut le bonnet de docteur en théologie. Mais son cœur était dès lors animé d'une autre ambition que celle des dignités et des riches prébendes ; il avait sans doute entendu bien des fois dans sa jeunesse le récit des enlèvements de chrétiens par les corsaires sarrasins ; peut-être même avait-il été témoin des misères endurées par les galériens musulmans en France et rêvait-il de les soulager. En effet, son biographe nous raconte que, comme il disait sa première messe, un ange lui apparut, éblouissant de clarté et orné d'une croix rouge et bleue sur la poitrine, qui tenait ses mains posées sur l'épaule de deux hommes chargés de chaînes, l'un chrétien, l'autre Maure. Symbole touchant de la vraie charité qui, à l'instar du bon Samaritain, vient au secours de tout être souffrant, sans distinction de race. A la suite de cette vision, Jean de Matha renonça à l'Université et aux honneurs qui l'y attendaient et alla consulter un ermite célèbre, Félix de Valois, qui habitait les bois de Gandelu, près la fontaine de Cerfroid. Celui-ci, ne doutant pas un instant qu'il y eût là un signe du ciel retint le jeune docteur et l'engagea à fonder un ordre pour la rédemption des captifs. A eux deux, ils en dressèrent les statuts, qui furent approuvés par Innocent III sous le titre de « Compagnie des frères de la Trinité » et d'après lesquels un tiers des revenus devait être consacré à cet objet. Ils adoptèrent pour costume une tunique

blanche, ornée sur la poitrine d'une croix rouge et bleue, en souvenir de la vision de l'ange; ils ne devaient aller qu'à pied, tout au plus, pour de longues traites, monter à âne, d'où le surnon de « Frères aux ânes », que le peuple leur donna. A l'aide d'une riche donation du roi Philippe-Auguste, ils bâtirent le premier couvent de l'ordre près de la fontaine de Cerfroid [1], désormais célèbre (1198) ; le second, doté par saint Louis, s'éleva à Paris, près de l'église de Saint-Mathurin, et valut à l'ordre l'autre nom sous lequel il est connu : celui des frères Mathurins. A peine installés, les Trinitaires se mirent à l'œuvre. L'année même de la fondation du couvent de Cerfroid, deux frères, Jean Anglic (de Londres) et Guillaume Scot (d'Oxford), partirent de Rome avec la mission de racheter ou plutôt d'échanger le plus grand nombre possible de captifs en Afrique. Ils étaient porteurs d'une lettre d'Innocent III à Miramollin, roi du Maroc, dans laquelle le pape rappelait que l'œuvre, recommandée par l'Évangile, n'était pas moins profitable aux païens qu'aux chrétiens et, en terminant, exhortait le roi à se convertir.

[1] On montre aujourd'hui encore, dans un vallon de ces bois arrosé par le Clignon, la source ombragée par des ormeaux et des peupliers, près de laquelle était l'ermitage. Il reste une tour du monastère du XIIIe siècle et une chapelle inachevée qu'on avait commencé d'édifier pour la restauration de l'ordre des Trinitaires en France

L'histoire ne dit pas si le roi Miramollin fut sensible à l'exhortation contenue à la fin de la lettre du pape ; mais ce qu'on sait, c'est qu'il fît bon accueil aux Trinitaires, défendit à ses sujets qu'on leur fît aucun mal, et qu'en un mois ils purent racheter ou échanger cent quatre-vingt-six esclaves, qu'ils ramenèrent à Marseille. Encouragé par ce succès, Jean de Matha se rendit l'année suivante à Tunis et y délivra cent dix captifs.

De son vivant même, l'ordre se développa en France et dans le nord de l'Europe : il comptait au XVIe siècle cent cinquante maisons en France, une cinquantaine en Espagne, quarante-trois en Angleterre, cinquante-deux en Irlande, neuf en Écosse, et l'on a calculé que depuis sa fondation il avait racheté en tout 900 000 victimes de l'esclavage.

Ce ne fut pas le seul service rendu par eux à la cause de l'humanité en Barbarie : c'est à des Trinitaires espagnols qu'on doit la fondation du premier hôpital d'Alger.

Jusqu'en 1551, les esclaves malades ou infirmes étaient traités comme des bêtes de somme devenues inutiles et même moins bien, car, pour celles-ci du moins, on abrège leur tristesse en les abattant. Mais aux esclaves invalides était réservé un sort plus affreux : leurs maîtres les abandonnaient sans pitié sur la voie publique ou dans les champs, et ils y mouraient de faim ou succombaient à leurs infir-

mités sans aucun secours. Un Trinitaire de Burgos, Sébastien Duport, qui avait été témoin des souffrances de ces malheureux, conçut le projet d'y apporter quelque adoucissement. Après avoir recueilli une somme d'argent en Espagne, il se rendit à Alger[1], réunit les esclaves dans la chapelle du bagne du beylic, et après leur avoir fait approuver les plans et les règlements d'un hôpital, il le fit construire dans un lieu voisin[2]. Soixante ans après, l'édifice menaçant ruine, ce furent encore trois Trinitaires espagnols : Aquila, Monroy et Pallacio, qui le réparèrent à leurs frais (1616), et en construisirent deux autres. En 1664, les hôpitaux d'Alger furent de nouveau restaurés par Pierre Garrido, dit de la Conception, auquel on peut donner le nom de deuxième fondateur, car il répara les trois anciens hôpitaux et en ouvrit deux autres, avec des fonds qu'il avait collectés au Pérou. Afin de pourvoir à l'entretien de 50 à 60 lits, qu'ils pouvaient contenir, et d'assurer le traitement d'un chirurgien et d'un apothicaire, il eut recours à une taxe singulière : tout malade, en entrant, devait payer un tiers de

[1] Le P. Dan a donné dans son *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, le récit du voyage de rédemption qu'il accomplit en 1634 à Alger et à Tunis.

[2] Le plus ancien hôpital d'Alger se trouvait derrière le bagne du roi, qui occupait l'immeuble situé aujourd'hui entre la place de Chartres, la rue Saint-Louis et la rue Bab-Azoum. (Note de M. Alfred Milon, secrétaire général de la congrégation des prêtres de la Mission.)

piastre[1], soi-disant pour les frais de sa sépulture. Quelle devait être l'existence de gens si familiers avec la pensée de la mort? En 1694, le dey Hadji-Chaban Khodja les autorisa à établir une taxe de 3 piastres sur tout bâtiment chrétien entrant au port d'Alger, et 4, s'il appartenait à une nation en guerre avec la Régence. Cette taxe, qui produisit un revenu de 3000 piastres par an, permit de quadrupler le nombre des lits mis à la disposition des esclaves infirmes. Tunis n'eut son hôpital d'esclaves qu'en 1719 et le dut aussi à un frère de la Trinité.

La renommée d'abnégation et de justice des Mathurins était si bien établie chez les Algériens que ce fut à l'un des leurs que la Régence consentit à accorder, pour la première fois, le titre de Consul de la nation française. En effet, malgré un firman obtenu de la Sublime Porte, Henry III ne put faire agréer par le Divan d'Alger le consul laïque, proposé par les Marseillais (1564). Après seize ans d'instance, le couvent des Trinitaires de Marseille acheta la charge de consul à Alger et fit agréer en cette qualité par le Divan le Père Bionnean. Ce dernier s'acquitta avec tant de fermeté des devoirs de sa charge, qu'il fut plusieurs fois arrêté et mis aux fers par les Turcs. Ceux-ci n'avaient égard ni au rang,

[1] La piastre valait 3 livres 1 sol 2 deniers; un tiers de piastre valait donc environ 1 livre.

ni à la robe ; ils n'épargnèrent pas davantage son successeur Jacques de Vias, qui avait été maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis

Les Trinitaires avaient porté secours aux misères les plus criantes des esclaves en Barbarie, celles du corps ; mais, au point de vue catholique, ces derniers couraient un danger plus grand, celui de reniement, qui entraînait les peines éternelles dans l'autre vie et même, s'ils retournaient en Espagne, la peine du feu, qui était appliquée sans pitié par l'Inquisition aux renégats. D'ailleurs, il ne suffisait pas de faire, de temps à autre, un voyage rapide en Afrique et d'en ramener une centaine de captifs ; on y laissait souvent les plus intéressantes victimes de la tyrannie barbaresque, les adolescents et les femmes. C'est pour remédier à ces maux que Pierre Nolasque fonda l'ordre de Notre-Dame de la Mercy. Nolasque, comme Jean de Matha, était Français ; il était né en 1190 au château de Mas de Saintes-Puelles, entre Carcassonne et Castelnaudary, et avait fait ses premières armes sous Simon de Montfort. Mais, dégoûté du métier de soldat, et attiré à Barcelone par la renommée du dominicain Raymond de Pennaforte, il songea d'abord à entrer dans son ordre. L'Espagne était alors engagée dans sa lutte héroïque contre le croissant, et Pierre, à Barcelone, entendit raconter les misères des captifs chrétiens et peut-être aussi les services rendus par les compa-

gnons de Jean de Matha. Son biographe, le Père Auvry, attribue à une révélation de la vierge Marie la première idée qu'il eut de fonder un ordre de rédempteurs; il fait même remarquer que l'ordre de Nolasque est d'autant supérieur à celui de J. de Matha que la Vierge est supérieure aux anges. Quoi qu'il en soit, Pierre donna à sa Compagnie le nom de Notre-Dame de la Mercy et y introduisit un élément nouveau, chevaleresque.

Pour être admis, il fallait prononcer un quatrième vœu, celui de demeurer en otage, en cas de besoin, pour délivrer les fidèles chrétiens en puissance des Sarrasins et les empêcher d'abjurer : *Et in Saracenorum protestate,* déclarait le novice, *in pignus detentus manebo, si necesse fuerit in redemptionem Christi fidelium.* Les premiers compagnons de Pierre de Nolasque exercèrent leur office dans les royaumes de Valence et de Grenade, qui étaient encore au pouvoir des Maures, assez civilisés ; mais, deux ou trois siècles après, quand ils passèrent dans le nord de l'Afrique, ils furent exposés, comme otages, aux cruels traitements que les Maugrebins infligeaient à leurs esclaves. Et ce n'était pas seulement quelques mois, mais souvent plusieurs années qu'ils devaient rester ainsi détenus[1].

[1] Citons entre autres Pierre Armengel, le P. Vigo et surtout le P. Jacques Castellar, qui restèrent en otages plusieurs années pour sauver de jeunes garçons en danger de reniement.

L'ordre Notre-Dame de la Mercy, ayant été fondé à Barcelone (1218) et placé sous le patronage de Jacques 1er, roi d'Aragon, eut d'abord un caractère semi-militaire. Les chevaliers qui y entraient s'engageaient à défendre la foi chrétienne les armes à la main. La maison mère était à Barcelone, mais l'ordre se propagea rapidement en Amérique et en France, où ils formèrent jusqu'à huit provinces. Les Pères de la Mercy avaient un collège dans l'Université de Paris (1515) et un couvent à Paris, fondé par Marie de Médicis (1613). Louis XIII les avait en particulière estime, et par un arrêt du 24 juillet 1636, il ordonna aux évêques de lever des aumônes dans tout le royaume en faveur de ces religieux rédempteurs.

L'un d'eux, le Père Michel Auvry nous a laissé dans son livre intitulé : *le Miroir de la Charité*, la relation très intéressante du voyage de rédemption qu'il fit avec deux frères à Alger, en 1662. Le prix moyen de rachat d'un esclave de qualité ordinaire était de 200 livres, à quoi il fallait ajouter 50 p. 100 pour les taxes diverses à acquitter ; ce qui faisait un total de 300 livres. S'agissait-il d'un captif de marque, la rançon pouvait s'élever à 6 000 livres, parfois même à des sommes exorbitantes ; par exemple, on dut payer pour la rançon de la petite-fille du général du Bourk, qui avait été prise avec trois personnes de sa suite, la somme de 75 000 livres. Le

P. Auvry, avec les 20 000 livres qu'il avait recueillies, put racheter soixante et dix esclaves, appartenant à toutes les provinces de France, et dont quelques-uns languissaient dans la servitude depuis douze, quinze et même vingt-deux ans ; en outre, il en délivra vingt-cinq autres, auxquels il avança des deniers pour compléter leur rançon. Puis on procéda à l'embarquement, qui était entouré, par les autorités turques, de précautions rigoureuses. Le truchement appelait chaque esclave par son nom, d'après la liste des religieux, en présence du *comptador*, qui en avait le double, puis ce dernier allait visiter l'estive ou cale du navire, pour voir s'il n'y avait pas là, caché, quelque esclave fugitif ; enfin le chef de la douane faisait rendre au patron du bateau les voiles et le gouvernail, qui lui avaient été retirés à l'arrivée et mis en magasin.

Notre chroniqueur clôt son récit en constatant, non sans une légitime fierté, que ce voyage était la soixante-treizième rédemption faite par son ordre dans la seule ville d'Alger, dont on avait tiré en tout 12 500 esclaves.

IV

Aux Trinitaires et aux Pères de Notre-Dame de la Mercy revient l'honneur de s'être les premiers

exclusivement dévoués à la rédemption des esclaves en pays musulman et d'y avoir pourvu non seulement par échange ou à prix d'argent, mais aussi, quand ces moyens faisaient défaut, au prix de leur propre liberté. Au XVIIe siècle, hélas ! ce beau zèle était bien refroidi ; les Trinitaires, oublieux de l'article fondamental de leurs statuts, ne consacraient plus qu'une somme insignifiante au rachat des captifs [1]. De sorte que saint Vincent de Paul pouvait écrire, en 1654, que « les religieux avaient discontinué leurs rédemptions depuis tantôt dix ans. » Chez les Pères de la Mercy régnait aussi le plus grand désordre.

C'est à saint Vincent qu'il était réservé de reprendre la tâche, de concevoir l'office de la mission chrétienne dans les bagnes de Tunisie et d'Algérie dans toute son ampleur et de l'exécuter avec toute la perfection d'une charité égale à celle des apôtres. Mais, laissons-le définir lui-même cette tâche, comme il l'entendait :

L'œuvre des esclaves, dit saint Vincent de Paul, a été estimée si grande qu'elle a donné lieu à l'institution de quelques saints ordres dans l'esprit de Dieu, et ces ordres ont toujours été très considérés ; par exemple, les Pères

[1] Le cardinal de La Rochefoucauld, chargé par Urbain VIII de faire une enquête sur la situation de l'ordre des Trinitaires en France (1638), constata que les maisons de l'Ordre étaient fort loin de consacrer un tiers de leurs revenus au rachat des captifs ; le couvent des Mathurins, à Paris, par exemple, sur 10 000 livres de revenu annuel, n'en avait dépensé que 18 à cet objet.

de la Rédemption des captifs, qui vont de temps en temps racheter quelques esclaves et puis s'en retournent chez eux.

Néanmoins, il me semble qu'il y a quelque chose de plus en ceux qui, non seulement s'en vont en Barbarie pour contribuer au rachat de ces pauvres chrétiens, mais, outre cela, y demeurent pour vaquer en tout temps à ce rachat et pour assister à toute heure, corporellement et spirituellement, ces pauvres esclaves, enfin, pour être toujours là prêts à leur prêter la main et à leur rendre toute sorte d'assistance et de consolation dans leurs misères.... Y a-t-il œuvre plus rapportante à ce qu'a fait Notre-Seigneur lorsqu'il est descendu sur la terre pour délivrer les hommes de la captivité du péché et les instruire par ses paroles et ses exemples? Voilà le modèle que tous les missionnaires doivent suivre!

On trouve dans les lettres écrites par saint Vincent de Paul, au début de l'année 1643, les premières lignes d'un plan de mission auprès des esclaves d'Afrique :

MM. du Coudray et du Bouchet partiront dans deux jours pour la Barbarie, écrivait-il à l'abbé de Tournon le 20 février, et MM. Brunet et Caudelon avec eux et un frère chirurgien pour faire les missions sur les galères de France ensemble, et le chirurgien diriger une espèce d'hôpital à Alger pour les pauvres galériens, et par conséquent, avoir droit de demeurer là et s'y comporter à la façon de ceux du Canada. Il n'y a pas de meilleur moyen, pour faire voir la vérité et la sainteté de la religion chrétienne, que d'exercer l'hospitalité envers les malades [1].

[1] Comparez la lettre du 31 janvier 1643 à M. Codouing, supérieur de Saint-Lazare à Rome. Bien que la rédemption des esclaves ne fût pas l'objet principal de la mission des Lazaristes en Afrique,

Les Lazaristes devaient, tout en évangélisant les forçats enchaînés sur les galères de Marseille, minuter les traités conclus entre les rois et le Grand-Seigneur ou les deys d'Alger et de Tunis, afin d'y relever tous les privilèges qui avaient été accordés pour le service divin. De même que, pour son œuvre des enfants trouvés, le saint homme avait obtenu de plusieurs nobles femmes le plus généreux concours, ce fut encore une grande dame qui, par deux donations magnifiques, rendit possible l'organisation de l'assistance des esclaves en Barbarie.

Marie-Madeleine de Vignerod était la nièce du cardinal de Richelieu. Mariée jeune au duc d'Aiguillon, elle avait été dame d'atours de Marie de Médicis, mais avait perdu son mari de bonne heure. Son oncle, qui n'aimait personne au monde plus qu'elle, aurait voulu lui faire contracter une union princière ; mais la jeune veuve, dans tout l'éclat de la beauté et de la fortune, n'y voulut point consentir et résolut de consacrer sa vie et sa fortune à des œuvres de piété ! Elle éprouvait pour M. Vincent une vive admiration et avait déjà largement contribué à son œuvre des galériens en France. Fut-ce elle qui lui suggéra la pensée de rétablir la mission en Barbarie, ou bien est-ce saint Vincent de Paul qui sut

saint Vincent de Paul, pendant les quinze dernières années de sa vie, dépensa environ un million de livres pour racheter 1 200 captifs.

l'intéresser à son œuvre ? Peu importe : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle témoigna l'une des premières sa sympathie pour les chrétiens esclaves d'Afrique.

Eh bien ! cette œuvre qu'il avait conçue lors de sa captivité à Tunis (1605), il la porta quarante ans dans son cœur, attendant l'occasion, hésitant entre les moyens, et cherchant les ressources pour l'exécuter. De là, certainement, la perfection qu'il sut lui donner, car, suivant la forte expression de Bossuet, « le temps ne respecte que les œuvres qu'il a contribué à fonder. » Saint Vincent de Paul qui, depuis 1619, était aumônier royal des galériens et qui avait essayé de relever leur niveau moral, ne trouva pas du premier coup le moyen de venir en aide à ces malheureux. Chose singulière, cet homme pacifique et débonnaire songea d'abord à employer la force des armes, pour détruire ces repaires de forbans, dont il avait deviné la réelle faiblesse.

Il réclama de Louis XIII l'établissement de croisières permanentes pour donner la chasse aux pirates; dès 1620, il invita le général des galères Philibert de Gondi, dont il avait élevé les enfants, à proposer au roi une expédition contre Alger, et vers 1663, il encouragea les projets de Paul de Sam, chevalier de Malte, qui aurait voulu s'emparer de Tunis. Mais tous ces projets échouèrent faute d'argent et de décision. La supplique des captifs de

Tunis à Louis XIII (16 mai 1631)[1] dut ranimer son désir de venir en aide aux esclaves de Barbarie; le roi de France, qui avait été touché, lui donna 9000 à 10000 livres pour cette œuvre, mais ce n'était pas assez.

Quelques années après, la mission d'Afrique fut définitivement assurée par deux donations, l'une de Mme d'Aiguillon, qui se montait à 45000 livres en principal, et l'autre de 30000 livres d'un bourgeois de Paris qui ne voulut pas être nommé.

D'après la première donation[2], les prêtres de la Mission étaient tenus d'employer le revenu de ladite portion à entretenir à Alger, Tunis et autres lieux de Barbarie, un prêtre de leur Compagnie, afin d'y exercer leur ministère auprès des pauvres esclaves. L'intention de la duchesse était d'honorer Jésus-Christ venu en terre pour tirer les hommes de la misère du péché et les réconcilier à Dieu, qui les a rachetés par le sang et la mort de son Fils. Les messes que lesdits prêtres diraient auxdits lieux pour catéchiser et instruire les esclaves, devaient être dites pour le repos de l'âme du grand cardinal de Richelieu son oncle et pour les parents et amis de la duchesse et pour le repos de son âme.

Saint Vincent de Paul avait, enfin, les ressources pour réaliser son projet; mais il fallait encore qu'il assurât à son œuvre, à défaut du prestige qu'elle ne

[1] V. Archives des affaires étrangères, *Correspondance avec les consuls de France à Tunis*.

[2] Actes passés les 31 décembre 1646 et 16 mai 1647, par Mes Gallion et Richer, notaires au Châtelet de Paris.

pouvait avoir à ses débuts, le concours des consuls de France à Alger et à Tunis. Or, ces charges furent vénales jusqu'en 1669, — époque où Colbert les rattacha au domaine, — et les consuls de ce temps, préoccupés avant tout de s'enrichir le plus vite possible, n'avaient cure de se mettre en frais pour les esclaves. Saint Vincent de Paul a raconté lui-même, dans sa lettre à M. de La Haye Vantelay, ambassadeur du roi de France dans le Levant, comment il fut amené à acheter les deux consulats ci-dessus[1] :

Peut-être, Monseigneur, trouverez-vous étrange que des prêtres qui se sont donnés à Dieu, comme nous, pour instruire le pauvre peuple de la campagne et porter l'état ecclésiastique à la vertu, se mêlent d'une affaire temporelle. Je vous dirai à cela, Monseigneur, qu'ayant entrepris depuis six à sept ans d'assister les pauvres chrétiens esclaves de Barbarie, il a fallu, pour faciliter cette bonne œuvre, que, du commencement, ils se soient mis en pension auprès des Consuls, en qualité de chapelains, de peur qu'autrement les Turcs ne leur permissent pas les exercices de la religion. Mais le consul étant mort, le dey ou pacha commanda à un prêtre de la mission d'exercer cette charge, à l'instance que lui en firent les marchands français. (Lettre du 25 février 1654.)

Et, comme une personne de condition et d'insigne piété[2] eut vu le bien que faisait ce bon prêtre dans l'exercice de cette charge, elle s'est employée vers le Roy

[1] En outre, les prêtres de Saint-Lazare organisèrent une sorte de correspondance entre les esclaves et leurs familles, qui étaient très souvent sans nouvelles.

[2] La duchesse d'Aiguillon.

sans que nous en eussions aucune pensée, pour nous faire avoir les consultats de Tunis et d'Alger, et Sa Majesté nous a permis de les faire avoir par telles personnes capables que nous trouverions propres à notre dessein. Pour cela, Monseigneur, nous en avons choisi deux de notre Compagnie qui ne sont pas prêtres, mais qui entendent les affaires... de manière que n'ayant qu'une même intention avec nos prêtres, ils vivent ensemble comme frères, ils ont tout en commun et emploient les profits des consulats, avec ce que nous leur envoyons de France, après leur simple entretien pris, à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à procurer la liberté à quelques-uns qui, faute de 30 à 60 piastres, seraient en danger de demeurer esclaves toute leur vie et peut-être de se perdre par désespoir, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs.

Saint Vincent de Paul obtint sans difficulté de Louis XIV la nomination de M. Husson au consulat de Tunis et celle du frère Barreau au poste d'Alger; mais il n'eut pas si vite raison de l'opposition du collège de la Propagande à Rome. Celui-ci lui adressa des remontrances sur l'emploi des membres de la compagnie de Saint-Lazare comme consuls, en se fondant sur les canons de la discipline, qui avaient édicté l'incomptabilité entre le commerce et les fonctions ecclésiastiques.

Le supérieur de Saint-Lazare répondit aux cardinaux que les fonctions consulaires étaient assignées à des membres laïques de la société et non pas à des prêtres, et d'ailleurs qu'il n'y avait pas là œuvre de négoce, mais de charité, puisque la charge de con-

sul dans ces deux villes était très onéreuse[1]. Cependant la Propagande refusait obstinément sa sanction. Alors l'apôtre des galériens et des esclaves, sans faiblir et sans se départir de son admirable humilité, revint à la charge. « Il y allait, disait-il, du salut de 20 à 30 000 âmes exposées tous les jours aux périls de l'abjuration, et aux séductions les plus grossières. Si l'on n'employait pas ce moyen, rien ne se ferait à cause de l'inertie et de l'indifférence des consuls, et l'Église catholique serait responsable de la damnation éternelle de ces milliers de chrétiens ! »

Enfin, la Propagande céda et toléra l'existence des consuls lazaristes, vaincue par ce doux entêtement, qui est le secret de la force des femmes et des cœurs aimants. Les missionnaires de Saint-Lazare se mirent de suite à l'œuvre, et saint Vincent de Paul, avec un coup d'œil digne d'un grand politique, leur assigna d'emblée trois champs d'action, qui devaient un jour revenir à la France : Tunis, Alger et Madagascar.

Saint Vincent commença par Tunis ; n'était-ce pas là-bas, au centre de la fameuse province d'Afrique, que saint Louis était mort pour la cause de la Croisade ? N'était-ce pas là qu'il avait été lui-même mené jadis en captivité comme par la main de la

[1] Le seul consulat d'Alger avait contracté une dette de 30 000 livres.

Providence, pour être témoin des souffrances des chrétiens ? Il choisit, pour ce poste, deux de ses meilleurs ouvriers : MM. Louis Guérin et François Francillon. Le premier, né à Selles (diocèse de Bagneux), après avoir été quinze ans soldat, était entré à trente-cinq ans dans la maison de Saint-Lazare et s'était déjà distingué par son dévouement aux pestiférés de Lorraine et de Champagne. Il alliait à la douceur du prêtre le courage d'un soldat intrépide. Un mot de lui peint bien son caractère. Comme quelqu'un, au moment de son départ, lui disait : « Eh bien ! monsieur Guérin, vous allez donc vous faire pendre en Barbarie ? — J'espère davantage, répondit-il avec un éclair dans les yeux, je compte sur le pal et sur mieux encore ! »

De suite après son arrivée à Tunis (1646), M. Guérin organisa les services religieux à la chapelle du *fondouk*, où résidait notre consul, Lange Martin, et dans les différents bagnes. « Vous seriez ravi, écrivait-il peu après à saint Vincent de Paul, d'entendre, tous les jours de fête, chanter dans nos églises l'*Exaudiat* et d'autres prières pour le roi de France. Avec quelle affection ces pauvres captifs offrent leurs oraisons pour tous leurs bienfaiteurs, dont les principaux sont ou viennent de France !... Ici presque toutes sortes de nations dans les fers et les chaînes prient le Dieu des Français. » De Tunis, nos Lazaristes allaient visiter les esclaves, employés

dans les *maceries*, ils allèrent plus loin, jusqu'à Bizerte, Sidi Regeppe, etc. Une autre année, vers Pâques, informé qu'on allait dans la première de ces villes embarquer des esclaves sur des galères armées pour la course, M. Guérin s'y rendit en hâte, y trouva quatre cents esclaves, et ayant acheté et fait dépecer une douzaine de bœufs, il offrit un festin à ces malheureux qu'on laissait mourir de faim les deux ou trois premiers jours de traversée. — Il proposa même à saint Vincent de Paul d'établir une mission à Salé, à l'autre extrémité du Magreb sur la côte du Maroc ; mais le supérieur, ayant appris que ce poste était convoité par d'autres religieux, renonça à ce projet « de peur, dit-il, de donner lieu à des démêlés, qui eussent scandalisé chétiens et infidèles. » La mort seule put arrêter cette activité. Guérin, lors d'une épidémie de peste à Tunis, prodigua ses soins aux malades avec tant de zèle qu'il épuisa ses forces ; atteint, à son tour, par la contagion, il succomba le 13 mai 1648, malgré les soins dévoués du frère Francillon.

Il pouvait mourir en paix, car il laissait sa tâche entre les mains d'un homme de premier ordre. Jean Le Vacher, que saint Vincent de Paul lui avait donné comme auxiliaire le 22 novembre de l'année précédente et qui avait déjà fait ses preuves. Jean Le Vacher avait vingt-huit ans, lorsque saint Vincent de Paul le désigna pour le poste de Tunis

(1648). Arrivé à Marseille au couvent de Saint-Lazare qui servait de *procure*, c'est-à-dire d'économat, aux maisons d'outre-mer, il tomba sérieusement malade. Le supérieur, inquiet de sa mine chétive, écrivit à saint Vincent pour lui exprimer ses craintes sur les aptitudes physiques du missionnaire.

Voici la réponse qu'il reçut du saint homme :

Si votre malade est trop faible pour aller à pied jusqu'au navire, il faut l'y porter. Et quand il aura fait quelque chemin sur l'eau, s'il ne peut supporter la mer, qu'on le jette dedans !

Parole d'une rudesse étonnante chez un prêtre dont le cœur était si tendre d'ordinaire, mais qui s'explique pourtant par la haute idée que le jeune Lazariste avait su donner de son ressort et de son énergie morale. Tel est l'homme qui succéda à L. Guérin.

Il continua à agir dans le même esprit, multipliant les secours de sa parole et de l'office divin, soulageant les misères du corps et de l'âme, volant au-devant des captifs nouveaux venus pour les avertir des pièges tendus, et portant des vivres aux galériens en partance à Bizerte, au Cap-Negro, à Sidi-Regeppe. Bref, il avait fait la conquête de tous les cœurs, des esclaves, des marchands, et même des corsaires. Le bey, frappé d'admiration par tant de vertu, lui dit un jour : « En vérité, tu gagneras le ciel par tant d'au-

mônes! » Mais Jean, loin de s'enorgueillir, de répondre : « Je n'ai pas de mérite, car ce que j'en fais c'est au moyen de la charité des autres. Ce sont tous ces donateurs qui gagnent le ciel. » Aussi, à la mort de Martin Lange, lorsque les marchands français, d'un élan unanime, proposèrent au bey de l'agréer comme consul de France, le plus étonné, ce fut lui-même. Il refusa obstinément l'offre qui fut réitérée ; il ne céda que devant la volonté expresse du bey qui lui remit en main le sceau, mais n'accepta que provisoirement.

Il trouva bientôt, en effet, que la besogne administrative lui dérobait un temps précieux pour la cure des âmes et supplia qu'on le déchargeât de l'office de consul. Saint Vincent fit agréer par le roi M. Martin Husson, neveu de Mme d'Aiguillon. C'est un beau caractère que celui de ce jeune magistrat, renonçant à une carrière pleine de promesses et à une famille qui le chérissait, uniquement pour servir la France, à Tunis, et le Christ dans la personne des pauvres esclaves. Saint Vincent, qui l'avait préparé à cette tâche, a tracé de lui un portrait admirable dans une lettre à Jean Le Vacher (15 juillet 1653) :

C'est un jeune homme des plus accomplis de sa condition, parmi tous ceux que je connais. Sa vertu vous sera bientôt connue. Il n'est pas seulement sage, accort, vigilant et pieux, mais il est très capable pour les affaires et

toujours prêt à s'employer pour le prochain. Il s'en va servir Dieu et les pauvres en Barbarie, nonobstant l'éloignement et les dangers du lieu et de la mer. Il quitte Paris, où il est avocat au Parlement, et ses parents, qui le chérissent beaucoup et qui ont tâché de l'arrêter par une abondance de larmes, de remontrances et d'industrie. Certes, son dégagement est admirable, dans l'âge où il est, dans la pureté d'intention qu'il apporte à ce voyage... De plus, il a tant de douceur pour tout le monde, tant de condescendance pour ses amis et de soumission pour son Dieu, que, voyant celle qu'il aura pour vous, vous serez obligé d'en avoir pour lui.

Les instructions que saint Vincent avait données à M. Husson comme règlement de vie pour lui et J. Le Vacher ne sont pas moins remarquables. Nous y relevons les articles suivants :

Ils devaient maintenir les marchands en parfaite union et leur rendre bonne et brève justice, s'assujettir aux lois du pays, à la religion — de laquelle ils ne disputeront jamais, ni ne diront rien pour la mépriser et enfin tenir registre de tous les esclaves, y compris ceux de la campagne afin d'éviter les doubles emplois dans la distribution des secours.

Eh bien ! le croirait-on ? Un consul aussi parfait fut mal accueilli, tant d'abnégation fut méconnue. Les marchands français de Tunis refusèrent de lui payer les droits consulaires qui, en fait, ne servaient qu'à l'entretien modeste des Lazaristes et au soulagement des captifs. Le bey lui-même fut mécontent et, six ans après, sans forme de procès, chassa igno-

minieusement M. Husson. Le roi de France — et ce roi était Louis XIV — eut beau protester, exiger des réparations; tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on remît les sceaux du consulat à Jean Le Vacher. Ce dernier les garda dix ans (1657-1666). Le bey de Tunis, d'ailleurs, ne ménagea guère plus le consul lazariste, et, le rendant responsable des sottises de ses nationaux, il l'expulsa deux fois. Quant à Le Vacher, avec un zèle qui n'avait d'égal que sa persévérance, il remplit les devoirs de consul, qui n'étaient pas une sinécure, car il y avait alors près de trois cents Français esclaves en Tunisie.

Mais c'est surtout comme prêtre que la charité de Jean Le Vacher aimait à s'exercer. Dès qu'on lui signalait des personnes en danger de mort ou des adolescents en péril de reniement, il accourait pour administrer les sacrements aux premiers, pour réconforter les seconds. Ce fut pour avoir empêché plusieurs captifs d'abjurer que le bey le fit une fois mettre à la chaîne.

Après les jeunes gens, c'est aux prêtres et aux religieux esclaves qu'il témoignait la plus vive sollicitude, car le bagne, en relâchant le lien de la discipline ecclésiastique, était devenu pour beaucoup une école de vice et de démoralisation. Jean Le Vacher, recourant plus souvent à la persuasion qu'à la menace des peines canoniques, en ramena le plus grand nombre au souci de leur dignité et put alors les employer

au service des chapelles des bagnes. Il les fit, à cet effet, dispenser de tout travail servile, moyennant une petite redevance, dite « lune » payée chaque mois à leurs maîtres. Lui-même, suivant l'exemple du supérieur de Saint-Lazare à Paris, servait de secrétaire et de banquier aux esclaves pour correspondre avec leurs familles et négocier leurs rançons. Il n'hésitait pas à franchir à pied des distances de dix à quinze lieues pour aller les visiter dans les fermes éloignées, à El-Cantara, à la Tabourne à la Molochia, etc. C'est là que Jean Le Vacher faisait les missions proprement dites, qui consistaient en sermons, confessions et communions, et se terminaient en général par une sorte d'agape. Ce fut lui qui institua la coutume, qui s'est longtemps conservée, de convier deux fois par an, à Noël et à Pâques, tous les Français, esclaves ou libres, en un repas au consulat de France. On juge si nos pauvres galériens de Tunis se rendaient avec joie à ces festins du *fondouk*. Pour subvenir à toutes ces dépenses, le consul lazariste ne disposait que de 2500 livres que rapportaient les droits consulaires, et des 1500 livres qu'il recevait à titre de subvention de la province de Saint-Lazare à Marseille. Ces 4000 livres étant manifestement insuffisantes, Jean Le Vacher dut faire des emprunts, et, en 1659, il avouait un découvert de 1200 écus, soit 3600 livres. Son supérieur saint Vincent, dans sa lettre du 18 avril, lui adresse de douces remon-

trances; il lui recommande d'égaler sa mise à sa recette, et, chose qui devait lui être dure, de ne pas emprunter, même pour faire la charité! Cette générosité perdit le consul lazariste. S'il était l'idole des esclaves et l'homme de confiance des marchands de Tunis, il devint, hélas! suspect à la Chambre de commerce de Marseille qui, trompée par son train de maison, se figura que le consulat de Tunis rapportait de gros revenus et que ce serait une bonne affaire de s'en emparer. Le Vacher fut victime d'une basse intrigue ourdie contre lui. Un sieur Dumoulin, gentilhomme de Paris, envoyé pour ratifier le traité conclu entre le duc de Beaufort et le dey Hadji-Mustapha, se dit chargé par le ministre de lui reprendre les sceaux du consulat. Saint Vincent de Paul n'était plus là pour défendre son fidèle disciple, il venait de mourir et avait été remplacé comme supérieur de la congrégation par M. Alméras, qui rappela Jean Le Vacher à Paris.

Ce dernier n'eut que le temps de charger deux capucins, dont il paya la rançon avec ses deniers, de continuer le service religieux dans les bagnes et les *maceries*. Quelques années après (1672), la congrégation de la Propagande établit à Tunis des capucins, avec le titre de « missionnaires apostoliques », mais en les subordonnant au vicaire apostolique d'Alger.

L'œuvre des Lazaristes à Alger fut préparée par les Trinitaires qui, on l'a vu, y avaient fondé le pre-

mier hôpital en 1581. saint Vincent de Paul, fidèle, à son principe, qui était de respecter les droits acquis et les sphères d'action des autres ordres, refusa toujours de se charger de la gestion de cet hôpital, mais se borna à compléter l'œuvre de ses devanciers. C'est à cette fin qu'il envoya en 1643 deux prêtres de la Mission et un frère chirurgien pour organiser à Alger « une espèce d'hôpital pour les pauvres galériens. » Mais si l'Algérie offrait aux missionnaires de saint Vincent de Paul un terrain mieux cultivé que la Tunisie, en revanche il était hérissé d'obstacles, semés par la méfiance et la tyrannie des autorités de cette régence. Saint Vincent de Paul, après avoir acheté le consulat d'Alger, y envoya M. Jean Barreau, membre laïque, et, l'année suivante, le fit assister par un jeune prêtre M. Noël ou Novelli. Ce dernier, arrivé au milieu d'une épidémie de peste, se dévoua au soin et à la consolation des malades, et au bout de quelques semaines tomba malade et mourut à trente ans (1647). Or Noël, en ce court laps de temps, avait su gagner tant de cœurs que ses obsèques furent suivies par huit cents esclaves. A peine eut-on reçu la nouvelle de sa mort que deux Lazaristes demandèrent à le remplacer : c'étaient MM. Lesage et Dieppe. Saint Vincent les fit partir immédiatement pour Alger ; mais en vain. ils furent à leur tour moissonnés par le fléau terrible : le premier en mai 1648, et le second en mai 1649. Voilà donc le

consul lazariste, demeuré seul debout à Alger. Afin de suffire à sa double tâche : maintenir les droits de la France et protéger les esclaves contre une Régence avide et cruelle, Barreau se multiplie, emprunte partout pour racheter les esclaves les plus maltraités, les plus en danger de succomber au prosélytisme musulman ; de sorte qu'il se trouve bientôt, lui aussi dans des embarras d'argent. En vain, le sage supérieur de la congrégation lui recommande-t-il de ne pas trop se hâter en empruntant de l'argent... de peur de décrier son ministère. » En vain obtint-il en sa faveur un crédit de 12 000 livres qui lui est ouvert par les Mathurins de Marseille, et presse-t-il les Pères de la Mercy de fournir leur quote-part pour l'acquittement des rançons promises par le consul d'Algérie. Les Turcs finissent par perdre patience ; le consul lazariste est saisi et mis aux fers ; il subit les avanies les plus odieuses et reçoit la bastonnade, presque jusqu'à en mourir.

Alors, le bon saint Vincent multiplie ses lettres ; il exhorte le consul d'Alger à supporter avec patience sa prison ; puis il lui annonce « qu'il a été résolu dans le conseil du Roy qu'il en serait écrit à Constantinople et que le Roy en ferait plainte à la Sublime Porte. Autrement Sa Majesté ferait justice des corsaires turcs (décembre 1650). » Il lui fait même espérer sa délivrance par une voie plus courte, sans doute la rançon. Quoi qu'il en fût,

l'année suivante, le pauvre Barreau était encore sous les verrous; les esclaves d'Alger durent se cotiser pour racheter le consul de France !

Barreau reprit donc ses fonctions; mais, entraîné par sa charité, il contracta de nouvelles dettes. Il essaya alors de suppléer à l'insuffisance des ressources du consulat, en faisant le commerce des diamants, des perles et du corail, et se trouva derechef dans une position critique. Pour comble de malheur, il fut encore jeté en prison, à propos d'une querelle survenue entre le dey d'Alger et les commerçants du « Bastion de France ». De son cachot, il écrivait à Saint-Lazare de Paris, pour supplier qu'on lui envoyât les 8 000 à 10 000 écus dont il avait besoin: Aussitôt le supérieur de Saint-Lazare, le frère et les amis de Barreau se mirent en quête ; mais il ne fallut pas moins de deux ans pour réunir cette somme. Les dernières lettres de saint Vincent au frère Barreau trahissent l'inquiétude que lui donne la situation obérée du consul.

« Nous avons été longtemps entre l'espoir et la crainte à votre sujet, lui écrit-il le 31 janvier 1689; mais l'espérance a prévalu, car Dieu vous a délivré non seulement de la mort, mais même de la prison. Prenez patience, et vous vous tirerez aussi de vos anciens engagements; mais ménagez bien l'argent qu'on vous envoie. C'est l'argent des esclaves et de là dépend leur liberté et peut-être leur salut ! »

Dans une lettre du 17 juin de la même année il ajoutait : « Gardez-vous bien de divertir ces sommes à un autre dessein que celui-là. Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité. »

Parole rare, sous la plume de saint Vincent, mais qui prouve que l'apôtre de la charité était doublé d'un excellent administrateur. Les dettes de Saint-Lazare furent payées, mais le frère Barreau fut rappelé à Paris, par le supérieur de Saint-Lazare (1661).

Heureusement, depuis 1650, le consul d'Alger avait été secondé dans ses fonctions par un prêtre éminent de Saint-Lazare, Philippe Le Vacher, frère puîné de Jean Le Vacher, que nous avons trouvé vicaire, puis consul à Tunis. Né, comme Jean, à Ecouen, Philippe avait devancé son aîné dans l'étude de la théologie. Les deux frères, unis d'une étroite affection, étaient entrés le même jour à Saint-Lazare de Paris; ensemble ils avaient prononcé leurs vœux; ensemble ils avaient reçu le sacrement de l'ordre. Philippe avait fait sa première campagne de missionnaire en Irlande (1646-1649). C'est de l'ancienne « Ile des Saints » ou Iona qu'il fut rappelé par saint Vincent pour amener du renfort au poste d'Alger, privé coup sur coup de ses trois premiers prêtres; on lui fit donner par le Saint-Siège le titre de « missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage. »

Il y avait grand besoin à Alger d'un prêtre austère et énergique; car la population chrétienne y

souffrait d'un mal plus grave que les rigueurs de la servitude : les esclaves, les prêtres eux-mêmes étaient gagnés par la lèpre morale du monde musulman, la polygamie et les Mémoires de la Congrégation nous disent que « les musulmans blasphémaient le nom de Dieu, à cause de l'inconduite des prêtres esclaves. »

Philippe Le Vacher entreprit, avec l'ardeur de sa foi et l'impétuosité de ses vingt-huit ans, de rétablir les bonnes mœurs dans le clergé catholique et y réussit dans une large mesure. Non content de relever des prêtres déchus et de racheter des esclaves, Philippe voulut encore ramener des rénégats et convertir des musulmans. Ce zèle indiscret était à la fois contraire aux instructions formelles des papes[1] et à la prudence de saint Vincent de Paul :

Vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs et des renégats, lui écrit-il, en décembre 1650, évitez-les donc. Votre mission ne s'étend qu'aux pauvres chrétiens captifs. Il est plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent que de convertir un seul renégat.

Et il termine par ces paroles dignes d'être méditées par quiconque entreprend une œuvre de charité : *N'allez pas trop vite, de peur de tout gâter. Le bien, que Dieu veut, se fait quasi de lui-même, sans qu'on*

[1] Le Saint-Siège avait interdit à tous chrétiens, clercs ou laïques, de provoquer les musulmans à discussion et refusait même le titre de martyr à ceux qui s'attireraient la mort en déclamant contre Mahomet.

y pense. Digne fils de saint Vincent de Paul, Philippe avait une prédilection pour les petits et les abandonnés, il ne pouvait voir un enfant réduit en esclavage, sans être remué jusqu'au fond des entrailles et il ne se donnait ni trêve ni repos qu'il ne l'eût délivré à tout prix. C'est ainsi qu'il racheta un jour trois jeunes filles de Vence, au prix de 1 000 livres chacune. Vers l'époque de la seconde captivité de M. Barreau, Philippe s'inquiéta des dettes qui accablaient le consul lazariste, il fit le voyage de Paris tout exprès pour exposer sa triste situation à saint Vincent. Celui-ci, après l'avoir entendu, obtint la permission de faire une quête dans toutes les paroisses de France et, au bout de sept à huit mois, la rançon de notre consul d'Alger était enfin trouvée ! Ce fut encore lui que M. Alméras, le successeur de saint Vincent de Paul, chargea d'aller installer à Alger le nouveau consul, frère Dubourdieu. Philippe, à cette occasion, fit donner au frère Barreau la décharge de toutes ses dettes et trouva encore moyen de ramener à Marseille 79 esclaves affranchis (1662). A son retour de ce voyage, Philippe fut envoyé à la maison des Lazaristes à Fontainebleau et consacra les quinze dernières années de sa vie à l'évangélisation des paysans de la Brie.

Après tant de services rendus à la cause de la chrétienté, il ne manquait plus au nom de Le Vacher que l'auréole du martyre. Ce fut Jean, l'aîné des

deux frères, qui la lui donna. On se souvient qu'à la suite de la mission du sieur Dumoulin, il avait été brusquement destitué des fonctions de consul à Tunis. Après deux ans de repos à Saint-Lazare de Paris, le supérieur, M. Alméras, l'envoya à Alger. Il n'était plus jeune, car il était tout près de la cinquantaine; il avait toujours eu une santé délicate, et les labeurs de son apostolat de Tunis n'avaient pas été faits pour la raffermir; mais ni son courage, ni son ardeur charitable n'étaient diminués. Comme on lui demandait, à son départ : « N'avez-vous pas peur de retourner parmi ces Barbares ? » il répondit : « Si je voyais d'un côté le chemin du ciel ouvert et d'un autre celui d'Alger, je prendrais plutôt ce dernier, par la charité que je sais qu'il y a à exercer parmi ces infidèles, envers les pauvres esclaves. »

A son arrivée à Alger, il fut reçu par M. Dubourdieu, consul, par le frère Audoire, religieux de la Mercy, et bientôt rejoint par le frère Francillon; ces deux derniers avaient été ses collaborateurs à Tunis. Il reprit aussitôt la tâche commencée par son frère Philippe et qui consistait à relever le niveau moral et, partant, la considération des prêtres esclaves. Jusqu'alors, ils étaient réduits à porter la livrée des esclaves, telle que saint Vincent l'avait revêtue lui-même. Jean Le Vacher obtint du pacha la permission de leur faire reprendre la soutane. Cela fait, il obtint de leurs patrons, comme il l'avait fait à Tunis,

que, moyennant le paiement d'une « lune » de 3 écus, on les dispensât de tout travail servile et qu'on leur permît de vaquer aux offices divins dans les six bagnes de la ville. En outre, il organisa parmi eux des conférences pour l'étude de la Sainte Écriture et l'édification mutuelle, sur le modèle de celles que saint Vincent avait instituées à Saint-Lazare. Par ces mesures, il atteignait un double but : multiplier les secours spirituels aux esclaves chrétiens, tout en rendant aux clercs conscience de leur vocation.

Malgré sa mauvaise santé, il avait été chargé des fonctions de consul par le suffrage des Français. Il les exerçait encore lorsque Tourville parut devant Alger avec l'escadre française ; cette démonstration suffit pour faire ratifier le traité proposé par le roi de France (12 mai 1679). Ce ne fut pas sa faute, si la paix fut rompue deux ans après, par l'effet de la mauvaise volonté du commandant des galères de Marseille. Dans l'hiver de 1676, sept Turcs algériens avaient été pris par un vaisseau français, sur un navire espagnol et envoyés au bagne de Marseille, pour ramer sur les galères du Roi. Les autorités d'Alger réclamèrent leur mise en liberté, et, en vertu des capitulations avec la France, ils étaient dans leur droit : aussi Jean Le Vacher appuya-t-il la réclamation du Divan. Colbert, alors ministre de la marine, donna l'ordre d'élargir ces esclaves turcs, mais il avait compté sans le général, ou plutôt le comman-

dant des galères de Marseille, qui, ayant en eux des rameurs vigoureux, fit la sourde oreille. Quatre ans après, les malheureux ramaient toujours sur les galères du Roi, à travers la Méditerranée, et notre consul d'Alger écrivait (13 mai 1680) : « Le seigneur Dey attend toujours les sept Turcs ou Maures de cette ville, injustement détenus à Marseille. » Enfin, la sixième année, Baba-Hassan perdit patience et rompit la paix avec la France (octobre 1601). Au bout de quelques semaines, les corsaires d'Alger avaient enlevé vingt et un navires français, dont le chargement était évalué à 600 000 livres, et fait un nombre considérable de prisonniers ; entre autres, M. de Beaujon, gentilhomme de la Chambre du Roi, chargé d'une misssion sur les côtes d'Italie, qui fut vendu, comme esclave, 30 000 livres (lettre de Le Vacher, du 13 décembre 1681), soit environ 700 000 livres pour sept têtes de Turcs ! La note à payer était lourde. Louis XIV, cette fois, se courrouça et chargea Duquesne d'aller donner une verte leçon à ces pirates, qui prétendaient lui faire observer des traités qu'eux-mêmes avaient si souvent violés!

L'amiral français fit subir à Alger un premier bombardement (août-septembre 1682) qui démolit une cinquantaine de maisons, ensevelit sous les ruines cinq cents habitants, mais n'obtint du Divan que des promesses illusoires[1].

[1] On trouve un écho des espérances que firent naître ces expé-

Nous pensons que, si on eût laissé agir le consul lazariste, si, surtout, on eût fait droit aux justes revendications des Algériens, on eût obtenu la reddition de tous les esclaves faits depuis la rupture de la paix ; mais on tenait à obtenir une large indemnité pécuniaire.

Louis XIV renvoya donc l'année suivante Duquesne, à la tête d'une flotte, avec l'ordre d'exiger la restitution de tous les captifs, plus une somme d'un million et demi de livres pour indemniser les commerçants français de leurs pertes et, s'il ne les obtenait, de s'emparer de la ville d'Alger à tout prix. L'intrépide marin parut devant Alger, le 20 juin 1683, et ouvrit, pendant la nuit, le feu du bombardement. Le dey Baba-Hassan, effrayé, enjoignit, dès le lendemain matin, au consul J. Le Vacher d'aller trouver l'amiral français et de lui demander ses conditions. Celui-ci ne voulut même pas laisser monter le parlementaire à son bord et dit qu'il ne pourrait traiter sans avoir des ôtages. Le dey, deux jours après, lui en envoya une douzaine, y compris un renégat turbulent, Mezzomorte, dont il se méfiait. Cette fois-ci, Duquesne laissa monter le consul sur son vaisseau; mais, soit qu'il y eût en lui la rudesse d'un soldat, soit qu'il fût choqué de l'intercession du consul en faveur des Algériens, il ne lui offrit aucun

ditions militaires, dans l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*, par Bossuet (1683).

siège, de sorte que le pauvre prêtre impotent dût s'asseoir sur un affût de canon et, au cours de l'entretien, l'amiral s'écria : « Êtes-vous donc plus Turc que chrétien ? » J. Le Vacher, sans se fâcher, lui répondit : « Je suis prêtre. » L'amiral répéta qu'il ne consentirait à traiter que lorsque tous les esclaves français lui auraient été rendus ; on lui en amena 546. Il réclama alors l'indemnité. Cependant, toute la ville d'Alger était en ruines ; les habitants étaient affolés ; les janissaires musulmans murmuraient contre les concessions du dey et menaçaient les Francs de représailles ; le Dey, tiraillé en sens contraires, n'osait prendre aucune décision.

Duquesne, de son côté, s'impatientait ; alors Mezzomorte lui persuada qu'il obtiendrait plus d'effet en un jour que le dey en dix s'il voulait le laisser agir. Notre amiral se laissa prendre à cette ruse et le relâcha. Aussitôt débarqué, le renégat va de casserie en casserie souffler le feu de la révolte parmi les *reïs* ; une troupe de conjurés se rend à la Casbah, étrangle Baba-Hassan et proclame à sa place Mezzomorte, sous le titre de Hadji-Hussein, dey d'Alger. Duquesne, se voyant joué, rouvre le feu contre la ville. Alors, un groupe de Turcs et de Maures, exaspérés, se précipite vers la maison du consul de France, qu'ils étaient habitués à rendre responsable de tous les maux; on s'empare de Jean Le Vacher, malgré les supplications de ses compagnons. On le

traîne ou plutôt on le porte à travers les rues d'Alger, car il n'était pas en état de marcher; après lui avoir fait subir toute sorte d'outrages, on le porte au môle, on le lie sur une chaise, le visage tourné vers la bouche d'un canon et, d'un coup de feu, on fait voler son corps en morceaux. Vingt résidents français partagèrent le sort du consul lazariste; le capitaine de Choiseul-Beaupré, qui avait été pris lors d'une attaque contre le port, allait subir le même supplice, lorsque à la dernière minute un officier de reïs, qui, étant prisonnier, avait été traité par lui avec des égards, le couvrit de son corps et obtint sa grâce (27 juillet).

Ce jour-là le grand Duquesne dut regretter la parole injuste, qui lui était échappée quelques jours auparavant dans son entretien avec le consul.

Une mort aussi atroce, loin de décourager les prêtres de la mission, leur parut le plus beau couronnement de la vie d'un missionnaire. On se disputa, dans les maisons de Saint-Lazare, l'honneur de succéder à ce héros, deux fois martyr et de sa foi et de son patriotisme. Michel Montmasson fut désigné pour ce poste périlleux, sous le titre de vicaire apostolique. C'était un homme dans toute la force de l'âge, qui s'était déjà signalé par son énergie dans la mission de Madagascar et, depuis son retour, avait été attaché à la paroisse de Versailles. Bien secondé par M. Piolle, consul de France, il com-

pléta les institutions créées par les frères Le Vacher. Lorsque ce consul fut arrêté par ordre du dey, ainsi que 372 résidents français, et tomba malade, des suites de mauvais traitements, Montmasson réussit à le faire transporter dans la maison des agents du Bastion de France pour y être soigné, et dut accepter les sceaux du consulat. Quelque temps après, une flotte française, commandée par le maréchal d'Estrées, se montra de nouveau devant Alger, avec ordre de recourir à la force pour obtenir des réparations. Chose incroyable! Oublieux de la triste expérience faite par Duquesne, le maréchal ne prit pas la précaution de faire mettre d'abord en sûreté les Français libres résidant à Alger. Aux premières bombes qui éclatèrent sur la ville, le dey Hadji-Hussein fit saisir une quarantaine de nos nationaux qui furent massacrés sans pitié. De leur nombre fut le Consul Piolle et le Père Montmasson. On fit subir à ce dernier des mutilations cruelles. On lui coupa le nez, les oreilles, on lui creva les yeux, on le perça de coups de couteau et de poinçon (5 juillet).

Telle fut la fin héroïque du second martyr de Saint-Lazare à Alger. Si des hommes, pourtant, avaient dû trouver grâce devant les chefs de la milice turque, c'étaient ces missionnaires catholiques, car, sans exception, dans tous les conflits qui survinrent entre le roi de France et le Divan, ils jouèrent le rôle de conciliateurs et souvent réussi-

rent à prévenir une rupture. Mais pas plus que la colère ou la vengeance, le fanatisme ne raisonne. Les Turcs, une fois exaspérés, frappaient tous les Européens sans distinction. Quelquefois, néanmoins, après avoir sévi contre le consul de France, ils chargeaient d'office le vicaire apostolique de remplir ses fonctions. Ainsi, pendant l'emprisonnement de M. Lemaire, consul, qui dura près d'une année (1756-1757), ce fut le chef de la mission lazariste, M. Bossu, qui fit l'intérim. Il en profita pour donner asile à une vingtaine de prêtres, de femmes et d'enfants fugitifs de Tunis, qui venaient d'être pris par les corsaires d'Alger (2 août 1756). Ce fut aussi lui qui mit la dernière main au *Coutumier de la mission d'Alger*, sorte de manuel de conduite à l'usage des missionnaires d'Afrique, qui avait été composé par Jean Le Vacher et retouché par MM. Montmasson et Duchesne.

Le P. Théodore Groiselle clôt la série des Lazaristes, qui gérèrent le consulat de France à Alger (novembre 1757 à décembre 1763). On lira dans le *Recueil des Lettres édifiantes* le détails des affaires litigieuses Bava et Candio, qui étaient presque inextricables et dans lesquelles il déploya toutes les ressources d'un esprit délié et d'un caractère tenace. Il faut mentionner enfin le P. Cosson qui fut vicaire apostolique d'Alger de 1778 à 1782, et le P. Chossat, qui exerçait les mêmes fonctions en 1830,

comme ayant rendu de grands services à la cause de l'affranchissement des esclaves.

Mais la charité de saint Vincent de Paul débordait hors des frontières des États barbaresques ; par delà l'Afrique maure, il entrevoyait ce continent noir, le pays d'origine de ces nègres, que les Espagnols avaient transportés aux Antilles et au Mexique et qu'ils employaient sans pitié à l'exploitation des mines. Nouveau Las-Casas, il rêvait de leur porter, avec la bonne nouvelle du vrai Dieu, les moyens de s'élever à un état moral et social meilleur. Bien que son œuvre de Madagascar diffère entièrement, par ceux à qui il s'adressait, de celle de Barbarie, elle s'en rapproche cependant par l'unité des motifs et la similitude des moyens ; dans les deux cas il s'agissait de relever des hommes déchus à l'aide de la foi et de la charité. D'ailleurs, elle se rattache de trop près à l'action civilisatrice de la France dans le monde, pour que nous n'ayons pas le devoir d'en dire quelques mots dans cette étude.

Le cardinal de Richelieu avait ordonné au capitaine Rigaut (de Dieppe) de prendre possession de l'île Saint-Laurent (c'est ainsi qu'on appela l'île de Madagascar) au nom de la France, et, peu après, séduits par la description des richesses du sol faite par nos marins, des marchands de Paris avaient formé pour les exploiter la « Société de l'Orient », qui fut approuvée par lettres patentes de Louis XIII,

confirmées par Louis XIV (20 septembre 1643).

Pronis, le premier agent de la Compagnie, avait établi des comptoirs sur plusieurs points de la côte orientale et bâti Fort-Dauphin, à la pointe sud-est de l'île. Trois ans après, sur l'ordre d'Innocent X, le nonce du pape à la cour de Versailles demanda à la Congrégation de Saint-Lazare d'y envoyer des missionnaires, et celle-ci élut MM. Nacquart de Champmartin et Nicolas Gondrée. C'étaient deux Picards, dans la force de l'âge et animés de l'esprit d'initiative qui a toujours distingué les habitants de cette province : le premier, avec des vues plus hautes et le talent d'organisateur, le second plus humble, mais non moins dévoué. Voici comment Saint Vincent leur trace leur devoir, dans une lettre adressée à Nacquart, la veille de leur embarquement à la Rochelle (22 mai 1648) :

La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur le voyage que fit le grand saint François-Xavier ; de servir et édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront, d'y établir les prières publiques, si faire se peut ; à l'égard de ces Messieurs, leur garder toujours grand respect[1] ; être pour tout fidèle à Dieu et jamais ne trahir sa conscience par aucune considération... Quand vous serez arrivé dans cette île... vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du Concile de Trente et vous vous servirez du rituel romain,.. Le capi-

[1] Les directeurs de la Société de l'Orient, dont plusieurs étaient protestants.

tal de votre étude après avoir travaillé à vivre parmi ceux avec qui vous devez converser en odeur de sainteté et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance de leur Créateur, les vérités de notre foi, non pas par les raisons subtiles de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature.

Il ajoute qu'on va leur envoyer un paquet de livres, parmi lesquels nous remarquons deux Bibles, deux *Actes du Concile de Trente* et *la Vie et les Épîtres de Saint François-Xavier*

Ils partirent, en effet, en avril 1648, accompagnés du frère Meusnier, et arrivèrent, au bout de deux mois à Fort-Dauphin. Nos deux Lazaristes se mirent aussitôt à l'œuvre ; il paraît que leur parole eut plus d'écho chez les Hovas qu'auprès des colons ou des soldats européens. Ils trouvèrent bon accueil auprès d'un chef nommé Audian Ronach, qui avait été à Goa et avait gardé quelques souvenirs de l'instruction reçue des prêtres portugais. Cependant le climat meurtrier faisait son œuvre, l'année ne s'était pas écoulée que tous deux étaient morts. Il n'avaient pas donné leur vie en vain ; ils laissaient six cents indigènes baptisés, et le P. Nacquart avait écrit une relation détaillée de son voyage et de ses travaux missionnaires.

M. Toussaint Bourdaise (de Blois) fut envoyé pour les remplacer et réussit à s'acclimater ; mais, seul, il succombait à la tâche et demanda du renfort.

Saint Vincent lui envoya, en novembre ou décembre 1650, trois prêtres : MM. Claude Dufour, ancien missionnaire à Sedan, Prévost et de Belleville, qui le secondèrent avec beaucoup de succès, mais furent à leur tour emportés par la fièvre ou la dysenterie. Les vaillants Lazaristes ne reculèrent pas devant les coups meurtriers du climat : pour animer leur courage, saint Vincent faisait lire au réfectoire de Saint-Lazare la relation de voyage du premier missionnaire mort à Madagascar, Nacquart.

Dans une lettre au P. Bourdaise (octobre 1659), saint Vincent, après avoir, non sans fierté, énuméré les noms de ces premiers soldats du Christ tombés au champ d'honneur, écrit :

Ces pertes n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle des quatre prêtres qui vont vers vous, lesquels ayant eu de l'attrait pour votre mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés.

Et il termine ainsi :

Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plait, car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans et de mes mauvaises jambes qui ne veulent plus me porter. Je mourrais content si je savais que vous vivez et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés. Mais, si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu, en qui je suis pour l'amour de Notre-Seigneur.

A mesure, en effet, qu'il sentait approcher sa fin,

les dernières ombres de son esprit s'effaçaient sous les rayons de l'amour divin qui embrasait son cœur. Nos Lazaristes, parmi lesquels se trouvait le P. Montmasson et le frère Patté, devaient s'embarquer à La Rochelle, sans doute sur un navire anglais, et il y avait des protestants à bord. Le frère Patté en avertit son supérieur avec force doléances, sans doute, et voici la réponse de saint Vincent :

Je suis fort affigé qu'il y ait des hérétiques dans votre vaisseau; mais enfin Dieu est le maître... Evitez les disputes et les invectives avec eux, afin de les gagner par votre patience et votre débonnaireté.

Et puis s'adressant spécialement au chirurgien, il ajoute :

Dans les services que vous rendrez à Dieu sur le vaisseau, ne faites pas acception de personne, et ne mettez pas de différence entre catholiques et huguenots, afin que ceux-ci connaissent que vous les aimez en Dieu ! (Déc., 1659.)

Neuf mois après cet admirable testament, le grand apôtre de la charité mourait.

Les cinq Lazaristes au sujet desquels saint Vincent avait écrit cette lettre ne parvinrent pas tous à destination; une tempête les arrêta au cap de Bonne-Espérance, et la flotte hollandaise en ramena plusieurs. L'entreprise missionnaire fut dirigée par le Père Alméras avec plus d'esprit de suite que les ministres de Louis XIV n'en montrèrent dans leur

politique coloniale. Les archives de Saint-Lazare ont conservé les noms de MM. Roguet, Étienne et Montmasson, prêtres ; des frères P. Pollion, Guille Callot, J. Bourgoin, Gérard Minser et Patté, comme ayant été les derniers pionniers de cette œuvre de Madagascar.

Douze ans après (1670), Louis XIV laissait tomber cette colonie, et, oubliant ses devoirs de roi très chrétien envers les Lazaristes, interdisait à ses vaisseaux de faire même relâche à l'île Saint-Laurent. Le départ des derniers officiers français donna le signal d'une réaction violente de la part des Malgaches païens ; deux Lazaristes : Étienne, prêtre, et le frère Patté, furent emprisonnés, et puis, comme ils ne mouraient pas assez vite, assommés à coups de bâton. Les autres purent se réfugier à l'île Bourbon, d'où ils revinrent en France.

V

La mission des Lazaristes à Madagascar n'avait duré que seize années environ ; mais elle ne fut pas stérile et laissa des semences précieuses. Après un long intervalle, des missionnaires, catholiques et protestants, sont allés cultiver le même champ et ils ont récolté avec allégresse, là où les fils de saint Vincent de Paul avaient semé avec larmes. Quant à leur œuvre en Algérie, elle se poursuivit pendant

deux siècles sans autre interruption qu'à l'époque de la Révolution française, et c'est à eux que les chrétiens exploités ou asservis par les Barbaresques durent secours et protection. Les Lazaristes, à leur tour, n'avaient fait que continuer, en la complétant, l'œuvre de la rédemption des esclaves commençée au XIIIe siècle par les Mathurins et les Pères de la Mercy. — Nous avons vu pourquoi, dès la deuxième moitié du XVe siècle, s'était aggravée la situation des chrétiens captifs en Barbarie; on a dit à quels travaux de galériens, à quelles privations ils étaient soumis et quelles tentatives furent faites pour abolir ce foyer de piraterie et d'esclavage. Mais l'emploi intermittent de la force militaire par les puissances de l'Europe fut plus nuisible qu'utile aux esclaves : le réel secours leur vint des ordres religieux. Ce sont ces hommes de foi et d'abnégation qui en ont rapatrié des centaines de mille et qui, pour ceux qui restaient à la chaîne, ont fondé des chapelles pour les consoler, des hôpitaux afin qu'une fois invalides ils ne fussent pas jetés à la voirie, et des cimetières pour qu'après leur mort leurs amis pussent venir prier sur leur tombe[1]. Et qui dira combien d'enfants et de jeunes filles ils ont préservés des hontes de l'apostasie ou du harem; combien de mères

[1] Le premier cimetière d'Alger fut fondé par un capucin espagnol, ancien confesseur de don Juan d'Autriche qui, comme saint Vincent, avait été captif en Barbarie. Il était situé au N.-O. d'Alger, près du chemin de Bad-el-Oued,

ils ont consolées par le retour d'un époux ou d'un fils; à combien d'orphelins ils ont rendu leur père, qu'on croyait mort depuis de longues années!

Voilà ce qu'ils ont fait, pour les familles et pour l'humanité; c'est peu de chose auprès des services rendus par eux à l'Église et à la patrie. *On reconnaît un arbre à ses fruits;* nulle part cette parole du Christ n'a trouvé plus éclatante confirmation que dans l'œuvre des rédempteurs d'esclaves. Le résultat de toutes les *armadas* de l'Espagne, de tous les bombardements de nos amiraux, n'égale pas l'effet moral produit par le ministère de consolation, de paix, d'abnégation, allant jusqu'au sacrifice de la liberté ou de la vie, exercé par les humbles fils de saint Jean de Matha, de saint Pierre de Nolasque et de saint Vincent de Paul.

Mieux que par le fracas de l'artillerie, mieux même que par des foudres d'éloquence, ils ont fait bénir le nom de leur divin Maître par leur vertu sans tache et par leur charité sans borne; témoin cette réponse d'un hôtelier musulman de Bizerte à qui le Père Guérin voulait payer ses frais de séjour, pendant le temps qu'il avait passé à nourrir 200 galériens, et qui les refusa en disant : « Prêtre! va en paix, la charité que tu exerces envers les autres mérite bien qu'on l'exerce envers toi! » Aussi est-ce avec raison que l'Église catholique romaine a mis au nombre des saints les fondateurs de ces trois associations : les

noms des Jayme Castellar, des Jean Le Vacher et des P. Montmasson n'en seraient pas moins dignes !

Ce n'est pas seulement le nom de chrétien et de catholique, c'est celui de Français qu'ils ont fait respecter par leur probité, leur loyauté dans l'observation des traités, leur esprit d'équité et de conciliation dans les affaires litigieuses, surtout leur dévouement pour les captifs en temps d'épidémie, pour les malades sans acception de culte. Aussi, lorsque après tant de siècles de longanimité, pour ne pas dire de faiblesse et d'insouciance, la France royale s'est décidée à tirer l'épée pour obtenir réparation de tant d'insultes et de dommages faits à nos nationaux et à nos consuls, elle avait pour elle non seulement le bon droit, mais encore des titres sérieux au gouvernement du Mâgreb. Les plus humbles, mais non les moins braves de ses enfants, par leurs sueurs, par leurs larmes, par leur sang, avaient commencé à humaniser « la Barbarie » et y avaient fait aimer le nom de la France, comme celui de la protectrice naturelle des opprimés et des vaincus. — Une fois le dey d'Alger expulsé, une fois cette œuvre de justice accomplie, ce sont encore des religieux français : les Trappistes, les Pères blancs, qui, sous l'impulsion généreuse du cardinal Lavigerie, ont repris l'œuvre des Lazaristes, interrompue par la conquête. N'avons-nous donc pas le droit de conclure que ces moines obscurs, aujourd'hui presque oubliés, ont été

les vrais précurseurs de la civilisation française dans l'Afrique musulmane, et que l'Algérie, la Tunisie et Madagascar nous appartiennent à double titre, et par droit de conquête, et, mieux encore, par les droits de la charité ?

CHAPITRE III

LA FRANCE ET LA RÉDEMPTION DES ESCLAVES EN ALGÉRIE A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

On a vu, dans le chapitre précédent, quel était le sort affreux des chrétiens captifs en Barbarie, depuis la seconde moitié du XVe siècle, quels travaux et quelles misères ils avaient à endurer, quelles tentations à repousser, et l'on a remarqué le dévouement admirable avec lequel les Trinitaires, les Pères de la Mercy et les Lazaristes s'étaient tour à tour consacrés à racheter et rapatrier les uns, et à consoler et secourir les autres, qui restaient sur la terre de servitude. On s'est efforcé de remettre en pleine lumière ces humbles moines, trop oubliés et méconnus de nos jours, qui, au prix de mille fatigues et dangers, au risque de leur liberté et parfois de leur vie, allaient porter secours à ces esclaves chrétiens, détenus dans les bagnes ou sur les galères d'Alger, de Tunis ou de Salé (Maroc) et qui, poussés au désespoir, en venaient souvent à renier le Christ. Plusieurs, entre autres les Pères Lazaristes Le Vacher et Montmasson, cueillirent, sur ce champ de

travail et de lutte contre la tyrannie turque, les palmes du martyre.

Je voudrais, maintenant, à l'aide de documents conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères et de deux livres publiés récemment[1], reprendre l'étude de ce sujet au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à l'année 1683 et, cette fois, montrer le rôle plus important que jouèrent les consuls ou les envoyés extraordinaires du roi de France en Alger.

Il faut remonter un peu plus haut, pour expliquer l'intérêt politique et commercial que la France avait dans cette partie septentrionale de l'Afrique, appelée le Magreb. Les deys d'Alger, les beys de Tunis, Salé et de Tripoli, sujets du sultan de Constantinople, disposaient alors de la marine la plus formidable qu'on connût sur la Méditerranée. Le premier, à lui seul, avait 75 à 80 galères ; si l'on y ajoute celles de Salé, Tunis et Tripoli, et la flotte des Turcs, on arrivera au chiffre de 250 à 300 voiles pour le total des forces maritimes des musulmans. Seules les flottes d'Espagne et de Venise étaient en état de leur tenir tête ; mais la marine de la France n'existait pas encore et les côtes de la Provence et du Bas-Languedoc étaient exposées sans défense aux incur-

[1] Deslandres, l'*Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, 2 vol. in-8°. Paris. 1903. Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique septentrionale*. Paris, 1903, in-4°.

sions et aux razzias de ces hardis corsaires. Les navires marchands de Marseille et de Bordeaux n'eurent pas moins à en souffrir. Les dommages se montaient chaque année à des centaines de mille livres de marchandises et à des milliers de Français, capitaines ou matelots, ouvriers ou paysans.

Aussi comprendra-t-on que François Ier, déjà allié de la Porte Ottomane (depuis 1525), dès qu'il apprit la nomination, par le sultan Selim II, de Barberousse au poste de capitan-pacha, c'est-à-dire amiral des flottes musulmanes, s'empressa de se concilier son appui contre Charles-Quint. L'Espagnol, en effet, était l'ennemi commun, c'était la puissance la plus redoutable pour les mulsulmans d'Afrique. Depuis 1505, il avait conquis Mers-el-Kebir, Oran, Bougie; il fut maître de Tripoli jusqu'à 1551, et de Tunis jusqu'à 1574.

Ce fut le terrible Barberousse qui fit les premières avances, en envoyant à François Ier, l'année même où il fut promu au rang de capitan-pacha (juillet 1533), un ambassadeur avec de riches présents; l'année suivante, une trêve de trois ans était conclue entre le Roi très chrétien et le bey musulman, qui assurait la sécurité à nos navires et à nos commerçants trafiquant dans le Magreb. En février 1536, la régence d'Alger était comprise dans les capitulations de la France avec la Sublime Porte; l'article 10 stipulait la mise en liberté de tous les captifs des deux États

et défendait aux corsaires turcs de faire prise sur les marchandises ou les personnes de la nation française. On sait, par l'histoire générale, combien les descentes de la flotte turque sur les côtes de Calabre firent une utile diversion à l'invasion de Charles-Quint en Provence.

Ce ne fut pas seulement l'intérêt politique, mais le commerce français qui profita de ce premier traité d'alliance franco-algérien. Les marchands et marins de Provence fréquentaient depuis longtemps sur la côte opposée d'Afrique, soit pour la pêche du corail, soit pour le commerce des cuirs et laines. Par ce traité, la France obtint une première concession en Afrique. Deux marchands de Marseille, Thomas Linché (un Corse, nommé le Lincio) et Carlin Didier s'étaient associés pour la pêche du corail dans le golfe de Stora. Forts du consentement de la Porte, ils traitèrent avec les cheiks maures du pays et établirent le Bastion de France, qui a joué plus tard un rôle important dans nos relations avec Alger[1]. C'était une maison ou magasin, qui servait de dépôt pour le corail ou les marchandises de trafic ; il était entouré de murailles et de fossés, qui pouvaient les mettre à l'abri d'un coup de main ; un chenal de 7 à 800 mètres menait à l'étang du Bas-

[1] Ce poste se trouvait, à 6 ou 8 kilomètres à l'est de la Calle, entre Guerra el Mella et le cap Mzera. Voyez le *Guide Joanne*, en Algérie, route d'Alger à Philippeville.

tion, qui servait de refuge aux bateaux corailleurs.

Un peu plus à l'Est, l'établissement des Génois à l'île de Tabarka gênait beaucoup les entreprises des Marseillais. A la faveur de la mort d'André Doria, la Compagnie française d'Afrique y prit pied et cela devint la concession du Cap Nègre (1604), qui leur servit pour le commerce des grains, des laines, des cuirs et de la cire. On y pêchait aussi le corail. Ce comptoir ne fut supprimé qu'en 1814, sans que jamais d'ailleurs la France eût renoncé à ses droits.

Tels furent les premiers bénéfices que la France retira de l'alliance franco-algérienne conclue par François Ier. Mais cent ans après, à l'époque où la puissance de la Porte Ottomane commença à décliner, le naturel des corsaires barbaresques reprit le dessus et, oublieux des anciens traités, ils se mirent à courir sus à tous les navires marchands, même français, et provoquèrent les doléances des commerçants provençaux. Le cardinal de Richelieu comprit que la sécurité de notre commerce, dans la Méditerranée, ne serait assurée que lorsque ces nids de pirates seraient détruits; malheureusement notre marine de guerre, sous son gouvernement et celui de Mazarin, était encore rudimentaire et incapable de se mesurer avec la flotte barbaresque. De là, pendant un demi-siècle (1635-1690), une politique hésitante, et par suite inefficace, consistant en alternatives de démonstrations navales et de négociations.

On a vu, par notre précédent récit, que l'apparition de nos vaisseaux de guerre devant Alger avait eu pour conséquence fatale le massacre de nos consuls, aumôniers et nationaux, et un redoublement de rigueur dans le traitement des esclaves. Nous allons assister, cette fois, à une série de négociations, ayant pour objet la paix maritime et surtout le rachat des captifs.

I

Rappelons d'abord comment se faisait le triage des prisonniers et à quels travaux ils étaient forcés.

Dans un premier lot, on plaçait les gens de marque : gentilshommes et officiers, prêtres et religieux. C'est parmi eux que le dey, le pacha et l'agha, ou chef de la milice, faisaient à tour de rôle leur choix; ces dignitaires réservaient aussi, pour leur harem, les plus belles captives. Un second lot, le plus nombreux, se composait des capitaines de navire, patrons de barque, chirurgiens, pilotes et matelots, qui devenaient les esclaves du corps de la milice. Ceux-ci étaient envoyés au *beylik* ou bagne de l'*odjak*[1] d'Alger et employés au service de la marine. On tenait un registre exact de ces esclaves publics. Le reste, qui consistait en laboureurs et artisans, écri-

[1] On appelait ainsi le gouvernement d'Alger.

vains ou ouvriers d'art, était conduit au *badistan* ou marché. Le capitaine du navire corsaire les remettait au crieur public, avec le procès-verbal de la capture et une note personnelle. Au jour fixé, la vente à l'encan avait lieu en public. Les marchands faisaient mettre l'esclave tout nu, pour voir s'il n'avait pas quelque tare, on lui faisait ouvrir la bouche pour examiner ses dents, on lui faisait porter des fardeaux, tout comme on fait encore au Maroc pour la vente des nègres. Dans ces marchés, on n'avait cure des liens de famille qui unissaient les captifs. On se fera une idée des déchirements produits par cet abominable trafic, d'après l'extrait suivant d'une comédie de Cervantès[1], qui, ayant été lui-même esclave à Alger, en fut souvent le témoin indigné, mais impuissant.

ACTE II

SCÈNE DEUXIÈME

Un crieur public vendant deux jeunes garçons, la mère et le père.

LE CRIEUR. — Y a-t-il acheteur pour les enfants, pour le vieux, ce grand homme-là et pour la vieille avec son gros ventre ? Par ma foi, ils sont gentils. De celui-ci on m'offre cent deux écus, de celui-là, deux cents. Mais je ne les lâche pas à ce prix. Venez çà, chiens que vous êtes !

[1] Voyez *El Tratto de Argel*, dans les Obras dramaticas, édit. Paris, 1841.

JUAN. — Qu'est ceci, mère ? Est-ce que, par hasard, ces Maures voudraient nous vendre ?

LA MÈRE. — Oui, mon fils, leurs richesses s'augmentent de notre infortune.

LE CRIEUR. — N'y a-t-il personne qui veuille acheter l'enfant et la mère ensemble ?

LA MÈRE. — O terribles et tristes extrémités, plus amères que la mort ?

LE PÈRE. — Tais-toi, femme, puisque notre Dieu a permis qu'on nous mît en cet état, Lui seul sait pourquoi.

LA MÈRE. — J'ai pitié de ces enfants, qui sait ce qu'ils deviendront ?

LE PÈRE. — Femme, laisse s'accomplir la volonté du Très-Haut.

LE MARCHAND. — Et combien t'offre-t-on pour celui-ci, dis ?

LE CRIEUR. — On en offre cent deux écus.

LE MARCHAND. — Le donnerait-on pour cent dix ?

LE CRIEUR. — Non, il faut y mettre davantage.

LE MARCHAND. — Est-il en bonne santé ?

LE CRIEUR, *ouvrant la bouche de l'enfant.* — Il l'est.

LE MARCHAND. — Ouvre donc, n'aie pas peur !

JUAN. — Ne me l'arrachez pas, señor, elle tombera bien d'elle-même.

LE MARCHAND. — Le mioche croit-il que je veux lui arracher une dent ?

JUAN. — Là, doucement, señor, elle ne me fait pas mal : doucement, de grâce, je me meurs.

AÏDAR. — Et de cet autre, combien en offre-t-on ?

LE CRIEUR. — On en offre deux cents écus.

AÏDAR. — Et pour combien le laissera-t-on ?

LE CRIEUR. — On en veut trois cents.

AÏDAR. — Si je t'achète, seras-tu bien sage ?

FRANSCISCO. — Je serais sage, même si vous ne m'achetiez pas !

AÏDAR. — Pour tout de bon ?

FRANCISCO. — Ne le suis-je pas déjà, sans me vanter.

LE CRIEUR. — Il est à vous. Vienne l'argent.

LE MARCHAND. — Je désire payer chez moi.

LA MÈRE. — Mon cœur se fend.

LE MARCHAND. — Achetez, les amis, achetez l'autre petit. Viens, enfant, viens t'amuser.

JUAN. — Señor, je ne veux pas quitter ma mère, pour aller avec d'autres.

LA MÈRE. — Va, mon fils, déjà tu n'appartiens qu'à celui qui t'a acheté.

JUAN. — Quoi ! mère, vous m'abandonneriez ?

LA MÈRE. — O Dieu ! que tu es cruel !

LE MARCHAND. — En route, petit, viens avec moi.

JUAN. — Partons ensemble, mon père.

FRANCISCO. — Je ne puis, cela ne dépend pas de moi. Que Dieu te protège !

LA MÈRE. — O mon trésor ! O ma joie ! que Dieu ne t'abandonne pas !

JUAN. — Où donc m'emmène-t-on, sans vous, ô ma mère !

LA MÈRE. — Permettez, señor, que je parle un instant à mon fils. Accordez-moi cette brève joie, puisque ma douleur sera éternelle.

LE MARCHAND. — Dis-lui ce que tu voudras, car c'est pour la dernière fois.

LA MÈRE. — Pour moi, c'est la première où je me vois en pareille angoisse.

JUAN. — Gardez-moi ici avec vous, car je ne sais où l'on m'emmène.

LA MÈRE. — Toute chance t'abandonne, mon fils, car je t'ai enfanté. Tout, dans mon désespoir, s'est ligué contre moi. Le ciel s'est obscurci, les éléments, la mer et les vents se sont déchaînés. Toi, tu ne connais pas encore ton malheur, bien que tu y sois plongé, car celui qui ne l'a pas connu peut encore croire au bonheur. Mais je t'en conjure, ma chère âme, puisqu'il ne me sera plus donné de te voir, promets-moi de ne jamais oublier de réciter

l'*Ave Maria*. C'est elle, cette Reine de bonté, de vertu, pleine de grâce, qui rompra tes chaînes et te rendra à la liberté.

AÏDAR. — Écoute cette méchante chrétienne, qui donne de pareils conseils à son fils ! Pourvu qu'elle n'ait pas été une ivrogne, comme toi, fausse et dissolue.

JUAN. — Mère, il est donc vrai, je pars, je m'en vais avec ces Maures ?

LA MÈRE. — Ah ! crois-moi, plus que toi-même, j'ai peur de te voir aller où tu vas. Tu vas tout oublier, ton Dieu, moi, toi-même ; car n'est-ce pas là ce qui doit arriver quand, dans un âge si tendre, on est jeté au milieu de cette race impie ?

(Le crieur fait taire la mère, en la menaçant du bâton, et puis se met en devoir de vendre l'autre petit garçon, Francisco, à Aïdar). La scène des adieux à ses parents est aussi déchirante qu'admirable.

FRANCISCO. — Puisque le sort fatal me sépare de vous, chers parents, qu'ordonnez-vous ?

LE PÈRE. — Mon fils, promets-moi que ni menaces, ni promesses, ni présents, ni le fouet, ni les coups ne viendront à bout de te convertir et que tous les trésors du monde ne t'empêcheront pas de mourir dans le Christ plutôt que d'embrasser la foi de ces Maures.

FRANCISCO. — Je le ferai, si possible, car mon doux Jésus m'aidera, tant que mon âme restera fidèle à sa foi, à ses sentiments et à la crainte de Dieu.

LE CRIEUR. — Oh ! comme il se montre chrétien, cet enfant ! Je vous en préviens, il faudra lever vivement le bras et la main droite. Ces petits chrétiens pleurent beaucoup au début ; mais ensuite ils deviennent souvent des Maures plus croyants que les vieux croyants.

Une fois le marché conclu, l'acheteur payait la somme qui était versée au trésor public et emmenait ses esclaves chez lui.

Rien de plus varié que les catégories de captifs : les uns, qui avaient un métier, tels que laboureur, maçon ou charpentier, étaient employés aux travaux de leur état ; ceux qui n'en avaient pas servaient comme domestiques et avaient à couper le bois et porter l'eau pour leurs maîtres. Les plus vigoureux faisaient le travail de *caravaniers* ou portefaix, c'est-à-dire charriaient la pierre pour les réparations du port. D'autres étaient occupés comme jardiniers à la campagne et logés dans les « maceries » ou villas. Les plus heureux étaient les architectes, les écrivains ou comptables : leurs maîtres les employaient à construire et décorer leurs maisons — c'est un captif italien qui a fait et exécuté les plans de la mosquée située sur la place du Gouvernement. Les orfèvres exécutaient pour les femmes des bijoux ou de riches parures. Les lingots d'or et d'argent trouvés dans les prises, et les piastres sévillanes, reçues pour les rançons, se transformaient en colliers, bracelets ou coffrets de valeur. Ceux-ci étaient mieux traités et pouvaient amasser un pécule, qui leur servait à se racheter. Mais ceux qui étaient occupés comme manœuvres à Alger étaient renfermés la nuit dans le bagne [1], sorte de grande salle voûtée, entourée de chambres, où l'on en entassait jusqu'à trois mille. A chaque bagne était annexée une chapelle, où le vicaire apostolique, ou

[1] Il y en avait six à Alger.

bien les prêtres, — dont plusieurs étaient même esclaves, — venaient dire la messe le vendredi, jour de repos des Musulmans.

Ils étaient mal nourris, presque exclusivement de végétaux et à peine vêtus ; le costume ordinaire était une paire de braies, un hoqueton[1] de laine et un bonnet noir. Un des négociateurs français écrivait au ministre de la Marine « qu'il avait apporté cent costumes de matelots pour nos pauvres esclaves qu'on disait tout nus[2]. » A la moindre faute, ou bien si l'on trouvait que l'esclave n'avait pas assez travaillé, il recevait des coups de corde à nœuds, voire même des coups de bâton. Souvent, lorsque le captif était en train de négocier son rachat, le maître redoublait de mauvais traitements, afin d'obtenir une plus forte rançon. Quant aux plus jeunes, — il ne manquait pas de mousses de douze à seize ans, — on s'efforçait de les convertir à l'islamisme, tantôt par des séductions ou des promesses, tantôt par des violences. D'ordinaire, on les menait à la taverne, on les grisait et l'on profitait de leur état d'ivresse pour obtenir le moindre signe d'adhésion à Mahomet ; puis on les affublait d'un turban. Quelques patrons allèrent jusqu'à offrir la main de leur fille, avec la liberté, à des captifs pour le prix de leur

[1] Sorte de casaque. Voyez la gravure dans Deslandres, *ouv. cité*.

[2] Voyez la lettre du capitaine Marcel, 16 novembre 1689.

abjuration. En fait, il y avait un grand nombre de renégats, qui avaient abjuré afin d'obtenir un adoucissement à leur misère. Malheur à ceux qui résistaient ou qui, une fois dégrisés, se rétractaient ! On leur faisait subir de véritables tortures, témoin ce jeune mousse de Saint-Tropez, âgé de quinze ans, qui subit la bastonnade et des châtiments cruels plutôt que de renier le Christ (1633)[1].

Dès que la milice d'Alger entrait en guerre avec une nation européenne et que, seulement, se répandait le bruit de mauvais traitements infligés à des Turcs dans un port de l'Europe : Naples, Gênes ou Marseille, aussitôt le bey faisait mettre aux fers tous les esclaves détenus dans la régence et usait de représailles sur ceux du beylik. C'était bien pis, lorsqu'un captif, poussé à bout par la souffrance ou entraîné par la soif de la liberté, essayait de fuir[2]. Ces tentatives d'évasion avaient souvent lieu pendant la présence de vaisseaux français dans la rade, car ils envoyaient chaque jour à terre des chaloupes, pour porter les officiers ou ramener le consul ou faire des provisions. Heureux l'esclave qui, trompant la vigilance des « chaoux », pouvait s'y glisser ! Il était sauvé. D'autres, plus hardis, se lançaient à la nage et essayaient de gagner le navire ancré à

[1] Voyez P. Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires.*

[2] Il faut lire dans Cervantès : *Ouvr. cité*, IV, le dialogue entre deux captifs : Saavedra et P. Alvarez, un esclave qui prépare son évasion.

distance ; quelques-uns y parvenaient, mais beaucoup, trahis par leur forces, se noyaient ou étaient rattrapés par les corsaires. Il y avait, en effet, en permanence dans le port, une demi-galère, prête à courir sus à ces fuyards. Malheur à ceux qui étaient ainsi repris. Ils étaient en général condamnés à mort et on les faisait périr dans les supplices les plus cruels afin d'intimider les autres esclaves. Le Père Dan n'a pas relevé moins de vingt-deux genres de torture. Le pal ou le feu lent sur un bûcher étaient les plus ordinaires. L'un des plus atroces était celui des *gauches* qui consistait à enfoncer dans le corps du malheureux des crocs de fer et à le tenir suspendu aux portes de la ville, jusqu'à ce qu'il mourût de soif ou d'épuisement. C'était un supplice analogue à celui de la crucifixion.

Il est impossible de dresser la statistique exacte des esclaves français détenus dans la régence d'Alger, à la fin du XVIIe siècle. Vivonne, dans une lettre à Charles IX [1], l'évaluait à 20 000. Soixante ans après, le Père Dan estime à 36 000 le nombre des Européens captifs dans les trois États barbaresques : Alger, Tunis et le Maroc, et il est sans doute au-dessous de la vérité. Alger étant celui des trois États qui avait la marine la plus nombreuse et la plus redoutable, on peut supposer que, malgré plu-

[1] Voyez Comte Hector de Castres. *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. Paris, 1905, 1er. vol., pièce 86.

sieurs rédemptions effectuées au cours du XVIIe siècle, le chiffre n'était guère inférieur à 15 000. Toutes les nations méditerranéennes et même l'Angleterre, la Néerlande et la Suède étaient représentées ; les Espagnols formaient le plus gros contingent. Le nombre des captifs français varia suivant qu'on était en paix ou en guerre ; le maximum fut atteint au moment des déclarations de guerre en 1683, parce qu'alors le dey d'Alger fit main basse sur tous les Français résidant en ville et même sur l'équipage des navires stationnant dans le port. Avant le bombardement d'Alger par Duquesne, il devait y avoir 5 à 6 000 esclaves français (commencement de l'année 1684). D'après une lettre du capitaine Marcel, envoyé par Seignelay, ministre de la Marine, pour négocier la paix (16 novembre 1689), il y en avait alors 1 033. Depuis lors, à la suite des rédemptions opérées tour à tour par le Consulat de France et par les Trinitaires, le chiffre alla toujours en décroissant. Il était, en mai 1690, de 850, en 1691, de 440. Enfin, en 1693, après les rachats opérés par Denys Du Sault, il n'en restait plus que 8, et encore, ne les laissa-t-on en servitude que parce qu'ils étaient des « nouveaux convertis », c'est-à-dire des Réformés français convertis de force au catholicisme et qui étaient revenus au culte protestant[1].

[1] Lettre de Du Sault à Pontchartrain, 22 mars et 2 mai 1693.

II

Le misérable sort de ces esclaves préoccupa de bonne heure les chrétiens d'Europe et, en particulier, les nations riveraines de la Méditerranée, Espagne, Italie, France. La première eut, dès le XIIIe siècle, ses *rescatadores* les Al-fakher, hommes d'élite, sachant assez bien l'arabe et chargés d'aller racheter les captifs pris par les Sarrasins[1]. Saint François d'Assise se préoccupa de leur venir en aide, et son projet de voyage en Afrique avait été conçu dans ce dessein, mais il ne put le réaliser. Raymond Lull, ancien sénéchal de Jacques Ier, roi d'Aragon, fonda dans l'île de Majorque, qui venait d'être reprise aux Arabes (1269), un couvent de Franciscains, où l'on étudiait l'arabe. Il avait conçu le projet d'y fonder un séminaire pour l'éducation de missionnaires, qui iraient porter des consolations aux captifs des Barbaresques et s'efforceraient de convertir ces derniers. Les premiers prêtres qu'il envoya furent mis à mort; lui-même, dix-sept ans après, joignant l'exemple au précepte, s'embarqua pour Tunis. Mais là, ayant voulu disputer avec les muftis sur la vocation prophétique de Mahomet, il

[1] Les Al-fakher, en arabe : « celui qui délivre, » étaient très populaires en Espagne. Voyez Rosseuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, t. III et IV. *Organisation militaire.*

fut jeté en prison et n'échappa à la mort que par la clémence de l'émir. Délivré, il reprit ses prédications en Algérie et finit par mourir martyr à Bougie (21 juin 1315). Les Franciscains et Dominicains espagnols, venus au Magreb sous le règne du fils d'Almanzor, desservaient les oratoires et chapelles des « fondouks » européens dans les ports et visitaient les esclaves dispersés dans les fermes de l'intérieur.

Mais ce furent surtout les rois de France et des ordres religieux fondés par des Français, qui furent les principaux agents de la rédemption des esclaves. Saint Louis, dans ses deux croisades (1250 et 1270) se proposa moins la délivrance des Lieux Saints, que la restauration du christianisme et la délivrance des captifs, qui gémissaient sur cette terre, illustrée jadis par les travaux des Tertullien, des saint Cyprien et des saint Augustin. La dernière expédition ne fut pas tout à fait infructueuse à cet égard. Après sa mort, son fils Philippe le Hardi, secondé par Charles d'Anjou et Thibaut de Navarre, signa avec l'émir de Tunis, Mohammed el Mostancer, un traité qui donnait des sûretés pour le commerce et garantissait la liberté de culte aux chrétiens, libres ou esclaves, résidant en Afrique.

D'après l'article VI du traité, les moines et prêtres chrétiens pouvaient demeurer dans les États de l'émir et se bâtir des églises et des monastères,

prêcher en icelles et servir Dieu suivant les rites de leur religion. Chose remarquable, l'établissement de ces fondouks et la construction même des chapelles devaient être faits aux frais du trésor beylical. Les religieux Dominicains et Franciscains ne se firent pas faute d'user de ces privilèges, ils allaient librement en ville, causant avec les cheiks, visitant les esclaves et traitant avec leurs maîtres de leur rançon.

Dans ce même XIIIe siècle, qui vit les deux croisades de saint Louis, les guerres contre les Sarrasins avaient pris un caractère plus acharné, les corsaires musulmans, partis d'Alger, ds Salé ou Tripoli, infestaient les rivages et les îles de la Méditerranée, faisant de vraies razzias de chrétiens, qu'ils emmenaient en servitude. C'est alors que furent fondés par des Français deux ordres religieux, spécialement consacrés à l'œuvre du rachat des captifs, les Trinitaires ou Mathurins et les Pères de Notre-Dame de la Mercy. Nous avons fait, plus haut, le récit des origines et des services rendus par ces religieux, leur dévouement aux victimes de la tyrannie barbaresque. Nous nous bornerons à le compléter, au moyen des documents trouvés par nous aux archives des Affaires étrangères et d'un ouvrage récent[1].

Quant aux Pères de la Mercy, l'ordre ayant pris

[1] P. Deslandres, *l'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Paris, 1903, 2 vol.

une plus grande extension en Espagne, leur supérieur résidait à Huete (Castille), mais ils avaient à Paris un vicaire général, qui dirigeait les affaires de la rédemption des captifs français. Ce vicaire, en 1690, était le R. P. Jacques Moissant, qui traitait directement avec le ministère de la marine. Louis XIII, qui les avait en particulière estime, les avait chargés par un arrêt du Conseil du rachat des captifs au Maroc, et avait ordonné aux évêques de lever des aumônes dans tout le royaume au profit de l'œuvre.

Une fâcheuse rivalité, allant jusqu'à la jalousie, s'éleva bientôt entre ces deux ordres, animés des mêmes intentions, mais qui s'étaient malheureusement imbus des passions et des préjugés des deux nations chez lesquelles ils se recrutaient. Charles-Quint avait déjà dû intervenir comme arbitre et conclure entre eux une sorte de traité de paix (1527). Le grand Conseil du roi de France, à son tour, rendit, le 6 août 1638, un arrêt, qui ordonnait que la France fût partagée entre les deux ordres rédempteurs pour les quêtes. On tira au sort les provinces où chaque ordre collecterait. Les Mercédaires obtinrent la Bretagne, la Guyenne, le Languedoc et la Provence. Aux Trinitaires échurent l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Normandie, la Picardie, la Champagne et la Bourgogne. Paris, la capitale, restait indivis.

A la fin du XVIIe siècle, le général des Trinitaires résidait à Fontainebleau; l'ordre ne comptait pas

moins de cent cinquante maisons en France et avait été autorisé à faire des quêtes dans tous les diocèses pour l'objet en question. Ils étaient secondés dans cette tâche à Marseille par les Pénitents blancs, chargés des opérations de change des monnaies, car les maîtres d'esclaves, en Algérie, ne recevaient en paiement que les piastres mexicaines ou sévillanes. C'était également le bureau des Trinitaires, à Marseille, qui assurait le passage des agents rédempteurs et nolisait un navire pour ramener les captifs libérés. Il paraît que l'abondance même de leurs ressources avait donné lieu à des abus; car le Parlement de Provence rendit un arrêt (30 juin 1684), confirmant diverses transactions passées auparavant entre les prieurs de l'ordre et les magistrats de la ville, concernant la régie des aumônes destinées au rachat des esclaves. Ainsi, la convention de 1602 stipulait que la caisse serait déposée dans l'église de la Sainte-Trinité et fermée par une serrure à trois clefs; chacune remise à l'une des parties intéressées. On ne devait l'ouvrir que lorsque le supérieur ordonnerait de faire une rédemption générale. D'après celle de 1627, les Pères quêteurs ne devaient rien promettre aux esclaves libérés, sans la participation du prieur. Les gratifications devaient leur être remises, seulement après qu'ils auraient assisté à la procession [1].

[1] Voyez aux Archives des Affaires étrangères le carton du Rachat des captifs. Arrêt du parlement de Provence, 1684.

A ces deux ordres rédempteurs vinrent se joindre au XVIIe siècle les Lazaristes. Le besoin de secours aux captifs se faisait sentir ; car, soit par l'effet de l'excès des richesses, soit plutôt par suite des divisions et procès entre les deux ordres rivaux, ils s'étaient bien relâchés de leur zèle. Saint Vincent de Paul, alors qu'il était précepteur des enfants de Philippe de Gondi, général des galères, avait songé d'abord à proposer au roi de France, comme le cardinal Ximenès l'avait fait jadis à Charles-Quint, de réduire Alger et Tunis par la force [1].

Ayant été lui-même esclave dans cette dernière ville, il éprouvait comme Cervantès une profonde commisération pour les captifs des Barbaresques et constatait, en 1654, que les Mathurins avaient depuis tantôt dix ans discontinué leurs rédemptions. Il conçut donc le projet de les secourir, dans l'intervalle des rachats, c'est-à-dire d'assister ceux qui étaient malades et de fortifier dans la foi ceux qui étaient défaillants. D'autre part, la supplique des captifs français à Tunis (1631) au roi de France avait ému Louis XIII et la pitié avait gagné quelques grandes dames de la Cour et des bourgeois de Paris. Ayant reçu du roi et de Mme d'Aiguillon deux grosses donations, et après avoir envoyé comme éclaireurs deux prêtres de la mission à Alger, le bon M. Vincent organisa la « mission d'Afrique. »

[1] Projets présentés en 1620 et en 1653.

Elle avait pour objet, moins de faire des rédemptions que d'exercer le ministère de prédication, des sacrements et de la charité auprès des esclaves à Alger, Tunis et autres lieux de Barbarie. Outre les secours moraux, les Lazaristes organisèrent un service de correspondance entre les captifs et leurs familles qui restaient souvent longtemps sans nouvelles. Quoique le rachat ne fût pas leur objet propre, ils y contribuèrent néanmoins souvent de leurs aumônes; saint Vincent de Paul, dans les quinze dernières années de sa vie, ne dépensa pas moins de un million de livres pour délivrer environ douze cents esclaves (1645-60).

Parmi ces esclaves, il y en avait un bon nombre qui étaient grecs ou protestants. « Les provinces maritimes, lit-on dans les actes du Synode national de Jargeau (1610), font de grandes plaintes sur la multitude des captifs, qui sont dans les chaînes à Alger, Tunis, Salé et autres lieux de Barbarie. » Il y avait, en outre, à Salé (Maroc) un assez grand nombre de réformés faisant du négoce, qui avaient écrit aux Pays-Bas pour avoir un prédicateur[1]. L'idée la plus naturelle était de demander les bons offices des Trinitaires et, en 1644, on s'adressa au Père Héraut, qui allait partir pour un voyage de rédemption en Barbarie; mais, soit qu'on n'ait pu rassembler les sommes d'argent à temps, soit à

[1] *Mercure historique*, n° 1699.

cause des scrupules des moines rédempteurs à racheter des hérétiques, l'affaire n'aboutit pas. En général, les religieux français ou espagnols avaient pour principe de ne racheter que les captifs de leur nation et de leur religion. A défaut des Trinitaires, on aurait pu recourir aux agents du roi de France, mais ceux-là avaient reçu des instructions formelles du ministre de la Marine, à savoir de ne racheter les protestants qu'à condition qu'ils abjurassent. Or, il y a peu d'exemples d'apostats parmi eux. « Les religionnaires français, écrit Du Sault, persévèrent dans leur entêtement, le préférant à leur liberté. » Noble entêtement, qui mérite l'admiration plutôt que le blâme !

Les synodes des Églises réformées ordonnèrent des quêtes générales pour le rachat de ces pauvres captifs. Le produit devait être adressé, avec la liste des noms des esclaves, à l'Église de Paris, pour ceux qui étaient originaires de Bretagne, Normandie, Anjou, Berri, Ile-de-France ; à l'Église de La Rochelle, pour ceux de Saintonge, Poitou, Basses-Pyrénées et Béarn; à celle de Lyon, pour ceux du Haut-Languedoc, Cévennes, Vivarais, Dauphiné. De 1657 à 1683, les Églises réformées de France ne fournirent pas moins de trois mille cent soixante et dix-sept livres pour cette œuvre. C'étaient des capitaines de la marine marchande ou des négociants qui, à certaines occasions, prenaient les fonds

et se rendaient en Barbarie, « avec un ordre du Roy, » pour opérer le rachat[1]. Après la révocation de l'Édit de Nantes, ce furent les protestants, réfugiés en Angleterre et aux Pays-Bas, qui continuèrent à s'occuper des captifs en Barbarie, et en outre, hélas! de leurs coreligionnaires condamnés aux galères du roi de France.

III

La même sollicitude pour les captifs, qui avait inspiré les fondateurs des ordres religieux, anima aussi un grand nombre de princes français au XVIe et XVIIe siècle. C'est ainsi qu'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, dans le traité qu'il conclut en 1559 avec Moullay-Abdallah el Gatib, sultan du Maroc, et dont le bénéfice devait s'appliquer, non seulement à ses sujets, mais à ceux du roi de France surtout, avait fait insérer l'article suivant :

« Tous les Français, qui dépendent du Prince des croyants, pourront être rachetés, moyennant une rançon de 91 onces lourdes par tête... Cependant, on ne peut empêcher personne d'avoir un esclave français dans toute l'étendue du pays. Lorsque des Français amènent des captifs de Castille ou de

[1] M. Mestrezat, pasteur à La Rochelle, et M. Roy, négociant, s'occupèrent avec zèle de cette rédemption des captifs réformés.

Portugal, notre maistre leur donnera en échange des captifs français ».

Au XVIIe siècle, lorsque Colbert eut organisé notre marine de guerre, ce furent des chefs d'escadre, comme Duquesne ou Tourville, qui furent chargés d'exiger par la force la libération des captifs. Après la démonstration navale faite par l'escadre française devant Alger, le chevalier de Tourville, dans le traité conclu au nom de Louis XIV avec les « Pacha, Dey, divan et milice d'Alger, » fit insérer des clauses en faveur des captifs. L'article 4 stipulait l'échange « des Français détenus esclaves dans le royaume d'Alger et de ceux de la milice dudit royaume qui sont sur les galères de France. » L'article accordait la liberté immédiate à tous les Français, pris par les ennemis de l'empereur de France « qui seraient conduits à Alger et autres ports dudit royaume, et ils ne pourraient pas être retenus en esclavage, même au cas que les vaisseaux de Tripoli et de Tunis ou autres lieux, en guerre avec l'empereur de France, missent à terre des esclaves français. Ceux-ci devaient être rachetés au meilleur prix possible. D'après l'article 12, les étrangers, passagers trouvés sur des vaisseaux de France, ni pareillement les Français pris sur des vaisseaux étrangers ne pourraient être faits esclaves, sous quelque prétexte que ce fût. »

[1] Comte Hector de Castries, *ouv. cit.*, pièce XXXII *bis*.

Quand la paix fut conclue (25 avril 1684), ce furent les consuls de France à Alger et à Tunis, qui furent chargés par le Roi, de concert avec les religieux rédempteurs, de s'employer au rachat des captifs. Ce fut dès lors considéré comme une affaire d'État. L'exercice du consulat d'Alger, d'abord confié à des Lazaristes (1646-1653)[1], ayant soulevé de graves objections de la part de la congrégation de la Propagande, qui considérait leurs fonctions commerciales comme incompatibles avec les obligations d'un religieux, il fut attribué à des laïques.

Le premier de ces consuls, André Piolle, nommé à Alger le 9 février 1685, fait allusion aux grandes ressources dont les Lazaristes, ses prédécesseurs, avaient disposé pour cet objet et qui lui faisaient défaut.

« Ce sont, écrit-il à Seignelay, ministre de la Marine, le 11 octobre de cette année, les coutumes que les Pères de la Mission ont établies dans ce pays lorsqu'ils ont occupé le consulat. Encore en donnaient-ils bien davantage pour se faire des amis à la Puissance. Ces missionnaires le pouvaient faire : ils ont seize mille livres et tant de pension de trois personnes de Paris pour le rachat des pauvres esclaves[2]. »

[1] Voyez, au chapitre précédent, ce que nous avons dit de MM. Jean Bureau, Dubourdieu et des frères Le Vacher.

[2] Il s'agit de deux caravelles algériennes, qui avaient été

Il ressort du traité dont nous venons de parler, de celui conclu par le capitaine Marcel avec le dey d'Alger (19 septembre 1687), de celui conclu avec le bey de Tripoli (1693) et des instructions données à Denis Du Sault, gouverneur du Bastion de France, pour obtenir l'exécution complète de ces traités, que cette rédemption des esclaves fut la grosse préoccupation du gouvernement français. Il n'y avait pas là seulement un motif d'humanité ou de religion, mais un intérêt grave pour notre marine, tant marchande que militaire ; en effet, les deux tiers des esclaves étaient capitaines, patrons de barque, pilotes ou matelots, et notre marine, alors, n'avait pas trop de toutes ses forces, pour lutter contre les marines rivales d'Espagne ou des Pays-Bas.

Quelques articles, choisis dans les instructions données au capitaine Marcel, mettront en pleine lumière l'objet poursuivi dans ces rachats.

« Article Premier. — Il commencera par redemander en échange de ces bâtiments les 112 Français qui étaient sur les bâtiments retenus dans le port d'Alger, lors de la déclaration de guerre ; plus 24 esclaves.

Art. [illegible] — Il travaillera ensuite au rachat des esclaves qui resteront, à quoi Sa Majesté lui a permis

prises par les vaisseaux du Roi. Il ne fallut pas moins de 2 missions extraordinaires de 3 ans et demi pour obtenir l'exécution complète du traité Marcel. (Voyez la lettre de Du Sault au ministre, 27 mai 1693).

d'employer la valeur estimée des bâtiments et effets retenus dans ledit port. Et comme ils se monteront à une somme considérable, que les Pères de la Mercy, qui s'embarqueront avec lui, porteront près de 90 000 livres et qu'ils seront suivis par les Mathurins, Sa Majesté espère qu'il ramènera un grand nombre de ses sujets, et au moins tous les matelots.

Art. 8. — Le sieur Marcel aura une application particulière à rechercher les petits garçons, qui servaient de mousses sur les bâtiments pris, que les Turcs cachent avec soin dans le dessein de les engager dans la suite à renier et de renvoyer à bord les esclaves, aussitôt qu'ils auront été rachetés, pour éviter toutes sortes d'inconvénients.

Art. 9. — Il demandera la liberté des 26 Français et 25 filles ou femmes de la religion prétendue réformée, qui ont été pris dans la Manche, en 1687, sur des bâtiments hollandais, étant sortis du Royaume pour passer en Angleterre, aux termes de l'article 12 du traité de 1684. »

On voit, par une lettre du capitaine Marcel au ministre, du 14 février 1690, que le consul d'Angleterre, de son côté, avait racheté ces captifs des deniers de l'aumône, et comme ces infortunés ne se souciaient pas de retourner en France sous le régime des dragonnades, ils avaient prié ce dernier d'obtenir du dey le permis d'embarquement sur un navire britannique. Mais, chose triste à dire, sur un veto de

l'envoyé français, qui les revendiquait comme appartenant au Roi, quelle que fût leur religion, cette permission leur fut refusée et ils restèrent en esclavage. Exemple admirable de fidélité à leur croyance!

Voyons, maintenant, comment s'effectuait le rachat des captifs. Dès que le navire, portant les agents de la rédemption, était signalé en rade, le dey d'Alger faisait tirer le canon en signe de réjouissance et, pendant vingt-quatre heures, on retirait aux esclaves du beylik l'anneau de fer qui entravait leur jambe. Une fois le navire amarré au quai, on lui enlevait le gouvernail et les voiles, de peur qu'il ne prît le large, avec des fugitifs qui n'eussent pas payé la rançon. Quand les libérateurs étaient des religieux, ils payaient une « lune » c'est-à-dire un mensuel d'une piastre à tous les esclaves de leur nation, pendant tout le temps que duraient les pourparlers. Le dey faisait d'abord racheter cinq de ses esclaves qu'il choisissait parmi les plus inutiles, — c'étaient en général les invalides, — et qu'il vendait fort cher. Pour les esclaves du beylik, ils étaient souvent échangés contre des Turcs, qu'on ramenait des galères de Toulon. Quant aux esclaves des particuliers, il fallait marchander, et souvent très longtemps, car il n'y avait point de tarif.

Le prix dépendait de trois causes : la loi du rapport entre l'offre et la demande, la qualité et les aptitudes des captifs et les circonstances de la cap-

ture. On commençait par échanger les Turcs contre autant de Français, la milice d'Alger tenant beaucoup à avoir les siens, lorsqu'on en avait, c'était une monnaie d'or, qui permettait de racheter des patrons de barque ou des capitaines français. Les captifs maures avaient moins de valeur, soit qu'ils fussent moins vigoureux, soit plutôt parce qu'ils n'étaient pas de pur sang arabe ; on comptait qu'un Turc valait deux Maures. Ensuite, on distinguait entre les esclaves du beylik, c'est-à-dire de l'État, et ceux des particuliers. Exemple : « Les Français, pris depuis la guerre est-il dit dans les instructions données au capitaine Marcel, ayant été rachetés par le Divan à 75 piastres[1], on ne peut se dispenser de nous les rendre au même prix. » Le ministre ajoutait : « Pour ce qui est des esclaves pris au Levant, comme personne n'en aura voulu acheter, de peur d'être obligé de les rendre à cause de la paix, ils seront au Divan pour un dixième ou aux amateurs. On tâchera de les racheter au meilleur marché possible. » En effet, Marcel réussit à les avoir au prix de 33 piastres, c'est-à-dire environ 125 livres. C'est le prix minimum trouvé dans les documents. Voici une échelle de prix moyens d'esclaves, pendant vingt-cinq ans : en 1666, 600 livres ; en 1687, 935 ; en 1689, 675 livres. En 1692, après la peste qui avait enlevé 35 000 esclaves et les opérations des deux rédemp-

[1] La piastre sévillane valait de 3 liv. 1 sol 2 deniers à 4 livres.

tions espagnoles, 800 livres[1]. D'après ces chiffres, on peut conclure que le prix moyen d'un esclave était de 750 livres. Plus tard, au XVIIIe siècle, il monta jusqu'à 1 000 livres.

IV

Il nous reste, pour compléter le tableau de ce grand marché aux esclaves qu'était alors Alger, à signaler quelques rédemptions à la fin du XVIIe siècle. Tandis que le dey d'Alger se plaignait, au ministre de la Marine et au consul de France, de la mauvaise volonté des officiers des galères de Marseille, qui cachaient leurs rameurs turcs, pour ne pas être obligés de les rendre, les Pères de la Mercy négociaient avec le Divan la rançon des esclaves. « L'aumône d'Espagne, écrit d'Alger le consul André Piolle[2], arrivée ici le 1er avril, en est repartie le 20, avec 337 esclaves de rachat. Comme on les passait en revue, avant de s'embarquer, il s'en jeta 9 dans les mosquées, — c'étaient des renégats, — et le pacha ne voulut pas les rendre. »

En novembre 1689, le provincial des Mercédaires de France, le P. Nolasque Malaisé, envoya à Alger trois religieux, avec deux frères convers, pour ra-

[1] Lettre de Du Sault du 30 décembre 1691.
[2] Lettre du 22 avril 1686.

cheter des captifs français. Ces rédempteurs, munis d'un passeport du roi de France, n'avaient pas moins de 90 000 livres dans leur bourse, à cet effet. — « J'écris aux Pères de la Mercy de s'entendre avec vous, écrivait Seignelay au capitaine Marcel, pour l'emploi des deniers[1]. » Ils ne purent quitter Marseille que le 25 février et débarquèrent à Alger, le 16 mars 1690. Ils trouvèrent cette ville-ci agitée par des bruits de guerre et furent cinq jours sans pouvoir rien faire. Enfin, le 23 mars, la paix fut conclue entre le dey et le capitaine, et puis ratifiée par la milice ; les opérations de rédemption s'ouvrirent le 1er avril,

On échangea d'abord 90 Turcs, contre autant d'esclaves français. Ensuite, conformément aux instructions du ministre de la Marine, on racheta les officiers, mariniers et matelots portés sur le rôle et enfin les non-marins. Mais que d'obstacles imprévus, que de vicissitudes rencontra cette libération ! Le 11 avril, le bruit courut que plusieurs captifs s'étaient enfuis à la nage et avaient été recueillis à bord des chaloupes des vaisseaux français en rade. Aussitôt, leurs maîtres de courir au Divan pour se plaindre et de faire retentir Alger de leurs doléances ; la population maure s'agite et s'indigne : on crie ; « A mort, les chrétiens ! » Le dey, toujours inquiet des sentiments de la milice et craignant une émeute, fit venir le capitaine Marcel et le menaça, si l'on ne rendait pas

[1] Instructions au capitaine Marcel du 9 février 1690.

les fugitifs, de rompre la négociation[1] et haussa la rançon des officiers prisonniers de 800 à 1 200 livres.

C'est là sans doute ce qui explique le fait mentionné par l'auteur de l' « Histoire des Pères de la Mercy » racontant que cette année ils ne purent racheter que 150 esclaves et repartirent pour la France, la douleur au cœur, de n'avoir pu procurer la liberté aux 900 qui restaient en servitude. Il est vrai que bientôt après arriva le P. Grégoire de la Forge, vicaire général des Trinitaires, qui en racheta une centaine (1690).

Quelques années avant, on avait vu arriver, sur ce marché aux esclaves d'Alger, un laïque français, qui allait rendre les plus grands services à cette double cause, si étroitement unie : l'influence française et la rédemption des captifs. Il s'agit de Denys Du Sault. Bayonnais, après avoir exercé quelque temps les fonctions de directeur de la gabelle dans sa ville natale, il avait été choisi par la compagnie du Bastion de France, en Algérie, qui, comme on sait, exploitait depuis la fin du XVIe siècle les pêcheries de corail sur la côte entre Bougie et Philippeville.

[1] Ces évasions de captifs à bord de nos vaisseaux étaient l'objet de réclamations fréquentes du Divan, qui les assimilait à des vols de propriété. Louis XIV, d'autre part, maintenant le principe, admis par les Levantins « de regarder les vaisseaux battant son pavillon comme un asile où les esclaves fugitifs étaient en sûreté. » (Lettre de Pontchartrain à Vauvré, 18 juillet 1797.) Néanmoins, dans le cas actuel, il fallut donner l'ordre à nos officiers de marine, de ne pas favoriser ces évasions.

C'était un commerçant avisé et bon administrateur et qui, connaissant bien le caractère des Algériens, avait su gagner leur estime et leur confiance. De 1684 à 1720, année de sa mort, il ne négocia pas moins de sept traités de paix ou de commerce avec le Divan d'Alger. C'était d'ailleurs un homme compatissant; il parvint, pendant sa gérance, à délivrer 15 000 captifs et légua par testament, 30 000 livres pour la rédemption des esclaves. Louis XIV, qui se connaissait en hommes, lui avait particulièrement recommandé cette affaire.

Il se mit aussitôt en rapport avec les Trinitaires, afin de s'assurer le précieux concours de leur expérience et de leur zèle : « J'ai vu en passant à Fontainebleau, écrit-il à Pontchartrain[1], le général des Mathurins qui m'a assuré avoir donné de bons ordres afin que le religieux qu'il a nommé pour la province de Flandre me vienne joindre avec 21 000 livres, que leur administrateur avait en caisse; j'ai pris une rescription sur le marchand qui est à Cadix, pour le restant du fonds dont nous trouvons à disposer, afin qu'elle augmente le rachat. » En effet le Trinitaire délégué par le supérieur, le rejoignit à Toulon porteur d'un crédit de 22 000 livres sur un banquier, qui lui tint la partie en piastres.

Les opérations du rachat commencèrent à la fin

[1] Lette du 15 avril 1691.

d'août. Des 800 esclaves laissés par les Trinitaires en 1690, 350 avaient été enlevés par la peste, il en restait à Alger environ 440. Mais les esclaves étaient alors devenus si rares qne le prix moyen se montait à 260 piastres, soit 975 livres, ce qui est un prix très élevé. Du Sault écrivait à Pontchartrain, d'Alger, 30 décembre, en s'excusant de n'avoir pu retirer un plus grand nombre d'esclaves. « Les meilleurs matelots qui sont ici, disait-il, sont les esclaves français, les plus propres à ces barbares, tant parce qu'ils sont plus actifs au service, qu'ils ont la facilité du français, plus en usage. La peste a enlevé 2 000 esclaves ; ce qui fait qu'ils sont chers, parce que tous les musulmans ne peuvent avoir aucun serviteur de leur loi, à cause des femmes. Et quand un particulier peut avoir 200 piastres (780 livres), il achète un esclave tant pour l'utilité que pour la grandeur. Le dey lui même n'a point d'autres domestiques que des esclaves chrétiens. »

Les Espagnols disposaient alors, pour la rédemption, de fonds beaucoup plus considérables que les Français ; M. Deslandres[1] estime que, tandis que « les nôtres rachetèrent des captifs par escouade, les premiers en emmenaient des escadrons. » En mai 1690, par exemple, les Pères de la Rédemption d'Espagne, sans doute des Pères de la Mercy, apportèrent 300 000 piastres, c'est-à-dire environ

[1] *Ouvrage cité.*

1 128 000 livres, et ils libérèrent pendant sept ans 3 500 esclaves de toute nation.

On sait, d'autre part, que l'hôpital d'Alger avait été fondé et administré par des Trinitaires espagnols. Or, après le martyre du P. Montmasson lazariste [1], ce fut un religieux de cette nation, le P. Gianola, qui fut nommé par le Pape vicaire apostolique en Barbarie (1er juin 1690). Ce fait, envenimé par la rivalité qui existait entre les deux nations, fut la cause d'un grave conflit avec les Lazaristes, qui donna fort à faire à notre consul d'Alger.

Les prêtres de la Mission, qui avaient pris à cœur leur tâche apostolique et dont plusieurs avaient payé de la vie leur zèle pour les intérêts français, obtinrent du Saint-Siège, après trois années de démarches, la restitution de cette charge. Innocent XII nomma, en septembre 1693, vicaire apostolique pour Alger et Tunis, le P. Laurence (de Tréguier), lazariste. Le P. Gianola lui céda la place, non sans dépit, mais en partant lui joua un mauvais tour. Désireux de plaire à ceux de sa nation, il racheta une vingtaine d'esclaves au prix de 4 500 piastres et, n'ayant pas de quoi solder leur rançon, les emmena sur sa parole d'envoyer la somme dès son retour en Espagne.

Ce qui est extraordinaire et qui ne peut s'expliquer que par le crédit acquis par les Espagnols, grâce à

[1] *Annales des Prêtres de la Mission.* Années 1639 à 1699.

leurs fréquentes rédemptions, c'est que les autorités d'Alger, d'ordinaire aussi méfiantes qu'avides, aient laissé le P. Gianola partir avec ces esclaves sur parole. Cependant au bout de quelques mois, ne voyant pas venir la rançon promise, le Divan, sur les réclamations des propriétaires des esclaves, réclama la somme au nouveau vicaire apostolique, le P. Laurence. Celui-ci déclina toute solidarité, dans cette affaire, avec son prédécesseur et, menacé de se voir arrêté, se réfugia au consulat de France. Le dey, devant qui le litige fut porté, décida (1er février 1694) que le P. Laurence était responsable de la dette P. Gianola. N'avaient-ils pas tous deux agi en qualité de vicaires apostolique ?

Le P. Lazariste, très inquiet, écrivit lettres sur lettres : au secrétaire de la Propagande à Rome, à son supérieur et au comte Forbin à Paris, pour demander secours. Le Pape ordonna que la dette fût acquittée par les Trinitaires espagnols, à leur prochain voyage à Alger. Là-dessus les religieux et leurs compatriotes, prenant fait et cause pour le P. Gianola, s'indignèrent et refusèrent de céder.

La querelle s'envenima encore par un conflit de juridiction. Le vicaire apostolique renvendiquait la juridiction sur les Trinitaires célébrant la messe dans les chapelles des bagnes et le contrôle sur la gestion de l'hôpital d'Alger. Les Trinitaires, de leur côté, se refusaient énergiquement à cette prétention.

qu'ils considéraient comme une usurpation sur leurs privilèges. N'avaient-ils pas été, depuis des siècles, les administrateurs de cette maison hospitalière fondée par l'un d'eux ?

Mais ce qui est étrange, c'est que ces religieux, malgré leur vœu d'obéissance, sollicitèrent l'appui du consul d'Angleterre, nation hérétique, pour défendre leurs droits contre le vicaire apostolique français et contre le Pape même ! Ils suscitèrent au P. Laurence toutes sortes de difficultés. « Les Trinitaires espagnols, écrivait-il à Pontchartrain, voudraient par leur avanies me forcer à quitter Alger et réunir le vicariat à l'administration de l'hôpital. Et cela serait funeste aux intérêts des esclaves français toujours nombreux ici et qui dépendraient du consul anglais[1]. »

A cette même date le consul de France, René Lemaire, informait le ministre de la Marine que les Trinitaires espagnols, administrateurs de l'hôpital, ont obtenu du dey un passeport pour faire une rédemption qui doit venir sur un vaisseau anglais. Elle arriva en effet le 21 mars, mais le chef des rédempteurs espagnols refusa d'acquitter la dette de Gianola. Le P. Laurence eut beau exhiber l'ordre du Saint-Siège, les frères espagnols arguèrent de faux la lettre apostolique et subordonnèrent l'autorité du Pape à celle du Divan. Le vicaire lazariste, de plus

[1] Lettre du 15 février 1694.

en plus inquiet, et ne pouvant opposer à l'autorité du consul d'Angleterre celle de notre consul, alors en disgrâce auprès du dey, écrit derechef une lettre pressante au ministre de la Marine en le priant d'agir directement sur la puissance d'Alger. Le 27 septembre, sur le refus du nouvel administrateur de l'hôpital, un Trinitaire espagnol, le Pape écrit une lettre personnelle au dey, l'assurant que la dette en question incombe à la rédemption d'Espagne. Bref, après six années de démarches et d'intrigues, ces derniers durent s'exécuter (1699).

Il y avait évidemment une cause politique, qui aggravait encore la rivalité entre Trinitaires et Lazaristes. C'était l'époque où l'Espagne était liguée avec l'Angleterre et les Pays-Bas contre Louis XIV. Tandis que nos Lazaristes d'Alger étaient à couteaux tirés avec les Trinitaires espagnols, nous étions au mieux avec les Rédempteurs du Portugal. La correspondance consulaire nous apprend, en effet, que le 22 août 1694. René Lemaire, notre consul, « faisant pour les Pères de la Rédemption du Portugal, conclut avec le dey, Divan et milice d'Alger, une convention accordant aux premiers la sauvegarde des puissances barbaresques, et toute facilité pour racheter les esclaves de leur nation (art. 8). »

L'article 7 portait à 3 pour 100 le droit d'entrée à percevoir sur l'argent qu'ils importeraient et à 6 pour 100 le droit sur les marchandises. Enfin, le

dey promit de ne pas les inquiéter à cause de quelque Turc, qui se serait fait chrétien, quelque part que ce fût dans la chrétienté.

Le consul de France ne s'occupait pas seulement de ses nationaux captifs, mais sa sollicitude s'étendait à tous ceux qui n'avaient pas de consul de leur nation à Alger. Or, il n'y avait alors que trois puissances qui y eussent un consul ; la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. Dans tous les traités conclus par nous, depuis 1684 jusqu'à la fin du siècle, avec le dey, on trouve des clauses concernant la libération d'esclaves étrangers.

L'article 12 du traité Tourville (26 avril 1684) porte :

« Ainsi les étrangers passagers trouvés sur les vaisseaux français, ni pareillement les Français pris sur les vaisseaux étrangers ne pourront être faits esclaves sous quelque prétexte que ce soit. »

L'article 13 du traité Marcel (19 septembre 1689) reproduit l'article précédent en y ajoutant : « à moins qu'ils ne soient engagés sur ces vaisseaux comme matelots ou soldats et pris les armes à la main. »

L'article 25 est très important au point de vue de l'extension de notre influence. « Le Père de la mission, dit-il, qui fait fonction de vicaire apostolique à Alger, pourra avec ses confrères assister les esclaves qui sont dans ledit royaume, même dans les bagnes du pacha et du dey. Seront les

missionnaires, de quelque nation qu'ils soient, regardés comme sujets de l'Empereur de France. qui les prend sous sa protection. »

C'est en vertu de l'article 25 que le consul de France, de concert avec le vicaire lazariste, prêtait ses bons offices et au besoin distribuait des secours aux esclaves italiens, espagnols, allemands et même suédois. Voici, entre plusieurs, un exemple de ce protectorat généreux de la France, qui, en ce cas, s'exerça même en faveur d'esclaves non catholiques.

M. de Sparenfeld, gentilhomme suédois, qui était venu en 1692 à Alger. avait résidé trois mois au consulat en France ; en visitant les bagnes, il avait trouvé plusieurs de ses compatriotes, dont la misère avait excité sa commisération. A son retour, il fit part de sa découverte au roi Charles XI, qui résolut de payer leur rançon. « Je vous prie, écrit-il à René Lemaire, de Stockholm, le 3 août 1694, de la part du roi mon maître, de racheter tous les esclaves suédois qui sont en Alger. Envoyez-moi la liste exacte de leurs noms, prénoms, lieux d'origine, etc. » Et il ajoute : « Surtout qu'il n'y ait pas de Danois, ni de Norvégiens ! » On voit par ce trait que l'antipathie entre les deux branches de la race scandinave ne date pas d'hier. Le consul de France racheta les esclaves et les recueillit dans sa maison ; mais le consul d'Angleterre, l'ayant appris, alla se plaindre au Divan, que des gens d'une autre

religion que la catholique, apostolique et romaine, se vinssent mettre sous la protection de la France, et, en sa qualité de protestant, il revendiqua la protection de ces Luthériens captifs (décembre 1694).

Le ministre du dey, exécutant cette fois loyalement les traités conclus avec la France, déclina l'intervention du consul d'Angleterre et fit donner à Lemaire le nom de tous les esclaves suédois qui restaient encore dans la Régence et qui furent libérés par ses soins.

Avec cet épisode, nous sommes parvenus au terme de la période que nous nous proposions d'étudier. Il ressort de la correspondance des hommes d'État, qui se sont succédé au ministère de la Marine, Colbert, Seignelay et Pontchartrain, que le rachat des esclaves a été la grosse affaire des amiraux et des consuls envoyés à Alger, tantôt pour châtier les corsaires d'Alger, tantôt pour négocier la paix. L'étude des lettres et instructions données à nos consuls à Tunis et Tripoli aboutirait aux mêmes conclusions. Tandis que les Mathurins, Mercédaires et Lazaristes n'étaient mus que par un sentiment d'humanité et de solidarité catholique, les agents du roi de France eurent en vue un intérêt patriotique. Ils s'efforçaient de réintégrer dans les équipages de la flotte des centaines de capitaines et des milliers de matelots, qui avaient été capturés avec nos navires; que dis-je ? dont la plupart faisaient un service

forcé sur ceux des Algériens. La persévérance du gouvernement français à racheter ces esclaves et à protéger notre marine marchande n'eut d'égale que la mauvaise foi des Algériens dans l'exécution des traités. On en fut réduit, après Pontchartrain, à une politique de conciliation vraiment humiliante ; en 1830, il restait encore 122 esclaves. en majeure partie français, dans les bagnes d'Alger.

Il fallait en finir. La présence de ce nid de pirates, à trois jours de Marseille, était une honte pour l'Europe et un reproche pour notre gouvernement. Une dernière insulte faite à notre consul par le dey Baba-Hussein, amena la rupture et décida Charles X à tirer le glaive justicier de la France. On sait le reste : la prise d'Alger, le 5 juillet 1830. Aujourd'hui l'odjak des corsaires redoutables a fait place à une grande ville de commerce et de plaisance. A la place des bagnes et des marchés aux esclaves s'élèvent des hôtels somptueux et de florissantes écoles et facultés. Et sur la kasbah, cette bastille de Barberousse, flotte le drapeau tricolore, symbole de liberté, de progrès et de justice.

CHAPITRE IV

LA FRANCE ET LE MOUVEMENT ANTI-ESCLAVAGISTE AU XIXe SIÈCLE

Le cardinal Lavigerie, en entreprenant l'œuvre de la rédemption des esclaves, ne faisait que reprendre une glorieuse tradition, catholique et française, fondée par les Pères de la Mercy, les Trinitaires et les Lazaristes : la mort l'empêcha d'accomplir le dessein, conçu par son grand cœur et qui avait reçu la consécration de l'Europe à la conférence de Bruxelles (1890). La traite, ce trafic de « marchandise humaine, » a été abolie par le concert des nations chrétiennes et même par deux puissances musulmanes : l'empire Ottoman et le royaume de Perse. Mais l'esclavage subsiste encore dans ces derniers pays, en Égypte, à Tripoli, au Maroc, au Siam, au Laos, à l'intérieur de l'Afrique et dans les possessions continentales du sultan de Zanzibar. Bien plus, la servitude a revêtu, depuis 1835-36, une forme nouvelle, celle du travail par contrat des coolies (*coolies indentured labour*), imaginée d'abord par les planteurs de Maurice et de la Guyane anglaise et, depuis,

imitée par plusieurs de nos colonies, et qui est d'autant plus dangereuse, qu'elle se présente sous le masque de la liberté. Les apologistes de ce système d'enrôlement de travailleurs immigrants et prétendus libres font valoir les mêmes arguments économiques, que les partisans de l'esclavage aux Antilles faisaient valoir, il y a soixante ans ou plus récemment en Amérique, lors de la guerre de Sécession. Ils objectent qu'interdire l'importation de travailleurs hindous, chinois ou polynésiens, ce serait ruiner celles de nos colonies où les ouvriers européens ne peuvent supporter le travail sous le soleil des tropiques. On a souvent aussi invoqué l'honneur du drapeau et par là gêné le controle de la traite, afin d'empêcher le droit de visite à bord des navires suspects d'être négriers. Ainsi, les partisans intéressés de ce trafic barbare sont aussi tenaces qu'ingénieux.

Il ne faut donc pas que les amis de l'humanité désarment et s'endorment sur les lauriers cueillis après les premières victoires. La France républicaine et démocratique ne peut pas faire, pour l'émancipation des derniers esclaves, moins que n'a fait la France monarchique et aristocratique. Qu'était-ce après tout que les colonies laissées à la France après le grand désastre de l'Empire ? Peu de chose. Aujourd'hui, par suite des expéditions heureuses de Charles X et de Louis-Philippe en Algérie, de Napoléon III et de la troisième République en Indo-

Chine, en Tunisie et à Madagascar, ce domaine est devenu un empire peuplé d'au moins 30 millions d'âmes. Notre responsabilité envers les races exotiques s'est accrue avec nôtre empire colonial. Qui ne s'indignera à la pensée que des hommes gémissent dans les chaînes, à l'abri du pavillon qui a été depuis un siècle le symbole de la fraternité et de l'espérance des nations ? La France s'est associée à l'œuvre de cette Conférence de Bruxelles dont M. Jamais, sous-secrétaire d'État aux colonies, disait avec raison « que c'était l'effort le plus considérable, qui ait encore été fait par les nations civilisées, contre une des pires formes de la barbarie [1]. » Mais rien n'est fait, tant qu'il reste encore des esclaves ou des travailleurs forcés sur un territoire français. C'est donc avec raison que la Société anti-esclavagiste de France a convié tous les adversaires de cette lèpre sociale à un congrès international, qui a eu lieu les 6, 7 et 8 août 1900 à Paris.

« On y fera, disait le programme, l'histoire des progrès accomplis depuis la fondation des sociétés anti-esclavagistes et par l'action des missionnaires et explorateurs ; on exposera l'état actuel de l'esclavage et de l'alcoolisme et on étudiera les moyens de remédier à ces deux fléaux de la population noire. » Nous avons écrit, pour ainsi dire, la préface des

[1] Circulaire du 13 avril 1892 aux gouverneurs du Sénégal, de la Guinée, du Congo et d'Obock.

travaux de ce Congrès. Nous examinerons d'abord les causes de la servitude et les différentes formes qu'elle revêt dans nos colonies ; ensuite on dira quels efforts la France a faits depuis la Révolution pour abolir la traite et l'esclavage ; et nous terminerons en indiquant les moyens qui pourraient, selon nous, être employés pour en venir à bout.

I. — CAUSES DE LA SERVITUDE ET DIFFÉRENTES FORMES QU'ELLE REVÊT DANS NOS COLONIES

L'esclavage n'est pas un mal accidentel et local, résultant de certains troubles dans l'état social et inhérent à des races particulières. C'est un mal chronique et qui, il y a un demi-siècle à peine, était encore considéré comme une institution nécessaire et légitime de plusieurs grandes nations civilisées, telles que les États-Unis de l'Amérique du Nord, le Brésil, la Russie. Il ne faut pas oublier qu'en France même, l'esclavage des noirs aux colonies et le commerce des négriers ont eu des partisans jusqu'à la Révolution de 1848. C'est donc que la servitude a des causes générales : les unes d'ordre politique, les autres d'ordre économique et social.

Les deux plus anciennes sont la guerre et les dettes. Aujourd'hui comme jadis, les vaincus, à la suite d'une guerre, sont faits prisonniers. Chez les peuples chasseurs, on les tue, parce que leur entre-

tien serait trop dispendieux. Mais, chez les peuples agriculteurs et pasteurs, on les garde pour les employer aux travaux les plus pénibles. La guerre n'est pas la seule cause de servitude. Dans certains États vassaux de l'Inde anglaise, au Laos, au Siam, comme chez les anciens Romains, l'homme qui n'a pu acquitter ses dettes devient la propriété de son créancier, lequel se récupère en l'employant comme domestique ou cultivateur. Ou bien, si le débiteur est invalide ou trop âgé pour fournir un travail utile, il engage à sa place ses propres enfants. Cette cause tend à disparaître, au fur et à mesure que les Européens font pénétrer la civilisation dans ces pays.

En voici deux autres, qui sont plus particulières à l'Amérique du Sud et à l'Afrique : c'est la nécessité d'avoir un grand nombre d'hommes endurcis à la chaleur, soit pour cultiver de vastes plantations sous le soleil des tropiques, soit pour porter les articles de commerce sur les marchés, à de grandes distances, dans des régions encore dépourvues de chemin de fer. « L'abolition de l'esclavage n'est pas réalisable actuellement, dit un administrateur colonial [1], parce qu'elle entraînerait de trop grands dommages au point de vue économique. En effet, la culture des terres est principalement dans la main des

[1] Rapport du gouverneur de l'Afrique orientale allemande (30 oct. 1893).

esclaves : elle serait presque entièrement abandonnée, s'ils étaient rendus à la liberté. » C'est pour la même raison que le gouvernement anglais n'a pas osé étendre au territoire continental du sultan de Zanzibar le bénéfice du décret d'abolition, tant que le chemin de fer de Mombasa vers l'Ouganda ne sera pas terminé, de peur de désorganiser le travail des plantations exécuté par des esclaves qui, s'ils étaient libérés, iraient s'embaucher pour le travail. Beaucoup de noirs sont aussi employés à l'exportation des produits de l'intérieur : à défaut de véhicules et même souvent d'animaux de bât, ce sont eux qui transportent l'ivoire, la ferronnerie, les noix de kola et surtout les briques de sel gemme, tirées des bas-fonds d'Idjil et de Taodéni (Adrar). Ce sel est troqué par les Maures contre des esclaves, qui sont appelés en plusieurs lieux du nom méprisant de « prix du sel » (*gemt-el-melka*). Aussi le colonel Binger a-t-il observé, avec raison, que « lorsque les Européens pourront faire parvenir le sel à un prix raisonnable au cœur de la boucle du Niger, non seulement on aura rendu un réel service aux habitants en faisant baisser considérablement le prix du sel des Maures, mais encore on diminuera la traite. »

Enfin, la polygamie et le besoin d'avoir une sorte de monnaie humaine sont aussi des causes qui maintiennent l'esclavage. La multiplicité des femmes, en

Afrique, comme dans plusieurs archipels de l'Océanie, n'est pas seulement une affaire de luxe ; c'est un besoin du ménage et une conséquence des égards que le nègre a pour la femme mère et nourrice. Les soins du ménage sont si nombreux, qu'une seule femme ne pourrait suffire à toute la besogne. Tandis que les unes allaitent leurs enfants jusqu'à l'âge de trois ans, d'autres vont chercher l'eau, manipulent la farine et préparent les aliments. Or beaucoup de ces femmes sont esclaves : ce qui a fait dire à Serpa-Pinto, que « l'abolition de l'esclavage dans l'Afrique australe n'aura lieu que lorsque la polygamie aura cessé chez les noirs. » Aussi les jeunes négresses sont-elles recherchées de préférence pour être vendues dans les harems. D'ailleurs il faut à un chef, à défaut de revenus ou de contribution régulière de ses sujets et vassaux, une masse d'esclaves ; ils lui servent de monnaie de réserve, au moyen de laquelle il se procure, suivant les cas, des chevaux, des armes et des munitions de guerre. Dans le Mossi, une belle monture vaut quatre à cinq esclaves ; pendant les guerres contre Samory et Tieba, les chevaux se payaient de 10 à 24 captifs[1].

On a coutume de ranger l'Islamisme au premier rang des causes qui entretiennent l'esclavage. Cela est peut-être vrai pour les femmes, puisque le Coran

[1] Voyez Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme*. Paris, 1891.

consacre la polygamie, s'il ne l'a pas inventée. Mais on oublie que cette même loi de Mahomet n'admet pas la réduction en esclavage d'adorateurs d'Allah. Aussi les marchands arabes n'avaient-ils aucun souci de convertir les malheureux noirs, dont ils faisaient le trafic ; sans quoi leur devoir de bon musulman les eût obligés de les traiter en frères. En revanche, les « vrais croyants, » chaque fois qu'un esclave mâle entre à leur service, commencent par lui faire faire des ablutions et puis le mènent à la mosquée ou à ce qui en tient lieu, pour lui apprendre à prier Allah. Au bout de quelques mois, l'esclave est converti et sa situation devient celle d'un « captif de case. » Mais il en est des musulmans comme des chrétiens : beaucoup observent mal les préceptes de leur livre saint, ceux-ci maltraitent leurs esclaves et ne font rien pour améliorer leur sort. S'ils se conformaient au Coran, ce ne serait pas un paradoxe d'avancer que « l'Islam constituerait l'agent le plus puissant et le plus prompt pour la suppression de l'esclavage. »

Voyons maintenant les formes que revêt la servitude dans nos colonies ou les régions du *Hinterland*[1], soumises à notre influence. Commençons par l'Afrique. Si l'esclavage a été aboli de droit en Algérie (1830), il existe en fait chez les tribus nomades

[1] On appelle ainsi les régions de l'intérieur qui sont en arrière des possessions européennes sur les côtes de l'Afrique.

et dans les oasis au sud du Maroc et d'Algérie. Ainsi les Beni-Mzab et les Beni-Isguen reçoivent chaque année 2 à 3 000 esclaves nègres, amenés soit par les Arabes de Tidi-Kelt, soit par ceux du Touat ou du Tafilet, qui les ont achetés au Soudan.

Chez les Ouolofs voisins de notre colonie du Sénégal et chez les Ouolofs du Fouta-Djallon, la traite des captifs se faisait couramment. Il a fallu prendre des mesures énergiques pour supprimer l'achat et la vente des enfants, qui était le cas le plus usuel. Le gouvernement français a édicté des peines, qui consistent en fortes amendes et en plusieurs années de prison et ce sont les chefs indigènes qui font office de juges et sont chargés de les appliquer. On a même conclu des traités, en vertu desquels les esclaves de toute origine ont été assimilés aux captifs de case. Or ceci est la forme la plus adoucie de la servitude, le captif de case étant une sorte de serf héréditaire ou de tenancier, que le maître est tenu de nourir et d'entretenir, même quand il est devenu invalide ; en certains cas, il peut être affranchi au bout d'un certain nombre d'années de travail ou contre le paiement d'une rançon. La traite n'existe plus à l'intérieur de la Guinée française ; ou, s'il y a encore des cas, ils ne peuvent être que clandestins, et, quant à la traite maritime, elle est rendue presque impossible par un règlement, qui oblige tous les étrangers à déclarer à leur arrivée ou à leur

départ au fort, leur changement de résidence et la provenance ou destination des gens de leur suite.

Mais, s'il est relativement facile au Sénégal et sur la côte de Guinée d'empêcher l'importation et l'exportation des esclaves, cela est très difficile au Soudan français. En effet, cette province, par sa grande étendue et par sa proximité des pays de l'intérieur, qui approvisionnent les marchés d'esclaves, constitue un débouché pour les marchands d'hommes. Ainsi, il y a quelques années, les caravanes qui font le trafic des esclaves entre le Haut-Niger et le bassin du Sénégal suivaient la ligne de Bammakou, Kondou, Kita, Bafoulabé, Kayes, sous la protection de nos postes militaires y établis, et, dans chacun de ces postes, on prenait note de la valeur des choses transportées par la caravane.

Au Dahomey surtout dans les royaumes de Porto-Novo et au Lagos, la servitude s'est toujours présentée sous la forme de « l'esclavage domestique, » coutume en vigueur chez la plupart des peuples primitifs et qui subsiste aussi dans le Hinterland où l'influence française n'a pu encore pénétrer. Dans cette région, qui s'étend de la côte jusqu'au Niger et qui est peuplée par des tribus très belliqueuses, il faudrait surveiller de très près les chefs indigènes pour les forcer à renoncer à une coutume séculaire, qui est la principale source de leur fortune.

Dans le Congo français, si l'on en croit les rap-

ports officiels, il n'existerait que des « captifs de case » ; c'est-à-dire que les indigènes aisés ou riches attachent à leur service, par une sorte d'adoption, des noirs pauvres qui deviennent partie intégrante de la maison (*domestici* ou *clientes*). Mais, d'après les missionnaires, on y pratiquerait encore, sous l'œil trop fermé de nos administrateurs, la traite des noirs et spécialement des jeunes négresses. Des jeunes filles, sortant des écoles, à qui l'on a appris à blanchir, coudre, tenir une plume et parler la langue française, seraient encore l'objet d'un trafic odieux. Les colonies voisines, par exemple, celle du Cameroun, envoient des intermédiaires acheter une à une ces jeunes femmes à moitié éduquées et, lorsqu'elles ont quitté la région dont elles sont originaires, elles sont rassemblées par troupeaux de vingt à trente, payées, embarquées et expédiées. On aurait payé successivement par tête de femme exportée un droit de 21 fr. 25, puis de 25 francs et actuellement ce droit serait de 100 francs[1]. Si ces faits sont exacts, — et jusqu'ici ils n'ont pas été démentis, — n'est-il pas révoltant de penser que la culture européenne et l'instruction chrétienne reçues par ces pauvres filles n'auront servi qu'à augmenter leur valeur marchande, et n'auront été qu'un appât de plus pour la cupidité des acheteurs de chair humaine ?

[1] Discours de l'abbé Lemire à la Chambre des députés, 11 décembre 1899.

Pour terminer la revue de nos possessions continentales d'Afrique, il nous reste à parler d'Obock et du protectorat de la côte des Somalis. Or ce protectorat comprend le port de Tadjourah par lequel se faisait, il y a quelques années, une exportation assez considérable d'esclaves provenant du pays de Gallas, à destination de l'Arabie, et une importation d'armes et munitions achetées par l'Abyssinie chrétienne. Jusqu'en 1889, il se tenait, sur le territoire du sultan de Loïtah, de Tadjourah et de Djibouti, des marchés où l'on vendait de 19 à 20 000 esclaves par an. Et, le golfe de Tadjourah se trouvant sur une grande route d'exportation vers l'Arabie, il est probable qu'elle s'est continuée clandestinement jusqu'en ces dernières années.

Quant à Madagascar, la condition des esclaves y était, de longue date, semblable à celle des captifs de case dont nous venons de parler. La traite avait été abolie. Les esclaves avaient peu à travailler et leur nourriture était à peu près la même que celle de leurs maîtres. Ils étaient rarement punis, et il était interdit aux patrons de les frapper avec un bâton ferré[1]. Le propriétaire seul avait le droit de vendre son esclave et devait le vendre lui-même ; quiconque achetait un esclave pour le revendre, en d'autres termes, tout spéculateur était déféré aux tribunaux. En outre, comme, au partage d'une succession, la

[1] Ida Pfeiffer, *Voyage à Madagascar*. Paris, 1858.

mère esclave pouvait se trouver séparée de ses enfants, une loi des Hovas ordonnait qu'une femme esclave et sa progéniture seraient attribuées au même héritier. Ainsi, placés sous la double tutelle du maître intéressé à les bien nourrir et de l'État chargé de les protéger contre les exactions du maître, les esclaves jouissaient d'une situation analogue à celle du client antique et l'avaient vue s'améliorer par l'influence des missionnaires chrétiens[1]. A l'époque de l'occupation par la France, il y avait en Emyrne 300 000 esclaves, au Betsileo, 100 000, et dans les autres provinces soumises aux Hovas : 100 000, total 500 000, dont 1/4 seulement étaient valides et employés à l'agriculture ou comme porteurs.

Tandis que la traite des noirs était supprimée par la reine des Hovas, elle était rétablie par des colons français de la Réunion. Ceux-ci, ne pouvant plus importer pour la culture de leurs plantations des « coolies » hindous, par suite de l'arrêt du vice-roi des Indes anglaises interdisant leur émigration (1886), ne rougirent pas de faire acheter à Madagascar et à Zanzibar des esclaves noirs. Ce trafic, il est vrai, signalé par les missionnaires, fut de suite réprimé sévèrement par ordre de M. Flourens, alors ministre des Affaires étrangères (1887). Le dernier fait de traite qui soit parvenu à notre connaissance prouve

[1] Jean Carol, *Au pays rouge*, 1898.

que, si ce mal est opiniâtre, du moins la justice française se montre inflexible. Vingt jeunes noirs ayant été trouvés le 4 mai 1899 à bord du boûtre *Farh el Kheir*, battant pavillon français, le capitaine et le subrécargue du boûtre ont été déférés à la cour de la Réunion, qui les a condamnés le 2 août, le premier à trois ans et le second à deux ans de prison.

Alors les planteurs de la Réunion se sont retournés vers les « coolies » et, sur leurs instances, M. Barbey, alors ministre de la Marine, a fait signer par le président Grévy un décret assurant la protection aux travailleurs hindous, afin d'obtenir du vice-roi des Indes la levée de la susdite interdiction (27 août 1887)[1].

La Réunion n'est pas la seule de nos colonies, qui ait eu besoin de travailleurs exotiques et « engagés par contrat, » pour des travaux agricoles et qui, pour les obtenir, ait eu recours à des pratiques qui, sous une apparence légale, ressemblent au fond à la traite. Telle est la Nouvelle-Calédonie. Depuis 1890, des commerçants de Bordeaux se chargèrent de recruter au Tonkin des indigènes, soit parmi les Annamites libres, soit parmi les condamnés, pour les transporter dans d'autres colonies françaises. Ce furent des Chinois qui firent le métier d'agents de recrutement ; ils promettaient monts et merveilles

[1] Ce décret n'ayant pas été assez efficace, un nouveau projet de décret, sur le service et le fonctionnement de l'immigration à l'île de la Réunion, est à l'étude au ministère des Colonies.

aux indigènes et leur faisaient signer un contrat, rédigé en français, par lequel ils s'engageaient à partir pour un pays qui serait spécifié ultérieurement et à y travailler pendant, cinq, six, dix ans, à raison de 7 francs par mois. Une fois transportés à la Nouvelle-Calédonie ou à la Réunion, on les offrait aux agriculteurs, qui payaient à la maison de commerce une prime variant de 150 à 500 francs ; mais, comme ce n'étaient pas les planteurs qui avaient signé le contrat, ils se dispensaient souvent de leur payer la mensualité convenue ou, à l'expiration du terme de l'engagement, ne les faisaient pas rapatrier. Cependant la maison de commerce avait fait un bénéfice de 85 et 435 francs par tête. Au bout de cinq ans, aucun de ces premiers immigrants n'avait reparu : plusieurs condamnés, graciés par le Président de la République, étaient morts en exil, sans avoir été avisés de leur libération[1]. Il y eut alors, de la part des familles Annamites un tel concert de plaintes, que le gouverneur de l'Indo-Chine, M. de Lanessan, ordonna le rapatriement de 84 de ces malheureux, dont 30 moururent en route. Après une enquête faite par M. Chavassieux, gouverneur général par intérim et par M. Rodier, chef du service, on interdit absolument ce recrutement. Mais, sur les instances des agriculteurs de Nouméa et les réclamations des trai-

[1] V. Joleaud de Barral, *la Colonisation française en Annam et au Tonkin*. Paris, 1899.

PRESS LIBRARY OF THE UNIVERSITY

tants de Bordeaux auprès du ministère des Colonies, le nouveau gouverneur général, M. Doumer, eut la faiblesse d'autoriser ladite maison à traiter ces affaires d'immigration (14 mars 1898). Et l'on décora cet abominable trafic du titre d'opération nécessaire pour la mise en valeur de notre empire colonial ! Tels sont les divers genres de servitude qu'on rencontre sur le territoire de nos colonies ou dans les pays soumis à notre protectorat.

On a pu voir, par ce rapide exposé des causes de l'esclavage et des formes diverses qu'il revêt dans nos colonies ou les pays soumis à notre protectorat, combien le mal est vivace et profondément enraciné. Voilà, en effet, plus d'un siècle que la France a entrepris de le combattre ; tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous et l'élite de nos hommes d'État et publicistes se sont efforcés à l'envi de le supprimer et ils ne sont parvenus qu'à l'enrayer.

II. — EFFORTS TENTÉS POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

C'est à la France républicaine que revient l'honneur d'avoir fait entendre, la première, l'appel des esclaves à la liberté, et, après un intervalle de cinquante-quatre ans, d'avoir réalisé leur émancipation. En effet, la Convention avait aboli l'esclavage

dès nègres dans toutes les colonies et décrété que les hommes, sans distinction de couleur, qui y étaient domiciliés étaient citoyens français [1]. Mais, c'est seulement le 1er mars 1848, que le Gouvernement provisoire, sur la proposition de F. Arago, considérant que « nulle terre française ne peut porter d'esclaves » institua la commission, présidée par Victor Schœlcher, qui prit les mesures pour assurer l'abolition effective de l'esclavage. On va voir que de résistances, que de préjugés, que d'intérêts coalisés, il fallut vaincre dans l'intervalle!

Voici d'abord le premier consul Bonaparte qui, désireux de rallier à son pouvoir les planteurs et sans doute sous l'influence des Beauharnais, imbus des préjugés des créoles contre les noirs, révoque le décret libérateur de la Convention et rétablit l'esclavage dans toutes les colonies restituées à la France par le traité d'Amiens et dans les autres (30 floréal an X). Il ne rougit même pas d'autoriser la traite des noirs et leur importation dans nos colonies, suivant les lois antérieures à 1789. Cette mesure, publiée à Saint-Domingue à l'époque d'une situation déjà troublée, fournit à Toussaint Louverture une arme redoutable pour soulever la population noire, très nombreuse, contre tout ce qui était français et, après avoir fait couler des flots de sang, le résultat en fut de nous faire perdre la possession

[1] Décret du 16 pluviose an II.

de cette perle de nos Antilles. Il est vrai qu'aux Cent-Jours, Napoléon, mieux avisé, abolit la traite des noirs. Mais il était trop tard. Par sa réaction sur ce point, il avait laissé prendre l'avance à l'Angleterre. Ce fut sur les instances de lord Castlereagh que le Congrès de Vienne abolit le commerce des esclaves et c'est, à la suite de Sa Majesté Britannique, que Louis XVIII s'engagea dans la voie de la répression des négriers [1]. L'Angleterre a le mérite d'avoir été la première à abolir l'esclavage dans toutes ses colonies (1833).

A défaut des rois ou des empereurs, la France du moins peut citer avec fierté des citoyens qui dénoncèrent, sans se lasser, le fléau de l'esclavage et de la traite à l'indignation de l'opinion et des pouvoirs publics. L'abbé Grégoire, par ses écrits sur la littérature des nègres (1810), sur la traite des noirs et des blancs et sur les peines infamantes à infliger aux négriers (1815) contribua largement à rendre populaire la cause de l'abolition. Puis le duc Victor de Broglie, pair de France, entra en scène et fut le premier qui, dans un Parlement européen, éleva la voix en faveur des esclaves. Dans la séance du 23 mars 1822, il présenta à la Chambre des pairs une proposition tendant à « supplier le Roi de se faire représenter les traités, en vertu desquels la

[1] Article additionnel du traité conclu entre Louis XVIII et le roi de Grande-Bretagne (31 mars 1814).

France s'était engagée à abolir le commerce dit « traite des noirs » aussi bien que les lois et ordonnances à cet effet ; de se faire rendre compte des faits qui prouvaient que, malgré ces lois, ce commerce se continuait sous pavillon français ; et, enfin, de faire préparer dans ses conseils les mesures et projets de loi propres à mieux assurer l'exécution des traités sus-énoncés. » Quelques jours après, il prononçait un discours, à l'appui de sa proposition. Après avoir constaté, d'après les documents officiels, plusieurs faits de traites commis à l'abri de notre pavillon de 1816 à 1820, il s'écriait : « Les engagements pris au nom de l'État ne sont point accomplis, les lois rendues par vous n'ont pas atteint leur but. On doit, maintenir l'honneur de la France aux yeux de l'étranger, il faut faire respecter vos volontés. » Le duc de Broglie aboutit à cette double conclusion. On doit, à tout prix, mettre un terme à la traite, source de l'esclavage. Quant à ce dernier, on ne peut songer à l'abolir immédiatement ; il faut engager les colons à traiter les esclaves avec douceur, à favoriser entre eux les mariages, à les assister dans l'éducation de leurs enfants et à préparer, par une gradation volontaire, les nouveaux rapports, qui doivent exister quelque jour entre maîtres et esclaves (séance du 28 mars).

Mais telles étaient encore les désillusions et les amertumes causées par le désastre de Saint-Domin-

gue, telle était la force des préjugés contre la race noire, que dans cette assemblée où le duc de Broglie comptait tant d'amis, quatre ou cinq pairs seulement [1] firent écho à sa voix : les ministres de la Marine et des Finances parlèrent contre le projet et firent voter l'ajournement.

Le duc de Broglie fut plus heureux sur un autre terrain, il réussit à intéresser à cette cause la *Société de morale chrétienne,* qui avait pour but de rapprocher des hommes de toute confession sur le domaine pratique et qui comptait parmi ses membres Auguste de Staël, Guizot, Stapfer. La société forma un comité pour l'abolition de la traite (1822), qui révéla des détails atroces sur l'organisation des navires négriers, à Nantes, et publia en français les enquêtes du gouvernement anglais sur les faits de traite, commis par des navires français. Il en ressortait que ce trafic abominable continuait clandestinement, malgré son abolition officielle. En vain deux ordonnances de Louis XVIII, rendues en 1817 et 1818 avaient prononcé l'interdiction de tout capitaine et la confiscation de tout navire, qui se livrerait à ce trafic. En vain, le baron de Mackau avait été envoyé au Sénégal, pour vérifier certains faits de traite, signalés par le gouvernement anglais Ces sanctions étaient insuffisantes.

[1] C'étaient le duc Decazes, les comtes d'Argout, Lanjuinais et Molé, le baron de Barante.

Le duc de Broglie revint à la charge et dénonça à la Chambre des pairs les procédés des négriers comme des crimes qui méritaient l'exécration des amis de l'humanité [1]. C'est à son instigation que furent accomplis les deux premiers actes qui portèrent les coups décisifs à ce fléau. Une ordonnance de Charles X (25 avril 1828) punissait du bannissement et d'une amende, égale à la valeur de la cargaison, l'armateur, le capitaine et les officiers des navires qui auraient transporté des nègres; et la loi du 4 mars 1831, rendue sous Louis-Philippe, aggravait les peines, en remplaçant l'exil par les travaux forcés, de 5 à 20 ans suivant le degré de culpabilité. Ces lois furent complétées par des conventions conclues avec la Grande-Bretagne en 1831 et 1833 et qui, en accordant le droit de visite réciproque sur les navires battant pavillon de l'une et l'autre nation, permettaient de les appliquer efficacement aux négriers [2]. En effet l'efficacité de la répression de la traite dépend de la réciprocité du contrôle exercé sur les navires suspects. Mais ce droit de visite étant, par suite de la disproportion des deux marines, exercé plus souvent par des croiseurs anglais que par les nôtres, provoqua une cer-

[1] Discours sur la piraterie (1827).

Le droit de visite était admis le long de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à 10° au sud de l'Equateur et dans une zone de vingt lieues autour de Cuba, Porto-Rico, le Brésil, Madagascar.

taine susceptibilité de la part de nos officiers de marine. On y vit une atteinte à la liberté de la navigation et même une offense au pavillon tricolore. Aussi, à propos de la présentation d'un nouveau traité avec l'Angleterre (1841) généralisant ce droit, plusieurs députés et pairs réclamèrent l'abolition des conventions de 1831 et 1833. Comme on essayait même d'introduire ce vœu dans l'adresse de la Chambre des pairs au Roi, en 1843, le duc de Broglie monta à la tribune et justifia les conventions faites dans l'intérêt de l'humanité. « Le droit de visite, dit-il, étant établi pour arrêter les navires négriers, il faut regarder sous quel aspect la loi française considère un tel navire ? Eh bien, la loi française considère si peu le bâtiment négrier comme partie du territoire français, qu'elle en prononce la confiscation. Elle le considère comme un instrument de crime. Or c'est ce qu'ont fait les conventions de 1831 et 1833 ; elles considèrent le navire négrier comme l'instrument d'un criminel fugitif, qui, sur la pleine mer, territoire commun à toutes nations, tombe sous la main d'un gouvernement étranger (séance du 25 janvier 1843). »

Le duc de Broglie réussit, pour le moment, à faire maintenir les conventions auxquelles il avait participé comme ministre des Affaires étrangères. Mais, deux ans plus tard, le ministère Guizot sous la pression de l'opinion ultra-patriote, conclut avec

l'Angleterre une nouvelle convention relative à la traite (28 mai 1847), qui substituait la vérification du pavillon à la visite des navires suspects de transporter des esclaves. Grâce à ces trois conventions anglo-françaises et à d'autres conclues avec le Danemark, la Sardaigne, la Norvège, les villes Hanséatiques et la république de Haïti (1833-1845), la France coopéra efficacement à la répression de la traite.

Mais, pour les amis de l'humanité, il ne suffisait pas de tarir la source où s'alimentait l'esclavage des colonies, il fallait encore diminuer les maux qui pesaient sur tant de noirs, enlevés de force à leur pays natal et condamnés sans crime à de vrais travaux forcés, maux dont Mme Beecher-Stowe a fait la peinture si vraie et si émouvante dans *la Case de l'Oncle Tom* et préparer un meilleur sort aux générations futures[1]. C'est la pensée qui inspira la proposition de loi, faite par M. H. Passy et quelques collègues à la Chambre des députés, qui tendait à déclarer libres tous ceux qui naîtraient de parents esclaves à partir d'une certaine date (10 février 1838) et donnait aux esclaves la faculté de se racheter à un prix fixé par des arbitres nommés d'avance. M. Passy, dans la séance du 15 février, justifia ce système d'émanci-

[1] Il y avait alors dans nos colonies une population de 250 000 esclaves, dont 166 000 aptes au travail, de 16 à 40 ans.

pation progressive par les trois arguments que voici. Il soutint d'abord que la suppression de la traite, l'amélioration du sort des esclaves et les droits conférés aux noirs affranchis, loin de paralyser le travail, n'avaient fait que le rendre plus actif et fructueux. Ensuite il montra que l'expérience faite par l'Angleterre, de l'abolition graduelle de l'esclavage dans ses colonies, n'avait donné lieu à aucun trouble. Il fallait craindre, en revanche, que l'émancipation complète des noirs des colonies anglaises n'eût un contre-coup dans la population esclave des nôtres. Il proposait d'ailleurs d'allouer une indemnité raisonnable aux propriétaires des mères, dont les enfants naîtraient libres.

Le ministre de la Marine, M. de Rosamel, combattit la proposition comme étant « inopportune, inique et inhumaine, » mais il promit, au nom du gouvernement, de présenter un plan d'émancipation, quand les hommes et les choses y seraient suffisamment préparés. La proposition Passy fut soutenue par M. Delaborde, mais rencontra deux genres d'adversaires. Les uns, comme MM. Mauguin et Berryer, la combattirent comme dangereuse, avant qu'on eût moralisé les noirs ; d'autres, tels que Lamartine, la trouvèrent insuffisante. « L'occasion, dit ce dernier, ne fut jamais plus belle pour étouffer l'esclavage, non seulement dans nos colonies, mais dans l'univers tout entier. Vous saisissez à la fois l'esclavage

par les deux extrémités de l'Asie et de l'Afrique. Par Alger, vous allez l'éteindre dans un immense littoral. La Russie, sur la Mer-Noire le repousse en Circassie et Géorgie. En Égypte, vous le supprimerez le jour où vous voudrez. Les Anglais l'ont supprimé sur l'Océan. L'Espagne, en perdant l'Amérique du Sud, le laisse tomber et s'éteindre. Il ne reste que nous. Dites un mot, déclarez l'émancipation des noirs aux colonies, et l'esclavage est tari partout ! » La proposition de M. Passy fut prise en considération et la Chambre nomma une commission dont le rapporteur, M. de Rémusat, déposa des conclusions favorables. Ce fut là la première victoire remportée au Parlement par les abolitionnistes. Malheureusement, la dissolution de la Chambre des députés empêcha la discussion du rapport.

L'année suivante, la question fit un second pas en avant. La Chambre des députés prit en considération la proposition de M. de Tracy, qui avait repris celle de M. Passy (12 juin 1839). M. de Tocqueville, chargé du rapport de la commission, se montra plus hardi que M. de Rémusat. Il conclut à l'émancipation générale et simultanée, comme elle avait été accomplie dans les colonies anglaises, et demanda au gouvernement d'apporter à la session de 1841 un projet d'émancipation complète. D'autre part, M. de La Charrière, président de la Cour royale de la Guadeloupe, dans son livre sur l'*Affranchissement*

des esclaves (1836) et l'amiral Duperré dans son *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises* (1840-1843) préparaient l'opinion publique à accepter l'idée de l'affranchissement des esclaves, en montrant qu'il n'avait pas produit chez nos voisins les troubles et la ruine si redoutés. Mais la masse des planteurs, représentés par les Conseils coloniaux, persistaient dans leur opposition à toute mesure qui tendrait à l'abolition. L'un d'eux, celui de Bourbon, allait jusqu'à soutenir que « la condition de l'esclave était moralement supérieure et matériellement préférable à celle des travailleurs libres et que l'esclavage était l'instrument providentiel de la civilisation des noirs ! »

Le gouvernement de Juillet, placé entre l'opinion de la métropole, qui le poussait à l'abolition. et les créoles, qui évoquaient pour l'arrêter le spectre de la ruine de Saint-Domingue, était perplexe. Il sentait pourtant que la France ne pouvait pas s'isoler du grand mouvement qui tendait à l'amélioration du sort des noirs. L'attitude qu'il prit est bien rendue par ces mots d'une lettre adressée par le comte de Rigny, ministre de la Marine, aux gouverneurs de nos colonies : « Le gouvernement veut rester paisible spectateur des graves mesures que l'Angleterre vient de prendre pour l'abolition de l'esclavage dans ses colonies. Mais, pour qu'il puisse soustraire les nôtres au péril de l'assimilation, il faut entrer fran-

chement et largement dans la voie des améliorations. » (Circulaire du 25 août 1833.) Le gouvernement mit bientôt ses actes d'accord avec ce principe. La loi du 24 avril 1833 supprima toutes les restrictions mises par les ordonnances antérieures à l'acquisition des droits civils et politiques par les hommes de couleur libres et affranchis (art. II), et mit ces derniers sur un pied d'égalité sociale avec les blancs. On simplifia, par d'autres ordonnances[1], les formes de l'affranchissement et l'on déclara vacant, c'est-à-dire libre, tout esclave non porté aux recensements. Enfin, par celle du 5 janvier 1840, on pourvut à l'instruction morale et religieuse des enfants noirs (de quatre à quatorze ans) et l'on organisa le patronage effectif des esclaves, sur les plantations, en chargeant les ministres du culte catholique et les procureurs du Roi et autres officiers du parquet, d'inspecter régulièrement les plantations, de s'assurer que les noirs n'étaient pas maltraités et de veiller à ce qu'on leur laissât le temps nécessaire pour le repos et pour vaquer aux offices religieux. En même temps, une somme de 650 000 francs était inscrite au budget de 1840, pour augmenter le personnel du clergé colonial. Ces mesures peuvent être considérées comme un troisième pas en avant vers le but.

Le cabinet du 12 mai 1839, présidé par le maréchal Soult et dont faisaient partie M. Passy (finances)

[1] Ordonnances des 12 juillet 1832, 29 avril 1836, 11 juin 1839.

et l'amiral Duperré (marine) en fit un nouveau et grand, en prenant les décisions suivantes. Il donna son adhésion aux conclusions du rapport de M. de Tocqueville (16 décembre 1839) et aux moyens proposés par lui : 1° indemnité à payer aux colons pour le rachat des noirs ; 2° paiement à l'Etat du salaire dû par les colons pour les travailleurs ; 3° fixation de la durée du travail et des jours de repos. En outre, vu la mauvaise volonté des Conseils coloniaux, il institua dans chaque colonie un Conseil spécial, composé d'administrateurs et de magistrats et chargé de lui fournir les renseignements sur la situation. Enfin, sur la proposition de l'amiral Roussin, ministre de la Marine, le roi Louis-Philippe nomma une Commission extra-parlementaire, chargée d'examiner les questions relatives à l'esclavage et la constitution politique des Colonies (26 mai 1840)[1].

Cette Commission, dont la présidence fut confiée à juste titre au duc Victor de Broglie, décida tout d'abord de ne s'occuper que de la question de l'esclavage. Elle prit pour point de départ les conclusions de M. de Tocqueville à la Chambre de 1839, que le ministre avait adoptées, entendit un bon nombre d'anciens planteurs et magistrats coloniaux, et, après des travaux approfondis qui durèrent trente-

[1] Cette commission se composait de trois pairs de France, de six députés, parmi lesquels MM. Passy, de Tracy et de Tocqueville, du vice-amiral de Mackau, du directeur des Colonies.

deux mois, présenta son rapport au ministre de la Marine (mars 1843)[1].

Le duc de Broglie commençait par constater, au nom de toute la Commission, que le moment était venu de faire cesser l'état d'incertitude au sujet de la question qui régnait aux colonies et qu'il fallait amener l'émancipation. Il partait de ce double principe : il faut accorder aux propriétaires d'esclaves une indemnité raisonnable et ménager la transition de la servitude à la liberté, en préparant les noirs à en user sagement. Ici la Commission se divisait en deux opinions.

La majorité se prononçait pour l'émancipation simultanée, avec un délai de dix ans, pour y préparer les noirs. A dater du 7 janvier 1853, l'esclavage cesserait d'exister dans toutes nos colonies. On devait, tout en les maintenant dans la condition d'esclaves, c'est-à-dire sous l'autorité de leurs maîtres, prendre de sérieuses mesures pour les éduquer, les encourager au mariage et au travail : à cet effet, les articles V à XII du projet de loi leur accordaient la capacité d'acquérir des biens meubles, de les gérer et de les transmettre à leurs héritiers ; tout esclave pouvait racheter les années de travail gratuit, à prix débattu. Le projet de la minorité consistait dans

[1] Procès-verbaux de la Commission instituée par décision royale du 26 mai 1840, pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des Colonies. Paris, 1843.

une émancipation partielle et progressive. Elle déclarait libres les enfants, nés de parents esclaves, depuis le 1er janvier 1838, dans les colonies françaises et ceux qui naîtraient à l'avenir, ainsi que tous les noirs invalides ou atteints d'infirmités incurables. Mais l'émancipation générale et définitive de tous les esclaves n'aurait lieu que dans vingt ans (1863). Le rapport examinait en outre la question de l'esclavage au point de vue de l'ordre public, de l'intérêt des colons et du maintien de notre système colonial.

Ce projet, abandonné en 1844, fut repris le 5 février 1845 et discuté par les Pairs du 3 au 11 avril; puis à la Chambre des députés (29 mai au 3 juin), et ne fut voté qu'après de très vives controverses. Les adversaires de la loi, le baron Ch. Dupin entre autres, prétendaient qu'en l'adoptant, on avait l'air de subir l'influence de l'Angleterre et qu'on désorganiserait le travail dans nos colonies des Antilles, déjà si éprouvées. Les partisans au contraire, tels que le comte Beugnot, rappelaient certains articles rigoureux du Code noir et démontraient l'insuffisance des demi-mesures. M. J. de Lasteyrie, rapporteur de la Commission à la Chambre des députés, aux considérations tirées du sentiment d'humanité ajouta des raisons de prudence politique. « En cas de guerre, dit-il, il n'y avait aucune sécurité à espérer désormais pour nos colonies à esclaves, ni pour nos flottes

qui y auraient été chercher un refuge, et l'ennemi pouvait être certain d'y trouver une population prête à se soulever à sa vue. Et même en temps de paix, la situation n'était pas rassurante, car les nègres de nos colonies avaient à côté d'eux l'exemple de voisins plus heureux qui excitait leurs désirs. » La loi fut enfin votée le 18 juillet 1845. Elle eut pour corollaire une ordonnance du roi Louis-Philippe (21 juillet 1846), qui affranchissait les esclaves appartenant au domaine de l'État.

Désormais, la voie était frayée, qui devait mener à l'émancipation définitive des noirs. Il était réservé à la République de 1848 de couronner l'édifice, si laborieusement préparé par la monarchie de Juillet; c'est à Victor Schœlcher, l'apôtre infatigable de l'abolition, que revient ce mérite[1]. A peine le gouvernement provisoire de 1848 eut-il été installé qu'il redoubla d'instances auprès de ses membres, surtout auprès de F. Arago, ministre de la Marine et des Colonies, pour obtenir un acte décisif. Ses efforts furent couronnés de succès. Par le décret du 4 mars, dont nous avons cité plus haut le considérant, était instituée une commission, chargée de préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate des esclaves, dans toutes les colonies de la République. Cette commission, présidée par Victor

[1] Schœlcher, *Histoire de l'Esclavage dans les deux dernières années.* Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

Schœlcher et qui prit pour secrétaire M. Wallon[1], prépara les lois du 27 avril et du 4 novembre, qui abolirent définitivement l'esclavage. On accorda un peu plus tard[2] une indemnité aux planteurs dont les esclaves avaient été affranchis. Ces lois conféraient aux noirs affranchis la qualité de citoyen français.

Louis-Napoléon Bonaparte, devenu empereur, sous le titre de Napoléon III, se garda de suivre en cette matière les funestes errements de son oncle ; il promit solennellement que l'esclavage ne serait pas rétabli (art. Ier du Sénatus-Consulte du 3 mai 1854). L'initiative prise par l'Angleterre et la France fut suivie par les Pays-Bas (1860), le Portugal (1856-1867), les États-Unis, après une guerre civile qui faillit amener la dislocation de l'Union (1864-67), et enfin par le Brésil (1884).

Cependant, tant qu'il restait des pays à esclaves comme les colonies espagnoles, Cuba, et les États musulmans (Maroc, Tripoli, Égypte, Turquie d'Europe et d'Asie, Perse) il était à craindre que la traite continuât en Afrique, ce grand réservoir d'hommes pouvant seul satisfaire à la demande de « travailleurs forcés. » En effet, les explorateurs et les gouverneurs des colonies françaises ne tardèrent pas à confirmer ces craintes. Le général Faidherbe fut un des

[1] M. Wallon venait de composer sa savante *Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité* (Paris, 1848, 3 vol.), avec une magistrale introduction sur l'esclavage aux colonies.

[2] Lois du 19 janvier et 30 avril 1849, du 30 juillet 1850.

premiers à donner l'alarme. Après avoir distingué nettement l'esclavage domestique de la captivité, il disait : « C'est par la guerre que se perpétue l'esclavage de traite ; sans la guerre, l'esclavage domestique, à force de s'adoucir, disparaîtrait d'Afrique comme il a disparu des autres parties du monde. » Après lui, ce fut la voix de Livingstone qui eut le plus de retentissement. Ce dernier écrivait vers 1856-57, à propos du commerce des esclaves à Zanzibar : « Il passe 19 000 esclaves par an à la douane de Zanzibar. Si la moitié de ces horreurs pouvait être connue, l'indignation et la pitié qu'elles éveilleraient seraient telles que ce trafic infernal disparaîtrait bientôt, quelque sacrifice qu'il dût en coûter pour l'anéantir. » Les métis portugais se montraient, d'après son témoignage, plus cruels encore que les marchands arabes dans la pratique de la traite.

M. Mage, alors lieutenant de vaisseau, pendant un voyage de trois ans (1864-1867) dans la région comprise entre Médine (Haut-Sénégal) et Ségou (Haut-Niger), fut témoin des atrocités de la traite. Après avoir décrit les souffrances endurées par les femmes et enfants dans les convois d'esclaves, qui ont parfois 400 à 500 lieues à franchir à pied, il disait : « Dans les guerres, tous les prisonniers mâles sont tués aussitôt que pris, il ne reste que les femmes et les enfants en bas âge qui vont alimenter les marchés de chair humaine. Il n'y a qu'un remède à cet état de

choses : c'est la création, dans l'intérieur de l'Afrique, de colonies où l'on fera régner le bon exemple et où les missionnaires iront prêcher la bonne parole ».

Ces témoignages, joints aux nouvelles du triste état dans lequel se trouvaient les noirs affranchis d'Amérique, après la guerre de Sécession, suggérèrent à la *Société britannique et étrangère pour l'abolition de l'esclavage* l'idée de convoquer à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, une Conférence pour aviser aux mesures les plus efficaces à détruire le fléau. Le gouvernement de Napoléon III accorda avec empressement l'autorisation et les délégués de quatre sociétés : anglaise, américaine, espagnole et française, se joignirent à plusieurs philanthropes d'autres pays pour l'organiser. A défaut du duc Victor de Broglie, empêché par son grand âge, E. de Laboulaye présida les séances du Congrès, où l'on entendit MM. Augustin Cochin et Albert de Broglie, pour la France, W. Lloyd Garrison, représentant de Haïti, etc[1]. L'assemblée vota des conclusions dans lesquelles elle constatait que les demi-mesures, telles que libération des enfants, système d'apprentissage, émancipation différée, ne faisaient aucun bien. Elle chargeait les comités abolitionnistes anglais, français, espagnol et américain de renouveler en son nom auprès des souverains du Brésil, d'Espagne, de Portugal, de Turquie et d'Égypte, « les instances les plus

[1] V. *Revue des Cours littéraires*, 28 sept. et 2 nov. 1867.

énergiques pour l'abolition immédiate et absolue de l'esclavage et de la traite (28 août 1867). »

L'initiative prise par des philanthropes laïques à la Conférence internationale de Paris (1867), allait être continuée par un évêque français, qui devait jouer un rôle capital dans le mouvement anti-esclavagiste, Mgr Lavigerie. Ce prélat qui, dix années auparavant, avait fondé l'œuvre des écoles d'Orient, fut nommé cette année archevêque d'Alger. Son grand cœur se trouva bientôt à l'étroit dans son diocèse et il ne se borna pas, comme aurait voulu l'y restreindre le gouvernement impérial, à « moraliser les 200 000 colons catholiques d'Algérie. » Sa charité vraiment apostolique embrassait toutes les races, toutes les religions, les indigènes musulmans comme les colons chrétiens. Il était trop frappé des misères de la société musulmane, des conséquences fatales de certains articles du Coran, pour ne pas être convaincu que son devoir d'évêque était d'y porter les remèdes de la charité et de l'instruction chrétiennes.

Il commença par recueillir dans des asiles les orphelins des familles arabes, décimées par la famine (1867) et crut qu'il était légitime d'enseigner l'Évangile à ces enfants privés de tout secours humain. Ni les observations du maréchal Mac-Mahon, ni les avertissements de l'empereur Napoléon III, qui craignaient que son prosélytisme ne provoquât un soulèvement des Arabes, ne le découragèrent. La ténacité

de sa foi triompha des plus hautes oppositions[1] et il eut la joie de pouvoir conserver la direction d'un millier d'enfants arabes des deux sexes, à qui il fit donner une éducation agricole dans les établissements de Kouba et de Maison-Carrée. En 1868, il faisait un pas de plus en avant et instituait la congrégation des *Missionnaires d'Alger*, dits Pères Blancs, qui se consacrèrent d'abord à l'éducation des orphelins arabes. Mais bientôt la vocation missionnaire s'éveilla chez eux, à mesure qu'ils se recrutaient parmi la jeunesse catholique de France, de Belgique et de Hollande. Le concile provincial d'Alger, ayant appris cette œuvre et le pape ayant ratifié son décret, Mgr Lavigerie convoqua le premier Chapitre général, qui organisa la société et élut ses successeurs (octobre 1884). Le P. Deguerry fut élu vicaire général avec les PP. Charmetant et Livinhac pour assesseurs. Dès lors, ils entreprirent la mission dans le Sahara, au Nyanza et jusqu'à l'Ouganda. Les premiers Pères Blancs reçurent les palmes du martyre chez les Touaregs[2].

Cependant, l'attention des puissances européennes se portait plus généralement sur le continent africain

[1] Voyez, dans le *Journal Officiel* du 28 mai 1868, la lettre du maréchal Niel à l'archevêque d'Alger.

[2] Les noms de ces martyrs sont : le P. Richard, supérieur et MM. Menoret et Pouplard. Les Pères Blancs ont au moins quatre stations dans le Sud de l'Algérie : El-Abiod, El-Goleah Ghardaïa et Ouargla, qui accueillent et protègent des esclaves fugitifs.

dont les *compagnies à charte* anglaises, la Belgique et l'Allemagne avaient commencé d'exploiter les ressources à peine soupçonnées. Et sur l'initiative de Bismarck, une conférence fut convoquée à Berlin pour régler les questions de commerce et de navigation, soulevées par la présence de compagnies rivales dans les bassins du Niger et du Congo. La France accepta l'invitation.

Jules Ferry, alors président du Conseil, dans une lettre au baron de Courcel, notre ambassadeur à Berlin, limitait le programme des délibérations aux trois points suivants : 1° établissement de la liberté commerciale dans le bassin et aux embouchures du Congo; 2° application de la liberté de navigation aux fleuves du Niger et du Congo; 3° définition des formalités à remplir pour que des occupations nouvelles sur la côte d'Afrique soient réputées valides.

Mais, comme une grande partie de cette région était traversée par des caravanes de marchands d'esclaves, il était impossible aux délégués des États civilisés de faire abstraction de la traite. M. le baron de Courcel, qui représentait la France, se joignit aux délégués de l'Angleterre et insista sur les mesures à prendre pour améliorer le sort des indigènes. C'est ainsi que la Conférence prit deux résolutions importantes. Par la première, toutes les puissances, exerçant un droit de souveraineté dans ces territoires, s'engageaient à concourir à la

suppression de l'esclavage, surtout de la traite; elles promettaient, en second lieu, de protéger, sans distinction de culte, ni de nationalité, toutes les institutions organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes. La liberté de conscience et la tolérance religieuse étaient expressément garanties à ces derniers, comme aux Européens (art. VI).

D'après un article (art. IX), la traite des esclaves était interdite et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissaient des esclaves à la traite devant l'être également, les puissances déclaraient que les territoires, formant le bassin du Congo, ne pouvaient servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune d'elles s'engageait à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et punir ceux qui s'en occupent.

De son côté Mgr Lavigerie, devenu cardinal-archevêque de Carthage et primat d'Afrique, avec résidence à Tunis, avait conçu le plan grandiose d'une association européenne pour la suppression de la traite et de l'esclavage. Il exposa ses vues dans une première et solennelle conférence donnée à Saint-Sulpice (1er juillet 1888). Après avoir décrit les misères de la traite des esclaves en Afrique, il adressait un appel pressant à ses auditeurs pour l'aider à les soulager et suppliait ces derniers, en particulier les représentants de la presse, de rendre

[illegible] fut entendu, [illegible] Paris, le lendemain, com-[illegible]

[illegible] France-Britannique avait été la [illegible] il se rendit à [illegible] dans un meeting présidé [illegible] Foreign Office et [illegible] 31 juil-[illegible] Lavisse pro-[illegible] l'idée d'un con-[illegible] Britannique au fleuve qui [illegible] le comte Granville. [illegible] nations de l'Europe [illegible] à la Conférence de [illegible] à ne [illegible] : « Aujour-[illegible] de l'Europe ont, par [illegible] proclamé leurs [illegible] Elles ont, [illegible] Et le premier [illegible] massacrer cruellement [illegible] le nouveau, en [illegible] que les explora-[illegible] » L'assemblée [illegible] sur la proposition [illegible] qui assistait au débat. Après [illegible] Europe [illegible] prêcher sa [illegible] à travers toute l'Europe : à

Bruxelles (18 août), à Fribourg-en-Brisgau[1] (28 août), à Rome, Naples et Milan (novembre) ; et partout sa parole ardente et convaincue fit des recrues pour cette noble cause. Et quand il ne pouvait aller parler en personne, il écrivait ; c'est ainsi qu'il n'hésita pas à adresser une lettre à Bismarck, lui demandant, comme signataire de l'acte de Berlin (1885), de travailler à établir un concert entre les États de l'Europe, qui avaient été représentés à ce Congrès, afin de faire cesser la capture et la vente des esclaves. La lettre fut communiquée au Reichstag par le chancelier de l'Empire allemand et agit efficacement sur ce parlement. La Suisse, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche répondirent aussi bien à ses appels, et le premier résultat fut la création de sociétés anti-esclavagistes dans toute l'Europe : à Paris, à Bruxelles, à Cologne, à Vienne, à Rome, à Madrid, à Lisbonne. Avant de s'embarquer à Marseille pour retourner à Tunis, Mgr Lavigerie précisa nettement le but à poursuivre dans une lettre à M. Keller : « Ceux qui ont cru, y disait-il, que je me proposais de supprimer de suite l'esclavage domestique chez toutes les nations musulmanes, n'ont rien compris à ma mission. Ce que je demande aux puissances chrétiennes d'Europe, c'est de m'aider à faire cesser la traite, c'est-à-dire la chasse à l'homme, à

[1] Voyez l'abbé Klein : *le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, Paris, 2e éd., 1898.

l'intérieur de l'Afrique, le transport et la vente des esclaves sur les marchés turcs[1]. »

Les adhésions lui vinrent de toutes parts : les plus précieuses et les plus utiles furent celles de tous les évêques de France et celle de Léon XIII qui, par un bref du 17 octobre, lui envoya son approbation et ses encouragements, en y joignant un don de 300 000 francs; celles du roi Léopold II et de la société anti-esclavagiste de Londres. Cette dernière par l'organe de Mr Sidney Buxton, appuyé par lord Granville, posa la question d'une conférence internationale devant le Parlement. La reine Victoria, impératrice des Indes, pria le roi des Belges de prendre l'initiative de convoquer les puissances à une nouvelle Conférence à Bruxelles. Léopold II, qui, en qualité de souverain de l'État libre du Congo, avait l'un des premiers pris à cœur cette cause, accepta et invita les autres souverains à envoyer des délégués, pour mettre fin aux crimes et dévastations qu'engendrait la traite des noirs et protéger efficacement les aborigènes de l'Afrique.

M. Spuller, alors ministre des affaires étrangères de France, en définissait nettement l'objet dans sa circulaire aux ambassadeurs de la République : « Il

[1] La Société anti-esclavagiste de Paris fut fondée en 1888 ; son premier *Bulletin mensuel* parut le 25 octobre 1888 ; il s'annonçait comme faisant suite au *Bulletin des missions d'Afrique*, qui était publié tous les trois mois, sous les auspices de l'Œuvre de Saint-Augustin et Sainte-Monique, depuis novembre 1871.

ne s'agit pas seulement de prendre des mesures propres à réprimer la traite par mer, mais il s'agit en outre de délibérer sur les mesures qui permettraient de prohiber la capture des noirs à l'intérieur de l'Afrique. C'est là une question qui a pour nous une importance d'autant plus grande que nous avons sur le continent africain des possessions plus nombreuses. »

La Conférence de Bruxelles, où la France fut représentée dignement par M. Bourée, notre ministre en Belgique, et par M. Cogordan, ministre plénipotentiaire, et à laquelle prirent part, outre les puissances chrétiennes, des plénipotentiaires de la Turquie, de la Perse et du sultan de Zanzibar, ne trompa point les espérances du cardinal de Lavigerie. Elle rédigea en cent articles ce qu'on pourrait appeler le « Code noir du XIXe siècle, » destiné à extirper radicalement la traite et à préparer l'émancipation graduelle des « captifs de case. » Elle examina la question sous les aspects suivants, auxquels correspondent les chapitres de l'acte général : 1° pays de traite ou d'origine des captifs; 2° routes des caravanes et transport des esclaves par terre; 3° traite par mer; 4° pays de destination des esclaves; 5° institutions destinées à assurer l'exécution de l'Acte de Bruxelles; 6° mesures restrictives du trafic des spiritueux.

Nous reviendrons plus loin sur les mesures pré-

conisées par la Conférence pour tarir la source de la traite, barrer les routes et remédier aux progrès de l'alcoolisme. Mais il faut signaler tout de suite les articles les plus importants : les puissances signataires de l'Acte de Bruxelles étaient d'accord pour prendre des mesures efficaces, afin d'empêcher le transport des esclaves sur des bâtiments qui usurperaient leur pavillon. Par égard pour les traditions de la marine française, très jalouse de son indépendance, on limita le droit de visite aux navires de moins de 500 tonneaux (art. XXIII) et à la zone comprise entre les côtes de l'Océan indien, depuis le Beloutchistan jusqu'à la côte de Quilimane et une ligne suivant le méridien du Cap depuis le 26e degré de latitude Sud et contournant Madagascar (art. XXI)[1]. Les souverains dont les possessions comportaient l'esclavage domestique et servaient de lieux de destination aux noirs, par exemple l'empereur des Ottomans, le schah de Perse, s'engageaient à prohiber sur leur territoire l'importation, le transit, la sortie et tout commerce d'esclaves (art. LXII). On instituait à Zanzibar un bureau international, chargé de surveiller et de poursuivre la répression des faits de traite et d'envoyer les documents à Bruxelles qui les publierait chaque année (art. LXXIV à

[1] Voyez l'étude de M. Arthur Desjardins sur la *France, l'esclavage et le droit de visite* dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 octobre 1891.

LXXX). On recommandait enfin les institutions les plus utiles pour la protection des esclaves libérés (art. LXXXVI à LXXXIX).

A peine Mgr Lavigerie eut-il reçu le texte officiel de l'Acte international, qui consacrait ses revendications, qu'il convoqua à Paris le Congrès libre des sociétés anti-esclavagistes, qui n'avait pu se réunir à Lucerne. Il se tint, en effet, dans notre capitale le 21 septembre 1890, sous la présidence de M. Keller, il était composé de trois délégués de chacun des comités anti-esclavagistes de France, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Italie.

L'archevêque de Carthage ouvrit la première séance à Saint-Sulpice, le 21 septembre 1890 au soir, devant un auditoire au premier rang duquel on remarquait Mgr Livinhac, missionnaire, arrivé le matin même de la région des grands Lacs, avec quatre indigènes chrétiens ; Mgr Fabre, archevêque de Montréal ; le prince Rospigliosi, président du comité de Rome ; le vénérable Charles Allen, secrétaire général de l'*Anti-slavery-society*, Jules Simon, M. Georges Picot et toute l'élite des philanthropes français. Il électrisa ses auditeurs et unit tous les cœurs dans une pensée, par sa parole aussi éloquente que généreuse. Les délégués de tous pays et de toutes confessions n'eurent pas de peine, après cette entrée en matière, à se mettre d'accord sur les conclusions dont voici la substance. Après avoir envoyé aux sou-

verains signataires de l'Acte de Bruxelles le témoignage de leur gratitude pour l'œuvre accomplie, ils résolurent : 1° de laisser aux comités nationaux leur autonomie pour provoquer le concours de toutes les bonnes volontés ; 2° de recommander surtout l'emploi des moyens pacifiques, l'action morale des missionnaires ; 3° de signaler aux puissances le danger que faisait courir à la civilisation le développement de certaines sectes musulmanes et 4° les abus dans le recrutement des travailleurs libres, afin de sauvegarder la liberté des noirs. Enfin le Congrès exprimait au Saint-Père, qui avait si glorieusement revendiqué en maintes circonstances, entre autres, dans sa lettre aux évêques du Brésil, la liberté des enfants noirs de la grande famille humaine, le vœu qu'il autorisât une quête annuelle pour le besoin de l'œuvre. Léon XIII, qui avait déjà si généreusement encouragé les premières démarches du cardinal Lavigerie, exauça ce vœu en permettant que, dans tous les pays catholiques, la quête de l'Épiphanie fût consacrée à la suppression de la traite[1].

Après le cardinal Lavigerie et les gouverneurs civils et militaires à qui l'on doit la fondation des villages de liberté, les deux Français, qui ont remporté le plus de succès dans la lutte contre la traite et l'esclavage sont MM. Lagarde et Laroche. Le premier, pendant les vingt années qu'il a représenté la France à

[1] Cette quête rapporte environ 300 000 francs par an.

Obock et en Abyssinie, a déployé autant de persévérance que d'énergie à réprimer la traite, ce qui était difficile, parce qu'il se faisait auparavant dans le golfe de Tadjourah un commerce d'environ 20 000 esclaves par an, qui étaient exportés en Arabie. Dès que le sultan de Loïtah eut accepté notre protectorat, il exigea la fermeture du marché d'esclaves qui se tenait dans ses États. De plus, M. Lagarde conclut avec le sultan de Tadjourah (28 octobre 1889), et peu après avec le bey de Djibouti, deux conventions déclarant l'esclavage aboli sous n'importe quelle forme. Rien de plus honorable pour lui que le témoignage du major Hinters, consul britannique à la côte de Somalis. « M. Lagarde, dit-il, a exposé sa personne et même sa vie en intervenant contre des négriers qui voulaient importer des esclaves à Tadjourah. » Notre consul général, devenu chef du protectorat à la côte des Somalis, après avoir barré cette route à la traite par un contrôle rigoureux exercé dans le golfe de Tadjourah, s'efforça ensuite de réduire l'importation des armes et munitions de guerre dans toute l'Abyssinie, en la limitant au seul port de Djibouti.

M. H. Laroche n'a pas moins bien mérité de l'humanité, en décidant le gouvernement de la République à abolir l'esclavage à Madagascar. On a vu plus haut que la traite avait été supprimée dans la grande île africaine et que la reine des Hovas, sous l'influence des missionnaires chrétiens, avait fait

une série de lois, qui amélioraient beaucoup la condition des esclaves et l'avaient rendue plus douce que celle des colonies en général. M. Laroche nommé résident en janvier 1896, et arrivant dans une situation troublée, se mit de suite à l'étude de la question de l'esclavage. Après cinq mois d'enquête auprès des indigènes, il se convainquit que l'opinion était mûre et que maîtres et esclaves s'attendaient à l'abolition. Dès le 4 juin, il interdit les ventes d'esclaves, par une circulaire aux chefs de districts. Il nomma ensuite une commission pour examiner la question d'opportunité, où il fit entrer le procureur général, des ingénieurs et deux missionnaires, un catholique, un protestant. Cette commission, qui siégea à Tananarive sous la présidence de M. Laroche, se prononça en majorité pour l'abolition immédiate et eut l'idée plus spécieuse que juste de présenter aux propriétaires d'esclaves l'émancipation comme l'équivalent d'une contribution de guerre qu'on eût été en droit d'exiger. C'est sur son avis, corroboré par le vote de cette commission, que le gouvernement français télégraphia au résident général l'ordre de proclamer l'abolition de l'esclavage. M. Laroche s'empressa donc de publier l'arrêt-loi suivant (26 septembre 1896) :

Article premier. — Tous les habitants de Madagascar sont personnes libres.

Art. ii. — Le commerce des personnes est inter-

dit, sous peine d'une amende de 500 à 2 000 francs et d'un emprisonnement de deux mois à deux ans...

Art. vi. — La France renonce à frapper sur le peuple de Madagascar aucune contribution de guerre extraordinaire... Des secours, sous forme de concessions territoriales, peuvent être accordés aux propriétaires dépossédés.

La masse de la population profita de cette mesure, beaucoup d'affranchis acquirent des propriétés ; mais la noblesse hova, qui était grande propriétaire, fut ruinée. Le général Galliéni [1], arrivant quelques jours après, eut besoin de prendre des mesures énergiques pour calmer l'effervescence et faire exécuter avec modération le décret Laroche.

Tel a été, pendant le siècle écoulé, le rôle de la France dans le mouvement anti-esclavagiste. Si, au début du siècle, elle s'est laissée devancer par l'Angleterre, sur la fin, grâce aux efforts du duc de Broglie, de Victor Schœlcher et du cardinal Lavigerie elle a repris le rang, qui lui appartient, à l'avant-garde des libérateurs de l'humanité esclave.

III. — MOYENS PROPRES A COMBATTRE L'ESCLAVAGE SOUS SES DIFFÉRENTES FORMES

Les règlements, édictés par la conférence de

[1] Voyez, dans la *Revue* des 15 mai et 15 juin 1900, *la Pacification de Madagascar* (1896-1898), par M. André Lebon.

Bruxelles, ont été bien exécutés en général, surtout l'Angleterre, la France et la Belgique, et les rapports de nos possessions d'Afrique, publiés par le ministère des Affaires étrangères de Belgique, accusent d'année en année une décroissance rapide de la traite, de sorte qu'on peut prévoir l'époque où l'esclavage, en Afrique du moins, ne se présentera plus que sous la forme des captifs de case et ne se propagera plus que par natalité. Or, nous l'avons dit, ce genre de servitude est assez doux, il tient à la fois du servage et de la clientèle romaine; d'ailleurs, il sera pour longtemps encore une nécessité pour le travail agricole sous les tropiques et pour le ménage des nègres.

Si nous cherchons maintenant des remèdes à l'esclavage, il faut le considérer séparément, sous les différents aspects qu'il prend : captifs de guerre ou fugitifs, travailleurs immigrants ou captifs de guerre. La guerre entre tribus, ou les razzias opérées par les chefs conquérants, ont été de longue date la cause première de la réduction en captivité de populations entières. Aussi, les défaites infligées à des chefs comme Ahmadou, Behanzin ou Samory, la conquête du Touat et du Tidi-Kelt par nos troupes sont autant de victoires sur la traite, parce qu'elles tarissent la source de ce commerce odieux en pacifiant ces contrées. Le jour où Français et Belges, Anglais et Allemands auront pris possession du *Hinterland*, qui est assigné à chaque pays par les traités, et seront

maîtres du centre de l'Afrique, la traite aura vécu.

D'ici là, il faut appliquer rigoureusement les mesures préconisées à Bruxelles, à savoir : établir des stations militaires fortement occupées dans les *Hinterland*, pour prévenir ou punir la chasse à l'homme, construire des routes et des voies ferrées, accompagnées de lignes télégraphiques et organiser la navigation à vapeur sur les fleuves, afin de remplacer le plus vite possible le portage des marchandises à dos d'hommes, en général d'esclaves, et de procurer aux indigènes le numéraire, qui leur permettrait de se passer de « monnaie humaine » pour acheter des chevaux, du sel ou des vêtements de luxe. Quant au commerce des armes à feu et des munitions, il faut, suivant les prescriptions de la conférence de Bruxelles, restreindre leur livraison à certains postes et pour un usage déterminé. L'alcool, ce poison, bien plus funeste encore à la race noire qu'à la blanche, devrait être absolument interdit, car il ne produit pas seulement l'extinction de la race, mais il excite encore les passions cruelles et sauvages.

Quand la traite se présente, comme on l'a vu pour les Annamites et comme cela avait lieu naguère encore pour les Hindous aux Antilles, sous la forme hypocrite de *contrat de louage de travailleurs*, sans garantie pour l'ouvrier transporté loin de son pays, il faut démasquer les opérations véreuses de certaines maisons de commerce et donner à ces contrats une

garantie, en les faisant passer devant les consuls ou des notaires, de manière à protéger l'indigène contre la rapacité des agences de recrutement. Il faudrait, en outre, comme l'ont fait les Anglais aux Antilles et à la Guyane, organiser un système d'inspection du travail sur les plantations, pour protéger les « coolies » immigrants. En d'autres termes, sans décourager ces essais d'introduction de travailleurs aguerris au climat des tropiques, on doit veiller à ce que le salaire de leur travail soit payé régulièrement, qu'en cas de maladie, on leur donne des soins médicaux et qu'au terme de leur engagement on les rapatrie, suivant leur contrat[1]. Les colons européens ne devraient pas oublier que le travail volontaire seul est ennoblissant et devraient respecter, dans ces ouvriers asiatiques ou africains, les collaborateurs de leur fortune.

Entre les captifs de guerre et les captifs de case, il y a une catégorie de nègres très intéressante, ce sont les fugitifs. Ceux-ci se sont évadés pour échapper aux sévices de maîtres brutaux ou aux menaces de mort d'un sorcier, qui voulait les immoler en l'honneur d'une idole ; ceux-là avaient été abandonnés

[1] C'est à cela que tend le décret sur l'immigration à l'île de la Réunion, dont nous avons parlé au début de cette étude. Il réglemente l'introduction, le logement, la durée du travail, le traitement médical et le rapatriement des travailleurs asiatiques ou africains. Pourquoi ne l'étendrait-on pas à la Nouvelle-Calédonie et, en général, à toute colonie, où l'on emploie des « coolies? »

pour cause d'infirmité ou de vieillesse. C'est pour eux qu'ont été établis les « villages de liberté. » Jadis, l'enceinte seule de nos postes militaires servait d'asile aux esclaves fugitifs. C'est ainsi que cela se passait au Sénégal et encore aujourd'hui dans nos postes les plus avancés à l'intérieur. Si, au bout de trois mois l'esclave n'est pas réclamé par son propriétaire légitime, comme captif de case, il est déclaré libre et reçoit un certificat d'émancipé.

Le général Galliéni, alors colonel et gouverneur du Soudan français, créa auprès de chaque poste un village de liberté, où les captifs maltraités trouvèrent bon accueil (1887); on favorisa le mariage des meilleurs cultivateurs avec les femmes indigènes, en sorte qu'ils crûrent et se multiplièrent rapidement. Plus tard, quand la guerre avec les Toucouleurs eut fait presque un désert du Haut-Sénégal, le colonel Archinard n'eut qu'à puiser dans le trop-plein de ces asiles de réfugiés, pour créer des villages sur la route de Kayes à Bammakou, et c'est ainsi qu'il repeupla la contrée. Il y avait au Soudan, en 1895, quarante-quatre villages de liberté habités par 793 indigènes arrachés à la servitude et dont les trois quarts s'étaient acquis un certain bien-être. On en a établi de même au Congo français et à la Côte de Guinée.

Or, un village de liberté n'est pas seulement un asile pour des fugitifs, encore moins doit-il être une halte pour des vagabonds, qui reprendraient après un

temps de repos leur vie nomade ou un dépôt de travailleurs corvéables à merci. Ce doit être un séjour permanent, où l'on s'efforce de faire prendre au nègre le goût de la vie sédentaire, du travail agricole et où on l'initie peu à peu à la morale et à la religion chrétienne. Aussi la première chose à faire c'est de le marier, et de lui donner une pièce de terre à cultiver à son profit.

Il importe donc de placer ces villages de liberté près de stations de missionnaires, où le ministre du Christ puisse travailler, avec la persévérance et l'abnégation que la foi seule peut donner, au relèvement moral de ces infortunés et à l'éducation de leurs enfants. A ce point de vue, il faut signaler, au Soudan, les villages de Dinguira et de Magadiambougou, près Kita, qui sont dans le voisinage des écoles agricoles des Pères du Saint-Esprit; au Congo, ceux de Fernan Vaz et de Franceville; dans l'Oubangui, celui de Bangui. Les Pères du Saint-Esprit, sous l'intelligente direction de Mgr Augouard, puis de Mgr A. Le Roy, ont établi, en outre, à Kayes, à Sainte-Marie de Libreville, à Bangui, des écoles professionnelles qui rendent les plus grands services[1]. Les

[1] Il faut lire la vie du Révérend Père Allaire, missionnaire de ladite Congrégation au Congo (Paris et Poitiers), et celle de Mgr. Hacquard par M. Marin (Paris, 1905), pour comprendre les services que peuvent rendre à la cause de la civilisation des hommes tels que ceux-là, à la fois animés d'une foi héroïque et doués d'aptitudes au travail manuel et à la mécanique.

Pères Blancs se consacrent également à cette œuvre d'apprentissage des noirs fugitifs ou affranchis, dans leurs stations de Segou-Sikoro (village de liberté), Tombouctou, Bouyé, Kati et Banankourou, au Soudan et dans celles du Sud-algérien. Un refuge serait très bien placé à Satadoungou, au sud de Kayes, sur les confins du Fouta-Djallon, qui était naguère un repaire de brigands. Ainsi, les villages de liberté, après avoir commencé par être de simples asiles d'esclaves fugitifs, deviendront, avec l'aide des missionnaires, des foyers de travail agricole et de vie morale qui porteront dans des pays jadis barbares les bienfaits de la civilisation.

Si nous venons maintenant aux captifs de case, qui forment le gros de la population noire en Afrique, nous nous trouvons en face d'un problème beaucoup plus complexe, parce qu'il dépend d'une organisation sociale très ancienne et qu'il est en rapport étroit avec les mœurs et la vie domestique des nègres. Il faut, en pareil cas, nous défier de la solution radicale, qui consisterait dans la libération en grand et immédiate. Un tel acte ne ferait qu'aggraver la situation des noirs, en désorganisant le travail agricole, principale source de richesse et en ruinant les colonies. Au reste, la condition de ces esclaves domestiques se rapproche beaucoup de celle des *clientes* à Rome ou des francs-tenanciers au moyen âge : ils font partie de la famille, y jouissent de réels

égards et sont même en certains cas devenus chefs de la famille. Il n'y a donc pas urgence à les affranchir.

D'ailleurs, la mentalité et le sens moral de la plupart des esclaves, des captifs de guerre plus encore que des captifs de case, sont très faibles. Il n'est pas rare d'entendre un esclave, à peine délivré du joug d'un traitant, se retourner vers un de ses compagnons moins robuste et lui dire : « Porte-moi mon fardeau, tu es mon esclave, parce que je suis plus fort que toi[1] ! » Une autre fois, un esclave fugitif, se sauvant à la nage à travers le Niger, aperçoit sur l'autre rive un maître qui l'attend pour s'emparer de lui ; il le vise avec une arme à feu et le tue. Ou bien, le nègre émancipé ne voudra plus travailler : le travail est devenu pour lui synonyme de servitude ; et il pense que l'oisiveté est le signe de la liberté : « Donne-nous des esclaves, un homme libre ne travaille pas, » telle fut la première demande des nègres délivrés du joug de Samory au gouverneur de la Guinée, qui leur montrait le drapeau français, symbole de leur liberté. La plupart de ces fugitifs ou de ces émancipés sont enclins à n'user de leur liberté que pour ne rien faire ou imiter les vices des Européens. Il importe donc, avant tout, de rendre ces pauvres êtres, déclassés et démoralisés par des siècles de servitude,

[1] *Bulletin de la Société anti-esclavagiste de France*, n° 17. Article sur les « Villages de liberté. »

dignes de l'indépendance. Et c'est à cela que les villages de liberté et les stations de missionnaires chrétiens seront si utiles; car là on apprendra aux noirs deux choses, qu'ils ignorent : la noblesse du travail et la sainteté de la famille.

Ainsi, sauf des circonstances rares, comme à Madagascar, où l'émancipation des esclaves avait été préparée de longue main, l'abolition immédiate et en masse serait plus nuisible qu'utile aux noirs mêmes. Il faut les y préparer, en faisant leur éducation et en les défendant contre l'entraînement de leurs instincts. « En échange de la liberté assurée à l'esclave, » a fort bien dit le colonel Binger, « il y a lieu de ne pas le livrer immédiatement à lui-même[1]. » Il faut encore l'habituer à l'épargne et c'est pourquoi le gouverneur de la Guinée française, M. Ballay, a créé une caisse, où les captifs de case versent le pécule amassé par leur travail, et dès qu'il a atteint un chiffre modéré (200 à 300 francs), cette somme est remise au maître de l'esclave qui lui délivre un certificat de liberté.

Il reste encore un pas à faire, il faut marier l'affranchi, car c'est seulement alors qu'il y aura espoir de lui faire perdre ses habitudes vagabondes et de l'attacher au sol et à la colonie. C'est la méthode, que nos gouverneurs militaires et les missionnaires ont suivie avec succès, Le général de Trentinian, au Sou-

[1] Binger, *Esclavage, islamisme et christianisme*, p. 81.

dan français, a posé la règle de délivrer un certificat de liberté à tout captif réfugié qui, au bout de trois mois de séjour, n'était pas réclamé à bon droit. Quant aux captives libres, on favorise leur mariage avec des tirailleurs indigènes, moyennant 30 francs versés à la caisse du village. S'il s'agit d'enfants d'esclaves, on les confie, munis d'un certificat, à des négociants européens ou indigènes de Bammakou, de Kayes ou de Saint-Louis, à titre d'apprentis. Une fois majeurs, on les déclare libres et on leur laisse le choix de rester ou de retourner au pays natal[1].

Ici, nous rencontrons la question de la polygamie, sur laquelle les missionnaires ne sont pas d'accord avec les administrateurs civils ou militaires. Deux choses sont également certaines : l'affranchissement et le relèvement moral de la femme sont étroitement liés à la question de polygamie et, si l'on supprimait d'emblée celle-ci, on jetterait sur le pavé, — je me trompe, sur le sable du désert, — une foule de pauvres femmes, qui ont des droits acquis et qui auraient le sort d'Agar et d'Ismaël. Il serait donc inhumain d'obliger un noir polygame à renvoyer toutes ses femmes, sauf une. Cela, d'ailleurs, équivaudrait à la désorganisation du ménage noir et se heurterait à la liberté laissée sur ce point par le Coran.

[1] Voyez le Rapport du général de Trentinian au ministre des Colonies, 29 janvier 1897.

Le parti le plus sage me paraît être de respecter le statut personnel des indigènes, en matière de mariage, c'est-à-dire de tolérer le mariage musulman, dans nos possessions d'Afrique, de même que nous reconnaissons le mariage bouddhiste ou confucéen en Annam; mais de favoriser, d'encourager, par tous les moyens, le mariage chrétien ou monogame. A cette fin, il faudrait, comme l'abbé Lemire l'a demandé à la Chambre[1], étendre la catégorie des administrateurs français qui ont qualité pour remplir la fonction d'officier d'état civil, et remplacer les pièces écrites par la preuve testimoniale. Le mariage religieux, d'ailleurs, qu'il eût été célébré d'après le Coran ou suivant l'Évangile, ne serait légal que lorsqu'il aurait été confirmé par le magistrat français et attesté par un certificat, qui porterait mention de la somme payée par le mari aux parents de sa femme. C'est surtout par l'éducation des jeunes filles et en assurant à l'épouse monogame certains avantages que l'on élèvera peu à peu la conception que les noirs se font du mariage et que l'on préparera le triomphe de la monogamie. Les résultats obtenus par les *Collèges américains* de jeunes filles syriennes ou turques, à Beyrouth et à Damas, sont encourageants. L'exemple des bonnes mœurs et de l'union des familles monogames, chez les nègres chrétiens des

[1] *Bulletin de la Société anti-esclavagiste de France*, mars 190 Article sur « le mariage des indigènes au Congo. »

États-Unis, est aussi de bon augure[1]. Ce qui importe donc, avant tout, pour préparer l'époque de l'abolition de l'esclavage domestique et faire en sorte que cette opération soit bienfaisante et non pas funeste aux principaux intéressés, c'est d'initier peu à peu les noirs aux conceptions chrétiennes du travail et de la vie de famille, en écartant d'eux, autant que possible, les vices qui sont les vers rongeurs de notre société européenne : l'alcool et la débauche. Et quel meilleur moyen d'atteindre ce but que d'encourager les travaux des missionnaires qui, comme les Pères du Saint-Esprit, les Pères Blancs ou les missionnaires protestants français, ont déjà fondé parmi eux des églises, des fermes-écoles, des ateliers professionnels? Quels hommes, mieux que ces ministres désintéressés et austères de l'Évangile, peuvent leur inculquer, lentement, patiemment, les idées de beauté morale, de noblesse du travail, de respect de la femme, de sollicitude pour l'être humain le plus pauvre et le plus infirme ?

Mais, ici même, il y a un écueil à éviter, ce serait de vouloir importer chez les noirs notre genre de vie, nos coutumes, notre civilisation européenne. Nos usages sont souvent si incompatibles avec le climat d'Afrique et l'organisation sociale des noirs, qu'ils y répugnent, et alors, ils se jettent de préfé-

[1] Voyez aussi l'Ecole de jeunes filles musulmanes fondée à Tunis (1900) par Mme René Millet.

rence dans les bras de l'apôtre de l'islamisme, qui, étant de même race ou de race voisine ou métis, sait mieux s'accommoder à leurs mœurs et adapter la religion de Mahomet aux besoins de leur nature[1]. Dieu me garde de la pensée de consentir, pour lutter contre la propagande musulmane, à la moindre transaction sur les principes moraux ou les dogmes du christianisme ! Ce que je voudrais seulement, c'est que nos missionnaires catholiques ou protestants se bornassent à annoncer, à inculquer aux noirs la *bonne nouvelle* du salut, les préceptes moraux annoncés par Jésus-Christ, et qu'ils laissassent à l'élite des nègres le soin de les assimiler, de les adapter à leur tournure d'esprit et à leur genre de vie ! En quoi ils ne feraient que reprendre la vieille méthode de l'apôtre des Gentils, qui sut se faire tout à tous.

On raconte que, quand Livingstone fut mort à Ilala (Chitambé), trois membres de son escorte noire : Chouma, Sousi et Wainwright, résolurent de cacher sa mort aux tribus hostiles qui les environnaient et de rapporter son corps à la côte, parmi ses compatriotes et amis. Triomphant, par l'affection, de leur horreur instinctive pour le cadavre, ils embaumèrent le mieux qu'ils purent celui du maître qui les avait instruits, nourris et soignés, enveloppèrent la momie

[1] Forget, *l'Islam et le christianisme dans l'Afrique centrale*, Paris, 1900.

dans l'écorce d'un arbre et la rapportèrent à la côte du Zanzibar, après un voyage à pied de neuf mois, au prix de mille dangers et privations. Leur âme naïve avait été conquise par le noble cœur de Livingstone et la gratitude transforma ces grands enfants en héros. En lisant le récit de cette odyssée funèbre, je me disais que l'âme nègre vaut bien l'âme blanche. Une race capable d'un si persévérant effort mérite la sollicitude de ses sœurs aînées. Nous devrons réaliser, pour la sauver, le vœu du grand missionnaire mourant : *Tout ce que je puis dire dans ma solitude est ceci : Dieu bénisse abondamment quiconque, Chrétien ou Turc, s'emploiera à guérir l'ulcère béant du monde!*

CHAPITRE V

LE CONGRÈS RELIGIEUX DE CHICAGO ET LA RÉUNION DES ÉGLISES [1]

Il y a dans les sociétés, comme chez les individus, un instinct de conservation qui les porte à s'unir, à serrer les rangs, quand elles se sentent menacées par un ennemi public et redoutable. Une voix secrète les avertit alors que ce qu'elles ont en commun importe plus que ce qui les sépare, et que la chose essentielle, après tout, n'est pas de faire ressortir leur propre et original caractère, mais de vivre. C'est ce sûr instinct qui, au moyen âge, produisit le mouvement des croisades : on vit alors les peuples chrétiens de l'Europe faire trêve aux guerres féodales ou internationales, se lever en masse et s'unir à la voix des Pierre l'Ermite et des saint Bernard pour refouler les Sarrasins et reconquérir la Terre-Sainte. C'est au même instinct qu'obéirent les empereurs grecs quand, menacés par les Turcs, ils

[1] *The World's Parliament of Religions, held in Chicago in connection with the Columbian Exposition of* 1893 (11-27 *sept.*) by the Rev. John Henry Barrows ; 2 vol. in-8°; Chicago, 1893. Comp. *Le Congrès des religions à Chicago*, par Bonet-Maury. Paris, 1895, in-12 illustr. ; chez Hachette.

envoyèrent des députés aux papes Urbain V et Eugène IV et que l'un d'entre-eux vint même au Concile de Florence (1439) travailler à la réunion des Églises grecque et latine. De nos jours, les progrès du matérialisme et de l'irréligion qui ne reconnaissent ni Dieu, ni maître, et le développement de leurs conséquences sociales, — le socialisme révolutionnaire et l'anarchie morale, — ont produit un effet semblable sur les différentes confessions chrétiennes. Elles sentent de plus en plus clairement qu'elles ont mieux à faire que de chercher à se convertir ou à s'exterminer, par la controverse ou la persécution; qu'il s'agit de défendre le foyer même de toute religion, l'autel du vrai Dieu, la croix du salut et, en même temps, qu'il est urgent de porter les secours de la foi aux indifférents et les consolations de la charité à la foule des misérables. C'est là le sens de l'avertissement qu'Alexandre Vinet adressait aux croyants des deux confessions, il y a cinquante années :

« Catholiques! vos dangers ne sont pas dans le protestantisme; protestants, vos dangers sont encore moins dans le catholicisme. Les uns et les autres, vous avez un autre ennemi : c'est l'athéisme qui, du sein de la confusion de toutes les idées et du tumulte de toutes les passions, élève sa tête hideuse et promène ses regards satisfaits sur un siècle sans foi [1] »!

[1] *Nouvelles Études évangéliques* (1841-1847).

Les deux Églises ne sont pas restées sourdes à cet appel, et, depuis cette époque environ, on peut relever bien des symptômes de rapprochement, bien des tentatives d'accord qui ont abouti, en certains cas, à une réconciliation.

I

L'honneur d'avoir fait les premiers pas dans cette voie appartient aux historiens. Rien d'étonnant. L'histoire n'est-elle pas comme le jugement de la postérité, qui rend à chacun ce qui lui est dû ? Que de préjugés confessionnels ont fait tomber chez les protestants les belles leçons de M. Guizot sur l'histoire de la civilisation et les études, non moins impartiales, de Léopold Ranke sur l'histoire des papes ; et chez les catholiques, les mémoires de Charles de Villers et du chanoine Dœllinger sur les bienfaits de la réformation de Luther ! Partis de points de vue opposés, mais ne cherchant que la vérité, ces écrivains en étaient venus à constater que les papes et les réformateurs, chacun à leur tour, à l'heure marquée par Dieu, avaient rendu service à la cause de la liberté des âmes, aux bonnes mœurs, et au progrès de l'esprit humain.

Après l'histoire, la politique qui, à sa manière, elle aussi, est l'art des transactions, a rapproché les

nations chrétiennes jadis séparées par les barrières du dogme. On a vu la reine Victoria, héritière de ces rois d'Angleterre qui avaient interdit à tout prêtre « papiste » de mettre le pied en Grande-Bretagne sous peine de mort, envoyer à Rome un agent diplomatique pour négocier avec le pape l'apaisement des catholiques d'Irlande. Les rois de Prusse de leur côté, après avoir réuni dans l'Église Unie leurs sujets calvinistes et luthériens, ont accordé des libertés de plus en plus grandes à l'Église catholique. Bien plus ! l'empereur de l'hérétique Allemagne a choisi le pape pour arbitre dans son conflit avec S. M. Catholique au sujet des îles Carolines, et s'est incliné avec respect devant le verdict du Saint-Père. Il n'est pas jusqu'à la schismatique Russie qui, subissant l'attrait invincible d'un grand pape, digne héritier des Innocent III et des Eugène IV, n'ait fait des pas vers Rome, dans l'intérêt de ses sujets catholiques de Pologne, et c'est hier que le tsar accréditait M. Iswolsky comme ministre auprès du Saint-Siège.

La critique biblique et surtout les institutions de bienfaisance ont à leur tour contribué à cette œuvre d'apaisement des esprits. Les exégètes, renonçant à l'interprétation allégorique, ont cessé de se combattre à coups de textes des Saintes Écritures, comme faisaient les controversistes du XVIe et du XVIIe siècle ; les protestants, par exemple, ont renoncé à iden-

tifier la papauté avec la bête de l'Apocalypse, le pape avec l'Antechrist, et à taxer le culte catholique d'idolâtrie. La croix qui, hier encore, dans le midi de la France, était considérée par les huguenots comme un symbole de la tyrannie catholique, commence à reparaître au pinacle des temples protestants. L'institution des diaconesses protestantes a été fondée sur le modèle des « sœurs de charité »; et les conférences de Saint-Vincent de Paul, organisées par Ozanam pour moraliser la jeunesse, ont suggéré aux protestants la création des « Unions chrétiennes de jeunes gens ».

Il n'est pas rare de voir des ecclésiastiques des deux confessions concourir aux mêmes œuvres. C'est ainsi que le révérend Chapmann, recteur d'une des paroisses anglicanes de Londres, soutint jusqu'au bout, au moyen de collectes faites parmi ses ouailles, l'œuvre que le Père Damien, prêtre belge, avait entreprise chez les lépreux de l'île Molokaï (Sandwich). Et lorsque ce dernier eut succombé victime de son dévouement vraiment héroïque, après seize années de ministère, ce fut le pasteur qui prit l'initiative de fonder la *Société du Père Damien* pour l'étude et le traitement de la lèpre (1899). Qui ne sait encore l'accueil enthousiaste que le cardinal Lavigerie trouva en Angleterre quand, il y a cinq ans, il alla y plaider la cause de la croisade anti-esclavagiste ? « Vous savez le vœu que je forme, — s'écria-t-il devant un

auditoire composé mi-partie de catholiques et de protestants, — ce vœu, c'est de voir les haines qui séparent les chrétiens s'affaiblir et cesser, en présence des attaques toujours plus nombreuses de l'athéisme (1889). »

Les catholiques, de leur côté, deviennent plus tolérants pour ceux qu'ils traitaient naguère d'hérétiques, ils ne craignent plus de s'associer à eux pour des œuvres morales et philanthropiques. C'est ainsi qu'au Congrès pénitentiaire de Paris (21-24 mai 1893), on a vu abbés, pasteurs et rabbins, sœurs de charité et diaconesses travailler et vivre côte à côte, avec la plus édifiante confraternité. Ici, encore, le ton a été donné par Léon XIII, avec la hauteur de vues et l'esprit vraiment apostolique qui le distinguent. Il en a donné une preuve solennelle dans l'Encyclique du 20 juin par laquelle il invitait les païens, les schismatiques et les protestants à se rallier dans l'unité de la foi et de la connaissance de Jésus-Christ. Quand M. Paul Desjardins lui a exposé le programme de son *Union pour l'action morale*, le pape lui a dit qu'il verrait toujours avec satisfaction des catholiques, et notamment des prêtres, participer à des œuvres entreprises par des juifs ou des protestants de bonne volonté. Le pape n'aurait certes désavoué ni le beau panégyrique que l'évêque de Fréjus a fait en octobre dernier d'un marin protestant, l'amiral Jauréguiberry, ni les

éloges que des écrivains catholiques, des prélats même, ont décernés aux livres, si profondément imbus d'esprit chrétien, du pasteur Charles Wagner [1].

Jusqu'ici, nous n'avons passé en revue que des actes individuels, à titre de symptômes de l'évolution qui rapproche les esprits d'élite dans les confessions catholique et protestante [2]. Mais il y a plus, et des tentatives ont été faites depuis vingt ans, avec des succès divers, pour réconcilier des groupes entiers d'Églises. C'est ce que nous allons maintenant examiner.

L'initiative a été prise par un catholique indépendant, le chanoine Ignace Dœllinger [3]. Le savant professeur de Munich, n'ayant pu souscrire en conscience au dogme de l'infaillibilité du pape, cherchait à se consoler de sa rupture avec l'Église romaine, en fraternisant avec d'autres schismatiques. A la suite de conférences sur la réunion des Églises, données par lui à Munich (1872), un comité de vieux catholiques d'Allemagne convoqua à Bonn des représentants, clercs et laïques, des églises anglicane, russe et

[1] Nous avons eu sous les yeux une lettre de M. Melchior de Vogüé, adressée à l'auteur de *Justice* et de *Jeunesse*, qui est un signe des temps. On y voit combien les âmes élevées, dans les deux confessions, sont rapprochées dans leur façon d'envisager les problèmes de la conscience, de l'ordre social et de la morale.

[2] Voyez pour de plus amples détails le dernier livre de M. Ernest Naville : *Le Témoignage du Christ et l'Unité du monde chrétien*. Paris et Genève, 1893.

[3] Il convient pourtant de mentionner la tentative faite, en 1855, par Martin-Paschoud, l'un des pasteurs de l'Église réformée de Paris, pour établir une « Alliance chrétienne universelle » sur la base de l'amour de Dieu, l'amour des hommes, l'amour de Jésus-Christ.

grecque orthodoxe. Dans trois conférences tenues à Bonn, en 1873, 1874 et 1875, ces délégués, réunis aux vieux catholiques d'Utrecht et de Suisse, adoptèrent, comme traits d'union les symboles des conciles œcuméniques des huit premiers siècles, antérieurs au grand schisme d'Orient. Des relations régulières s'établirent entre les Églises orthodoxes de Grèce et de Russie et les Églises anglicane et ancienne-catholique. Malheureusement, au dernier congrès vieux-catholique tenu à Lucerne (1892), le levain sectaire a prévalu sur l'esprit vraiment catholique, qui avait animé les initiateurs du mouvement. Des orateurs ont fait entendre des récriminations amères à l'adresse du pape Léon XIII, et le congrès a voté une première résolution où il est dit : « que l'ancien catholicisme n'est pas seulement une protestation contre les nouveaux dogmes du Vatican, mais encore un retour au vrai catholicisme de l'ancienne Église une et indivisée, par *l'élimination des corruptions contenues dans le système de l'Église papiste et jésuitique.* » Singulière façon de préparer l'union des Églises que d'excommunier par avance le pape et l'Église catholique romaine, la plus considérable de toutes ! Aussi, cette tentative, si l'on continue dans la voie d'exclusion où l'on est entré, nous paraît-elle condamnée à échouer misérablement.

Léon XIII a été mieux inspiré lorsqu'il a invité

les Églises orthodoxes et schismatiques d'Orient à participer aux solennités eucharistiques de Jérusalem. Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a été délégué spécialement par le pape pour présider à ces solennités, qui ont attiré environ 3 000 pèlerins et étrangers et ont fourni l'occasion d'un congrès entre les prélats grecs et latins (15-21 mai 1893). La base d'union paraissait de prime abord très heureusement choisie. Quoi de plus séduisant que la pensée de réunir les chrétiens autour de la table eucharistique, symbole du sacrifice qui a réconcilié Dieu et les hommes ! Quel plus beau modèle à présenter aux dissidents que le spectacle de cette première Église de Jérusalem dont saint Luc nous dit que : « tous ses membres persévéraient dans la doctrine des Apôtres et vivaient en communion fraternelle, par la fraction du pain et par les prières (Actes II, 42). » Voilà, semble-t-il, la meilleure formule d'union : unité dans la foi apostolique, dans l'eucharistie et dans la prière, et liberté dans les rites et usages liturgiques. Sur ce second point, le cardinal Langénieux a été parfaitement explicite : « La multiplicité des rites est non seulement tolérée par le Saint-Siège ; elle est nécessaire, parce qu'elle répond, dans les différents pays, à des besoins impérieux, qu'elle sauvegarde des droits acquis et qu'elle respecte les libertés nationales[1]. »

[1] Discours de clôture au Congrès eucharistique de Jérusalem (21 mai 1893).

Malheureusement, le vieil esprit dogmatique et autoritaire l'a emporté ; on a interprété le susdit verset de saint Luc dans un sens très éloigné de la pensée de l'évangéliste. La doctrine des Apôtres, ce serait tout le système des dogmes décrétés par les conciles ou les papes, y compris le *filioque*, cause du schisme d'Orient; la « fraction du pain » ne serait autre que la messe catholique, avec le dogme de la présence réelle. En outre, on demandait aux Grecs de reconnaître la suprématie du pape. Or, par ces conditions, restrictives, on a exclu de l'union les protestants, d'un côté ; et, de l'autre, on a rendu bien difficile la réunion des chrétientés orientales, très attachées à leurs patriarches, et pour qui le mot « confession » est devenu synonyme de « nationalité ».

Chicago offrait un terrain plus favorable que Lucerne ou Jérusalem, pour la réunion d'un congrès des religions. Cette ville, admirablement située sur les rives du lac Michigan, qui est comme la Méditerranée de l'Amérique du Nord, se trouve au centre de ce continent, à peu près à égale distance de l'Europe et de l'Asie, et l'Exposition colombienne, avec ses merveilles, y offrait un attrait de plus pour les étrangers. D'ailleurs, aux États-Unis, l'atmosphère religieuse est plus libre, plus dégagée des nuages orageux qui planent si souvent menaçants à l'horizon du vieux monde. Les dix races qui s'y

croisent, au lieu d'être séparées et cantonnées dans des Églises hostiles, comme en Orient, sont étroitement mêlées et, dans ce contact, ont sacrifié leurs préjugés particuliers, pour former une seule nation, qui a un sentiment très vif, tout ensemble, de son indépendance et de sa grandeur cosmopolite. Les Églises, de leur côté, affranchies de tout lien avec l'État, vivent uniquement des offrandes des fidèles; la participation des laïques aux affaires de leur Église préserve le clergé de l'esprit clérical et rapproche les uns de l'autre dans le sein d'une même patrie, également aimée de tous, parce qu'elle respecte et protège également la liberté de tous les cultes. Le révérend John Henry Barrows, pasteur de la première Église presbytérienne de Chicago, fut bien donc inspiré, quand il conçut le projet de convoquer un congrès religieux dans cette jeune capitale de la civilisation occidentale (1891). Avec un coup d'œil vraiment génial, il comprit le parti qu'on pourrait tirer, pour le réveil du sentiment religieux et pour l'union des Églises, de leur contact avec les religions non chrétiennes; il résolut d'élargir, comme on dit là-bas, la *plate-forme* du congrès et d'y inviter les représentants de toutes les grandes religions de la terre.

Cette idée d'une conférence entre les ministres de cultes différents est-elle absolument nouvelle, originale? Évidemment non; elle a dû venir à l'esprit de

tout homme supérieur, de tout souverain philosophe, mis en présence des dissensions religieuses. Elle a sans doute guidé Alexandre Sévère quand il établissait dans son palais cette singulière chapelle, où Jésus-Christ avait une statue à côté d'Apollon et de Socrate; peut-être a-t-elle hanté la grande âme de Marc-Aurèle. Mais c'est dans l'Inde du XVIe siècle qu'on en trouve la réalisation première, et, chose étrange, l'honneur de cette initiative pacifique revint à un descendant de ces conquérants mongols qui avaient dévasté l'Asie et fait trembler l'Europe, à l'empereur Akbar, arrière-neveu de Tamerlan.

Vers 1574, ce prince, que Renan a surnommé le Marc-Aurèle de l'Hindoustan, fit bâtir à Fathpour-Sikri, sa capitale, un édifice appelé l'*Ibadat Khana*, qui se composait de six grandes salles, où se réunissaient, tous les jeudis soir, les savants et croyants des sectes diverses, pour y discuter les questions religieuses. La salle Ouest était réservée aux Saïds, descendants du prophète; la salle Sud était pour les ulémas; la salle Nord, pour les cheiks et « les hommes de l'extase » sans doute les soufis; la salle Est, pour les parias; les deux autres salles pour les brahmanes et les chrétiens. L'Empereur visitait les salles tour à tour et prenait souvent sa part des entretiens qui se prolongeaient jusqu'au lendemain matin[1]. Mais à cette époque, dans l'Inde, les pas-

[1] Voir comte C.-A. De Noër : *L'Empereur Abkar, un chapitre*

sions de race et de religion étaient encore trop vives ; un soir les ulémas, à bout d'arguments, montrèrent le poing à leurs adversaires soufis. Le tolérant grand Mogol dut adresser aux trop bouillants théologiens de sévères réprimandes. Les conférences de l'*Ibadat Khana* se prolongèrent pourtant jusqu'après 1578 ; nous savons qu'en cette année deux missionnaires jésuites, venus de Goa, prirent part à une controverse avec les ulémas.

Les essais d'unification religieuse d'Akbar disparurent de l'Inde avec lui ; ils devaient être repris en Amérique, sous l'influence de l'étude comparée des religions. Vers 1860 parut à Boston une brochure intitulée : *La Sympathie des religions*. L'auteur, le colonel Thomas Wentworth Higginson, était un des héros de la guerre de Sécession ; chargé de commander un des régiments de noirs, il y avait fait des prodiges de valeur. Après la guerre, il se mit à voyager dans les quatre parties du monde ; il observa les peuples et leurs usages, surtout leurs rites religieux et, revenu à Boston, il y fonda « l'Association religieuse libérale » qui est indépendante de toute secte. Dans sa brochure, le colonel Higginson, passant en revue les religions historiques, montrait les traits d'union qui les relient et exprimait cet avis que, sous toutes ces formes, diverses en apparence, il n'y a

de l'Histoire de l'Inde au XVIe siècle, 2 vol. in-8° ; Leyde, chez Brill, 1885 Ier vol., p. 306-307.

qu'une religion, « dont les deux articles fondamentaux sont la paternité de Dieu et la fraternité humaine[1] ».

II

M. Barrows aurait pu prendre ces paroles du colonel Higginson, son précurseur, pour épigraphe de la circulaire qu'il lança dès les premiers jours de juin 1891 dans toutes les provinces du monde religieux. Cette circulaire, en effet, est animée des mêmes sentiments et les exprime, parfois, dans des termes semblables :

« Nous croyons que Dieu existe et qu'il ne s'est nulle part laissé sans témoignage; nous croyons que la religion, par son influence, contribue à l'acroissement de la prospérité publique et qu'elle est la première force vive dans l'organisation sociale. Nous sommes convaincus que Dieu ne fait point acception de personne, mais qu'en toute nation il agrée les hommages de ceux qui le craignent et observent la justice; c'est pourquoi nous invitons cordialement les représentants de toutes les croyances à nous aider à présenter au monde, à l'Exposition de 1893, *les harmonies et les unités religieuses de l'humanité*,

[1] *The Sympathy of Religions. — Unity mission office*, 2e édition; Chicago, 1893.

et aussi à exposer les œuvres morales et spirituelles, qui sont à la racine du progrès.

« On se propose d'examiner les fondements de la foi religieuse, de passer en revue les triomphes de la religion dans tous les âges, d'exposer sa situation chez les différentes nations et son influence sur la littérature, les beaux-arts, le commerce, le gouvernement et la vie de famille; d'indiquer l'efficacité de la religion pour faire avancer la tempérance et la pureté des mœurs, et son harmonie avec la vraie science; de faire ressortir l'importance du jour de repos hebdomadaire : en un mot, d'accroître les forces qui pourront amener l'unité de l'espèce humaine, dans le culte de Dieu et le service de l'homme. »

La circulaire définissait ensuite l'objet de ce « Parlement des religions », qui était, non pas d'instituer une controverse, mais de mettre en évidence les harmonies des religions entre elles. Un dernier paragraphe annonçait en raccourci le programme des travaux, calculé pour seize journées, à trois séances par jour, et qu'on peut résumer ainsi :

I. *La religion en soi :* universalité de la croyance en Dieu. L'idée d'un Dieu unique, père de tous les hommes. Notions de la vie future.

II. *La religion dans ses rapports avec :* 1° la famille; 2° les sciences, arts et lettres; 3° la morale; 4° les problèmes sociaux; 5° l'humanité. La frater-

nité des peuples, la justice internationale et l'arbitrage.

III. *La situation actuelle de la religion :* perspectives d'union des Églises chrétiennes et d'union religieuse de la famille humaine. La religion universelle et dernière.

Si j'ajoute que, en même temps que ce congrès universel, devaient se tenir des congrès particuliers de toutes les religions : catholique, presbytérienne, unitaire, israélite, etc., on avouera qu'il était impossible de tracer un programme plus large et qui répondit mieux à la majesté de la religion. Le règlement d'ordre n'était pas moins sage. On ne devait pas discuter en séance publique; les débats et demandes d'explications étaient renvoyés à une section scientifique, qui siégea dans une plus petite salle, concurremment avec les séances de la salle Christophe-Colomb et où furent lus les mémoires d'un caractère moins populaire. Les représentants de chaque religion furent invités à exposer les lacunes essentielles de leur culte respectif.

Mais, malgré toutes ces mesures de prudence, les anciens conciles et synodes ont fait aux théologiens une si mauvaise réputation en fait de tolérance, que le projet d'un parlement des religions rencontra d'abord plus d'adversaires ou d'incrédules que d'adhérents. On lui prédit le sort de la tour de Babel. Sa

propre Église refusa de seconder le pasteur Barrows dans son entreprise. Il essuya aussi au dehors plusieurs refus, entre autres, du sultan de Turquie, chef de l'islamisme; de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne d'Amérique (1892); de la plupart des pasteurs de l'Église épiscopale des États-Unis. Un de ceux auxquels il fut le plus sensible fut celui de l'archevêque de Cantorbéry, primat de l'Église anglicane; il était conçu en ces termes :

« Le christianisme est la religion unique. Je ne puis comprendre comment cette religion peut être regardée comme membre d'un parlement des religions, sans qu'on place les autres cultes sur un pied d'égalité avec elle. D'ailleurs, votre programme admet que *l'Église de Rome est l'Église catholique* et traite l'Église épiscopale d'Amérique et, par analogie, l'Église d'Angleterre comme étant hors de l'Église catholique; or cette situation qui nous est faite est intolérable. »

Mais le pasteur Barrow était un de ces hommes de la trempe de Christophe Colomb, qui non seulement ont foi dans une idée, mais qui ont assez d'énergie pour lutter et, au besoin, souffrir pour elle, parce qu'elle s'identifie pour eux avec la cause du Christ. C'était un homme d'une quarantaine d'années, qui joignait à l'ardeur du tempérament français le sang-froid et la persévérance d'un Anglo-Saxon; son front large et dégarni était celui d'un penseur; il avait la bouche

de l'orateur et le regard d'un hardi capitaine. Il réussit à faire partager ses vues à un laïque swedenborgien, M. Charles Bonney, président des divers congrès de l'Exposition ; au révérend Jenkin Lloyd Jones, pasteur de l'Église unitaire de « Toutes-âmes ; » et à quelques femmes aussi intelligentes que généreuses : Mme Potter Palmer, présidente, Mme Charles Henrotin, vice-présidente du comité féminin d'administration, et lady Henry Somerset, qui s'est tant occupée des œuvres de tempérance, et de patronage des enfants.

Mais ce fut surtout l'adhésion des prélats catholiques américains, qui décida du succès du congrès. Le docteur Keane, recteur de l'université catholique de Washington, un des hommes les plus savants et les plus conciliants que j'aie rencontrés, fut chargé de présenter un rapport sur la question à un conseil des évêques catholiques réunis à Baltimore, sous la présidence du cardinal Gibbons, et, sur son avis favorable, les évêques se prononcèrent à l'unanimité pour la participation officielle. Cette décision fut, sans aucun doute, communiquée au pape, qui l'approuva. Dès le mois de mai 1893, le nombre des adhésions parvenues au comité était tel qu'on ne douta plus que le congrès serait en nombre suffisant.

Outre des centaines d'adhésions écrites, et de nombreux mémoires envoyés, cent soixante-dix délégués ont assisté en personne au parlement des religions ;

ils représentaient environ un milliard deux cent mille âmes et peuvent se répartir ainsi :

Religions de la Chine (Taoïsme, Confucianisme, Bouddhisme).	4
— du Japon (Shintoïsme, Bouddhisme)	10
— de l'Indo-Chine et de Ceylan (Bouddhisme)	3
— de l'Hindoustan (Brahmanisme, Brahmo-somaj, Jaïnisme, Parsisme)	8
— diverses (Peaux-Rouges, Nègres, Polynésiens)	5
Judaïsme	12
Islamisme	2
Arménienne (Église chrétienne)	2
Grecque orthodoxe (Église)	4
Catholique romaine (Eglise)	18
Eglises protestantes (y compris 18 dames déléguées)	100
Agnostiques	2
Total	170

J'ai décrit, ailleurs, l'aspect bigarré, le spectacle pittoresque, qu'offrait cette assemblée de prêtres, de théologiens laïques de vingt races, de seize religions différentes. Au premier coup d'œil on n'apercevait que des contrastes : entre ces hommes, aucun lien ni de race, ni de langue, ni de culte. Mais, en y regardant de plus près, on lisait dans tous les yeux une expression de bienveillance, une aspiration commune, ce je ne sais quoi qui pousse tout homme digne de ce nom à lever les yeux au ciel et à y chercher le secours d'une puissance invisible, dont il dépend, et puis le sentiment de solidarité dans la souffrance, l'ardent désir de se concerter pour triompher du mal. Oui ! c'était bien là le double sentiment qui avait fait venir des extrémités du monde

asiatique ces types de race et de religion naguère hostiles l'une à l'autre.

Dès la séance d'ouverture, ces sentiments trouvèrent d'éloquents interprètes :

« Dans ce congrès, s'écria M. Charles Bonney en souhaitant la bienvenue aux délégués étrangers, religion signifie amour et adoration pour Dieu, amour et service des hommes. On ne demande à personne ici d'abjurer ses croyances, ni même de faire le moindre compromis avec ses convictions. Nous ne prétendons pas davantage attribuer à toutes les religions un mérite égal. Ce que nous voulons, c'est former la sainte ligue de toutes les religions contre l'irréligion et les amener toutes à conserver entre elles des rapports fraternels, pour le bien des mœurs, pour le progrès de la charité et du respect mutuel. »

Et Mgr Redwood, archevêque catholique de la Nouvelle-Zélande, fit écho à cet appel d'un laïque protestant, par la déclaration suivante :

« Je ne prétends point, en tant que catholique, posséder toute la vérité et être en état de résoudre tous les problèmes. Je sais apprécier la charité et tout élément de vérité en dehors de mon Église. Christ seul a pu dire : *Je suis la vérité*. Partout où il y a une vérité, il y a quelque chose de digne du respect, non pas seulement de l'homme, mais de Jésus-Christ, cette incarnation de Dieu... L'homme n'est pas seulement un être moral, il est un être

social. Or la condition de son développement, de sa prospérité, c'est qu'il soit libre, libre non seulement en matière politique, mais en matière religieuse. Aussi faut-il espérer qu'aujourd'hui commencera une ère nouvelle, où, dans tout l'univers et dans chaque nation, sera extirpée cette idée qu'on doit opprimer l'homme pour cause de religion. C'est la charité seule qui peut amener les âmes à la lumière. »

Voilà certes un beau langage, digne de l'âge d'or du christianisme, et auquel les évêques d'Europe ne nous ont guère habitués. Si on le rapproche des paroles hautaines, par lesquelles le primat de l'Église anglicane avait motivé son refus, il est permis de se demander quel était le vrai apôtre de la tolérance, du prélat catholique ou du primat protestant?

III

Le congrès religieux de Chicago, — s'il n'a été ni un concile ni un parlement, en ce sens qu'on n'y a ni discuté, ni voté, ni excommunié personne, — a eu du moins les caractères d'une assemblée vraiment œcuménique. C'étaient des hommes de foi, venus de tout pays et de toute Église, qui se réunissaient, avec le désir sincère et ardent d'aborder les plus urgents problèmes de la religion et de la philanthropie. On trouvera dans les deux volumes du Rev.

Barrows les témoignages recueillis sur ces questions et sur la situation religieuse des pays représentés. Nous nous contenterons ici d'en marquer les trois traits principaux : l'attitude réciproque des païens et des organes du christianisme ; les rapports de ces derniers avec le judaïsme ; enfin et surtout le rapprochement qui s'est produit entre les diverses branches de la chrétienté.

L'attitude des ecclésiastiques et des missionnaires vis-à-vis des païens a été, à peu d'exceptions près, d'une courtoisie parfaite, mieux encore, d'une franche sympathie, en quoi le pasteur J-H. Barrows a donné le bon exemple. C'est aux païens qu'il avait procuré un gîte dans les maisons les plus hospitalières, c'est à eux qu'il réservait les places le plus en vue sur l'estrade, c'est à eux qu'il a fait la part la plus large, pour le nombre ou la longueur des discours. Et non sans raison ! Les délégués du Japon, de la Chine et de l'Inde n'avaient-ils pas eu à franchir les plus grandes distances par terre et par mer, pour se rendre à Chicago ? N'était-ce pas leur témoignage qui importait le plus dans cette vaste enquête sur les croyances ? N'était-ce pas sur eux que l'on comptait, comme sur les champions les plus vaillants de la cause de la pacification religieuse ? Ces soins n'ont pas été vains ; les païens ont été fort sensibles à cet accueil de *clergymen* américains et des dames américaines,

— si sensibles même que l'un d'eux, un vénérable grand prêtre du shintoïsme, au mépris de tous les usages, a embrassé une lady en pleine séance, et tant était grand l'enthousiasme qu'il n'a recueilli[1] que des applaudissements ! Tous ont exprimé leur reconnaissance, dans les discours d'adieux, tout en soulignant avec une fine ironie le contraste remarqué entre les égards qu'on leur montrait à Chicago, et les procédés arbitraires dont ils avaient eu à souffrir dans leur pays, de la part des soi-disant chrétiens.

Bien que les païens laïques, les bonzes et les brahmanes aient fait preuve en général d'une politesse, d'une réserve qui allaient parfois jusqu'à voiler les caractères offensifs du polythéisme, — les idoles polycéphales et les rites cruels ou lascifs, — on a pu fort bien distinguer parmi eux deux attitudes, l'une agressive, l'autre conciliante. Les uns n'ont pas craint de dire au congrès en quoi le christianisme leur déplaisait et ont fait franchement leur procès aux missionnaires. C'étaient les représentants de la tradition, les conservateurs. D'autres, au contraire, avouant les transformations profondes subies par leurs cultes, ont fait au christianisme des concessions, voire même des avances significatives. C'est un bouddhiste laïque du Japon qui s'est attaqué le plus vivement aux missionnaires. Kinza Ringe Hiraï était un homme d'une trentaine d'années ; il avait la figure d'un ascète,

les yeux enfoncés dans leurs orbites, le regard brillant ; sa physionomie respirait la conviction, la franchise, l'intrépidité. Parlant anglais couramment, il a reproché aux puissances chrétiennes d'Occident de traiter son pays d'une façon inique et de transgresser les maximes de l'Évangile.

« Vous envoyez vos missionnaire au Japon, et ils nous exhortent à observer la morale et à croire au christianisme. Or, nous désirons observer la morale, nous savons que le christianisme est une bonne chose et nous reconnaissons votre amabilité. Toutefois notre peuple reste perplexe et ne sait à qui entendre. Car, en même temps, les puissances chrétiennes se refusent à reviser ce traité de Tokio, qui nous a été imposé à l'époque du régime féodal (1858) et qui nous ôte toute juridiction sur les crimes commis chez nous par des étrangers. A tout moment, Américains et Européens foulent aux pieds nos droits et nos usages, sans que nous puissions recourir à un tribunal impartial. Est-ce donc là la morale chrétienne? la justice chrétienne? Je lis dans la Bible : « Si quelqu'un te frappe à la joue droite, tends-lui la gauche » ; mais je ne puis découvrir un passage où il soit écrit : « Si quelqu'un te demande justice, frappe-le sur la joue droite, et, une fois tourné, frappe-le sur la gauche. » Je lis encore dans la Bible : « Si quelqu'un te fait un procès et veut te prendre ton manteau, laisse-lui aussi la tunique »;

mais je n'y puis trouver cette maxime : « Si tu poursuis un homme en justice et que tu revendiques son manteau, fais-lui donner la tunique par-dessus le marché. »

Ces critiques étaient si bien fondées, la contradiction si criante, que personne, diplomate ou missionnaire, n'a tenté de réfuter l'orateur. Un grand courant d'indignation s'est emparé de l'auditoire ; on a applaudi avec frénésie ce païen, qui, mieux que Voltaire, savait séparer la cause de l'Évangile et celle de ses indignes disciples. On avait senti vibrer en lui ces deux cordes, foncièrement humaines : le patriotisme et le sentiment de la justice. — Quelques séances après, le bouddhiste Dharmapala et le brahmane Narasima Charya (de Madras) reprirent la critique des missionnaires. Ils leur reprochèrent de manquer d'humilité, de désintéressement, de tolérance. « Vos missionnaires, s'écria le dernier, dans leur ardeur iconoclaste, attaquent quelques-uns de nos préjugés, qui ne sont pas nécessairement contraires au christianisme. Par exemple, on érige en article de foi pour un Hindou converti de se mêler à d'autres castes, on fait de l'usage de nourriture animale une condition pour l'admettre au baptême. Or, laissez-moi vous dire, par ma propre expérience, que ces choses soulèvent chez nous une répugnance physique. » Et le brahmane demanda ensuite ironiquement si les apôtres saint

Pierre et saint Paul avaient eu les mêmes exigences ?

Les révérends R.-A. Hume, missionnaire aux Indes orientales, et Haworth, missionnaire au Japon, repoussèrent quelques-uns de ces reproches, mais ils avouèrent que beaucoup d'évangélistes étaient en effet, fort ignorants des livres sacrés et des rites et usages de ces religions antiques et qu'au lieu de déblatérer contre le paganisme en bloc, on ferait mieux de reconnaître les éléments de vérité qu'il renferme. Le missionnaire G. Candlin (de Shanghaï) ajouta qu'il fallait changer radicalement la méthode d'évangélisation, substituer la preuve spirituelle, qui se trouve dans un sincère retour à la vie morale, au certificat d'orthodoxie, qui est souvent sans efficacité sur la conduite. Et le révérend W. Alger, pasteur à Boston, termina le débat en ces termes : « Le véritable Antéchrist de notre temps, c'est le caractère et la conduite antichrétiens de la chrétienté ! Nous prêchons aux quatre coins du monde : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît », et, en fait, nous rejetons à l'arrière-plan ce royaume et sa justice ; nous travaillons comme autant de diables incarnés, pour l'intérêt personnel sous toutes ses formes. Voilà le grand obstacle à l'unification de la famille humaine. »

Je ne connais rien de plus noble, de plus honorable pour le caractère américain, que cet aveu

loyal des défauts de la chrétienté, en présence même de ses adversaires. Que d'autres traitent cela de faiblesse, de naïveté, voire de blasphème contre la majesté de la « religion unique »! Pour nous ces craintes, ces doléances ne nous touchent pas; la vérité nous est plus chère que tous les beaux décors d'une dévotion de parade et, bien loin de nous inquiéter de ces aveux pour le sort du christianisme, nous pensons au contraire, qu'une religion est bien forte qui affronte, sans sourciller, les batteries de l'ennemi et qui emprunte à leurs critiques même les moyens de se perfectionner.

Qu'on n'aille pas, du reste, attacher trop d'importance à ces *mea culpa* des représentants du christianisme; ni, comme le font, paraît-il, certains bouddhistes d'Europe, chanter victoire gagnée. Ces aveux n'ont eu trait qu'à des écarts entre les maximes et la conduite des chrétiens. On n'a sacrifié aucun des principes de la doctrine et de la morale. Et, en revanche, la plupart des représentations du polythéisme, en avouant les profondes modifications, les réformes radicales, qui se sont opérées ou s'opèrent en son sein, ont rendu un hommage plus ou moins explicite, à la supériorité de la morale et même du monothéisme chrétien.

C'est surtout dans la croyance des peuples le plus anciennement civilisés que cette évolution est frappante. Ainsi Reuchi-Schibata, grand prêtre du

Zhikko, — une des branches du shintoïsme, la religion nationale des Japonais, — nous a expliqué que cette réforme, datant du XVIe siècle, a pour objet d'insister sur la mise en pratique des préceptes et de concentrer sur un dieu suprême l'adoration, jusque-là dispersée sur les multiples kamis ou demi-dieux. Ce Dieu existe par lui-même et est seul éternel : c'est lui qui a créé toutes choses, et les autres dieux ne sont que des manifestations de sa puissance. « Les religions, a-t-il dit, ne diffèrent que par la forme extérieure, qui est déterminée par le tempérament du peuple ou le milieu physique où elle est née. Elles reposent toutes sur une vérité fondamentale. Comme il serait impraticable actuellement de les combiner en une seule, les croyants, du moins, devraient abjurer tous sentiments d'hostilité et unir leurs forces pour dégager cette vérité commune qui se cache sous les formes diverses. »

Les organes du bouddhisme ne nous ont pas moins surpris en nous apprenant qu'ils acceptaient le dieu suprême du brahmanisme, Brahma, comme président à la période actuelle du monde. Ce dieu est tout amour, bonté, miséricorde, et veille sur tous avec une égale sollicitude. La morale bouddhiste admet aussi maintenant des sanctions de nos actes, dans la vie future et dans la vie éternelle, ce qui paraissait incompatible avec la notion primitive du nirvana.

Il s'est produit aussi, dans les religions des Parsîs

et des Hindous, un mouvement parallèle tendant au monothéisme. C'est une opinion généralement admise que la religion de Zoroastre est dualiste : Ahoura-Mazda et Angrya-Mainyush produisent, par leur antagonisme, la lutte du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres. Il paraît que nous étions mal informés. Un Parsî de Bombay, Jivandji-Jamshedji-Modhi, nous a expliqué l'origine de cette erreur ; quelques écrivains sacrés s'étant servis, par emphase, du terme d'Ahoura-Mazda pour désigner Spenta-Mainyush, l'archange de la lumière, peu à peu ce dernier nom est tombé en désuétude et l'on a fini par identifier cet archange avec le Dieu suprême. La religion primitive des mages était monothéiste ; car Zoroastre a précisément rejeté de l'Avesta le mot aryen de *dêva* comme impliquant la pluralité des dieux. La théorie des deux principes n'est qu'une explication philosophique, qu'il ne faut pas confondre avec le système religieux de Zoroastre. Ahoura-Mazda est le seigneur souverain et omniscient, le créateur, qui gouverne avec justice le monde visible et le monde invisible. Quand les temps seront accomplis, Ahriman et l'enfer seront détruits, tous les morts ressusciteront et un bonheur éternel règnera dans le monde

Une évolution dans le même sens s'est opérée au sein du brahmanisme depuis soixante ans. En 1830, un brahmane, Raja-Ram-Mohoun-Roy, fondait le

Brahmo-somaj ou « société de Dieu » pour épurer la religion des Hindous de ses 33 millions de dieux ou de déesses et de ses rites cruels ou démoralisants. Cette société a créé un grand mouvement d'opinion, qui a permis au gouvernement anglais d'abolir le suicide des veuves, de relever l'âge minimum du mariage légal, et qui tend à amener le croisement des castes. Les membres de cette association, qui a pris une certaine extension, reconnaissent la Bible comme Écriture sainte, au même titre que les Védas et les Upanischads, adorent un seul Dieu vivant, père de toutes les races et saluent dans le Christ le plus divin des prophètes de l'humanité. Le brahmo-somaj était représenté à Chicago par trois délégués, dont l'un s'est bientôt placé, par son éloquence, au premier rang des orateurs du congrès. Le protab Chunder-Mozoumdar était un homme de cinquante-cinq ans, de la caste des brahmanes, au pur type aryen : il avait le front d'un penseur, des yeux noirs, où la douceur s'allie au rayonnement d'une foi ardente, les cheveux et la barbe étaient encore très noirs. Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Le Christ oriental*, dans lequel il a montré combien la voix des Évangiles fait écho à la prédication des Védas.

On pourra juger de cette consonance par le passage suivant du discours de Mozoumdar, sur la *Dette religieuse du monde envers l'Asie* (21 sept. 93).

Après avoir rappelé que c'est à l'Asie que le monde doit ces grandes choses : l'intuition de l'esprit de Dieu immanent et agissant dans la nature, l'*introspection* ou conscience que Dieu agit en nous ; l'adoration aimante et joyeuse, s'exprimant par des prières et des hymnes, et le renoncement aux plaisirs des sens, renoncement poussé jusqu'au dernier terme de l'ascétisme, Mozoumdar a ajouté : « La maîtrise de soi-même ou renoncement n'est qu'une partie de l'éducation spirituelle de la volonté ; l'autre partie, c'est l'obéissance, c'est la consécration de nous-même à la volonté de Dieu et de nous-même au service de l'humanité. La discipline n'est qu'un moyen pour atteindre ce but supérieur : nous soumettre et nous identifier à la volonté de Dieu. Le grain de froment tombe et meurt en terre, afin de se reproduire au centuple ; l'homme qui consume sa vie pour Dieu, la garde de même pour l'éternité. La mort, c'est-à-dire la destruction du moi égoïste et charnel a été et sera toujours le prix à payer pour atteindre Dieu. Qui a pu dire : *Que ta volonté soit faite et non la mienne* ? Celui-là seul qui a lutté avec la coupe amère de l'agonie, celui qui ne songeait qu'à servir Dieu et les hommes, tandis que le meurtrier était à la porte. »

« Appelez cela renoncement, appelez cela stoïcisme, appelez cela mort : le fait est que celui-là

seul qui meurt à soi-même peut trouver le repos en Dieu et la réconciliation avec l'homme.

« Cette grande loi d'abnégation, de souffrance, de mort, a pour symbole cette croix mystique, qui vous est si chère et qui m'est chère aussi. Chrétiens ! répudierez-vous jamais le Calvaire ? L'union de volonté et de caractère est le plus haut, mais le plus difficile degré de l'union avec Dieu. »

Y a-t-il beaucoup de catholiques ou de protestants qui aient pénétré si avant dans le mystère de la rédemption ? Quand un païen en est arrivé là, ne peut-on pas lui appliquer l'éloge que Jésus donnait à Nathanaël : « Voici un Israélite en qui il n'y a point de fraude » et dire : Voilà un croyant auquel il ne manque de chrétien que le nom !

Il n'a pas manqué de « Nathanaël » au Congrès de Chicago. Sans doute, il y a eu des rabbins qui représentaient le judaïsme orthodoxe, ritualiste, celui qui ne voit point de salut hors de la loi, de la circoncision et de la viande *kascher*. Tel a été le rabbin Pereira Mendez, de la synagogue hispano-portugaise de New-York. Après avoir revendiqué pour Moïse la gloire d'avoir le premier doté l'humanité d'un code de morale et rappelé que les prophètes d'Israël avaient les premiers émis les idées de paix, de fraternité, de bonheur universel, il a recherché par quels moyens ils avaient accompli leur œuvre. Il en a relevé deux : un principe de séparation, de rupture absolue avec

le monde des païens et un acte de protestation contre leurs erreurs et leurs vices. Et M. Pereira Mendez a conclu en disant que les Juifs devaient continuer à vivre à part des Gentils, et à protester contre tout ce qui est contraire à la loi de Moïse, jusqu'à la restauration d'un royaume d'Israël en Palestine, qui s'étendra du Nil à l'Euphrate.

Mais la plupart des rabbins, manifestement imbus d'idées bibliques pendant leur séjour aux universités ont exposé des doctrines très voisines du christianisme. Par exemple, M. Isaac Wise, professeur à Cincinnati, a établi que le judaïsme reposait sur les quatre dogmes fondamentaux : la croyance à un Dieu vivant, à la révélation, à la loi morale et à la sanction future du bien et du mal. Le rabbin Kohler, de la synagogue Beth-El, à New-York, s'est rencontré avec le cardinal Gibbons pour présenter la parabole du bon Samaritain comme la plus belle leçon de tolérance et de charité inter-confessionnelle qui ait été donnée aux hommes. Mais deux orateurs, surtout, ont étonné l'assemblée par la sainte hardiesse avec laquelle ils ont confessé leur adhésion spirituelle à l'Évangile du Nazaréen : le rabbin Hirsch, professeur à l'université de Chicago, dans un discours sur les *Eléments de la religion universelle*, dont nous parlerons plus loin et M. Lyon, professeur d'assyriologie à l'University Harvard, N. Cambridge. On voit par là que les

[1] M. Lyon est un baptiste protestant, fils d'Israélite.

universités mixtes, en instituant un commerce intime entre les croyants de religions différentes, leur fournissent l'occasion de se respecter mutuellement et de mieux apprécier leurs doctrines respectives.

Le professeur Lyon avait une tâche difficile : il devait traiter ce sujet de la *Contribution du Judaïsme à la civilisation,* qui a rendu célèbre la magistrale leçon d'E. Renan au collège de France, en 1863. Il a su être intéressant, même auprès d'un tel modèle. Il a commencé par rendre hommage à la tolérance de l'Université Harvard qui, malgré sa devise : *Christo et Ecclesiæ*, ouvre l'accès de ses chaires à tous les savants, sans distinction de culte, et il a salué dans tous les États-Unis une deuxième terre promise, qui a vraiment réalisé le rêve des prophètes d'Israël. Les Juifs, en effet, y ont trouvé à la fois un *home*, où ils peuvent se reposer de leurs exodes et des tribulations dont ils sont l'objet « à l'ombre de la vigne et du figuier » et la prospérité, car la terre d'Amérique offre des ressources inépuisables au génie industriel et commercial de leur race; mais là surtout, on les a accueillis avec des sentiments de tolérance, de bonne volonté, de fraternité.

Entrant alors au cœur de son sujet, le professeur de Harvard a dit que le monde doit à Israël non seulement les Écritures saintes, mais encore des types incomparables de beauté morale et de patriotisme, ces héros et ces prophètes qui s'appellent

Moïse, Jérémie, Paul de Tarse, et au premier rang Jésus de Nazareth.

« Jésus, a dit le professeur Lyon, lui aussi était Juif. Seulement son nom a été tellement identifié avec l'histoire du monde qu'on a fini par oublier son origine. On s'est dit qu'une personnalité aussi souveraine est trop universelle pour être bornée par les frontières d'un peuple. Ainsi, nous négligeons trop de tenir compte de la naissance de Jésus dans une famille juive et de son éducation galiléenne. Loin de moi la tentative d'apprécier l'influence de son caractère sur le progrès de l'humanité! Pour accomplir cette tâche, il ne faudrait pas moins que la science universelle. Il suffit, pour mon sujet, de rappeler la nationalité de celui qu'une partie considérable du monde s'accorde à regarder comme ayant été le plus grand et le meilleur exemplaire de la race humaine... Je n'ai garde d'oublier qu'un grand nombre de Juifs n'ont pas encore admis la grandeur de Jésus; mais cette attitude s'explique par l'effet que font sur eux certains enseignements touchant sa personne et par les persécutions que beaucoup de Juifs ont endurées et endurent encore de la part de ceux qui portent le nom du Christ. Quoi qu'il en soit, il y a dans ce nom et dans cette personne de Jésus, bien compris, une telle source de bénédictions et d'élévation morale que je ne puis concevoir de raison qui empêche les Juifs de le recon-

naître pour le plus grand et le plus aimé de tous leurs plus illustres docteurs. »

Après d'aussi sincères hommages rendus par des fils d'Israël à la grandeur morale de Jésus et à la vertu salutaire de son Évangile, les ministres du christianisme ne pouvaient demeurer en reste de courtoisie et de tolérance. Mgr Ireland, le célèbre archevêque de Saint-Paul, dont les Parisiens ont eu, il y a quelques années, le privilège d'entendre la parole chrétienne et libérale, était allé, quelques jours avant, au congrès israélite témoigner sa sympathie à ce peuple, si odieusement maltraité dans certains pays. Mgr Latas, archevêque de Zante, a tenu, au nom de l'église grecque orthodoxe, à démentir la légende, si souvent exploitée contre les Juifs, d'un enfant chrétien immolé en guise d'agneau pascal :

« Je demande au congrès, s'est écrié le généreux prélat, d'affirmer notre conviction que le judaïsme interdit toute espèce de meurtre ; qu'aucune des autorités, ni des livres saints d'Israël n'autorise l'effusion, ni l'usage de sang humain dans les rites. La propagande d'une telle calomnie contre les adeptes d'une croyance monothéiste ne peut être considérée que comme une manœuvre anti-chrétienne. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements, et il a été manifeste, à ce moment-là, qu'un pacte d'alliance était conclu entre les chefs des deux grandes religions fondées sur la Bible.

IV

Mais à quoi serviraient et ce pacte entre prélats et rabbins, et les visibles avances de plusieurs brahmanes et mages envers le christianisme, si les multiples sectes de la chrétienté restaient hostiles ou divisées ?

C'est ce qu'ont bien compris les organes du christianisme à Chicago ; ils ont senti qu'en face des progrès de l'athéisme et de l'anarchie morale, en présence des attaques de la science incrédule et du socialisme révolutionnaire, il fallait serrer les rangs. Et, comme en vertu d'un accord tacite, ils se sont réunis sur deux bases communes : l'une morale et sociale, l'autre religieuse et liturgique.

1° Les ministres de toutes les confessions ont reconnu d'un commun accord l'existence du péché, ses conséquences funestes, et la réalité de la délivrance apportée par le Christ.

« S'il y a une chose certaine, a dit le pasteur J. Cook (de Boston), c'est que l'âme, en proie aux mauvais penchants, ne saurait trouver la paix. Il faut, pour qu'elle entre au royaume du ciel, c'est-à-dire pour qu'elle devienne heureuse, qu'elle soit délivrée du péché et du désir du péché. »

Et le Père Elliot, de l'ordre des Paulistes de

New-York, a ajouté, du point de vue catholique :

« Il y a un malheur plus grand que d'ignorer son péché, c'est de perdre conscience de la dignité humaine. Je ne puis croire que l'homme soit radicalement dépravé. Si j'avais à choisir entre le pélagianisme et la prédestination, c'est pour le premier que j'opterais. Mais, grâce à Dieu ! ni l'un ni l'autre n'ont raison. La vérité, c'est que nous avons tous péché et que la vie et la lumière nous ont été communiquées en Jésus-Christ pour notre salut. »

Le péché n'a pas seulement des effets funestes sur les individus ; il est la cause première de toutes les misères sociales : l'alcoolisme, la pauvreté, la prostitution, la guerre. Voilà les géants du mal, contre lesquels les Églises devraient organiser une pacifique croisade, et M. le professeur Small (de Chicago) a adjuré les diverses confessions, au lieu de se borner à endoctriner les enfants ou à soutenir des controverses, de s'allier pour améliorer les relations entre les classes. Le cardinal Gibbons a été l'éloquent interprète de ces sentiments d'union, quand, après avoir revendiqué pour l'Église romaine la priorité dans la fondation des institutions charitables, il a ajouté :

« Je suis heureux de reconnaître que les nombreuses corporations chrétiennes, en dehors de l'Église catholique, ont été et sont aujourd'hui de zélés promoteurs des œuvres de bienfaisance. Sans

parler des innombrables œuvres humanitaires créées dans tout ce pays par nos frères non-catholiques, je rends un joyeux témoignage aux institutions philanthropiques fondées par Wilson et Shepherd, par Johns Hopkins, Enoch Pratt et George Peabody à Baltimore. Bien que nous différions par la foi, il y a une plate-forme sur laquelle nous nous maintenons unis, c'est celle de la charité et de la bienveillance.

« La religion pure et sans tache devant Dieu, a dit l'apôtre, c'est de visiter la veuve et l'orphelin dans leur détresse et de se garder pur des souillures du monde ou, pour emprunter les paroles du païen Cicéron : *Homines ad Deos nulla re propius accedunt, quam salutem hominibus dando.* »

Mais, comment réaliser cette alliance philanthropique? Deux moyens ont été proposés. M. Théodore Seward, professeur de musique à East-Orange, New-Jersey, reprenant une pensée du comte Zinzendorf, le restaurateur de l'unité des frères Moraves, a proposé la formation d'une *Fraternité de l'unité chrétienne.*

« On voudrait, disait la feuille d'enrôlement, unir tous ceux qui désirent servir Dieu et leurs semblables, sans distinction de *credo,* sous la seule inspiration de la vie et des préceptes de Jésus-Christ. On se propose de restaurer l'esprit et les méthodes du christianisme primitif, de substituer la coopération à

la compétition dans les œuvres religieuses et de hâter l'ère de la fédération du monde. »

Cette motion obtint sur-le-champ (2 septembre) l'adhésion d'une vingtaine de délégués des Églises grecque, protestante et arménienne ; mais elle parut sans doute trop vague et trop étroite à la plupart des membres du congrès, car elle n'a rallié ni les catholiques, ni les israélites.

M. le pasteur Barrows a été plus heureux en proposant, le même jour, de nommer trois comités pour préparer une liste des cinquante meilleurs livres sur le christianisme. Le premier comité se composa du révérend F. A. Noble et des ministres protestants orthodoxes ; le deuxième eut pour président l'évêque Keane, assisté de quatre professeurs catholiques, et le troisième fut formé de délégués de toutes les associations religieuses libérales, sous la présidence du révérend Jenkin Lloyd Jones. Ces trois comités, après avoir travaillé à part, devaient se réunir pour dresser une liste commune de livres d'apologétique, d'histoire, et d'édification[1].

2° Mais les initiateurs du parlement des religions étaient trop convaincus de la valeur intrinsèque, de l'efficace du sentiment religieux pour se contenter de

[1] Cette idée est très praticable ; la librairie Mame a publié, en 1870, sous les auspices de Mgr Dupanloup, les *Pensées morales et religieuses de Bacon, Kepler, Newton, Euler*, quatre protestants illustres, et l'abbé Migne a admis les œuvres de plusieurs théologiens protestants dans ses *Démonstrations évangéliques* (Paris, 1842-1888).

l'union seulement en vue d'une action morale ou philanthropique. N'était-ce pas faire une nouvelle édition de la *Morale indépendante* ? N'était-ce pas se priver d'un des plus grands ressorts de l'énergie morale : la prière ? Aussi ont-ils essayé de fonder l'union sur une base plus large et plus profonde ; sur ce qui fait l'essence même de toute religion, sur le culte en esprit, sur la révérence pour l'Être infini « de qui nous tenons la vie, le mouvement de l'être ». Et cette adoration s'est manifestée sous les deux formes les plus idéales, les plus immatérielles, la prière muette ou l'Oraison dominicale et le chant d'hymnes communes.

Quel acte solennel, quel événement inouï dans l'histoire de l'Église romaine, que le fait du cardinal Gibbons, revêtu de la pourpre romaine, se levant au milieu de cette assemblée d'hérétiques, de schismatiques et de païens, et, après avoir fait le signe de la croix, prononçant le « Notre Père » en anglais ! Il y a eu pourtant quelque chose de plus touchant que cet acte initial, c'est le moment où, à la séance de clôture, le rabbin Hirsch a dit à son tour la même prière ; le successeur des scribes et des docteurs de la loi venant rendre son témoignage au crucifié de Golgotha !

Les hymnes, — ces prières qui s'élèvent au ciel sur les ailes de la mélodie et du rythme, — n'ont pas moins bien rendu cette harmonie des croyances.

On en avait préparé pour l'usage du congrès un recueil si bien choisi que les adeptes de toutes les confessions chrétiennes ont pu les chanter d'un cœur et d'une âme. Les unes étaient imitées de ces vieux psaumes d'Israël, qui semblent doués d'une éternelle jeunesse ; d'autres étaient des cantiques de l'Église latine, par exemple le *Te Deum laudamus*, le *Veni Creator* ; enfin on y trouvait en grand nombre des hymnes composées par des poètes catholiques, unitaires ou quakers. Deux surtout devinrent les favorites de l'auditoire, le cantique d'Adams, qui commence par ces mots :

Nearer, my God, to thee

et l'admirable hymne du cardinal Newman :

Lead thou me on, o kindly Light!

Jamais la puissance de la musique pour la concorde ne s'est montrée d'une façon plus éclatante qu'à la dernière séance. Après que les délégués des nations païennes ou des églises étrangères eurent fait leurs adieux, le chœur d'Apollon entonna l'*Alleluia* tiré de l'oratorio, *le Messie* de Hændel, avec un élan superbe. Le chef du cœur et les choristes étaient si pénétrés par le génie du grand maître et par le souffle des paroles bibliques :

Alleluia ! car le Seigneur Dieu règne avec toute-puissance !
Il régnera à jamais, le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs.
Alleluia !

que l'effet produit sur l'auditoire fut indescriptible. Cette masse de 4 000 personnes fut comme soulevée par une force surnaturelle ; il nous sembla que toutes les barrières de race, de langue, de dogmes étaient renversées et que nous étions tous là comme les membres de la grande famille de Dieu ! L'enthousiasme était tel que des centaines de personnes se tenaient debout : les hommes acclamant, les femmes agitant leurs mouchoirs. Le calme ne se rétablit que lorsque le chœur se mit à chanter le *Juge-moi, ô Dieu !* de Mendelssohn. Mais tout le monde a gardé l'impression que ce jour-là la musique avait remporté un de ses plus beaux triomphes ; comme Orphée, elle avait dompté le monstre de l'intolérance et de la discorde !

Ainsi le congrès de Chicago a réalisé l'accord des confessions chrétiennes sur la « plate-forme » de la charité et de la lutte contre les misères sociales, sur la base de la prière et du chant spirituel. Est-il possible d'aller plus loin et d'atteindre l'unité doctrinale et sacramentelle ? Et puis même, est-ce désirable ? — Qu'une entente entre les sociétés soit utile et même indispensable à l'œuvre missionnaire, si on ne veut pas la voir paralysée dans l'Extrême-Orient, c'est ce que le révérend G. Candlin a démontré clairement. Mais entente ne signifie pas fusion, et il ne faut pas confondre l'esprit sectaire avec l'esprit de corps ou l'esprit d'Église qui a

sa raison d'être. « Les Églises historiques, — a dit Philippe Schaff dans un mémoire sur la réunion du christianisme, qui a été comme son testament religieux, — représentent les aspects variés de la foi chrétienne et se complètent mutuellement. C'est chez les peuples les plus actifs et les plus civilisés que les dénominations religieuses sont le plus nombreuses. Toutes ces divisions de la chrétienté doivent servir, dans la pensée de la Providence, à former un jour une plus grande harmonie. » Mais la réconciliation est-elle possible entre elles ? Oui, répond Schaff, car toutes sont d'accord sur l'adoration d'un seul Dieu, la reconnaissance d'un seul Christ, et de la même Bible, trésor de ses révélations, la croyance à la loi morale et à la vie future. « Pourquoi le pape, — s'est écrié en terminant le professeur Schaff — dans l'esprit de Grégoire Ier et s'inspirant d'une autorité supérieure, ne déclarerait-il pas infailliblement sa propre faillibilité dans les matières qui sont en dehors de son Église ? Pourquoi n'inviterait-il pas les Grecs et les protestants à un concile pan-chrétien de Jérusalem, là où l'Église-mère de la chrétienté a tenu sa première assemblée de pacification ? »

La deuxième partie de cette proposition n'est pas aussi étrange que la première, et la preuve, c'est que Léon XIII, dans l'encyclique *Præclara gratulationis*, a exaucé le vœu du professeur Schaff; mais le résultat a prouvé que le sacrement de l'Eucha-

ristie n'offrait pas un trait d'union plus commode à Jérusalem qu'à Marbourg ou au concile de Bâle, avec les Hussites. Il faut donc trouver une base plus large, sans rester dans le vague, et plus précise, sans tomber dans l'uniformité. « Ce qu'il faut rechercher, a fort bien dit le chanoine Freemantle, agrégé de Baliol College (Oxford), c'est l'unité de l'esprit, c'est-à-dire l'entente et la sympathie sur certains objets, qui conduiront à la coopération. La foi, dans sa vraie nature, est moins une adhésion de l'intellect à certains dogmes qu'une faculté de la conscience et du cœur, elle doit s'appliquer non pas aux symboles dogmatiques qui nous divisent, mais aux objets mêmes de la religion, sur lesquels on est unanime : Dieu, — le Christ, — la vie éternelle. »

Il est évident que cet accord des grandes confessions chrétiennes sur la base d'une foi essentiellement morale faciliterait l'accès du christianisme aux païens, car il y a, comme on l'a vu tout à l'heure, dans les grandes religions de l'Asie, des affinités remarquables pour le théisme et la morale de l'Évangile. Les docteurs chrétiens d'Alexandrie avaient très bien vu cela au IIIe siècle, et ils expliquaient ces affinités entre l'Hellénisme et l'Évangile par la théorie du « Logos » ou Verbe divin. C'est ce qu'a rappelé M. Max Müller dans une lettre adressée d'Oxford au pasteur Barrows, et qui a été lue au congrès : « Cette doctrine du Logos, écrivait-

il, est à la base de la plus ancienne théologie chrétienne ; elle-même repose sur le quatrième Évangile et sur maint passage des Synoptiques, mais n'a été complètement élaborée que par Clément d'Alexandrie et par Origène... Si nous voulons être d'authentiques et honnêtes chrétiens, il nous faut remonter jusqu'à ces autorités antérieures au concile de Nicée, car ce sont là les véritables pères de l'Église. C'est sur cette base antique, qui a été si étrangement négligée, — sinon rejetée de propos délibéré à l'époque de la Réformation. — que seront possibles un véritable réveil de la religion chrétienne et une réunion de toutes ses branches. »

Nous ne partageons pas l'optimisme de l'illustre auteur de la *Science des religions*, et nous ne croyons pas à l'union des Églises sur la base d'un *credo* théologique ou d'un sacrement. En effet, chaque église, chaque nation, chaque école de théologiens verra toujours les doctrines capitales de l'Évangile sous son angle particulier et ne sera guère disposée à les sacrifier. D'ailleurs les générations actuelles demandent toujours moins de théologie et toujours plus de sentiment religieux, toujours moins de dogmes et de rites, et toujours plus de morale en action : il y a une tendance en religion, comme dans les affaires, à supprimer les intermédiaires. Ce qui est désirable, c'est non pas l'unité dogmatique ou rituelle, mais l'union des efforts moraux et sociaux, par l'harmo-

nie des adorations. Ce après quoi soupirent les âmes généreuses, c'est à une libre communication avec le Dieu de miséricorde et d'amour, c'est à une solidarité plus réelle avec nos semblables qui souffrent. Aussi MM. Hulbert et Freemantle ont eu mille fois raison, selon nous, de dire qu'il est temps d'affranchir la foi de la tutelle des symboles dogmatiques et qu'il faut, pour la réveiller, la laisser s'orienter et s'attacher librement aux objets éternels de la religion.

C'était aussi le sentiment du rabbin C. Hirsch, dans son discours sur les *Éléments de la Religion universelle*. Ces éléments indestructibles, d'après lui, sont l'idée du Dieu-esprit, la conscience du péché et le pardon assuré au repentir sincère, la foi en une vie future et le fait de pratiquer la prière « en esprit et en vérité », la méditation de toute révélation de Dieu dans les « Bibles de l'humanité » et surtout la pratique de la charité, cette charité sans restriction, dont Jésus a donné le modèle et qui pénétrera toutes les relations de la société humaine [1]. « Jésus-Christ sera le véritable *unificateur* de l'humanité, » telle est la prédiction faite en termes plus ou moins clairs par plusieurs brahmanes et rabbins, mais explicitement par tous les organes des grandes communions chrétiennes : Mgr Latas, pour l'Église grecque ; Mgr Keane, pour l'Église ro-

[1] Comp. le mémoire de M. Albert Réville sur *Les Conditions et les perspectives d'une Religion universelle* ; Barrows, II, 1363.

maine ; les révérends Boardman et Barrows au nom des dénominations protestantes. C'est sa personne et son Évangile et non pas le chef de telle ou telle Église ou son *credo* qui sont le pôle vers lequel gravite le monde religieux. Mgr Keane avait à traiter cette question : *Quel sera le centre final de la Religion* ? Voici, en résumé, sa réponse :

« Ce parlement a montré que les efforts de toutes les races de la terre pour répandre la doctrine de Dieu, tous les moyens essayés par le Tout-Puissant pour unir les hommes aboutissent logiquement à un point culminant : Jésus-Christ. Les grands conducteurs religieux du monde avouent qu'ils ne sont que des précurseurs, tâtonnant dans les ténèbres et montrant du doigt à l'horizon l'aurore de celui qui devait être la « Lumière du monde ». Ainsi le verdict des siècles proclame, avec l'apôtre des Gentils, qu'aucun autre fondement ne peut être posé que celui qui a été posé par Dieu même, à savoir Jésus-Christ. Aussi longtemps que Dieu sera Dieu et que l'homme sera l'homme, Jésus-Christ sera le centre de la religion à jamais. — Quant à son Église, elle a deux côtés. Du côté humain, il y aura toujours, comme il y a toujours eu, place pour toutes les réformes, pour l'élimination des défauts humains, car Notre-Seigneur n'a fait aucune promesse d'impeccabilité humaine. Mais, du côté divin de l'Église, il ne saurait y avoir aucun changement, ni l'ombre d'une altéra-

tion... Cette Église doit devenir un organisme parfait; toutes les diversités doivent se fondre dans l'unité, suivant le vœu du Seigneur : « Puissent-ils être un en nous comme toi, ô Père, tu es en moi et moi en eux, afin qu'ils soient perfectionnés dans l'unité ! »

A ces paroles du recteur catholique, le pasteur Barrows a fait écho dans son discours final :

« Mon cœur est si plein d'amour, de bonheur, de gratitude, que je ne saurais exprimer tout ce que je ressens. S'il y a quelqu'un à qui soit dû l'honneur du succès de ce parlement des religions, c'est à l'esprit du Christ, qui est un esprit de charité... On dit que sir Josuah Reynolds termina ses conférences sur l'art de la peinture, par le nom de Michel-Ange. Pour moi, je désire, avec une vénération bien autrement profonde, que le dernier nom, prononcé par moi devant cette assemblée, soit le nom de Celui à qui je dois la vie, la vérité, l'espérance et toutes choses; le nom de Celui qui peut résoudre toutes les contradictions, et qui, du haut de son trône dans les cieux, dirige sur la terre la marche sereine et infatigable de l'amour rédempteur, le nom de Jésus-Christ, le sauveur du monde ! »

V

Voilà, certes, des paroles de foi, d'espérance et de charité qui sont de bon augure pour l'avenir de

l'œuvre de pacification religieuse, inaugurée par le vaillant pasteur de Chicago. Les applaudissements unanimes qui les ont accueillies, ont été la plus douce récompense de son labeur ; ils lui ont prouvé que si, au début, son projet avait soulevé bien des objections et s'était heurté à quelques refus, il avait maintenant cause gagnée. Le premier parlement des religions n'a été ni une tour de Babel, ni une nouvelle Pentecôte, bien qu'à certains moments les cœurs aient été comme soulevés par l'esprit divin ; mais il a été un concile pacifique des grandes religions de la terre et il a produit un grand effet moral.

Plusieurs ont exprimé la crainte qu'il n'eût pas de résultats pratiques ; eh bien ! même sur ce point le doute n'est plus permis. Ce congrès a déterminé deux grands courants : l'un pousse à une étude plus approfondie des religions et l'autre tend au rapprochement des diverses dénominations chrétiennes entre elles et même avec les Israélites. Le *Christian Register* de Boston, du 24 mai, nous apprend que Mme Caroline E. Haskell a fait à l'Université de Chicago une donation de 20 000 dollars (plus de cent mille francs) pour créer une chaire de science comparée des religions. Le courant s'est propagé au delà de l'océan Pacifique, et l'on nous a assuré que le mikado du Japon avait convoqué les représentants des quatre cultes, professés dans l'Ile du Soleil, à un congrès qui devait avoir lieu à Tokio, en octobre 1895, pour l'étude

comparative des religions. Enfin, le Congrès libéral, qui s'est tenu en mai 1894, à Chicago, a abouti à la fondation d'une société, qui groupe les éléments libéraux des Églises unitaire, universaliste et israéliste.

Voilà pour les résultats pratiques, prochains, du premier congrès des religions et ces fruits, d'année en année, se multiplieront. Mais, combien plus considérables ont été les effets moraux ! D'abord, en notre nouveau siècle, où les pessimistes et les matérialistes s'en vont partout annonçant la mort de toute croyance, la ruine de toutes les églises, ce Parlement de Chicago a été un signe éclatant de la vitalité du sentiment religieux. Si les rites et les formules varient et passent, la religion est éternelle. Et ici nous sommes heureux d'apporter le témoignage d'un des rares Français qui aient assisté au congrès, d'un écrivain qui, par la sagacité psychologique dont il a fait preuve dans ses romans, est bon juge en la matière :

« Les congrès tenus à Chicago pendant les six derniers mois, dit M. Paul Bourget, nous montrent que la démocratie américaine souffre de la nostalgie de l'idéal. Quelle soif de connaissances, quel respect pour tout ce qui constitue le trésor moral et spirituel de l'humanité trahit le programme général de ces congrès ! Et ce parlement des religions, tenu dans la capitale même du monde positif et industriel, quelle

preuve de la vigueur du christianisme il dénote en face des triomphes de la science! Sans doute les résultats n'ont pas été adéquats à la grandeur de l'effort; mais il restera le chef-d'œuvre de cette exposition. Pour emprunter les paroles du poète, il a été l'aiguille du cadran, qui, au sommet du clocher d'une haute cathédrale, montre le ciel. Pour moi, assis dans l'amphithéâtre de ce parlement, en voyant autour de moi ces milliers de visages attentifs, visages d'ouvriers et de commerçants, j'entendais s'éveiller en moi une voix qui me criait avec assurance, en dépit de la crise morale et intellectuelle que nous traversons : Non! l'âme humaine n'a pas à craindre pour ses joyaux les plus précieux[1] ! »

Mais ce congrès nous a apporté une seconde preuve que la religion est bien vivante au sein de l'humanité. En effet, si les religions étaient en train de finir, comment expliquer ces changements, ces ramifications, ces évolutions, que plusieurs d'entre elles nous ont présentés? Ne sont-ce pas là, au contraire des symptômes de vigueur et de fécondité? D'ailleurs, ce qui est remarquable, c'est que l'évolution de ces vieilles religions de l'Asie tend au monothéisme, à la monogamie et à une morale voisine de la morale chrétienne. « Leurs adeptes, comme l'a dit M. le professeur A. Sabatier, étant parvenus à la conscience du caractère symbolique et de la valeur relative de leurs

[1] *Cosmopolitan* (Numéro de décembre 1893).

cultes, ont découvert leur parenté intime et originelle. Toutes ces religions apparaissent alors à l'homme comme les dialectes d'une même langue universelle et il devient plus facile de les traduire l'une dans l'autre. »

Un troisième et heureux résultat du congrès de Chicago, c'est qu'il a fait disparaître bien des préjugés et des rancunes réciproques ; il a offert un beau spectacle de tolérance et de concorde. A ne considérer que les confessions chrétiennes, des catholiques romains et des anglicans, des grecs-orthodoxes et des protestants ont échangé loyalement leurs idées et, en face de cette phalange payenne, qui leur servait pour ainsi dire de repoussoir, ils ont trouvé d'instinct le moyen de s'entendre. Les déclarations de Mgr Keane et de Mgr Redwood sur la liberté de conscience et la réforme de l'Église ont offert de sérieuses garanties aux libéraux les plus exigeants et, en revanche, les hommages rendus par les révérends Barrows et Ph. Schaff à la sagesse de Léon XIII et de plusieurs autres grands papes ont prouvé aux catholiques que les protestants savaient s'incliner devant les saints et les héros d'une autre Église que la leur, quand leur prestige se fonde sur la vraie cause de toute supériorité : un noble caractère et une foi sincère. Tout le monde est tombé d'accord pour mettre un terme aux luttes confessionnelles et conclure une sorte de « trêve de Dieu ».

C'est surtout au sein des Églises protestantes que le congrès a produit un mouvement salutaire de concentration.

« Jamais, nous écrivait-on de Chicago, on n'a tant parlé de la réunion des Églises d'Amérique que cette année. Le levain déposé par le parlement des religions a fait son œuvre et agi rapidement. Cela a été un des sujets les plus importants traités dans la session de l'Alliance évangélique, en octobre 1893. On sent qu'il faut établir une sorte de confédération ou de coopération des Églises, tant pour l'œuvre de la mission intérieure que pour celle des missions étrangères. Un comité s'est déjà constitué sous la présidence du révérend Barrows, pour voir si l'on pourrait former un lien plus étroit entre les sociétés de missions chez les païens. Le signe le plus réjouissant, c'est le succès « des sociétés d'effort chrétien » (*Christian Endeavor*) qui ont déjà groupé près de 2 millions de jeunes gens, appartenant à 30 sectes différentes. Enfin, un parlement des chrétiens d'Amérique fut convoqué à Chautauqua (Long Island), le 20 juillet 1894, par l'initiative de M. Théodore Seward « pour étudier les moyens pratiques de réaliser la fédération des Églises ».

Ces résultats multiples ne doivent pas néanmoins nous faire oublier les sérieuses lacunes qu'a présentées ce premier parlement des religions. L'assemblée générale de l'Église presbytérienne n'y avait pas de

délégué officiel ; le refus de l'archevêqne de Cantorbéry avait entraîné l'abstention d'un grand nombre de membres des Églises épiscopales d'Angleterre et d'Amérique ; enfin ni les églises catholiques romaines d'Europe, ni l'Islamisme, n'y avaient de représentants. D'ailleurs, pendant dix-sept jours qu'a duré cette assemblée, il n'y a pas eu un seul conflit, pas une querelle, pas une seule parole d'amertume ; à peine si l'on a entendu deux ou trois dissonances dans cette belle symphonie des croyances.

En somme, si l'on compare le congrès de Chicago aux tentatives de réunion faites précédemment à Lucerne et à Jérusalem, on peut dire qu'il a eu un caractère plus largement conciliant et plus réellement œcuménique. A Lucerne, on avait rapproché anglicans, grecs et vieux catholiques, mais on avait exclu les catholiques romains. A Jérusalem, on a laissé dehors les anglicans, les vieux-catholiques et les protestants libéraux. Ces deux tentatives devaient être infructueuses, comme le sera tout essai de ce genre, parce qu'elles avaient adopté pour base des symboles dogmatiques ou la suprématie d'un chef d'Église, et que rien ne divise les hommes comme les questions de préséance ou de formules. Déjà, pourtant, les promoteurs du congrès de Jérusalem étaient entrés dans une voie plus favorable à l'union, en opérant le rapprochement sur le terrain liturgique, c'est-à-dire sur la base du sentiment religieux. Si le

congrès de Chicago a eu des résultats plus durables, c'est précisément parce qu'il s'est maintenu sur ce terrain de l'adoration, exprimée par la prière et par des hymnes, et de la philanthropie se manifestant par les œuvres de charité et de relèvement moral. Rien d'aussi communicatif que la pitié pour les souffrances humaines. Le commerce actif de pensées généreuses, de sentiments de charité et de dévouement qui s'est fait à ce parlement a créé un lien de sympathie, et même d'amitié, entre ces prêtres, hier encore étrangers, et peut-être hostiles. C'est que, sous la robe du prêtre, on a senti battre le cœur de l'homme.

Aussi, au moment de se quitter, tout le monde éprouvait le désir de se revoir ; beaucoup de ces païens avaient les larmes dans les yeux et un vœu se pressait au fond de tous les cœurs : « Ne pourrait-on pas recommencer ces fraternelles agapes de Chicago ? N'y aurait-il pas moyen de rendre périodique[1] un tel parlement des religions ? » Le révérend Lloyd Jones s'est fait l'interprète d'un sentiment très général, quand il présenta cette motion à la dernière séance : « Je vois déjà en pensée le prochain Parlement des religions, plus glorieux et plus plein

[1] Ce vœu a été en partie réalisé par le *Conseil international des Unitaires et autres Penseurs religieux libéraux*, qui a tenu des Congrès, largement ouverts aux membres de toute confession, à Londres (1901), Amsterdam (1903) et Genève (1905).

Les *Congrès d'Histoire des religions* tenus à Paris (1900) et à Bâle (1903) peuvent aussi être considérés comme un prolongement du Congrès religieux de Chicago (1893).

de promesses que celui-ci. Je propose qu'on le tienne à Bénarès, en la première année du xxe siècle, et nous choisirons pour président le même John Henry Barrows. »

La cité sainte des Hindous, sur les bords du Gange, non loin de la résidence d'Akbar, serait assurément, un lieu de réunion digne d'un congrès des religions. La grandeur des souvenirs et la beauté de la nature indienne feraient à ce parlement un cadre magnifique. Mais Bénarès est fort loin de l'Europe et très près du foyer du choléra. On fera donc bien de chercher un rendez-vous plus central et plus salubre.

Quant à la réunion même d'un deuxième congrès des religions, je ne la crois pas, pour ma part, impossible. En effet, il est constant que le progrès des sciences, l'étude comparée des religions, le développement du commerce et la rapidité des moyens de communication entre les parties du monde ont rapproché les hommes de toute race. L'unification économique et scientifique des peuples a frayé la voie à l'unité morale et religieuse. Et la fédération des religions, à son tour, en unissant les hommes par le lien le plus fort qui existe, hâtera l'ouverture d'une ère de paix pour l'humanité : l'arbitrage sera de plus en plus substitué à la guerre pour résoudre les conflits entre les nations. Mais, pour que l'expérience ne tourne pas contre le but qu'on se propose, deux ou

trois conditions me semblent nécessaires. Il est désirable qu'on se réunisse dans un pays mixte quant à la religion, où les Églises soient indépendantes de l'État, ou à peu près, car là seulement on rencontrera des ecclésiastiques à la fois convaincus et tolérants. Puis, il faut bien se garder de prendre pour base d'union un symbole dogmatique ou sacramentel, mais donner au futur congrès les deux mêmes larges assises qu'à Chicago : la paternité de Dieu et la fraternité humaine.

Les anciens Slaves n'avaient pas de temples, ils célébraient leur culte sous la voûte du ciel, parce qu'ils pensaient que tout édifice bâti de main d'homme était trop étroit pour contenir la majesté divine. Il en est de même de la réunion des Églises : il n'est pas de *credo*, il n'est pas de rite, il n'est pas de temple capable de les rapprocher. Le cœur seul est assez grand pour les embrasser, l'amour divin est seul assez fort pour inspirer le sacrifice des formes particulières.

FIN

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I

CHAPITRE I. — Les missions chrétiennes et leur rôle civilisateur 1

I. L'œuvre scientifique des missions 1

II. L'œuvre morale, sociale, et l'influence française dans le monde 45

CHAPITRE II. — Les préeurseurs français du cardinal Lavigerie dans l'Afrique musulmane. 87

CHAPITRE III. — La France et la rédemption des esclaves en Algérie à la fin du XVIIe siècle 151

CHAPITRE IV. — La France et le mouvement anti-esclavagiste au XIXe siècle 194

I. Causes de la servitude et différentes formes qu'elle revêt dans nos colonies 197

II. Efforts tentés pour l'abolition de l'esclavage. . . . 209

III. Moyens propres à combattre l'esclavage sous ses différentes formes. 241

CHAPITRE V. — Le congrès religieux de Chicago et la réunion des Eglises 255

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16

A 3 FR. 50 LE VOLUME

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

ANONYME : *L'Expansion de la France et la diplomatie. Hier, aujourd'hui* ..... 1 vol.

BENTZON (Th.) : *Questions américaines*.. ..... 1 vol.

CABART-DANNEVILLE, sénateur : *La défense de nos côtes*.. 1 vol.

CARO (E.) : *Problèmes de morale sociale*, 2e édit..... 1 vol.

CHERBULIEZ (V.), de l'Académie française : *L'Espagne politique*. (1808-1873) ..... 1 vol.
Hommes et choses d'Allemagne. 1 v.

CHEVRILLON : *Sydney-Smith et la renaissance des idées libérales en Angleterre au XIXe siècle*. 1 vol.

COLSON : *Les chemins de fer et le budget*.... ..... 1 vol.

DU CAMP (M.), de l'Académie française : *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, 9e édit..... 6 vol.
La Croix rouge de France. 1 vol.
La Charité privée à Paris, 6e édition..... .. 1 vol.

FERNEUIL : *Les principes de 1789*..... 1 vol.

FOUILLÉE, membre de l'Institut : *L'idée moderne du droit*, 5e édition..... 1 vol.
La Science sociale contemporaine, 4e édit..... 1 vol.

GUIRAUD (P.) : *Études économiques sur l'Antiquité*..... 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

JOLY (H.), de l'Institut : *Le socialisme chrétien*..... 1 vol.

KROPOTKINE (P.) : *L'Entr'aide, Un facteur de l'Évolution*, traduit de l'anglais sur l'édition revue et corrigée par L. BRÉAL. 1 vol.

LAUGEL (A.) : *L'Angleterre politique et sociale*..... 1 vol.

LÉGER (L.), de l'Institut : *Russes et Slaves*, études politiques et littéraires..... ..... 3 vol.
1re série : Les Slaves et la civilisation. — Formation de la nationalité russe. — Les débuts de la littérature russe. — La femme et la société russe au XVIe siècle, etc. 1 vol. (épuisée).
2e série : Le développement intellectuel de la Russie. — La comédie russe au XVIIIe siècle : Von Vizine. — Les premières années de Catherine II. — En Bohême, notes de voyage..... 1 vol.
3e série : Radistchev. — Les Russes en France. — Nicolas II en Orient. — L'enseignement du russe. — Adam Mickiewicz. — Mickiewicz et Pouchkine. — La littérature tchèque..... 1 vol.
Le Monde slave, études politiques et littéraires, 1re et 2e séries. 2 vol.

LÉVY (R.-G.) : *Mélanges financiers*..... 1 vol.

LOIR et de **CACQUERAY**, lieutenants de vaisseau : *La marine et le progrès*..... 1 vol.

MÉLINE (J.) : *Le retour à la terre et la surproduction industrielle*, 4e édit..... 1 vol.

MILLET (R.) : *La France provinciale*. (Vie sociale, mœurs administratives)..... 1 vol.

PICOT (G.), de l'Institut : *La réforme judiciaire en France*..... 1 vol.

ROCHARD (Dr J.) : *Questions d'hygiène sociale*..... 1 vol.

SIMON (J.), de l'Académie française : *La liberté politique*, 5e édition..... 1 vol.
La liberté civile, 5e édit..... 1 vol.

VARIGNY (de) : *Les grandes fortunes aux Etats-Unis et en Angleterre*..... 1 vol.

VIGNON (L.) : *L'exploitation de notre empire colonial*.... 1 vol.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

3Apr'64LD

REC'D LD

APR 7'64-10 AM

LD 21A-40m-4,'63
(D6471s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

YB 22062

173682
BR843
B6